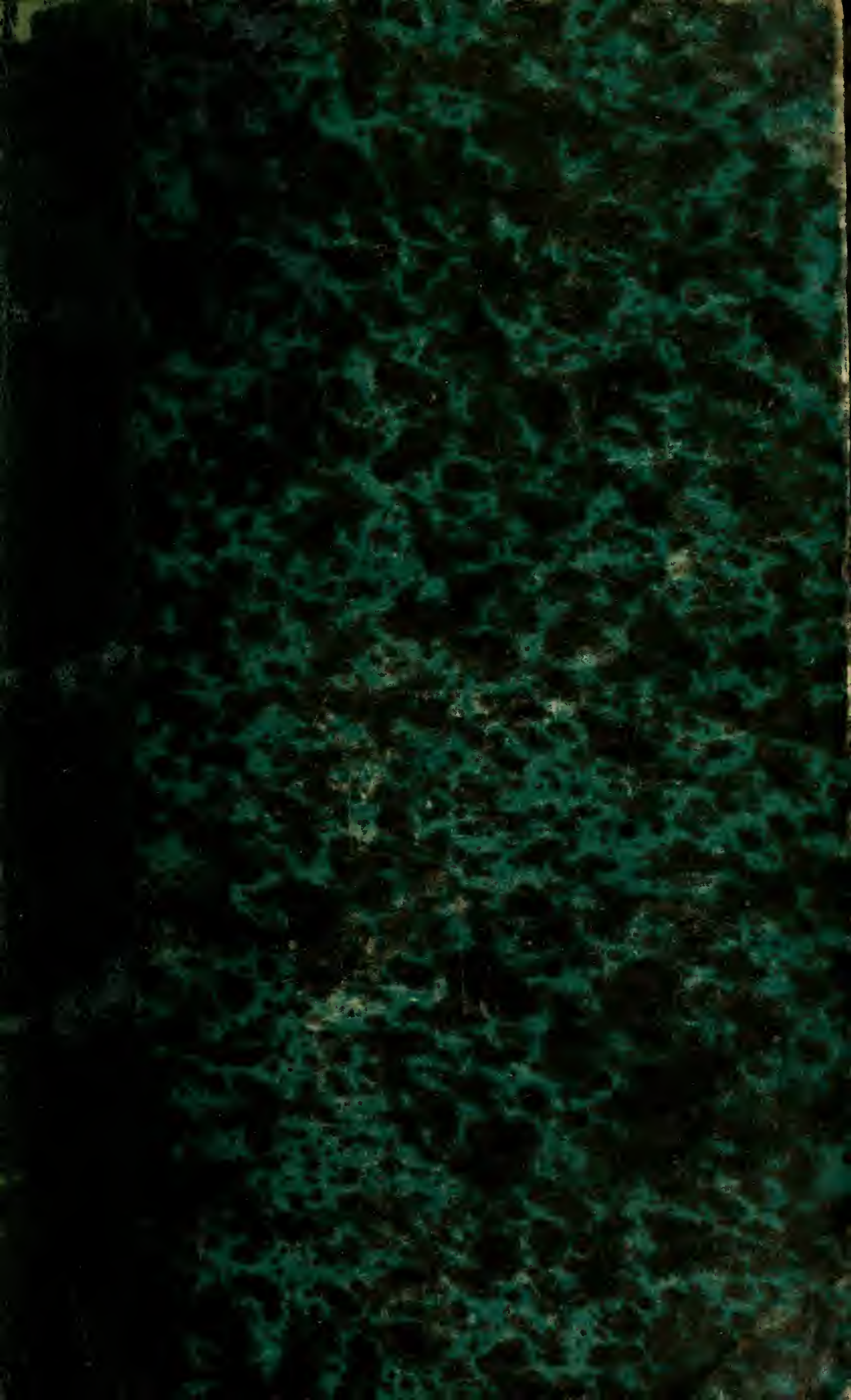
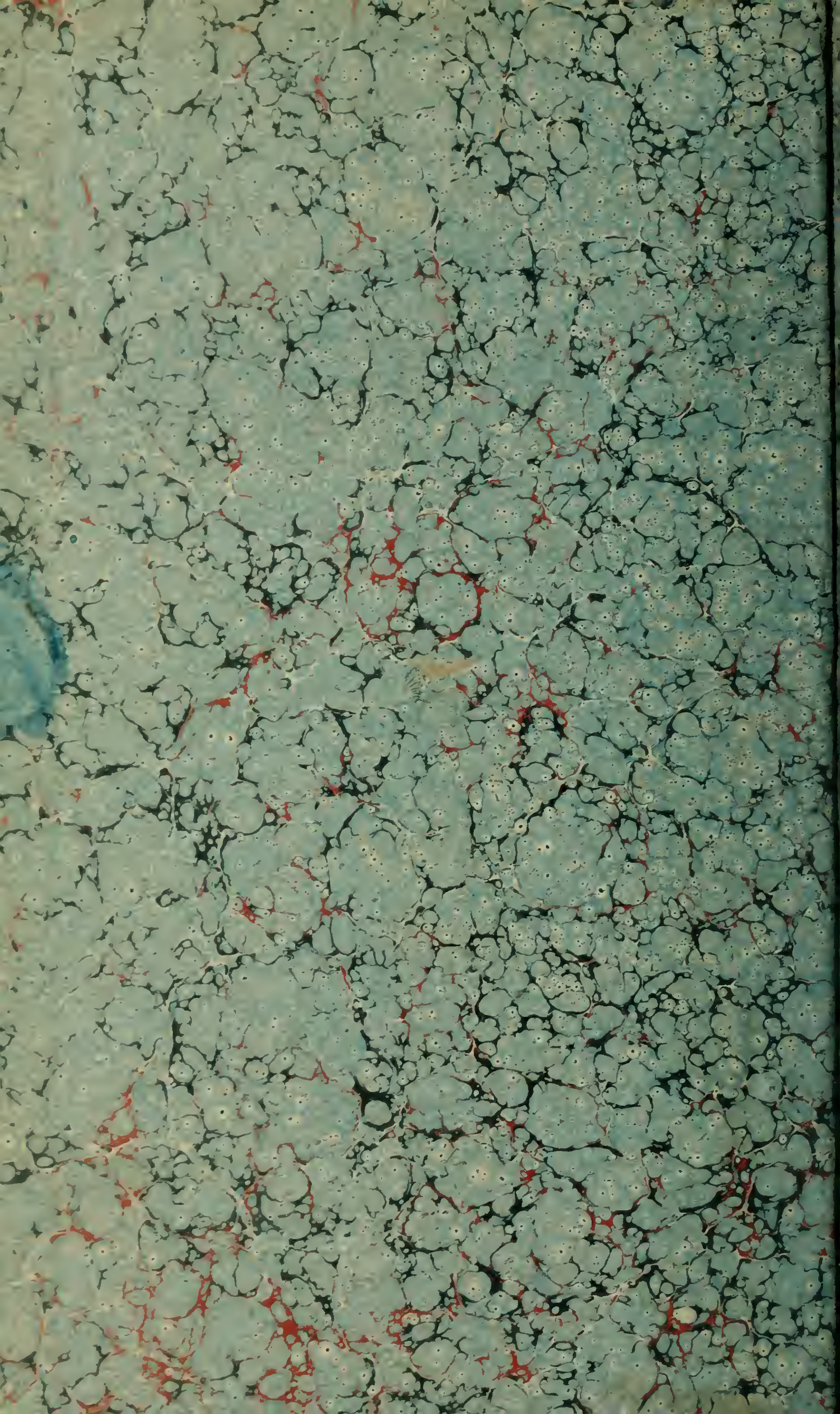
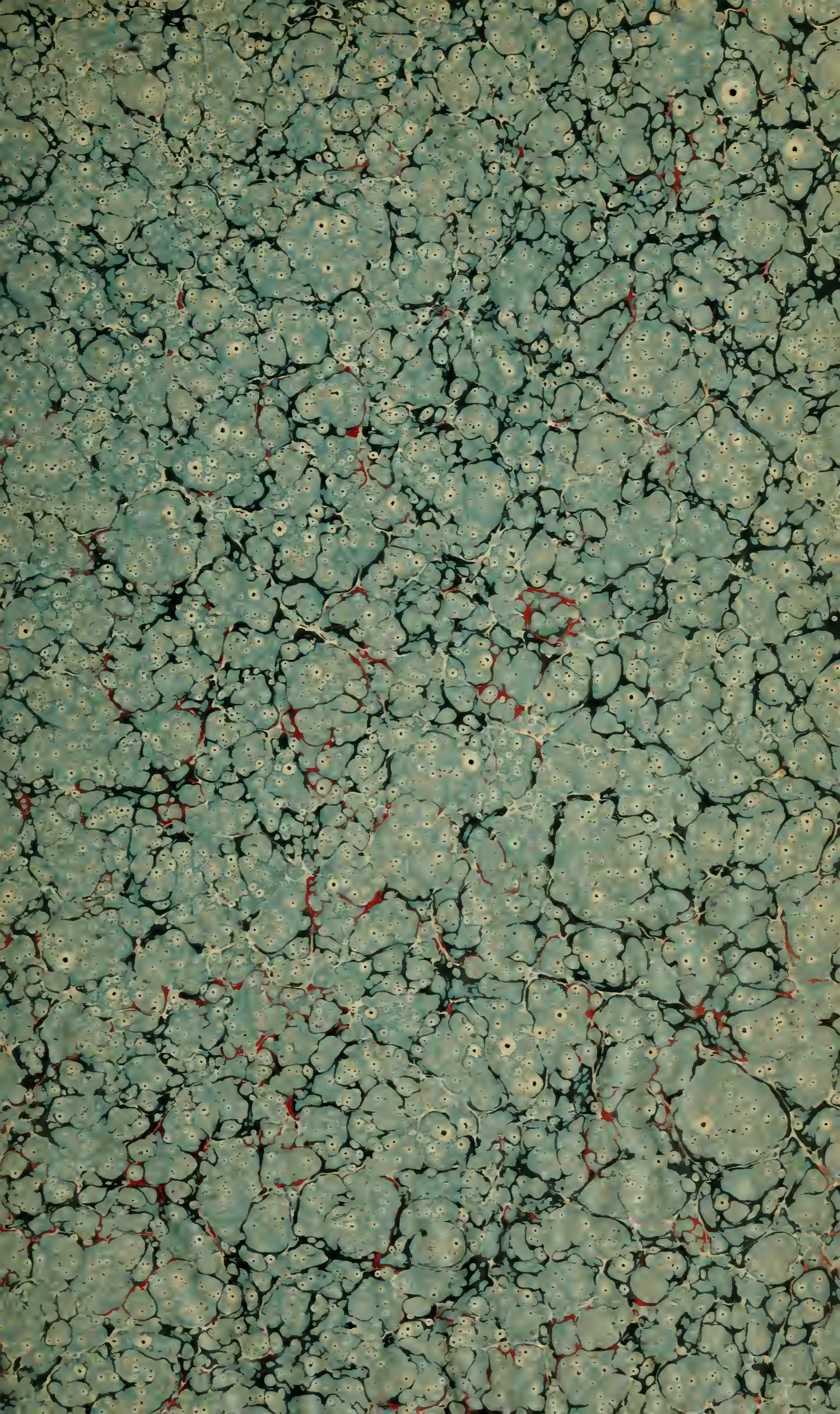






HISTOIRE

DE LA

BOURGEOISIE

DE PARIS

II

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

HISTOIRE

DE LA

BOURGEOISIE

DE

PARIS

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. FRANCIS LACOMBE

TOME DEUXIÈME

LA BOURGEOISIE PENDANT LES GUERRES DE RELIGION



PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

HISTOIRE
DE LA
BOURGEOISIE
DE PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

PARIS AVANT LA RENAISSANCE.

Il y a dans la vie des peuples, comme dans les révolutions du globe, certains événements cycliques qui apparaissent pour présenter l'humanité sous un aspect nouveau. Ces événements sont moins souvent l'ouvrage d'un homme, que celui d'une ville, d'une nation, d'une époque ou même d'une transformation de la société.

L'histoire doit placer, dans cette dernière catégorie, tous les faits qui constituent l'ère de la Renaissance.

En ce moment de haute crise, les temps intermédiaires finissent; et le travail de la civilisation moderne commence au milieu d'une fermentation religieuse, intellectuelle et politique qui semble

compromettre la destination finale des peuples, mais qui détermine pour eux une existence nouvelle, particulière et générale, conformément au but suprême qu'ils sont appelés à réaliser sur la terre. L'esprit humain ignore encore sa propre fécondité; il s'inspire des monuments de l'antiquité grecque et romaine qu'il traduit, en attendant le souffle créateur qui présidera bientôt au merveilleux enfantement des chefs-d'œuvre de la littérature et des arts. Le monde chrétien se retrouve donc aux prises avec le monde païen; et de leur choc va sortir un nouvel ordre social dont l'homme a le pressentiment au fond de sa conscience, mais que personne, encore, ne saurait définir dans une conception nette et précise.

La féodalité, dernière expression du matérialisme politique, et, par conséquent, de la servitude humaine, tombe sous les coups de la liberté morale, pour ne plus se relever. La Bourgeoisie, au contraire, se tient à la hauteur des événements : elle dégage de chaque génération et de chaque siècle l'idée capitale qu'ils expriment, parce qu'elle veut accomplir, à travers le temps, l'œuvre toujours faite, et toujours à faire, du perfectionnement universel, car elle se croit destinée à formuler

souverainement la loi du progrès au milieu de l'humanité.

Cette fonction magistrale et presque surnaturelle que les classes moyennes exerçaient déjà au Moyen-Age, était immense, puisqu'elle n'avait d'autres limites que celles de la pensée. Paris, boulevard de l'Europe, servait d'expression à cette pensée, ou mieux, au mouvement religieux, social et politique : c'est pourquoi les grands hommes de tous les États venaient y commencer ou achever leur éducation particulière, et s'initier aux tendances générales de la civilisation.

Alors, comme aujourd'hui, quiconque distinguait le but de Paris, pouvait connaître la véritable destinée du monde.

Si l'antiquité conduisait le voyageur sous les murs de Thèbes en lui faisant traverser une allée de trois cents sphinx, sombres gardiens de la science qui avait pour emblême la déesse voilée, personnification de l'inconnu ; la civilisation moderne, au contraire, en le conduisant à Paris, centre de la révélation humaine, lui dévoilait tous ses mystères.

A peine entré dans la ville, il pouvait saisir

l'esprit social qui y régnait, ne fût-ce même qu'à la forme extérieure des habitations nombreuses qu'il voyait se dérouler devant lui. En effet, autour d'une ligne imposante d'édifices et de monuments architecturaux, se groupaient les humbles maisons bourgeoises et les fiers hôtels aristocratiques, symboles des deux éléments qui bouleversent et ruinent les Empires ; mais plus loin s'élevaient d'autres symboles, ceux des deux éléments qui les maintiennent et les conservent : Notre-Dame et l'hôtel Saint-Pol, celui-ci habité par le roi, celui-là par l'évêque.

Placé sur le premier plan de cet ordre public, l'évêque est l'homme de l'émancipation catholique, c'est-à-dire, universelle. Le bâton pastoral qu'il tient entre ses mains, est le signe de sa puissance et du protectorat qu'il exerce ou qu'il doit exercer en faveur des petits contre les grands. Le roi n'occupe moralement que la seconde place; il s'appelle *fils aîné de l'Église,* parce qu'en montant sur le trône, il a pris, entre les mains de l'évêque, l'engagement de réaliser et de vulgariser, en France ou mieux dans le monde, la doctrine toute chrétienne de l'émancipation. La couronne qu'il porte est le signe de sa puissance et de la protec-

tion qu'il accorde ou qu'il doit accorder aux classes populaires contre les classes aristocratiques. Il ne possède les tables de l'affranchissement, qu'à la condition expresse d'y inscrire successivement le nom de tous les hommes rendus à la dignité et à la liberté morales ; d'appliquer enfin à la société les principes de l'Évangile.

Les éléments primitifs des deux grands pouvoirs sociaux étaient donc l'abnégation de l'égoïsme individuel et le triomphe de l'humanité sous le rapport religieux comme sous le rapport politique. De ces principes féconds découlait toute leur force ; aussi furent-ils frappés d'une dégénérescence fatale dès qu'ils les eurent abandonnés.

La décadence de l'autorité épiscopale fut antérieure à celle de l'autorité monarchique. C'est ce qui résulte du dialogue de Philippe-Auguste avec Pierre-le-Chanteur, l'une des gloires de la Bourgeoisie de Paris et de l'Église.

« — Seigneur chantre, dites-moi pourquoi les » anciens évêques, comme saint Marcel de Paris, » saint Germain d'Auxerre, etc., ont tous été des » saints, tandis que parmi les évêques de notre » temps, il n'en est presque pas un seul qui le de» vienne ?

» — Seigneur roi, c'est que le sage ne se présente
» point pour donner un conseil, s'il n'y est invité ;
» tandis que le sot se montre toujours, même lors-
» qu'on ne l'appelle point.

» — Par la lance de saint Jacques ! s'écria Phi-
» lippe-Auguste, quel rapport y a-t-il entre votre
» réponse et ma demande ?

» — Le sage, ajoute le savant religieux, le sage,
» c'est le Saint-Esprit qu'on invoquait jadis dans
» les élections ecclésiastiques, par de longs jeûnes,
» avec beaucoup de larmes, un esprit humble, et
» un cœur contrit; une sainte mort était une suite
» naturelle d'une vie de sanctification. Le sot, au
» contraire, c'est le Diable toujours prêt à interve-
» nir partout, même sans être invoqué, mais qu'ap-
» pellent aujourd'hui, dans les orgies et les conci-
» liabules qui précèdent les élections, ses satellites
» fidèles, l'orgueil, l'envie, la colère, la cupidité,
» la simonie, l'amour du pouvoir, et d'autres vices
» innombrables; il faut donc bien que les prélats
» gouvernent sous la fatale influence qui a présidé
» à leur élection; qu'ils soient orgueilleux, vains
» et cupides; en un mot, que leur vie coupable soit
» couronnée par une mauvaise mort (1). »

(1) V. le texte latin dans *la Bibliothèque de l'École des Chartes.*

De même que la royauté s'étonnait, au treizième siècle, de l'affaiblissement graduel de l'état épiscopal et ecclésiastique, de même, la démocratie put signaler, quelque temps après, l'amoindrissement progressif de l'état monarchique. Les deux pouvoirs suprêmes, chargés d'émanciper le monde, sacrifiaient ses intérêts en essayant de l'asservir pour le compte de leur propre égoïsme; aussi Étienne Marcel, Simon Caboche, Jean de Troye et les féroces Bouchers de Saint-Yon protestèrent-ils, par les tentatives les plus anarchiques et les plus sanglantes, contre cette tendance nouvelle imprimée à l'ordre social. En ces graves circonstances, la pensée générale semblait se retirer du roi, sinon de l'évêque, pour prendre une autre forme, une autre expression. Le prévôt des marchands et les échevins, hommes de l'émancipation civile ou urbaine, essayaient de substituer l'Hôtel-de-Ville à l'Hôtel Saint-Pol; et la sociabilité, saccagée par la violence des réactions démocratiques ou féodales, cessait momentanément d'avoir pour emblême la royauté.

L'autorité épiscopale et la monarchie, qui croyaient avancer par l'égoïsme, avaient donc reculé ; la démocratie seule avait gagné du terrain.

Mais comme la foi religieuse et la foi monarchique étaient alors — et sont encore aujourd'hui — les deux principes générateurs de notre civilisation, le sentiment unanime du peuple revint, peu à peu, se résumer en elles; aussi, lorsqu'après Jeanne d'Arc et Jacques Cœur, une nouvelle transformation de la société eut remis toutes les institutions nationales en leur place originelle, ce grand dualisme de la conscience humaine dut-il enfanter l'unité.

Pour apprécier exactement un si merveilleux équilibre des forces politiques et sociales, entrons dans Paris; nous y observerons, tour-à-tour, l'industrie, les mœurs, la législation, la science et la philosophie, *car cela,* dit un auteur contemporain, *doict estre estudié et pris en flagrant délict.*

Après avoir évité les lépreux, attroupés hors des murs de la ville pour y demander l'aumône, les jours où il ne faisait pas de vent, on pouvait pénétrer dans l'Université par l'une de ces six portes : la porte Saint-Victor, la porte Burdelle, la porte Papale, la porte Saint-Jacques, la porte Saint-Michel ou la porte Saint-Germain, en arrivant du côté occidental ou en franchissant la rive gauche

de la Seine, entre la Tournelle et la tour de Nesle. On pouvait entrer dans la ville proprement dite par l'une de ces six portes, la porte Saint-Antoine, la porte du Temple, la porte Saint-Martin, la porte Saint-Denis, la porte Montmartre ou la porte Saint-Honoré, en arrivant du côté septentrional ou en franchissant la rive droite, entre la tour de Billy et la tour du Bois ; enfin, on pénétrait dans l'île de la Cité ; on prenait à droite, ou le pont Notre-Dame, ou le Pont-au-Change, en pierre, ou le Pont-aux-Meuniers, en bois ; à gauche, ou le Petit-Pont, en pierre, ou le pont Saint-Michel, en bois ; et l'on admirait, en passant sur ces cinq ponts entièrement couverts de maisons marchandes, l'ordre et l'activité de l'industrie : tout le mécanisme de la société.

Chaque soir, le couvre-feu sonne à Notre-Dame ; et les portes de la ville ne s'ouvrent qu'au lever du jour. Les trompettes du Châtelet annoncent le soleil prêt à paraître. Avant d'ouvrir leurs boutiques, les bourgeois se rendent à leur paroisse pour assister aux grand'messes et aux messes basses qui se disent dans toutes les églises. Le Parisien est très-religieux ; mais s'il remplit ses devoirs de chrétien avec une constance incompa-

rable, il est capricieux et changeant en fait de politique où il apporte une terrible propension pour les extrêmes. On l'a vu souvent se passionner en faveur d'un homme ou d'une idée; et prendre aussi légèrement, dans un jour de colère, le chaperon mi-partie d'Étienne Marcel, le chaperon bleu de Simon Caboche et la croix bourguignonne, que l'étendard de sa communauté ou de sa confrérie. Aujourd'hui, rien de tout cela. Il vit dans une atmosphère pacifique, et laisse, dans les combles de l'Hôtel-de-Ville, les maillots, les piques et les hallebardes dont il se servait naguère pour tenir tête aux gens du roi, alors qu'il *se mesloit de gouvernement.* Son unique ambition est de mériter une place au grand banc de sa paroisse ou une dignité quelconque dans sa corporation et dans sa confrérie, afin d'entrer plus tard, avec voix délibérative, dans l'assemblée des notables, et de devenir successivement prud'homme, échevin ou prévôt des marchands.

Tout-à-l'heure un silence morne et sans interruption enveloppait la cité ; les bourgeois de Paris dormaient ou priaient; maintenant le bruit commence à se répandre dans les rues, léger d'abord, puis animé, bruyant, sans fin. *Le voyer* exerce déjà

sa juridiction de police sur le pavé royal, et le menu populaire vient lui apporter ses contributions. Il prend aux chaussiers une paire de chausses, *ni des pires ni des meilleures;* aux merciers, deux aiguilles par semaine; et aux chapeliers, *un chapel* de rose en la saison. Les crieurs de tous les métiers parcourent les différents quartiers. Ceux-ci vantent les vins de France en général; ils tiennent un broc d'une main, une tasse de l'autre, un linge blanc sous le bras, et font goûter aux buveurs, officiels ou officieux, le champagne, le bourgogne et l'orléanais; ceux-là vantent le miel, la sauce à l'ail, les pois pilés, les fèves chaudes, les poissons des étangs de Bondy, les *roïnsoles* ou couennes de porc grillées, les pommes de Blauduriau, les alises, les nèfles, l'églantine et les oublies renforcées. Les uns crient le jonc frais et le savon d'outre-mer; les autres offrent de raccommoder *surcot, mante, chappe, cotte et pelisson.* Ici, les garçons baigneurs avertissent les passants que les bains sont chauds; plus loin, les écoliers et les religieux quêtent leur nourriture quotidienne en proférant ces cris: —*Du pain! du pain!* — On n'a pas le temps de regarder sur les ponts de la Cité les *cent drolleries qui s'y font.* Le flot populaire entraîne chacun devant le Palais.

Vous vous trouvez « parmy des charriots et des carrosses accrochez, des tombereaux plains de boüe » renversez, des boutiques de merciers par terre ; » entre des laquais, des porteurs de chaises, des » boüeurs, des chartiers et des savetiers qui se gourment ; » vous voyez « une rue en alarme et tout un » voisinage soulevé qui court, avec des broches et des » hallebardes, après un homme qu'on prend pour » un autre ; » vous entendez les cris injurieux des harangères de la Halle ; et tandis que les bourgeois désœuvrés boivent à la Buvette, causent avec la maîtresse de la taverne, ou vont aux Étuves apprendre les bons tours du Tripot-Carré de la rue de la Perle, certains désespoirs du Val-d'Amour des deux rues de la Truanderie ou quelques orgies scandaleuses du Champ-Fleury de Glatigny et autres lieux pleins de *ribaudes*, vous entrez dans l'Empire-Comique où les Enfants-sans-Souci et les clercs de la Basoche prennent la livrée du *Prince des Sots*, leur chef. Vous vous trouvez au théâtre de Saint-Maur-des-Fossés, le premier qu'on ait vu à Paris. Auteurs et acteurs y abandonnent la *moralité* trop austère pour la *farce mimique ou priapée ;* et tandis que vous restez là pour voir *toutes badineries, nigauderies et sotties esmouvantes à ris et*

plaisir, les bedauds commencent leur promenade quotidienne. Ils vont dans les divers quartiers de la ville, portant, sur leur costume noir et lugubre, une dalmatique blanche couverte d'ossements, de têtes de morts et de larmes, agitant leur crécelle et criant d'une voix funèbre : — *Priez Dieu pour les trespassez* (1) *!*

C'est l'heure où les conseillers du Parlement, montés sur leurs mules, se rendent au Palais. Suivons-les, car la magistrature mérite une attention toute particulière, puisqu'elle interprète et applique les lois selon les notions publiques du juste et de l'injuste. Or, « la justice est dame et » princesse des autres vertus. Sans elle, » disent les cahiers des doléances de la Représentation nationale convoquée en 1483, « nulle monarchie ni chose » publique ne peuvent prospérer, ni parvenir au » souverain bien, qui est le bien du pays. Il est rai» sonnable et très-nécessaire d'avoir à icelle un sin» gulier regard ; considéré que ce glorieux et très» chrétien royaume sur tous les autres a été doué » de cette noble vertu ; et que par ci-devant toutes » étranges nations, même les infidèles, sont venus

(1) Sauval. — *Antiquités de Paris,* tom. Ier, *passim.*

» dans ce royaume pour y trouver la lumière de la » justice. Mais ces heureux temps sont bien changés ; » autant ce royaume était célébré par la justice, au- » tant il est aujourd'hui défiguré par la violence. »

N'allez pas croire que les bourgeois de Paris cherchent à découvrir la cause de cette funeste révolution, pour arrêter ou prévenir une décadence plus profonde ; s'ils assistent quelquefois aux audiences du Châtelet, ils accourent bien plus souvent à celles de Messire official et des cours ecclésiastiques où l'on ne plaide que des causes plus ou moins scandaleuses, telles que rapt, viol, séductions, empêchements dirimants ou empêchements prohibitifs, bigamies, séparations de corps et dissolutions de mariages. Les Parisiens sont toujours en quête d'émotions et de scandales ; mais peu leur importent les informations à faire contre les assesseurs du chancelier.

Nous avons dit, très-sommairement, quelle était à peu près la physionomie de Paris pendant le jour ; montrons quel était son aspect durant la nuit. Elle se trouvait alors entièrement livrée aux rondes militaires, aux astrologues et aux voleurs. Malheur au téméraire qui s'égarait en de certaines rues que les *coupe-bourses* et les *tire-laine* exploitaient

presque impunément, car on y entendait sans cesse des bruits effrayants, des cris de détresse et des cliquetis d'armes. Les chevaliers du guet, soldats-bourgeois habillés de noir et de blanc, dont les patrouilles partaient simultanément du Grand et du Petit-Châtelet, du Louvre, de toutes les prisons et de toutes grandes églises, avec leurs torches enflammées, ne pouvaient que traverser le sombre voisinage du *Tripot des Onze-cents-Diables*, dans le faubourg Saint-Germain et la rue des Innocents, près le charnier du même nom où se faisait *la Dance-Maratre — Danse-Macabre :* — lieux remplis de spectres, de fantômes et surtout de revenants; la cour Jussienne et la rue de la Mortelerie, séjour des gueux et des mendiants qui ne paraissaient près des ponts qu'en de certains jours et à de certaines heures, mais toujours visibles dans ces formidables localités : la rue Coupe-Gueule, la rue Trou-Punais, la rue Mau-Détour, la rue Fosse-aux-Chiens, la rue Mau-Conseil, la rue Vide-Gousset, la rue Tire-Chappe, la rue des Mauvais-Garçons, la rue des Mauvais-Voisins et la rue des Coups-de-Bâtons. L'officier-général, qui commandait le guet du roi, n'eût pas même osé faire franchir à ses chevaliers la trop célèbre *Cour des Miracles :*

ainsi nommée, parce que les aveugles recouvraient l'usage de la vue, les boiteux se redressaient, les culs-de-jatte devenaient alertes en rentrant dans ce monstrueux repaire.

La société, ayant besoin de se défendre contre de pareils assaillants, avait créé un vigoureux système de répression criminelle. Tous les accusés comparaissaient devant le tribunal de l'évêque, du prévôt royal, du prévôt des marchands, du chapitre, des abbés ou des prieurs : justiciers ecclésiastiques ou séculiers, féodaux ou populaires, qui les jugeaient et les condamnaient selon le degré de leur pénalité. Les uns étaient couchés, au Grand-Châtelet, dans les lits de fer de la torture; et les autres, noyés juridiquement en rivière de Seine. Les juges devaient choisir entre la roue de fer, le gibet de pierre, le bûcher, l'estrapade, l'escorillement, la fosse à enfouir vif, la cuve à bouillir vif et les innombrables échelles dressées, au nom de toutes les justices, en place de Grève, aux Halles, à la place Dauphine, à la Croix du Trahoir, au milieu du Marché-aux-Pourceaux, à la barrière des Sergents, à la Place-aux-Chats, à la porte Saint-Denis, aux Champeaux, à la porte Saint-Jacques et dans la plupart des carrefours. Au-dessus de tout

cela, formidable couronnement de ce système pénitentiaire scellé dans le pavé de Paris, s'élevait Montfaucon, *le plus ancien et le plus superbe gibet du royaume* (1).

Les exécutions publiques, en quelque lieu qu'elles se fissent, attiraient toujours grande quantité de bourgeois. Alain Chartier parle *spécialement des femmes et filles qui accouroient, un certain jour, pour la grande nouveauté de voir pendre dans la France une femme, car oncques cela ne fust vû dedans ce royaume.* Une autre fois, *on alloit exécuter un très-bel jeune fils d'environ vingt-quatre ans, qui avait fait des pilleries autour de Paris; mais une jeune fille née des Halles, vint hardiment le demander et tant fist pour son pourchas, qu'il fust remené au Chastellet et depuis furent espouser ensemble* (2).

Ce dernier fait nous prouve que les filles avaient le privilége de sauver un condamné en l'épousant. Le mariage était donc considéré comme une purification religieuse, après laquelle tout criminel, quel que fût d'ailleurs l'attentat qu'il eût commis, pouvait rentrer au sein de la société dont il avait été exclu par la loi pénale.

(1) Sauval, *Loco citato.*
(2) *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

L'homme le plus pervers, qui s'était refait, en quelque sorte, une seconde probité par le mariage, reprenait sa place dans la cité, dans la corporation, dans la confrérie ; reparaissait au milieu des marchés ou dans sa boutique, et suivait, comme avant son crime, le mouvement commercial centralisé sur la rive droite, au point culminant qui domine l'Hôtel-de-Ville. Chaque rue était pleine de boutiques du même métier; mais les ouvrages que l'on y fabriquait, devaient être portés aux Grandes Halles, seul endroit où l'Échevinage permît de vendre et d'acheter. On y trouvait un si grand nombre d'objets, que *la France entière*, disent les lettres patentes du 8 mai 1400, *eût pu venir se pourvoir au même marché.*

C'était d'abord un immense entassement de robes, de manteaux, de housses, de cottes, d'aumusses, de bonnets, de chaperons, de souliers, de bottines. Un peu plus loin, on apercevait un grand nombre de tables chargées d'ouvrages de toute espèce, en fer, en cuivre, en étain, en bois, en ivoire, ou en verre; couvertes de toutes sortes de draperies, de toiles, de cuirs, d'escarcelles brodées, de ceintures argentées ou dorées, de chandeliers, de lampes, de tasses, de hanaps, de miroirs, de

reliquaires, de chapelets et de bénitiers qui se heurtaient avec des casques, des lances, des arcs et des arbalètes. Tout cela, bien étalé, bien classé, bien mis à jour, était vu, jugé, apprécié d'un seul coup d'œil, malgré l'innombrable diversité des marchandises.

A considérer la quantité de ces produits commerciaux, on serait tenté de croire à un merveilleux développement de la richesse publique ; il n'en était rien cependant. L'industrie avait beaucoup souffert au milieu des guerres civiles et sous la domination anglaise. L'appauvrissement général qui en fut la suite fatale, étouffa le génie des spéculations ; entre la production et la consommation il ne pouvait plus y avoir d'équilibre, car le progrès social ne se faisait plus dans les conditions du bien-être universel. Aussi les bourgeois, assez riches pour vivre de leurs rentes, se retiraient-ils du commerce ; n'ayant plus souci ni inquiétude pour leur vie, ils étaient heureux, très-heureux (1).

Les marchands et les chefs de métiers envient leur sort. La plupart d'entre eux, en effet, sont excommuniés pour n'avoir point satisfait à des

(1) Monteil, *Hist. des Français des divers États*, tom. III, pag. 138.

effets de commerce livrés à la circulation, sous le sceau de l'officialité de Paris. Devant la porte des églises, on voit une foule de banqueroutiers faisant amende honorable, un cierge à la main, et expliquant à haute voix la cause de leur infortune : « Où nous étions autrefois cent, disent-ils, nous » sommes mille, et tout le monde veut être mar- » chand, parce qu'on ne veut pas nous croire mal- » heureux, très-malheureux. »

Cette situation, désastreuse pour les bourgeois, ne cessa qu'après la restauration de la société française. Dès que le génie de Jacques Cœur, en embrassant chaque branche de l'industrie, eut restauré, à son tour, la fortune publique, de riches et notables marchands, formés à son école, se livrèrent aux plus considérables entreprises. Le commerce prit un essor immense ; il ne s'étendit pas seulement, comme autrefois, d'un bout de province à l'autre bout, d'une extrémité du royaume à une autre extrémité : il voulut franchir toutes les frontières, pénétrer au cœur de tous les Empires et prendre pavillon sur mer afin d'aborder à tous les rivages, se donnant pour but d'universaliser notre civilisation.

Rien de plus noble, assurément, que cette ten-

dance de la Bourgeoisie; mais le développement de la prospérité matérielle fut si grand et si rapide, que les mœurs en subirent une dégénérescence profonde. La hiérarchie sociale se manifestait autrefois par le costume; on reconnaissait les gens d'Église à leurs habits et à leurs capuchons noirs; les gens de cour et de noblesse à leurs collants de soie et à leurs robes de velours doublées de fourrures; les gens de justice à leurs simarres doublées d'hermine; enfin les bourgeois et les *menuz populaires* à leurs habits de couleurs diverses et à leurs bonnets ou chaperons. Dès que les bourgeois se furent enrichis dans le négoce, ils prirent tel ou tel costume, *sans discrétion ni différence de qualités*, si bien que l'on ne put plus distinguer, les uns d'avec les autres, « gentilshommes, dames, demoiselles, gens d'Église et de justice, femmes et hommes de tous estats. »

Ce mouvement tumultueux de la richesse publique devint bientôt une cause d'appauvrissement général.

« Regardons la grande vuidange de l'or en France, » disait au milieu de la représentation nationale Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims, fils de l'ancien garde de la *Prévosté des*

marchands ; « c'est draps de soye, en robes frip-
» ponnés, cornettes ; et les femmes, Dieu sait
» comme elles sont parées desdits draps en robes,
» cottes simples et en plusieurs et diverses maniè-
» res : en ces choses-là, l'âme et la substance de la
» chose publique s'en va et ne revient point, et ne
» s'étanche point pareillement ce sang en fourrures
» pannes, de martres, phaines, letices et autres
» parures précieuses. Au temps passé, on a vu que
» les damoiselles et autres femmes voulant faire
» par le bas en leurs robes un rebours nommé *pro-*
» *fits,* ils étoient de beaux chats blancs ; de pré-
» sent, il les faut de letices ou de draps de soye de
» largeur du drap à grandes cornes ou à tours hau-
» tes sur leurs têtes, ou couvre-chefs de toile de soye
» traînant jusqu'à terre (1). »

Les lois et règlements somptuaires se renouvelaient de règne en règne contre « les superfluités » d'habillements que portoient hommes et fem» mes, » parce que le changement de costume équivalait à un changement de condition. Les femmes, en raison de leur coquetterie native, marchaient à la tête de ce mouvement, et renversaient, par leur costume, les degrés de toute hiérarchie.

(1) *États-Généraux tenus à Tours*, 1468.

Aussi lisons-nous dans les ordonnances royales :

« — Et pour ce qu'une partie de la superfluité » de l'usage de soye est provenue du grand nombre » de bourgeoises qui se sont faites damoiselles de » jour à autre, nous avons fait et faisons défenses » aux dites bourgeoises que dorénavant elles » n'ayent à changer d'estat, si leurs maris ne sont » gentilshommes. »

Malgré ces dispositions législatives, rien ne put comprimer l'élan de la Bourgeoisie. Toutes les prohibitions de la royauté n'empêchèrent point les gens du Tiers et les *menuz populaires* de tendre, comme on disait alors, par leurs *accoustrements*, vers la conquête de l'égalité civile, principe central autour duquel toutes les idées modernes devaient graviter.

A côté de ces avantages réels, incalculables, nécessaires aux progrès de la civilisation, il faut signaler une profonde décadence morale, car le luxe ressemble quelquefois à une sorte de lèpre qui s'attache au corps social. C'est ce qui arriva, vers la fin du XVe siècle : aussi le prédicateur Olivier Maillard put-il faire, en ces termes, dans un sermon prononcé à Saint-Jean-de-Grève, le tableau général de la société à laquelle il s'adressait :

« — Je vous le demande, messieurs les mar-
» chands, n'avez-vous pas le caractère du diable ?
» le caractère de la fraude ? Marchands de vins, ne
» vendez-vous pas pour d'Orléans et d'Anjou du
» vin de votre crû ? Marchands de draps, ne ven-
» dez-vous pas pour du drap de Rouen celui qui
» n'est que de Beauvais ? ne vendez-vous pas du
» drap humide pour du drap sec ? l'acheteur croit
» avoir deux aunes, il n'en a qu'une. Et vous, mes-
» dames les marchandes, qui achetez à la grande
» mesure et qui vendez à la petite, et qui, lorsque
» vous pesez, donnez un coup de doigt sur le bassin
» de la balance afin qu'il descende ? Messieurs les
» changeurs, n'est-ce pas vous qui rognez les écus ?
» — Les jeunes garçons auxquels leurs pères et
» mères achètent des offices, mieux vaudroit pour
» eux garder les bœufs et les cochons... — Et vous,
» messieurs les ecclésiastiques, croyez-vous que les
» fondateurs aient donné des bénéfices pour que
» vous en employiez les revenus à l'entretien de vo-
» tre luxe, de votre mollesse, de votre libertinage,
» de votre oisiveté ? Saint Nicolas n'entassoit pas
» des trésors comme font nos prélats modernes ; il
» n'entretenoit pas comme eux des femmes débau-
» chées à pain et à pot, à tous les diables une telle

» conduite !... — N'est-il pas beau de voir la femme » d'un avocat, qui achète son office et n'a pas dix » francs de revenu, s'habiller comme une princesse, » étaler l'or à son cou, sur sa tête, à sa ceinture ? » Elle est vêtue suivant son état, dit-elle ; qu'elle » aille à tous les diables, elle et son état ! — Et » vous, monsieur Jacques, vous lui donnez l'absolution ! Pourtant elle dira, sans doute, ce n'est » pas mon mari qui me donne de si beaux vêtements ; mais je les gagne à la peine de mon » corps ; à trente mille diables une pareille peine ! » — N'est-il pas vrai, mesdemoiselles, qu'il se » trouve parmi vous à Paris plus de femmes débauchées que de femmes honnêtes ? (1) »

Nous avons essayé de montrer comment la société humaine se dépravait par le luxe ; voyons maintenant ce qu'elle faisait de la science et des arts, qui régénèrent les peuples, lorsqu'ils prennent pour base les vrais principes de la morale chrétienne.

« — Les clercs ou la sapience on ne peut trop » honorer, disait Charles V ; tant que sapience sera

(1) *Varii sermones.*

» honorée en ce royaume, il continuera à prospé-
» rité ; mais quand déboutée y sera, il déchéra. »

Cette maxime, vraiment digne du roi que l'histoire a surnommé *le Sage*, resta longtemps en vigueur. L'invention du papier, mis en usage depuis près de deux siècles, avait doublé les forces intellectuelles de la France. On râclait auparavant les vieux manuscrits sans s'informer si l'on anéantissait quelque chef-d'œuvre, pour suppléer à la rareté du parchemin et multiplier les ouvrages nouveaux ou les piètres dissertations d'école. Il ne faut pas croire cependant que les monuments des littératures anciennes ou modernes fussent nombreux. « Jusqu'à la découverte de l'imprimerie, dit M. Adolphe de Puibusque, un manuscrit » fut chose si précieuse et si rare, qu'on le considérait comme un objet de luxe. Marguerite de Sicile laissa, par testament, un bréviaire au roi son » père; et dans la plupart des églises, le bréviaire » de service, entouré d'une cage de fer, était placé » à l'endroit le mieux éclairé de la nef, afin que » plusieurs prêtres pussent réciter leur office en » même temps (1). »

(1) *Collection des pièces inédites sur l'histoire de France, publiées par* M. Leber, vol. XIXe, art. — *Aperçu de l'état des lettres, des sciences et des arts au* XIVe *siècle.*

La fabrication du papier, instrument matériel, contribua puissamment à la fermentation intellectuelle qui précéda et suivit la Renaissance. Les écrivains représentant cette époque de transition, ou du moins, les souvenirs qu'elle devait laisser, Pierre d'Ailly, Clémengis et Alain Chartier, trois intelligences progressives, semblent nous indiquer déjà l'aurore d'un nouveau jour scientifique, artistique, littéraire, politique et social qui va se lever pour l'humanité, en dissipant les dernières ténèbres du Moyen-Age. Ayant grandi au milieu des ruines et des catastrophes universelles, ces hommes ne songent plus qu'à restaurer et à reconstruire; aussi les voyons-nous obéir, en quelque sorte, à l'illustre chancelier Gerson, type du génie chrétien, réformateur austère, précurseur de Bossuet qui fit, à l'instar de l'abbé Suger, du libre-arbitre national, l'élément générateur de l'Église-gallicane; qui *présida en icelle le roy Charles VII* et mit dans la balance sociale où pesaient alors toutes les iniquités de Jean-sans-Peur, des Cabochiens et des Bouchers de Paris, le contre-poids de la souffrance humaine soutenue par l'espoir divin; en un mot: *l'Imitation de Jésus-Christ!*

Gerson était recteur de l'Université de Paris, de

cette célèbre corporation ecclésiastique où toutes les nations européennes comptaient des représentants, et qui, même après avoir fondé trois succursales populeuses, les Universités de Poitiers, d'Orléans et de Montpellier, ne renfermait pas moins de vingt-cinq mille *escoliers.* « Jamais, » disent les mémorialistes contemporains, « jamais on n'avoit » vu, ni en Égypte, ni dans Athènes, ni en aucun » lieu du monde, une telle affluence de clercs et » d'estudiants. »

L'Université de Paris comptait parmi ses membres dix mille docteurs, ayant voix délibérative dans les assemblées solennelles. Ces ecclésiastiques, séculiers ou non, qui avaient, sous le règne de Charles VI, rédigé une célèbre ordonnance pour la police générale du royaume, sur les plaintes et doléances de la représentation nationale (1413), ne gouvernaient pas seulement le pays de France, mais l'Église elle-même, c'est-à-dire le monde. Vivant en commun dans la vertueuse indigence des ouvriers de l'Évangile, ces simples docteurs nous montrent le type des « vieilles corporations » pour qui, dit M. Émile Deschamps, l'enseignement était une vocation et non un métier, et » qui n'y voyaient pas les avantages d'une entre-

» prise, mais l'accomplissement d'un devoir (1). » Aussi leur puissance morale fut-elle si grande, que, dans cette époque formidable, ouverte par Jean-sans-Peur et close par Jeanne d'Arc, au milieu des contemplations sinistres, des cataclysmes sociaux et de la ruine universelle, ils conservèrent pieusement le dépôt de la science entre leurs mains, et eurent la gloire d'accélérer le développement des connaissances humaines.

En effet, l'enseignement universitaire embrassait la grammaire, les mathématiques, l'astronomie, la géographie, l'histoire des temps antiques, l'histoire nationale ou l'histoire des temps modernes, la physique, la médecine, les arts libéraux, la jurisprudence, le droit civil, la philosophie, la théologie canonique, ou décret, selon les papes et les conciles, et la théologie mystique, selon les Pères de l'Église: études rivales, mais fraternelles; systèmes divers professés dans quatre facultés distinctes, et débattus aux conférences des théologiens, qui se faisaient à l'école du chef Saint-Denis, — ou dans la Sorbonne; — aux disputes des décrétistes qui avaient lieu à l'image de Saint-Martin; aux congrégations des médecins qui se

(1) *Le moraliste du* XIXe *siècle.*

réunissaient autour du bénitier de Notre-Dame; et enfin, aux assemblées des artiens, qui se tenaient à l'image de Saint-Hilaire ; sciences divines et sciences humaines; doctrines opposées, qui se confondaient toutes au sein de la grande unité catholique.

On le sait : les registres de l'Université de Paris portaient le nom de vingt-cinq mille étudiants qui étaient venus là de tous les coins de l'Europe. Une législation spéciale les faisait vivre en dehors de l'état général des personnes. Telle ordonnance de Philippe-Auguste défendait à la justice prévôtale de les arrêter et de les juger ; car « c'était un de leurs » priviléges d'être pendus chez eux, » c'est-à-dire dans le Pré-aux-Clercs, dont ils se prétendaient exclusivement les maîtres. « Le conservateur des » priviléges desdites Universités avoit seul le droit » de mander devers lui, en vertu de mandement » et de commission, les estudiants » coupables d'avoir pris part à des troubles, à des mutineries et à de grandes séditions (1).

La corporation de l'Université de Paris, distincte du droit commun, se divisait en une infinité de petites associations particulières, dans lesquel-

(1) *Histoire univers. Paris*. Crevier et du Boulay.

les chaque écolier venait prendre place et rang, selon qu'il appartenait à telle ou telle nation. Ces groupes divers, qui ne pouvaient, en aucun cas, se détacher de la communauté centrale, ont été caractérisés par le cardinal de Vitry dans les lignes suivantes : « Les Anglois, dit-il, sont ivrognes et » poltrons; les François, fiers, mous et efféminés; » les Poitevins, traîtres et avares; les Bourgui- » gnons, brutaux et sots; les Bretons, légers et in- » constants; les Lombards, avares, méchants et » lâches; les Romains, séditieux et violents; les » Siciliens, tyrans et cruels; les Brabançons, voleurs; » les Flamands, débauchés. »

La plupart d'entre eux vivaient moins souvent dans le sanctuaire des lettres et des sciences qu'au milieu des mutineries ou des bacchanales de la rue du Fouarre. Ils pillaient les tavernes, violentaient les bourgeoises, frappaient leurs maris « avec bâtons » offensifs, et préféroient contempler les beautés des » jeunes filles que les beautés de *Cicero;* » — aussi » voyait-on souvent, dans une même maison, un » lieu de débauche et une école de droit. » C'est de là que sortit, sans doute, le poète Villon, ou mieux, l'enfant de Paris, le gamin de la rue, des halles et des carrefours, le basochien qui détrousse les mar-

chands, bat le guet, fait le coup de poing ou le coup de feu dans l'émeute. Et cela se pratiquait dans l'Université, où Gerson voulait établir les austérités du catholicisme ! Cette ruche immense renfermait donc plus de frelons que d'abeilles : Villon seul, grâce à son heureux génie poétique, fut l'un et l'autre à la fois ; frelon de l'ordre social et abeille de la Muse française au sein de laquelle il déposa un précieux butin. Aussi n'est-on pas étonné de le voir échapper à la potence qu'Olivier-le-Daim lui avait dressée pour *certaine roberie.*

Ce que les écoliers savaient le mieux, c'étaient les grandes dépenses, tant en festins qu'en argent ou présents qui se faisaient aux réceptions des bacheliers et docteurs en théologie, décret et médecine, ou bien, la durée de l'année classique qui commençait au milieu du mois de septembre et finissait aux premiers jours du mois d'août. Le Pré-aux-Clercs était, pour ainsi dire, un lieu de recueillement pendant ces six semaines ; mais, dès que les étudiants, partis pour les vacances, rentraient dans l'Université, leurs querelles scolastiques ou leurs mutineries allaient porter l'effroi au cœur des moines de Saint-Germain, tandis que les professeurs, soit *réalistes*, soit *nominaux*, âpres et opiniâtres

lutteurs, se réunissaient à la taverne Notre-Dame, dans la rue Saint-Jacques, pour controverser et se disputer après boire.

Tous les colléges s'ouvrent à la fois. Les professeurs, revêtus de leurs habits rouges et violets, fourrés d'hermine, montent chacun à sa chaire spéciale. L'un enseigne le latin, l'autre le grec, l'autre encore l'hébreu. Celui-ci explique Virgilius ou la *Rhétorique* de Cicero, selon la traduction de Jehan d'Antioche, ou les *Métamorphoses* d'Ovide, selon la traduction de Philippe de Vitry, évêque de Meaux; celui-là explique Homerus ou les fables d'Ésope recueillies sous le titre de *Bestiaire;* celui-là encore explique les langues hébraïques. Ici, l'on apprend la grammaire; plus loin, les mathématiques, étude bien supérieure ; un docteur fait l'histoire des nombres depuis les premiers arithméticiens qui comptaient avec des cailloux, jusqu'à Diophante et Plamède, son célèbre commentateur; et un maître ès-arts fait l'histoire de la géométrie depuis Euclide jusqu'à Jordanus Nemorarius, Marc de Bénévent et Roger Bacon, montrant à ses élèves les dernières limites de la science des grandeurs qui s'est enfin arrêtée, dit-il, sur le plus haut degré de l'échelle du progrès.

Les professeurs de géographie n'ont pas moins d'assurance. A les entendre, toutes les terres et toutes les mers navigables sont connues, depuis que les célèbres voyageurs Carpin, Uscelin, Rubruques, Marc-Paul, Maudeville et Bouteselle sont rentrés dans leurs foyers ou dans leurs ports. Peuvent-ils se douter que les vaisseaux de Christophe Colomb et de Gama en sortiront bientôt pour aller, celui-ci retrouver un monde perdu; celui-là découvrir un monde nouveau?

Quant aux docteurs qui professent l'histoire, ils font passer dans leurs leçons particulières, toutes les phases générales de l'humanité. Abandonnant Titus Livius et Trogus Pompeius pour étudier Florus et Xyphelinus, leurs abréviateurs, ils sont impatients de comparer ces annalistes romains avec nos chroniqueurs nationaux, Eginard, Rigord, Joinville, Guillaume de Nangis et ses divers continuateurs, Mathieu Paris et Froissard, qui leur paraissent bien plus forts dans leur simplicité naïve. Mais entre ces derniers, il en est un surtout pour lequel les écoliers ont une prédilection bien marquée : nous voulons parler de Jehan de Venette, second continuateur de la *Chronique latine* de Guillaume de Nangis; simple carme qui vivait

au temps d'Étienne Marcel et qui a résumé, dans ses écrits, la grande pensée révolutionnaire de ce prévôt des marchands. Quoique Jehan de Venette ait fait passer, dans son récit, le retentissement des intérêts et des passions de son siècle, il n'en proclame pas moins, à chaque page, les principes d'ordre, de justice et de soumission nécessaires à toute sociabilité; mais il flétrit avec une sainte indignation tous les crimes du baronnage; mais il témoigne, dès l'origine de la *Jacquerie*, une vive sympathie en faveur des *Jacques*, leur cause intéressant l'humanité, puisqu'ils n'ont pas encore indigné le cœur de l'homme par leurs atroces brigandages.

Si les écoliers montrent un pieux attachement pour Jehan de Venette, ne croyez pas qu'ils aillent rechercher dans son livre, ou dans son pamphlet contre l'aristocratie et même contre le pouvoir royal qui le termine, la connaissance des principes de la civilisation incandescente au milieu de laquelle il vivait. Au contraire, ils l'aiment à cause d'une faiblesse bien excusable qu'il a confessée maintes fois; ils l'aiment parce que ce paucre carme ne détestait point les vignes, *source de cette liqueur excellente et tant désirée*, dit-il, *qui*

sème la joie dans le cœur de l'homme. — Quæ amœnissimum illum desideratum liquorem ministrant qui lætificare solet cor hominis; ils se réjouissent, avec lui, à propos des vendanges, de même qu'ils s'affligent, avec lui, de toutes les inondations des vignes qui *portent la tristesse dans l'âme des bons buveurs. — Tristitiam bonis potatoribus intulerunt.* — S'étonnera-t-on de voir une pareille philosophie obtenir droit d'asile dans toutes les nations de l'Université?

Après avoir fait ses *premières estudes aux lettres,* on pouvait devenir *escolier ès facultés de théologie, loix, médecine et arts.* Si l'on voulait parcourir tous les degrés de la licence, de la maîtrise et de la doctorerie, il fallait posséder le savoir humain et divin, *scientias rerum divinarum atque humanarum.* Les docteurs de l'Université avaient établi une concordance parfaite entre les doctrines d'Aristote et celles de l'Église. Le génie de l'ancienne Grèce fécondait la scolastique; et cette science, malgré des subtilités vétilleuses, allait aboutir, par trois chemins différents, à la morale, à la métaphysique et à la politique.

La morale du *philosophe grec* était étudiée dans la traduction de Nicolas Oresme; et ses *Problèmes,*

dans la traduction du médecin-physicien Evrard de Coussy. Toutes les gloires du monde philosophique, Abeilard, Albert, Buridan, Denis Scot, n'étaient jugées vraiment grandes, qu'autant que leurs doctrines et leurs opinions se trouvaient en harmonie avec les opinions et les doctrines du *maître,* de *messire Aristote.*

Les hommes d'État vivifiaient la société humaine avec les principes proclamés dans la *politique* de ce philosophe, mort depuis tant de siècles. Après ces effrayantes réactions où « les menuz po» pulaires tuoient et massacroient gens, rompoient » coffres, roboient tout, esfonçoient vin aux riches » bourgeois, » on vit triompher le système conciliateur qu'Aristote établit au troisième livre de son ouvrage celèbre, « par quatre raisons que royau» mes et cités sont bons quand il y a moyennes gens. »

« La première raison, c'est que, dans un même » pays, beaucoup de riches et beaucoup de pauvres » ne sauroient bien vivre ensemble, parce qu'ils » sont placés aux deux extrémités ; mais si par en» tre deux se trouvent les moyens riches, les ordres » de l'État sont convenablement réglés.

» La seconde est que communément riches et

» pauvres ne s'entr'aiment ni ne s'entrecompa-
» gnent. Il faut donc une classe moyenne pour les
» rapprocher.

» La troisième est que le désaccord entre les très-
» riches et les très-pauvres pourroit entraîner la
» ruine du royaume ou de la cité, parce que les
» pauvres feroient étude de ravir le bien des ri-
» ches.

» La quatrième est qu'avec une classe moyenne
» nombreuse, il n'y a jamais autant de rivalité et
» d'envie entre les deux extrêmes (1). »

Ces principes avaient prévalu, mais la *rivalité entre les deux extrêmes* n'en existait pas moins pour cela ; un grand dualisme partageait la société entre Aristote et Platon. Les querelles des *réalistes* et des *nominaux* se compliquaient de controverses sociales. Les *réalistes* prétendant que les idées générales existent seulement hors du moi-humain, admettaient en principe qu'il ne saurait y avoir d'autres connaissances que celles qui émanent des faits et qui résultent de l'expérience ; ils soutenaient la *politique* d'Aristote, fondateur de l'empirisme. Les *nominaux*, au contraire, prétendant

(1) Christine de Pisan, *Gestes et bonnes actions de Charles V. Collection de* MM. Michaud et Poujoulat.

que les idées générales existent réellement en nous, admettaient, en principe, qu'il ne saurait y avoir d'autres connaissances que celles qui résultent de la spontanéité de notre raison créatrice, et soutenaient la doctrine exprimée dans la *République* de Platon, fondateur de l'idéalisme.

L'esprit humain s'immobilisait dans cette lutte, qui a traversé tant de siècles, mais qui devait être le point de départ de toute spéculation philosophique et de toute création politique destinée à réaliser le progrès de l'humanité, après avoir déterminé un point de vue systématique déduit des deux principes de la réalité : l'être et le savoir, ou mieux, des deux bases transcendantales de la connaissance, l'esprit et la matière. Alors seulement, Platon et Aristote devaient avoir également tort et également raison, car la nature humaine est double ; l'homme vit à la fois selon l'expérience et selon sa propre spontanéité, selon les événements et selon les idées. L'accord de ce dualisme pouvait seul constituer l'état suprême de civilisation.

Cependant la même lutte, aussi subtile qu'impuissante, était engagée sur toutes les branches du savoir. La jurisprudence elle-même, qui n'aurait dû prendre pour principes que la raison et l'autorité,

semblait devenue folle et révolutionnaire par égoïsme. L'amour du gain et la facilité d'acquérir un nom en s'ingérant d'interpréter les lois politiques et les droits civils, donnaient une grande vogue à cette étude, malgré l'interdiction qui en avait été faite à l'Université de Paris, par le pape Honorius et par plusieurs autres souverains pontifes désireux de consacrer, à force de décrétales ou ordonnances canoniques, le triomphe du code Théodosien sur les *Institutes* de Justinien. Les progrès du temps accomplirent l'anéantissement de la législation de Théodose, en décidant la renaissance du droit romain. « Toutefois la malheureuse adresse des » praticiens, dit Villaret, ouvrit des routes que » toute la prudence des législateurs n'avait pu dé» couvrir ; et la justice, arrêtée à chaque pas dans » des sentiers obliques, fut presque ensevelie sous » l'appareil des formalités dont l'introduction de» vait servir à garantir le faible de l'oppression, et » non à faire triompher la chicane et la mauvaise » foi : on connut cet axiome fatal, *qu'on peut avoir* » *raison dans le fond et tort dans la forme.* » En proclamant ce principe subversif de toute justice, les avocats n'oublièrent jamais d'invoquer *à mains jointes, l'Être suprême, juge droiturier de tous autres.*

Guillaume du Breuil parut enfin. Par son livre ayant pour titre : *Le style du Parlement, — stylus Parlamenti,* — et qui servit de manuel à plusieurs générations de légistes, depuis la première partie du quatorzième siècle jusqu'à la fin du seizième, il provoqua d'immenses réformes. La magistrature, que dirigeaient des hommes probes et laborieux, sortit de son ornière obscure pour entrer dans les voies éclairées par la science méthodique. Dès ce moment, les légistes, groupés au sein de leur corporation, ne vécurent qu'entre eux, étudiant sans cesse, dans le *style du Parlement,* le chapitre où Guillaume du Breuil traite *de la conduite et de la tenue d'un avocat,* et n'assistant qu'à des réunions de famille, pour se distraire de l'étude du droit romain dont on retrouve quelques traces dans les *gloses* de Faber et de Bartholle, dans les *décisions* de Balde, dans la *somme* de Boutiller et dans le *miroir* de Guillaume Durand, où se réfléchissent tous les progrès de la jurisprudence.

Quoique fiers d'être les représentants d'une science qu'ils avaient, pour ainsi dire créée, les légistes n'agissent pas encore dans l'État ; mais instruits, au sein de l'Université, ils se préparent à lui disputer bientôt son influence politique. « Ils

» veulent être les premiers, dit Boutiller, toujours » être en évidence, toujours parler; il n'est pas de » comparaison qu'ils ne fassent; ils osent même as- » similer leurs gains aux nobles profits de la che- » valerie (1). » Ils attaquent sourdement les classes moyennes, parce que les notables marchands sont maîtres de l'Hôtel-de-Ville et gouvernent l'administration de la cité : aussi pourrons-nous bientôt adresser à la Bourgeoisie proprement dite, ces paroles que le continuateur de Guillaume de Nangis, écrivit en faveur de la *pauvre Église: — Lorsque l'un tond, l'autre écorche!*

Et pendant que les légistes se perdaient dans la nuit des questions juridiques, les astronomes s'égaraient dans le jardin dédalus, pour y observer les révolutions sidérales. Depuis que l'on a soumis au calcul mathématique les différents degrés de vitesse du mouvement, l'astronomie, ou mieux, l'astrologie a fait d'immenses découvertes. Elle prédit les éclipses et montre, comme l'œuvre la plus merveilleuse de l'époque, la sphère mouvante ou horloge céleste, inventée par Jehan de Dondis qui a mérité pour cela le surnom de *Maistre Jehan des Horloges.*

(1) *Somme rurale.* Liv. II, chap. de l'advocat.

Selon l'opinion générale des professeurs de l'Université, la science planétaire, encore toute conjecturale, est rangée désormais au nombre des sciences positives. Elle a grandi majestueusement depuis les anciens pasteurs de la Chaldée, premiers observateurs de la marche des astres, par les travaux de Pythagore, de Thalès et de Milon; par les nobles recherches d'Hypparque, de Ptolomée et des Arabes; enfin, par les systèmes progressifs de Jehan de Morris, de Pierre d'Apono, de Maïorque, du roi Alphonse, de Henri de Malines, de Jehan de Limerius et de Sacrobosco, sur le soleil, sur la lune et sur toutes les autres planètes. Les docteurs, du haut de leur chaire, font l'histoire de ces développements de la science sidérale, mais ils ne parlent que de l'astrologie permise par les lois et dénoncent publiquement *tous devins, magiciens, pronostiqueurs, faiseurs d'horoscopes, enseigneurs ou escrivants,* afin qu'ils soient punis corporellement *à peine de fouet.* Vous le voyez : ce ne sont point les disciples de Gerson qui, à propos de la sphère céleste, ouvriront aux étudiants les chemins des sciences occultes condamnées par l'Église, et qui leur montreront le cours radieux des astres, pour mieux les faire tomber dans le royaume des ténèbres.

Quelle que fût la branche du savoir qu'il voulût atteindre, l'homme sage, à côté des découvertes douteuses, pouvait signaler mille dangers réels. L'esprit humain s'était affranchi du joug d'Aristote pour tout ce qui concernait les sciences physiques ou expérimentales. Guillaume Pelletier, premier abbé de Grandmont, avait commenté tous les ouvrages de Pline le naturaliste, sous le règne de Philippe de Valois. Les philosophes-physiciens modernes multipliaient leurs découvertes : le Français Pierre Barchuet et l'Anglais Barthélemy Glaunwil, avaient composé de volumineux traités, véritables encyclopédies où se résumait le naturalisme le plus large et le plus mystérieux ; audacieuse concentration qui allait se perdre dans les profondeurs de la cabale.

En effet, c'est là que tout savoir humain doit aboutir, en quittant la voie tracée par l'Université : l'arbre symbolique du bien ou du mal, porte toujours la pomme fatale qui perdit l'humanité. Si l'on veut étudier dans les arts libéraux, la science des herbes et la science des onguents; acquérir expertise des fièvres ou expertise des contusions, comparer Hyppocratès et Epidaurus ; se familiariser avec les navrures et les aposthumes et apprendre, dans l'*antidotaire de*

maistre Nicolas, que les apothicaires sont obligés d'avoir chez eux, la qualité des remèdes, l'influence des philtres sur le sang et des onguents sur la chair ; quelque bon chrétien que l'on soit, on se laisse aller aux tentations du malin esprit, on se précipite aveuglément dans les connaissances hébraïques, à l'instar des juifs, accusés d'être en relation très-intime avec le diable. Tous les docteurs marchent entre le *fas* et le *nefas* de la science humaine, et plusieurs d'entre eux, partis pour découvrir les lois mystérieuses qui règlent toutes les révolutions célestes, après un long voyage à travers les sombres régions de la nécromancie ou de la magie, arrivent fatalement au vestibule de l'enfer.

Tant que le sage et vertueux Gerson eut la direction officielle de l'Université de Paris, il s'efforça de réprimer cette tendance générale vers la philosophie occulte. Aux sciences *mytho-hermatiques* grossies de toutes les fables de la Haute-Égypte, de la Grèce, de la Judée, et qui réunissaient en faisceau les splendeurs de Mercure Trismégiste, de Zoroastre, de Pythagore et les clartés mystiques du chandelier à sept branches qui éclairait Salomon, il opposa le sublime rayon-

nement du christianisme qui se réfléchissait sur les *Homélies* et les *Dialogues* de saint Grégoire ; et sur la *Cité de Dieu* de saint Augustin : vieux ouvrages que l'avocat-général Raoul de Presles avait rajeunis, en leur donnant une version plus facile et plus pure ; enfin, sur les *Décrétales* des papes, ou le droit canon, sur les grandes études théologiques, sur l'*Imitation de Jésus-Christ* et sur la *Bible*, c'est-à-dire, sur le Livre !

Le droit canon, qui renfermait l'ensemble des lois faites et pratiquées par l'Église, s'était formé lentement et progressivement, à mesure que le christianisme pénétrait plus avant dans la société. Chacun de ses développements se trouvait donc lié à une transformation générale de la civilisation moderne.

Dès les premiers temps de l'Église, avant même l'établissement des paroisses qui ne datent guère que du sixième siècle, les évêques exerçaient à la fois, dans la cité, les doubles fonctions du sacerdoce et de la magistrature, gouvernaient la société civile avec un conseil de prêtres appelé : *Presbytérion*, et jugeaient toutes les contestations. Les décisions de ce conseil furent recueillies sous ces deux titres : — *Canons des Apôtres*. — *Constitu-*

tions Ecclésiastiques. — Ce dernier recueil ayant été corrompu par les Ariens, les *Écritures et les Canons des Apôtres* servirent seuls de fondement au droit catholique jusqu'au jour où, après la conversion de Constantin, s'ouvrit à Nicée, le premier concile général qui formula, en quelque sorte, la synthèse intellectuelle et religieuse du monde.

De nombreux conciles suivirent celui de Nicée ; on en recueillit successivement tous les canons qui devinrent, avec les *Décrétales*, ou lettres des papes, les lois constitutives de l'Église. Les Grecs avaient recueilli les canons des conciles dont l'Église latine n'adoptait qu'une partie, avant le règne de l'empereur Justinien. Une compilation fut faite, sous son gouvernement, par Denys-le-Petit, moine de Scythie ; et cette législation, accueillie par Charlemagne, forma, durant plusieurs siècles, tout le droit commun de la France. En 1152, l'Université de Paris vulgarisa un nouveau recueil publié par Gratien sous le titre de : *Décret.* Les docteurs y ajoutèrent les *Décrétales* du pape Grégoire IX, le *Sexte* de Boniface VIII, les *Elémentines* de Clément V, les *Extravagantes* de Jehan XXII et les *Extravagantes communes*, qui ren-

fermaient les décisions de divers papes et qui complétaient le système général du droit canon : édifice majestueux, séculaire, mais inachevé, car le concile de Trente y posera bientôt une dernière pierre sur laquelle sera gravé pour longtemps le testament de l'Église catholique.

Où finit le Décret, commence la Théologie mystique. On étudie le *Maistre des sentences*, et l'idée chrétienne se noie dans mille abstractions métaphysiques. *L'ordre des scolastiques*, dit Vico, *n'était que le désordre;* aussi le chancelier Gerson, rayonnante figure qui traversa tant d'épouvantes sociales sans rien perdre de sa sérénité, s'efforça-t-il d'en affranchir l'esprit humain. Tant de nobles travaux n'obtinrent aucun résultat. Gerson désirait que la société savante, déjà menacée dans sa croyance, au lieu de se diviser par des controverses puériles, se réunît au sein d'une doctrine plus haute, plus rationnelle, plus conforme à sa destinée et fît obstacle au doute, car partout où le doute pénètre, il n'y a plus de place pour la foi. Telle était la grande pensée du chancelier. Forcé de quitter Paris, à la suite des événements révolutionnaires qui avaient fait passer à l'ennemi toute la nationalité française, il eut

la douleur de voir la persécution la plus odieuse disperser les élèves qu'il avait groupés autour de son idée. Comme on voulait le frapper lui-même dans la personne de ses disciples, il se résigna au silence ; mais il justifia le glorieux surnom de *docteur des consolations*, en élevant sa voix pour défendre, contre les calomnies anglaises, Jeanne d'Arc : l'ange immortel de notre histoire !

Ces persécutions arrêtèrent, momentanément, la marche intellectuelle de la société, car « des Universités et des écoles procède toute lumière et » toute doctrine, tant pour le regard de la reli» gion qu'autres bonnes lettres servant à l'admi» nistration de la République, quand elles sont » bien conduites ; et, au contraire, s'il y a mauvaise » administration, en advient corruption de la jeu» nesse, laquelle se multiplie avec l'âge en tous » vices, tellement que c'est une des principales » choses à quoi est le plus nécessaire donner or» dre (1). »

En l'absence de Gerson, l'enseignement universitaire n'eut plus de lien général, et, par conséquent, de direction vers le progrès. Les professeurs renouvelèrent aussitôt mille controverses oubliées depuis

(1) *Remontrances des États-Généraux aux rois de France.*

un siècle ; et le célèbre docteur en décret, messire Miles d'Islers donnait, lui-même, ce funeste exemple en argumentant avec véhémence contre le dominicain Jehan Adam, qui dormait en paix dans je ne sais quel cimetière de Paris. Au milieu d'un sermon sur l'*immaculée conception*, prêché, quelque temps avant sa mort, à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Jehan Adam avait dit que c'était un péché mortel de croire la sainte Vierge exempte du péché originel. D'immenses clameurs s'élevèrent au sein de l'Université contre une pareille doctrine; et le frère prêcheur fut obligé de se rétracter publiquement. Malgré sa rétractation, il n'en provoqua pas moins une multitude innombrable de controverses faites selon les règles de la scolastique et sous l'invocation de saint Augustin, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Anselme, d'Alexandre de Halès, de saint Bonaventure, de saint Thomas d'Aquin, de Nicolas de Lyre, de Pierre d'Ailly et de Gilles Deschamps, qui servaient d'éclaireurs à cette armée de polémistes : rudes et âpres joûteurs, cerveaux toujours différents, esprits toujours les mêmes ; car alors on se transmettait une discussion théologique de génération en génération; car on ris-

quait son âme, de gaîté de cœur, dans ces luttes confuses de la raison et de la foi ; car on vivait d'argumentations mortes faute d'en avoir une toute fraîche et toute nouvelle sous la main, à moins qu'une pensée révolutionnaire ne s'emparât de l'esprit d'un homme, et que cet homme ne subjuguât l'humanité par l'un de ces trois noms formidables : Wiclef, Jehan Huss ou Martin Luther.

Cependant, au milieu de cette époque de précipitation individuelle et d'attente générale, les peuples étonnés de ne plus voir le chancelier Gerson à la tête de l'Université de Paris, se disaient : — « Que fait-il dans cette solitude? n'y a-t-il plus » d'hérésies à combattre, de discordes à calmer, » d'alchimistes à poursuivre (1) ?» — Jamais, au contraire, depuis le XIIIe siècle où parurent Averroës et Guillaume de Paris; depuis Magistri jusqu'au Père-le-Pacifique et Honorius d'Autun, jamais la philosophie hermétique n'avait compté un si grand nombre d'adeptes. Son plus hardi représentant, celui qui résume, à nos yeux, toutes les découvertes de cette science mystérieuse, est, sans contredit *Nicolas Flamel, natif de Pontoise et bourgeois de Paris,*

(1) *Éloge du chancelier Gerson*, par M. de Faugères. Couronné par l'Académie française, 1838.

philosophe, mathématicien, et surtout grand alchimiste. Fameux en l'ancienne cabale des Juifs, il connoissoit à fond quasi tous les mestiers. Il estoit peintre en miniature, écrivain public à Paris (remplissant à peu près les mêmes fonctions que les notaires) et auteur de plusieurs ouvrages consacrés à rechercher *la vertu transmutative des métaux et le grand éclaircissement de la pierre philosophale.*

Nicolas Flamel vivait au commencement du xv° siècle, dans la maison qu'il s'était fait construire au coin de la rue des Écrivains et de la rue Marivaux. Les hermétiques et les souffleurs de tous les pays y vinrent, longtemps après sa mort, faire de pieux pèlerinages pour visiter son laboratoire. Ils aimaient à contempler ces murs couverts d'hiéroglyphes, d'emblêmes étranges, de symboles bizarres, de lignes appartenant à une géométrie inconnue, de mots celtiques, grecs ou hébreux commencés dans une langue et finis dans une autre; les fourneaux, les cornues, les fioles pleines de métaux réduits en poudre; les masques en verre, les figures informes du zodiaque, les signes cabalistiques, les sphères, les creusets épars où l'on découvrait quelques débris d'or et de diamant qui avaient servi autrefois à rechercher l'*atôme primi-*

tif et irréductible ; un plomb, une équerre, un marteau, une truelle, signes de la franc-maçonnerie égyptienne ; des écritures emblématiques sur les dalles ; d'énormes manuscrits en parchemin ; les grands ouvrages de saint Thomas d'Aquin, d'Albert-le-Grand, de Roger Bacon, d'Alain de Lille, d'Armand de Villeneuve, de Jean Pic de la Mirandole, de Raymond de Lulle, du pape Jean XXII, de Jean de Meun, de Jean de Rupescissa, de Jean Cremer, de Basile Valentin, d'Isaac le Hollandais, de Bernard Trivisan, de Sacrobosco, de Jean Aurelio Augurelli, de Henri Corneille Agrippa, de Joseph Levinus Lemnius, etc... — *De arcanis naturæ — speculum alchimiæ — de occultis naturæ miraculis — sapientia consummata — de mirabili potestate artis et naturæ — de prædestinatione et libero arbitrio — de confectione veri lapidis — opus majus* — et ils se figuraient voir, assis dans son vieux fauteuil de tapisserie éventré, devant sa table usée par l'étude, un vieillard mort d'épuisement intellectuel, mais qui semblait donner l'existence à ce chaos.

Les trois becs de cuivre, suspendus à la voûte du laboratoire, ne s'allumaient que pour éclairer des veilles presque toujours pleines de ténèbres; mais

« l'esprit, dit Nicolas Flamel, est comme la lampe » de Dieu avec laquelle il recherche les profondi» tez de tous les secrets. Les sciences en général, » ajoute-t-il, n'ont rien de si caché, qui ne lui soit » manifeste. » En effet, à force de tout concentrer dans son cerveau, l'alchimiste a tout résumé. Esclave d'une seule passion dominatrice, l'aspiration vers l'inconnu; et quoiqu'il soit, par sa propre nature, condamné à ne vivre que quelques instants de la durée, il use de sa liberté en remontant, selon l'expression de Gœthe, *à la source des semences éternelles*, pour mieux découvrir le fond de la destinée humaine. C'est en vain qu'il interroge Hermès, ou Mercure Trismégiste, ou Thot, représenté par Homère comme le conducteur des âmes après la mort; ce protecteur symbolique des moindres voyages ne peut rien dire sur le voyage suprême; le guide des âmes reste aveugle et muet, et l'alchimiste se prend aussitôt à douter, en plein XIVe et XVe siècles, au milieu de l'affirmation générale. Rebelle au véritable esprit du Catholicisme, il n'a d'autre souci que de subjuguer la matière pour lui dérober le *grand arcane, le secret générateur;* que de faire sortir l'essence infinie de l'atôme; que de trouver, en un mot, la molécule ordonna-

trice, ou mieux, la molécule-esprit, si l'on peut ainsi parler, en résumant tout un système incohérent, pour saisir le génie de la forme primitive, c'est-à-dire, de la création.

Lorsqu'il a conçu l'existence et la forme par l'intervention de trois puissances, le mercure, le soufre et le sel, principes des métaux et des corps, l'alchimiste s'adresse de nouveau à Hermès qui fut en Orient le conseiller et le ministre d'Isis, déesse universelle; qui inventa l'astronomie et qui apprit au soleil à tourner autour du monde. Tout en décomposant la matière et en défaisant la création, Flamel ne veut que produire et créer. Il sait, à n'en pouvoir plus douter, que l'or n'est point un métal, que l'or est la lumière, que le soleil est l'élément primitif de l'or; Hermès, le conducteur du soleil, lui apprendra donc à faire de l'or!

Mais, fatalité! la science, qui jouissait jadis d'un si bel éclat en Orient, dégénère en Occident; elle a voulu qu'Hermès, l'être individuel qui était jadis le plus puissant auprès de l'être universel et qui semblait participer de son immensité, ne fût plus que le symbole des bornes.

Les étymologistes nous apprennent, en effet, que du mot Hermès, on a créé *T — erm — inus*,

mot latin qui signifie : bornes, et le mot français *T—ermes* (1). L'alchimiste poursuit néanmoins ses excursions multiples à travers l'absolu. Si la Papauté lance contre lui ses foudres et ses anathèmes, il recueille en corps de doctrine tous les principes de son art : — *leges alchimiæ* — et les publie, dans un livre, qu'il fait attribuer aux papes. Où trouver un plus audacieux représentant du naturalisme et même des doctrines matérialistes, que cet homme, qui fut, à la fois, le dernier descendant des Mages perses, des Chaldéens, de Démocrite, d'Épicure ; et le premier né de cette famille nombreuse dont les types sont Faust et Manfred ?

Faut-il croire, maintenant, que les alchimistes étaient de purs visionnaires et qu'ils ne possédaient aucune science réelle ? Une semblable assertion serait démentie par les témoignages les plus authentiques de l'histoire. « Ce sont simplement, dit » un écrivain spécial, des hommes persévérants, » opiniâtres, si l'on veut, qui, étant convaincus, » soit par des faits, soit par leurs lectures, de la » réalité de la science, ont consacré leur vie à son » étude, dans l'espoir, souvent déçu, il est vrai,

(1) Court de Gébelin, *Monde primitif, allégories orientales.* Tom. Ier, pag. 134.

» d'arriver à la possession des deux plus grands
» biens : la richesse et la santé... On ne doit pas
» nous objecter le grand nombre de fourbes qui
» ont abusé de la crédulité publique sous le masque
» de l'alchimie... l'audace de ces fourbes prouve au
» moins une chose, c'est que l'opinion générale
» était loin de regarder l'existence de la science
» comme une chimère (1). »

Quoi qu'il en soit, n'oublions pas que la plupart des grandes découvertes du monde physique peuvent être revendiquées par les alchimistes. — Mais pendant qu'ils cherchaient, avec tant d'ardeur, la puissance spirituelle qui transforme les métaux, Guttenberg, de Mayence, découvrait l'imprimerie, c'est-à-dire la puissance matérielle qui transmet la pensée. Une pareille invention généralisait, en quelque sorte, les forces de l'intelligence individuelle. Sous l'influence d'un fait aussi considérable, la civilisation humaine devait marcher nécessairement vers de nouvelles destinées.

Paris, ville de l'initiation intellectuelle, ouvrit ses portes aux premiers disciples de Guttenberg, appelés par Louis XI; le roi-despote ne redoutait

(1) *Dict. de physique générale, théorique et appliquée. Art. alchimie.*

nullement l'œuvre de ces propagateurs de la liberté morale, car ils devaient l'aider à porter le dernier coup à la féodalité. Un âge social finit avec eux, et un nouvel âge commence. De nobles et grandes passions se développent dans le cœur de la Bourgeoisie, comme dans l'esprit humain arrivé au terme de son but transitoire, mais ayant la conscience de ses buts définitifs. Mœurs, coutumes, science, philosophie, industrie, politique, tout se transforme ou va se transformer à la fois, dans cette merveilleuse et critique rénovation de l'humanité, qui épouvantera la foi sans l'abattre et qui fera triompher la supériorité de la raison.

CHAPITRE II.

ÉVOLUTIONS DE LA BOURGEOISIE DEPUIS LOUIS XI JUSQU'A FRANÇOIS 1[er].

On sait déjà quelle était la situation respective de la royauté et de la démocratie, lorsque Louis XI monta sur le trône; mais on ne sait pas quels sont les événements qui préparèrent le règne de ce prince. Remontons jusqu'à eux, si nous voulons connaître sa véritable signification historique.

Pendant que la France, pays d'indépendance et d'émancipation, subissait le joug de la conquête anglaise; et que le successeur de Charlemagne était dérisoirement appelé: *petit roi de Bourges,* un prince naissait dans cette ville, dernier refuge de la monarchie et de la nationalité. Cet enfant, qui porta longtemps le titre de Dauphin, entendit, dès le berceau, les cris plaintifs et formidables que poussaient à la fois, d'un côté, la haute aristocra-

tie qui avait livré à l'Angleterre le territoire de la patrie; de l'autre côté, la Bourgeoisie décimée sur tous les champs de bataille où elle avait combattu contre les invasions de l'étranger, spoliée par les hordes féodales et ensevelie, en quelque sorte, au sein du désastre universel. Plus tard, l'enfant royal entrait joyeusement dans l'adolescence, lorsque, après la restauration des idées nationales et l'affranchissement du royaume, une convocation des États-Généraux (1417) fit passer sous ses yeux le triste tableau de la société dont il devait un jour être l'expression.

Le cahier des doléances démontrait que l'aristocratie avait occasionné tous les maux du pays. A dater de ce jour, le Dauphin jura une haine implacable à la féodalité. Rien ne prouve qu'il ait aimé la Bourgeoisie pour elle-même, mais il nous suffit de savoir qu'il avait déjà l'instinct du pouvoir et de la domination; et que, par l'opposition énergique qu'il fit à la politique de son père, dont la tendance favorable à la haute aristocratie était nuisible au Tiers-État, il était devenu le centre d'une réaction salutaire. Il avait donc reconnu que l'appui unique, nécessaire, indispensable de la monarchie devait être la Bourgeoisie régénérée ou for-

tifiée, et que, dans notre belle France, la monarchie doit toujours compter parmi ses forces positives celles qu'elle emprunte à la démocratie.

Voici l'opinion que les peuples se faisaient alors de la royauté. « Un roi est comme un jardinier » qui a un beau et grand jardin plein de beaux » arbres portant bons fruits; s'ils sont bien labou» rés et cultivés, ils apportent grand profit, et il ne » doibt pas les laisser tomber en friche, savars ou dé» sert; si a aucunes choses qui empêchent comme » espines, orties et autres mauvaises herbes, les » doibt faire arracher et ôter, tellement qu'il de» meure tout net (1). » Ces expressions allégoriques résument véritablement l'œuvre politique de Louis XI, qui s'empara de l'autorité absolue pour donner une satisfaction complète aux intérêts généraux de la société.

Sous Charles VII, l'aristocratie avait laissé périr Jeanne d'Arc et condamner Jacques Cœur: elle opprimait les classes populaires et ne se conduisait guère mieux envers la royauté. Louis XI donna aux peuples le spectacle d'un roi qui écrase l'aristocratie. Philippe-Auguste, Saint-Louis et

(1) *Jean Juvénal des Ursins*, Discours prononcé aux États-Généraux en 1468.

Philippe-le-Bel, tous les princes qui se mirent ouvertement à la tête de l'émancipation démocratique, avaient attaqué ce formidable adversaire franchement, avec des armes loyales et courtoises; Louis XI employa d'autres moyens, moins honorables, sans doute; mais plus sûrs. Il eut recours à l'hypocrisie, à la ruse, à la fraude, et à l'intrigue courageuse, énergique ou poltronne. Trouvant la société sous les coups d'une véritable terreur panique, il employa cette terreur comme moyen de gouvernement. Homme d'exécution, de résultats et de succès, il avait toujours besoin de combattre, de séduire, de corrompre, d'épouvanter. Bien plus, —et ce dernier trait lui donne une physionomie à part entre les rois de notre histoire — il fit de la potence, instrument de barbarie, un levier de civilisation.

Ce système inexorable fut appliqué avec une persévérance qui terrifie. Aussi Louis XI a-t-il été nommé par certains annalistes : *Le Néron de la France*. L'histoire ne confirme pas un tel jugement rendu par de petits esprits contre l'œuvre de ce prince. En même temps qu'elle enregistre les faits, elle tient compte des causes, des idées et des intérêts humains; elle indique les résultats

obtenus, elle signale toutes les résistances vaincues et découvre enfin, au fond de chaque situation, les nécessités impérieuses qu'il faut satisfaire. Alors seulement elle acquiert le droit de juger, en dernier ressort, ces hommes exceptionnels qui s'emparent, pour ainsi dire, de l'idée capitale d'un siècle; qui marchent fatalement et avec toute leur conscience, vers une destination providentielle; qui, en agissant pour le présent, ne travaillent qu'en vue de l'avenir et qui font, de leur amour-propre, une question d'humanité!

Tel fut Louis XI. Il n'était encore que Dauphin, lorsqu'il lui fut donné de comprendre la mission d'un roi. Il savait que tout était à réviser, sinon à refaire : lois, mœurs, institutions. Un pareil travail exigeait un rude ouvrier : Louis XI devait l'être.

L'esprit féodal, tantôt vainqueur, tantôt vaincu, s'était enrôlé sous les drapeaux d'une coalition formidable et se préparait, de toutes parts, à livrer une bataille décisive contre le pouvoir royal.

Pour repousser avec avantage cette agression de quelques barons égoïstes qui prenaient pour prétexte *le bien public*, Louis XI fit un appel à l'esprit bourgeois et démocratique. Toutes les villes de France avaient embrassé la cause du roi,

qui tenait la campagne dans la province, lorsque l'armée féodale marcha contre Paris, ayant pour cri de guerre : *Franchise, bien public, décharge du peuple.* On attaqua les faubourgs; les troupes urbaines repoussèrent les assaillants. Louis XI, vainqueur à Montlhéry, revint en toute hâte dans sa capitale, mais seulement pour dire aux bons Parisiens qu'il était content d'eux; pour dîner chez son lieutenant-général, Charles de Melun, en grande compagnie de bourgeois et de bourgeoises; pour confirmer tous les priviléges des classes industrielles, et finalement pour établir un comité administratif composé de six membres du Parlement, de six notables marchands et de six docteurs de l'Université qui, en son absence, eurent voix délibérative dans le conseil royal. Cela fait, il repart; et l'armée des coalisés reparaît sous les murs de Paris. Les chefs de l'aristocratie veulent alors obtenir par la persuasion, ce qu'ils n'obtiendront jamais par la force. Ils écrivent simultanément au Clergé, au Parlement, à l'Hôtel-de-Ville, à l'Université, à toutes les grandes influences de la Bourgeoisie, disant toujours : — « Nous avons pris les » armes pour le bien public et pour la décharge du » peuple. »

On les croit sur parole. Une assemblée est convoquée sur-le-champ à l'Hôtel-de-Ville où plusieurs députés sont élus : Guillaume Chartier, évêque de Paris, Thomas de Courcelles, doyen de Notre-Dame, Jehan de l'Olive, docteur en théologie, et Eustache Laillier, *pour le regard du Clergé;* Jehan-le-Boulanger, Jehan Sellier, archidiacre de Brie, et Jacques Fournier, *pour le regard du Parlement;* Jehan Chouart, lieutenant-civil au Châtelet, François Halle ou Hasle, avocat au Parlement, et Arnaud Laillier, changeur de Paris, *pour le regard de la Ville;* Jacques Ming, de la Faculté des arts, Jehan Laillier, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, de la Faculté de théologie, Jehan de Montigny, de la Faculté de droit, et Euguerrand de Parenty, de la Faculté de médecine, *pour le regard de l'Université.* Ces députés se rendirent au camp des princes qui avaient établi leur quartier-général à Saint-Maur. Dans une conférence où furent agitées les destinées de la monarchie, les représentants de l'intérêt aristocratique, cachant leurs ambitions personnelles sous le voile du bien social, demandèrent la convocation des États-Généraux. En attendant les élections des bailliages, ils désiraient qu'il fût permis à leurs soldats de tra-

verser la ville, où les princes resteraient seuls pour délibérer sur l'affaire commune.

Les députés de Paris acceptèrent ces propositions. L'œuvre constituante de Louis XI allait être détruite, si, averti à temps, il ne fût revenu, au plus vite; car, dès l'instant où les chefs de l'armée féodale seraient entrés dans Paris, *le meilleur qui lui pouvoit arriver, c'étoit fuir du royaume* (1). En effet, le principe de l'alliance de l'aristocratie et de la Bourgeoisie était une conclusion contre la royauté. Il fallait, coûte que coûte, traiter avec les hauts-vassaux. Louis XI s'empressa de leur promettre tout ce qu'ils demandèrent, de leur offrir même ce qu'il n'avait point : et le traité de Conflans fut signé *par gentille industrie.*

L'opposition aristocratique était réduite, mais non pas l'opposition bourgeoise. Louis XI voulut faire des exemples. Quelques députés de l'Hôtel-de-Ville furent jetés en rivière de Seine et d'autres, envoyés en exil; plusieurs ne perdirent que leurs charges. Et pendant que ce système d'intimidation était appliqué par Tristan l'Hermite, Louis XI édifiait la Bourgeoisie, en dînant à la Prévôté des marchands

(1) *Mémoires de messire Philippe de Comines.* Chap. 8 et ailleurs.

ou chez certains merciers et drapiers ; en les recevant lui-même à sa table, ou en tenant leurs enfants sur les fonts baptismaux. Maintes fois, il harangua le peuple en place de Grève, afin de le maintenir dans une juste défiance contre les entreprises de l'aristocratie.

Cependant la guerre allait recommencer entre le roi et ses grands vassaux, car le traité de Conflans, non exécuté, était considéré comme une suspension d'armes. Louis XI, ayant l'air de redouter les hostilités, se rendit auprès de Charles, duc de Bourgogne. Des conférences eurent lieu à Péronne ; le roi et le duc, représentant chacun un intérêt opposé, cherchèrent néanmoins à s'inspirer une confiance réciproque ; *mais le diable s'en mêla.* Pendant que Louis XI parlait de paix, ses émissaires faisaient soulever les bourgeois de Liége contre Charles; c'est alors que ce dernier se vengea d'une manière éclatante , en forçant le roi de France, devenu son prisonnier, à signer un traité humiliant, à prendre les armes contre les rebelles et à porter enfin les couleurs et la bannière d'un simple vassal.

De retour à Paris, Louis XI entendit *les beaux dires et chants* des pies et des geais auxquels

les bourgeois faisaient dire à tue-tête : — « Péronne! Péronne!... Larron! va dehors, va » Perette! — » Pour faire cesser ces cris séditieux, Tristan, le formidable prévôt, fut obligé d'intervenir. On proclama une ordonnance « qui » obligeoit de mettre à mort lesdits oiseaux comme » jacassant des mots inutiles et inconvénants à la » majesté royale. » Un grand nombre de cerfs, de biches et de chevreuils, que les bourgeois élevaient dans leur basse-cour, furent atteints par la même proscription, « comme portant sur leurs cornes et » en leur collier devises mordantes à l'encontre » du roi. »

Louis XI avait un grand intérêt à faire disparaître la plus légère trace d'opposition dans les rangs de la Bourgeoisie, car il voulait, dit Mézerai, « que » Paris devînt le fort de la royauté contre les » grands. » C'est pour atteindre ce but, qu'il anéantit les innombrables justices ecclésiastiques et féodales renfermées dans la capitale : toutes juridictions où l'on ne reconnaissait que nominalement son autorité suzeraine ; qu'il créa un pouvoir central et régulier avec les débris de mille polices contradictoires ou particulières; et qu'il réalisa la plus complète transformation de la royauté.

Ces immenses rénovations s'accomplissent lentement, sûrement, pleinement, au milieu même de *la pestilence très-grande* qui enlève à Paris et à la banlieue plus de quarante mille habitants. On publie « une ordonnance et permission du roi à toutes gens, de quelque nation qu'ils soient, à y » venir demeurer pour les repeupler (1). » Une protection manifeste est accordée à la Bourgeoisie. Louis XI, l'âpre démolisseur des priviléges féodaux, se plaît à reconstruire l'édifice des immunités démocratiques; et par son ordre les magistrats civils « prévost des marchands, eschevins, clercs, » receveur et procureur de nostre capitale, à cause » de leurs dits estats, sont exempts de tous subsides » et impôts quelconques, présents et futurs. » Cette disposition particulière sert de préambule à la fameuse « ordonnance sur le faict général des » mestiers de Paris, » qui est l'un des actes les plus importants du règne de Louis XI, et qui résume, en quelque sorte, sa pensée constitutive.

« Loys etc., comme, pour le bien et seureté de

(1) *Histoire de Louis XI, autrement dicte la chronique scandaleuse escrite par un greffier de l'Hostel-de-Ville (Jehan de Troyes).* — Pag. 109.

» nostre bonne ville de Paris, et pour la garde, tui-
» cion et déffence d'ycelle, et autres causes et con-
» sidérations à ce nous mouvans, nous ayons puis
» naguères fait mectre sus et en armes les manants
» et habitants de tous estats de nostre dicte ville et
» cité, et ordonné les gens de mestier et marchants
» estre divisez et partiz en certaines bannières,
» sous lesquelles ils seront chacun selon la qualité
» et l'estat dont il est, pour la conduicte et perfec-
» tion de laquelle matière, et afin que nos subjects
» de nostre dicte ville, ainsi miz en armes comme
» dict est, puissent estre conduiz en ordre et po-
» lice, en manière que auscun inconvénient n'ad-
» vieigne à cause de ce à nous ne en la dicte ville,
» ayons faict assembler auscuns notables gens, tant
» de nostre court de Parlement que aultres gens de
» nostre conseil, lesquels, par grande et meure
» délibération, ayent faict sur ce qui est dict, cer-
» taines ordonnances, statuts et esdits contenant
» la forme qui s'en suit :

» Voicturiers par eau, bastelliers, passeurs et
» faiseurs de bastaulx, une bannière; barbiers, une
» bannière; poullaillers, queulx (cuisiniers), rotis-
» seurs et saucissiers, une bannière ; charrons, une
» bannière; lanterniers, souffletiers, vanniers, ou-

» vriers d'osiers, une bannière; porteurs de grêve, » une bannière; henoards (porteurs de sel), reven- » deurs de foin et de paille, chauffourniers et estu- » viers et porteurs des halles, une bannière; » vendeurs et marchans de bestail, vendeurs de » poisson de mer, une bannière; marchans de » poisson d'eau doulce et pescheurs, une ban- » nière ; libraires, parcheminiers, escripvains » et enlumineurs, une bannière; drappiers et » chaussetiers et espiciers et apothicaires, une » bannière; deciers (fabricans de dés et d'é- » checs), tapissiers, teinturiers de fil, de soye » et de toiles, taudeurs, une bannière; merciers, » lunetiers et tapissiers sarasinois (fabricans de » tapis semblables à ceux de Perse et de Turquie), » une bannière; mareschers, jardiniers, une ban- » nière; vendeurs d'œufz, fromaiges et esgrun (her- » bes potagères ayant de l'aigreur), une bannière; » charpentiers, une bannière; hostelliers et taver- » niers, une bannière; pigneux et tondeurs de laine (cardeurs), une bannière; vignerons, une ban- » nière; couvreurs de maisons et manouvriers, » une bannière; cordiers, bourreliers, corretiers » et vendeurs de chevaulx, une bannière; buffe- » tiers, potiers de terre, nathiers et faiseurs d'es-

» teufs (de balles avec lesquelles on jouait à la » paume), une bannière; et notaires, bedeaulx » et austres praticiens en cours d'esglises, mariés, » non estant de mestier, seront aussi une ban- » nière.

» *Les corps de mestiers et marchans seront partîz* » *et divisez en* 61 *bannières et compagnies* (1). »

Chaque métier forma, de la sorte, une compagnie distincte ayant pour chefs *un principal et un soubz-principal;* et les bourgeois, dans les grandes revues ou *montres*, parurent, avec *brigandine et cotte d'armes, salade en tête, vouge, longue lance et coulevraine en main*, rangés autour de leurs bannières *figurées chascune d'une croix blanche et armoryées comme ils avoient advisez.* Ces bannières étaient renfermées dans un coffre à trois clés; l'une appartenait de droit au principal, la seconde au sous-principal, et la troisième au *commissaire du roy.* Chefs et soldats, en prenant dans toute compagnie, leur place respective, prêtaient serment entre les mains d'un officier royal, *en la forme et manière qui s'ensuit:*

« Vous jurez à Dieu, aux saincts Évangiles de

(1) *Ordonnances des rois de France*, par le comte de Pastoret, tom. XVI, pag. 671 et suivantes.

» Dieu, et sur la damnation de vos âmes, que vous » serez bons et loyaux au roy, et le servirez envers » tous et contre tous qui pevent vivre et mourir, » sans nul excepter. »

Par cette ordonnance, Louis XI complétait l'œuvre constituante de Saint-Louis, et prenait la direction souveraine de toutes les classes industrielles. La même organisation militaire fut imposée à l'Université, au Parlement, à la Chambre des comptes, et aux divers corps de l'État.

Ce qu'il venait de faire pour la Bourgeoisie de Paris, Louis XI le fit également pour celle de toutes les villes de France dont l'organisation communale, corporative ou militaire, fut coulée au même moule. En vertu de ces ordonnances, l'élection des magistrats consulaires étant conservée, les classes populaires eurent leurs capitaines élus, leurs armes, leur guet, leur police, leurs chaînes, leur fonds propre, et leur hôtel-de-ville, capitole ou maison commune.

Peu à peu, de grands changements sociaux se réalisèrent. Le sentiment national l'emporta sur l'esprit de clocher ; la poudre à canon, qui avait transformé l'art militaire et les armes, détruisit l'importance militaire de la noblesse et créa celle de la

Bourgeoisie, donnant une multitude de soldats à la première, tandis que celle-ci se contenta de remplir les cadres des officiers. Le système des gardes nationales sédentaires réagit avec puissance contre la constitution des armées permanentes; bientôt, dit Châteaubriand, « le ban et » l'arrière-ban des plébéiens remplaça le ban et » l'arrière-ban des nobles. (1) »

Louis XI profita de cette tendance démocratique et anti-féodale, qui devint un des éléments du pouvoir monarchique. Plein de sollicitude pour la Bourgeoisie, il multiplia les priviléges des villes murées, qui pouvaient fermer leurs portes aux archers enclins aux pilleries, aux arquebusiers et au roi lui-même s'il se présentait avec troupes, étendards déployés, et sans la permission des magistrats consulaires.

« A cette vaste agrégation de municipes, dit » M. Capefigue, venaient se réunir une multi» tude de confréries particulières, avec leurs liber» tés et leurs propres droits. Le peuple se frac» tionnait aussi en mille petites sociétés, toutes » protégées par leur vieille charte, ayant leurs » gardes, leur patron, leur bannière. Les maîtres

(1) *Études hist.*, tom. Ier, préf., pag. 100.

» de tous les états, fiers de leurs couleurs, de leurs
» prérogatives antiques, marchaient en grandes
» processions, paraissaient en armes, avec leurs ar-
» quebuses, leurs pistolets. Le dimanche, lors de la
» montre ou revue, ils élisaient leurs capitaines,
» leurs dizainiers et centeniers. Chaque métier
» avait un magistrat de son choix : aussi, quels fiers
» compagnons que c'étaient les charpentiers, tréfi-
» leurs, bouchers tenant étal ! Ils étaient plus puis-
» sants que maints gentilshommes dans leur ma-
» noir, surtout quand ils parlaient aux Halles, en
» place de Grève, où s'assemblaient toutes les bonnes
» confréries pour délibérer (1). »

Ainsi furent assurés à la Bourgeoisie, l'ordre et la sécurité, toujours si nécessaires aux mouvements réguliers des sociétés humaines ; aussi, lorsque ces dispositions législatives eurent été réalisées, le monde s'aperçut que la nation française avait marché rapidement vers la liberté dans la voie du despotisme.

Louis XI, monarque à deux faces, tyran par caractère, mais émancipateur par les résultats de sa politique, réforma donc à la fois la constitution particulière de Paris et la constitution générale de

(1) *La Réforme et la Ligue*, 3e édit., pag. 160.

la France. D'une main, il ferma le Moyen-Age, et de l'autre, il ouvrit les temps modernes. Il parut à une époque où rien n'était encore déterminé, sous le rapport des formes sociales ; mais il réorganisa tout, métiers, corporations, communes, magistratures civiles, compagnies judiciaires et pairie : en un mot, les forces de la société furent absorbées par cet homme, c'est-à-dire par la royauté. Les seigneurs persécutés ou appauvris lui vendirent leurs manoirs ; « il les mist en telle subgection, qu'ils » vindrent devers luy à mercy, et fut si craint et » doublé qu'il n'y avoit si grant en son royaulme, » et mesmement ceulx de son sang, qui dormist ne » reposast seurement en sa maison (1), » tandis que les bourgeois armés veillaient autour de son palais d'où partaient et où arrivaient à la fois trente courriers différents, qui transmettaient en tous lieux l'ordre absolu du prince. Après avoir établi ces relations par la poste, agent universel de civilisation dont il fut le créateur, il voulut imposer à ses peuples l'uniformité des coutumes, avec l'unité des poids et mesures qui auraient effacé pour toujours les derniers vestiges de la féodalité ; mais cette pensée féconde ne devait triompher

(1) Jehan de Troyes.

qu'après deux siècles de révolutions. Nul monarque n'avait pu dire, avant lui, ce qu'il répétait souvent à ses compères : — « Il n'y a dans ma ca- » pitale d'autre seigneur que moi, ni d'autre justice » que mon Parlement; il n'y a dans mes États d'au- » tre roi que Louis XI. »

Pour opérer de si grandes choses, ce prince n'employa que de *petites gens.* D'Olivier-le-Daim, surnommé le *Diable,* qui était son valet de chambre et son premier barbier ordinaire, il fit un ambassadeur ; de Jehan Doyac, qui était son tailleur, il fit un héraut d'armes ; et de Coictier, qui était son médecin, il fit un chancelier. Ces hommes, sortis des derniers rangs du peuple, formaient les premiers officiers du roi qui dédaigna d'avoir des nobles à sa cour, parce qu'il comprenait, sans doute, que chaque noble était ou devait être son ennemi naturel.

Considéré de la sorte, Louis XI n'est pas seulement le compagnon de Tristan l'Hermite, de Trois-Échelles et du Petit-André ; il représente encore la lutte désespérée du pouvoir royal contre la révolte féodale, et la tendance monarchique vers la conquête de l'égalité. Il ne faut pas se contenter de voir, dans son règne, les innombrables exécutions se-

crètes ou publiques qui eurent lieu, ni les fameuses cages à prisonnier d'État appelées *fillettes du roi, véritables tombeaux où chaque mort était un vivant :* mais on doit observer qu'il eut le secret de l'autorité ; que la raison de sa puissance formidable se trouve dans la satisfaction qu'il accorda aux susceptibilités de la Bourgeoisie et des classes populaires, et que, chirurgien habile, il sut remédier à tous les maux qui dévoraient le corps politique, après avoir fait sur lui de terribles amputations.

La Providence, qui avait fait naître Louis XI pour accomplir cette tâche dans l'intérêt ultérieur de la société, lui donna un caractère double. Il tenait du passé, mais il marchait fermement vers l'avenir. Bien qu'il s'entourât de grilles de fer, de trappes, de chaînes, de gibets; et bien qu'il eût des amulettes et des reliques pour chacune de ses vengeances, dans cet homme craintif, il y avait pourtant du Jean-sans-Peur. Voilà quelle était son adhérence avec le passé. Il protégea Ulric Gering, Martin Krantz et Michel Friburgez, les trois premiers typographes qui vinrent mettre leurs presses à la disposition de la Sorbonne ; il favorisa les progrès de l'esprit humain ; il éleva le Tiers-État à un nouveau degré de richesse et d'im-

portance sociale, et il réprima toutes les divisions féodales pour arriver à l'unité. Ceci eut lieu en regard de l'avenir. Si l'unité nationale fut obtenue, on sait par quels moyens et à quel prix. Mais aussi quelle immense conquête ! L'unité n'est-elle pas le premier besoin d'un grand peuple, l'élément constitutif le plus puissant de toute civilisation et le souffle providentiel qui fait prospérer les Empires?

Cette réalisation fut l'idée capitale et le but constant de Louis XI dont la figure typique domine un âge entier de notre sociabilité. Il dirigea ainsi , même dans les voies les plus obliques, une longue série de glorieux événements en vertu desquels la France obtint un développement de puissance morale et matérielle si formidable , que les nations de l'Europe s'en épouvantèrent. On les verra bientôt se liguer entre elles pour comprimer cet élan prodigieux ; pour arrêter sa pensée avec leurs armées ; et pour étouffer, sous les chaînes du despotisme, le fier génie de sa liberté.

Immédiatement après la mort de Louis XI, une réaction de l'Aristocratie opéra le dépouillement partiel de la royauté ; mais la Bourgeoisie conserva

toutes ses conquêtes. En même temps qu'on redressait, au milieu de Paris, le vieil échafaudage des juridictions féodales, une représentation nationale était convoquée à l'effet de réduire les prétentions de la maison de Bourbon et de la maison d'Orléans qui se disputaient la régence. Dans cette assemblée, où la Bourgeoisie des villes murées ou non-murées et celle des communes rurales avaient envoyé pour la première fois des représentants, on peut saisir encore la haute pensée de Louis XI ; — les idées de l'homme ne meurent jamais parce qu'elles appartiennent à la Providence. Tous les actes des États-Généraux semblent dictés par le génie chrétien de l'égalité. Le clergé, la noblesse et le Tiers-État, réunis dans une salle commune, délibèrent et votent ensemble, ne forment qu'un seul comité, et, de même qu'ils n'ont élu qu'un président et qu'un secrétaire, ne choisissent qu'un orateur : *l'honorable homme, maistre Jehan de Rely, docteur en théologie et chanoine de Paris, ad ce faire et pronuncier.*

« Sire, n'oyez point les flatteurs ; informez-vous » de la vérité ; oyez les clameurs des povres, afin » que elles ne soient oyes de Dieu contre vous. Il » est escrit ès-proverbes, au vingt-et-unième cha-

» pitre, que qui fait la sourde oreille à la clameur » du povre peuple, il criera une fois, et à sa grande » nécessité, il ne sera point ouy de Dieu. »

Jehan de Rély remit lui-même à Charles VIII le cahier qui renfermait les doléances générales. Dans l'article concernant *le tiers et commun*, les députés disaient : « — Le corps français a esté » évacué de son sang par diverses saignées, telle- » ment que tous ses membres sont vuides ; et com- » me ainsi soit que le sang est le soustenement de » la vie corporelle, ainsi les finances sont le souste- » nement de la vie publique. »

En expliquant de la sorte l'extrême pauvreté du royaume, les États-Généraux exprimaient le désir de voir le commerce et l'industrie entretenus *franchement et libéralement* sur tout le territoire, afin que la richesse publique s'y développât sans obstacle. C'est pour cela qu'ils supplièrent Charles VIII de dégrever les classes industrielles ou marchandes et *d'annuller* toutes les impositions qu'on faisait peser sur elles depuis la mort de Charles VII. Ce dégrèvement ne pouvait porter atteinte à la fortune de l'État, car « la marchandise est cause et » moyen de faire venir richesse et abondance de tous » biens en tous royaumes, pays et seigneuries, et

» sans laquelle la chose publique ne se peut bon-» nement entretenir (1). »

Après avoir fait ces remontrances, les députés ecclésiastiques, nobles et bourgeois, agissant au nom du droit commun, maintinrent unanimement les dispositions testamentaires du feu roi, qui avait confié la régence à sa fille Anne et à son gendre, le sire de Beaujeu. Mais si la politique de Louis XI triomphait au sein de la représentation nationale, elle subissait un rude échec devant les justices seigneuriales qui réagissaient contre les anciens ministres de ce prince, bien qu'il eût dit : « — Je porte tout mon conseil dans ma tête. » Rien ne put sauver Olivier-le-Daim, que l'on pendit au gibet de Montfaucon. Jehan Doyac *fut essorillé et fustigé,* d'abord à Paris, ensuite à Montferrand, lieu de sa naissance; Coictier lui-même, gorgé d'argent, de biens et de possessions comme les autres compères de Louis XI, ne conserva la vie qu'en restituant cinquante mille écus dont on se servit pour faire l'expédition de Naples. Cette guerre fut entreprise malgré la Bourgeoisie de Paris, qui avait refusé au roi une somme de cent

(1) *Recueil des États-Généraux*, par Quinet.

mille écus afin d'empêcher la conquête de l'Italie, quoique *tout y criât : Vive France !*

Nous ne devons nous occuper, dans cet ouvrage, ni des triomphes de nos armées qui furent effacés par tant de désastres ; ni des autres événements qui firent du sol italien une sanglante arène où se débattaient les destinées de l'Europe. Toutes les forces nationales ne se dépensaient pas à l'extérieur, car une prospérité nouvelle accumulait dans l'intérieur le travail et le bien-être. Les grands vassaux, qui ne voulaient point imiter les prouesses de Bayard, *chevalier sans peur et sans reproche,* dépouillaient une armure faussée par les coups de Louis XI, et venaient d'eux-mêmes, renonçant aux périls de la révolte, faire leur paix avec la royauté dont le pouvoir semblait inattaquable, alors qu'il était défendu par les classes populaires. A cette époque, tous les ordres de l'État, acceptant franchement le dogme émancipateur de l'égalité politique, le sollicitent ou consentent à ce qu'il devienne la base constitutive de la religion sociale et l'âme des siècles monarchiques.

Ainsi s'ouvre, dans notre histoire, le règne de Louis XII, qui continua si glorieusement les guer-

res d'Italie, tandis que la civilisation se renouvelait par les tendances pacifiques de l'industrie, en déterminant de nombreux changements dans les lois et dans les mœurs. La découverte de l'Amérique avait produit, en effet, une grande révolution commerciale et financière, et multiplié les sources de la fortune publique.

« L'introduction de l'or du Mexique et du Pérou, » dit Châteaubriand, baissa le prix des métaux, » éleva celui des denrées et de la main-d'œuvre, fit » changer de main la propriété foncière, et créa » une propriété inconnue jusqu'alors, celle des » capitalistes, dont les Lombards et les Juifs avaient » donné la première idée. Avec les capitalistes na- » quit la population industrielle et la constitution » artificielle des fonds publics. Une fois entrée dans » cette voie, la société se renouvela sous le rapport » des finances, comme elle s'était renouvelée sous » les rapports moraux et politiques (1). »

Les revers militaires étaient bien vite effacés au milieu de cette prospérité générale; aussi, la perte de l'armée, dans le Milanais, porta-t-elle un coup plus sensible au cœur de Louis XII qu'à celui de la nation, dont la fortune multiple ne pou-

(1) *Études hist.*, tom. Ier, préf., pag. 103.

vait plus dépendre d'un seul désastre. Les États-Généraux, convoqués à Tours (14 mars 1506), n'exprimèrent aucune plainte dans le cahier des doléances. Qui donc eût voulu songer à la défaite de nos armées, en présence de cet admirable triomphe que le principe monarchique obtint dans la séance royale où Thomas Bricot, simple docteur de Paris, parlant au nom *de la totalité des François*, s'écria que le prince devait s'appeler : *Louis XII, père du peuple?*

« Ici, dit Châteaubriand, le mot *peuple* a une » grande valeur, et annonce une révolution : ce » n'est point un mot banal appliqué à une foule » depuis longtemps gouvernée par un maître; c'est » un mot depuis longtemps introduit dans la langue » pour désigner une jeune nation affranchie, for- » mée des débris des serfs et des corvéables de la féo- » dalité. » En effet, l'assemblée générale, réunie dans la grande salle du Plessis-les-Tours, était en quelque sorte la représentation vivante de l'esprit d'égalité! les *députés-mandataires*, comme on les appelait alors, ecclésiastiques, nobles, bourgeois, avaient été élus dans des bailliages communs, sans proportion déterminée et sans distinction d'ordre

(1) *Études historiques*, tom. III, pag. 413.

ou de personnes. Leurs mandats impératifs exprimaient également les vœux, les désirs et les intérêts de l'universalité des citoyens, aussi eurent-ils le privilége de voter par tête et non par *États séparés,* car ils n'avaient pas prêté, à tel ou tel ordre, le serment de défendre ses droits, mais ils avaient juré au peuple français, de veiller sur ses intérêts. On le sait : tous demandèrent unanimement qu'une convocation des États fût faite à des époques fixes, et que le principe représentatif servît de fondement à la monarchie.

L'unité nationale, solennellement exprimée par les actes de cette assemblée, résumait ainsi le travail de la liberté politique, pendant que la société se développait dans les conditions d'un bien-être inexprimable. Ces merveilleuses conquêtes étaient passées de Louis XI à Louis XII ; les fruits du despotisme royal méritaient d'être recueillis par un roi dont le nom restera parmi les peuples comme le type et le modèle des princes; comme le symbole de la monarchie émancipatrice telle que le christianisme seul pouvait la formuler.

Sous Louis XII, la France semble vouloir réaliser déjà l'idéal politique d'un État libre. Cette situation providentielle ne devait pas se prolonger.

François 1er ajouta, sans doute, un anneau brillant à la longue chaîne de nos traditions chevaleresques, mais, à coup sûr, son règne fut fatal à la Bourgeoisie, car il diminua la somme des libertés publiques. On lui reprochera justement d'avoir négligé son royaume, pour ne s'occuper, en quelque sorte, que des grands intérêts qui divisaient l'Europe. Ayant deviné le projet de monarchie universelle conçu par Charles-Quint, il eut la louable ambition d'être le sauveur des nationalités continentales. Jaloux d'accomplir cette entreprise vraiment gigantesque, il fut obligé de recourir à toutes sortes de mesures fiscales : d'aliéner diverses parties du domaine royal, de créer les premières rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, formant un capital de deux cent mille francs qui donnaient aux rentiers un intérêt de huit pour cent (1531), d'emprunter au Chapitre et aux diverses cours du Parlement, et d'ouvrir enfin, à ses peuples, une longue carrière de souffrances que le désastre de Pavie, où il fut fait prisonnier, ne devait point fermer ; car, par suite de la captivité du roi de France, l'indépendance nationale était mise en péril.

Pendant l'absence du roi, le Parlement partage

la direction des affaires publiques, avec Filhori, archevêque d'Aix, gouverneur et lieutenant-général de Paris, et avec Jehan Morin, prévôt des marchands. On dépose à l'Hôtel-de-Ville les clés de tous les ponts dont la garde est confiée aux plus notables bourgeois qui se mettent à la tête des archers, des arbalétriers et des arquebusiers; les ordonnances proclamées durant la dernière invasion anglaise, sont remises en vigueur; et l'évêque de Paris invite le clergé à faire des processions et des prières publiques, tant pour la délivrance du roi que pour la conservation du royaume.

A l'effet de maintenir une police vigilante, au milieu de l'agitation continuelle des esprits, on établit un comité directeur qui se compose de quatre présidents à mortier du Parlement, de quatre conseillers de la Grand'Chambre, de trois conseillers de la Chambre des enquêtes, de trois officiers de la Chambre des comptes, de six membres de la Municipalité, de l'évêque de Paris, d'un chanoine de Notre-Dame, d'un abbé, et de deux docteurs de l'Université. La Bourgeoisie, dont ce comité n'est, pour ainsi dire, que l'expression, veille à tout; proclame des lois somptuaires; se dépouille des étoffes de soie pour revêtir un costume plus simple en signe

de tristesse publique; recommande aux prédicateurs de prêcher la paix selon les principes de l'Évangile, et de ne point faire appel aux passions politiques; arrache les proclamations séditieuses que les mécontents ont placardées au milieu de la ville; disperse les attroupements formés d'hommes qui ont adopté un chaperon vert, symbole de révolte, et qui affichent des tables de proscription où sont inscrits les noms de cinquante officiers royaux ou notables bourgeois; fait prendre des mesures rigoureuses par les compagnies judiciaires; et, en empêchant toute tentative d'émeute, conserve à l'autorité, malgré la captivité du roi, la plénitude de son action.

En ce moment, François Ier signait à Madrid un traité par lequel il sacrifiait la Flandre, l'Artois et la Bourgogne aux exigences de Charles-Quint; mais les notables réunis à Cognac s'opposèrent à ce démembrement du territoire national. Le roi, qui avait laissé ses enfants en otage, mortifié d'un tel refus, voulut abdiquer la couronne. Une autre assemblée fut convoquée à Paris pour entendre la lecture de son acte d'abdication. Dans cette réunion solennelle où assistait François Ier, le président de Selves s'exprima de la manière suivante :

« Sire, en traitant avec Charles-Quint, vous » avez excédé votre pouvoir. Vous appartenez à vos » sujets... il faut obliger l'empereur de se contenter » d'une somme de deux millions pour la rançon » des fils de France... Les membres de votre Parlement » de Paris, Sire, les députés des Cours souveraines » de votre royaume détesteroient toutes » distinctions qui les exempteroient de contribuer » à cette dette sacrée. Ils demandent à être taxés » comme le reste des citoyens, et ils vous offrent, » dès ce moment, leurs biens, leur corps et leur » vie. »

Le prévot des marchands et les échevins, à genoux, s'écrièrent :

« Les fils de France nous appartiennent à un » titre plus spécial qu'à tout le reste du royaume, » puisqu'ils sont enfants de Paris. Ses fidèles bourgeois » veulent contribuer à leur rançon dans une » proportion plus forte que les autres villes du » royaume; ils supplient Sa Majesté de disposer » absolument de leurs biens et de leur vie, et d'avoir » toujours pour recommandée sa bonne ville de » Paris (1). »

François I[er] retira son acte d'abdication; il dut ac-

(1) L'abbé Garnier.

cepter les offres et les conclusions de la Bourgeoisie qui déclarait que, pour être roi de France, on ne saurait avoir le droit d'aliéner une partie du territoire. Cependant, Charles-Quint l'accusa de manquer à ses serments, reprit les armes, envahit la France et marcha sur Paris. Cette capitale fut saisie d'une morne terreur à son approche. « Vous » eussiez vu, » dit le chroniqueur Paradin, « riches » et pauvres, grands et menuz gens de tous estats » et âges, s'enfuir et traisner leurs biens par terre, » par eau, par charroi; les uns tirer leurs enfants » après eux, les autres porter les vieilles gens sur » leurs espaules, les mettre dans des bâteaux des» quels il y avoit si grand nombre que l'on ne pou» voit voir l'eau de la rivière. »

Le roi passa en revue tous les corps de métiers réunis en armes; ils formaient un rassemblement de soixante-dix mille hommes. Ces forces militaires ne rassurèrent point l'esprit des bourgeois de Paris. François 1er parcourut les rues de la ville, à cheval, suivi du duc de Guise et disant aux corporations : — « Si je ne puis vous garder » d'avoir peur, je vous garderay bien d'avoir mal. » Mais rien ne put vaincre l'effroi général. Plusieurs bateaux, beaucoup *trop chargés de meu-*

bles et de gens, furent engloutis dans la Seine. L'invasion de Charles-Quint ne fit point d'autres victimes, car ce prince, n'osant courir les chances de la guerre au milieu d'un pays ennemi, demanda lui-même la paix.

Nous profiterons de cette pacification pour jeter un coup d'œil rapide sur les diverses transformations qui s'accomplissent parmi les peuples. Une grande civilisation tombe ; un nouvel ordre social s'élève au sein même de la confusion universelle. Chaque chose prend une assiette différente ; la constitution de l'État change, non-seulement en France, mais en Europe. Vêtements et habitudes, langage et caractère, tout subit une métamorphose inattendue. Le monde moral s'agrandit en même temps que le monde physique. Aux aventures commerciales ou industrielles d'outre-mer, se joignent les aventures philosophiques de Jordano Bruno et de tant d'autres humanistes : les premières sont tout d'abord couronnées par la fortune ; mais les secondes traversent bien des catastrophes, avant d'arriver au succès.

La politique intérieure de François 1er n'est pas plus heureuse que sa politique extérieure. Les charges de judicature, de finances et d'administra-

tion générale, vendues à l'encan par le cardinal-chancelier Duprat, étaient achetées par les légistes et par les membres de la haute Bourgeoisie. On considérait de part et d'autre, l'administration de la justice comme une exploitation industrielle en vertu de laquelle tout magistrat pouvait acquérir une certaine richesse ; et, par la richesse, de la puissance. La royauté elle-même, ne voyait en cela qu'un moyen de se procurer des sommes considérables, en échappant au contrôle des États-Généraux toujours hostiles aux entreprises d'un gouvernement dissipateur. Elle créa donc une multitude d'offices, en ayant soin d'y attacher des titres de noblesse, pour exciter l'ambition et l'amour-propre des acquéreurs. « Cette facilité d'anoblissement, dit » M. de Lourdoueix, en multipliant en France les » familles privilégiées, affaiblissait le privilége lui-» même. L'exception passait peu à peu du côté de la » règle, le niveau s'établissait par l'exhaussement, » et le besoin d'inégalité produisait l'égalité (1). »

Et pendant que cette noblesse nouvelle, organisée par la royauté au sein de la Bourgeoisie, prenait les formes du vieux régime féodal, afin de conquérir, l'une après l'autre, toutes les positions

(1) *De la restauration de la Société française*. pag. 336.

d'où elle pourrait un jour dominer la monarchie, une rénovation non moins fatale se faisait dans la société ecclésiastique, en vertu du concordat qui eut lieu à Bologne entre François Ier et le pape Léon X. Le roi, non content d'avoir détruit, par la vente des offices judiciaires et des titres de noblesse, le principe électif ou représentatif dans l'ordre politique, le détruisait également dans l'ordre religieux. Il abolissait la pragmatique-sanction qui avait consacré, en fait et en principe, les élections canoniques dans l'état religieux, posé les limites respectives de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle, et fondé l'indépendance positive, mais orthodoxe, de l'Église de France à l'égard de la suprématie morale de l'Église de Rome. Les emplois et les bénéfices ecclésiastiques, soumis à l'élection populaire, avaient été distribués jusqu'alors aux plus humbles docteurs, pauvres de fortune, mais riches de science; dès qu'ils furent mis à la disposition du pouvoir royal, ces offices passèrent entre les mains des hommes de cour et des grandes familles féodales, qui voyaient avec peine les plus hautes fonctions du sacerdoce devenir l'apanage des simples religieux. La lutte n'avait donc point cessé entre l'esprit féodal, et

l'esprit chrétien; elle continuait, au contraire, sous une autre forme; car la féodalité ne pouvant renaître à la vie politique, avait embrassé la vie religieuse, et pris les livrées du christianisme, avec l'arrière-pensée d'en compromettre les destinées dès que l'occasion s'en présenterait. Elle ne se fit pas longtemps attendre.

Le concordat, ayant effacé la distinction du temporel et du spirituel, l'Église et l'État se confondirent. Cette fusion, ou mieux cette confusion servait admirablement les projets de la papauté, qui poursuivait en Europe, sa marche conquérante pour y réaliser une théocratie absolue; mais elle créait des mécontents autour de François Ier, qui, dépositaire des priviléges, des immunités, des droits, des franchises et des libertés de l'Église-gallicane, en faisait le sacrifice de gaîté de cœur; et s'aliénait ainsi l'opinion des hommes les plus éminents, soit dans le clergé, soit dans la magistrature. En effet, le souverain pontife et le roi de France venaient *de se donner*, comme on le disait alors, *chacun ce qui ne leur appartenoit pas*. Le premier autorisait le second à nommer les évêques, abbés, prieurs, chanoines, etc.; et à disposer de presque toutes les dignités ecclésiastiques qui re-

levaient du droit électif ou populaire ; le pape dépouillait donc moralement les peuples au profit du roi. Celui-ci autorisait, par contre, l'évêque de Rome, pour prix de ses bulles, à prélever l'annate ou le revenu de la première année des bénéfices consistoriaux et à proclamer, en plein consistoire, les dignitaires ecclésiastiques désignés par la couronne. A son tour, le roi dépouillait donc matériellement ses sujets au profit du pape.

Le concordat fut apporté au Parlement de Paris. Les magistrats refusèrent de l'enregistrer, attendu qu'il n'était pas conforme au droit canonique français, tel qu'il se trouvait défini par les plus anciens règlements en matière ecclésiastique, notamment par ceux de Saint-Louis et de Charles VII qui tendaient à ce que les ordinaires du royaume fussent reconnus avant même d'aller en cour de Rome, et qui déclaraient l'autorité du concile général supérieure à l'autorité particulière du pape. Pour vaincre cette résistance de la magistrature, il fallut *un très-exprès commandement du roi* plusieurs fois réitéré, et la menace de mesures violentes auxquelles il était prêt à se porter contre le Parlement. Celui-ci obtient néanmoins gain de cause sur la bulle d'abrogation de la pragmatique, rédigée, dit Anque-

til, « d'un style aussi injurieux à la nation qu'at-
» tentatoire à l'autorité du roi et aux libertés de
» l'Église-gallicane. On eut honte d'insister pour
» son enregistrement; la bulle fut retirée et la
» pragmatique ne fut pas juridiquement abolie. Le
» Parlement s'en autorisa pour continuer à juger
» les causes ecclésiastiques d'après les principes de
» la pragmatique; le roi, ne pouvant l'amener à sa
» volonté, lui ôta la connaissance de ces causes et
» l'attribua au grand Conseil. »

Tandis que les libertés de l'Église-gallicane étaient ainsi sacrifiées, par le successeur de Saint-Louis, au despotisme de Léon X, l'*Ecclésiaste* de Wittemberg portait à l'Église de Rome, expression de la foi universelle, un coup d'autant plus redoutable qu'il allait consacrer, en vertu de ce fait, un principe encore inconnu dans le monde : l'indépendance de la raison individuelle. Jusqu'à présent, peuples et rois ont, sans examen aucun, également accepté l'auguste suprématie de la papauté : dictature foudroyante, mais impersonnelle et civilisatrice, qui dirigeait l'Europe chrétienne vers l'accomplissement de ses destinées. Et voilà qu'un simple moine ose accuser, à lui seul, la souveraineté colossale que les Innocent et que les

Grégoire ont fondée sur l'esprit humain, pour le subjuguer quelquefois, toujours pour le moraliser, car elle centralise toutes les forces intellectuelles de l'univers! Dès lors, cette puissance typique et absolue, création solaire, d'où découlaient naguère, comme autant de rayons, les établissements sociaux et politiques des États, s'affaiblit et ne songe plus qu'à se défendre, elle qui a fait reculer la barbarie; elle qui a précipité la marche progressive de l'humanité! Hier le monde religieux n'avait qu'un esprit, le sien; qu'une forme, la sienne : il se présente aujourd'hui sous deux aspects, et comme forme et comme esprit; d'un côté, le catholicisme; de l'autre côté, le protestantisme!

Ainsi l'a voulu Martin Luther. Pour mieux attaquer Rome, il a révolutionné l'entendement humain en élevant son nom jusqu'à la hauteur d'un principe! Avant lui, la philosophie scolastique régnait en souveraine, sous le couvert du préjugé. Qu'était-ce que cette philosophie? une confusion de la foi avec la raison, où cette dernière était sacrifiée à la première par le fait des Nominalistes, qui considéraient l'*être,* c'est-à-dire la chose donnée par le Créateur, dans toutes ses conditions, comme une prédominance de la nature; ce qui constituait

l'homme en un état de passivité général, car il était contraint à l'obéissance passive et relativement à ce qui relevait de Dieu, quoiqu'il fût dépouillé de tout mérite, et relativement à ce qui relevait de l'Église ; en d'autres termes : l'homme, dans toutes les conditions de son existence spirituelle ou temporelle, et, par conséquent, de sa liberté, depuis le plus grand roi jusqu'au plus malheureux serf, n'était que le très-humble vassal de la papauté.

Cette situation, longtemps nécessaire, mais n'ayant plus sa raison d'être, provoquait un désordre inexprimable. Les Réalistes, qui formaient l'autre pôle du monde scolastique, essayaient en vain d'y remédier, par un système absolument contradictoire. Enfin Luther parut : il prit pour base de ses travaux la prédominance du *savoir*, c'est-à-dire le fait de la pensée et détermina, de la sorte, un principe nouveau, actif, opposé à celui qui avait prévalu jusqu'alors dans l'esprit humain : au principe de l'être passif. Donc, en ceci, rien de contingent ; il y avait, au contraire, un travail indispensable auquel bien des philosophes, tous les réalistes, en général, et, en particulier, Roscelin et Abeilard, mirent leur main pieuse au sein des civilisations antérieures. Si Luther triompha où ses prédéces-

seurs avaient échoué, c'est que la raison de l'homme, fécondée par l'esprit de l'antiquité, avait besoin de s'émanciper avant de créer le monde moderne.

L'athlète du savoir humain possédait toutes les qualités, non pas seulement des réformateurs, mais aussi des révolutionnaires. Homme d'instinct encore plus que de science, il combattit avec une passion atrabilaire et une opiniâtreté sans bornes : la victoire lui resta. Le principe, pour lequel il souleva les générations européennes, devint un fait irréfragable. Dès lors, la théologie, la philosophie, et bientôt la politique, eurent deux partis distincts, toujours en présence : le parti de la *grâce* ou du *droit divin*, résultat du principe de l'être; et le parti du *mérite* ou du *droit humain*, résultat du principe du savoir.

Sans cette évolution, considérée sous le rapport purement philosophique, loin d'avoir servi au vaste développement des lumières qui a eu lieu depuis trois siècles, l'intelligence de l'homme serait restée dans les ténèbres; pas un des grands problèmes religieux, n'eût encore été abordé scientifiquement ; et nous n'aurions, sans doute, aucune de ces grandes solutions que le génie laïque offre au génie ecclésiastique, après avoir fait de la raison le plus

merveilleux soutien de la foi ; les sciences tourneraient, comme au Moyen-Age, dans le cercle des faits empiriques, simples observations préparatoires, sans avoir pour base définitive un principe de certitude : loi génératrice de tous les systèmes et de toutes les créations ; dans les sociétés enfin, l'homme toujours soumis à l'autorité, sans avoir la conscience propre de cette soumission volontaire, source de toute dignité personnelle et sociale, n'aurait ni acquis l'aptitude ni le droit de créer pratiquement et spéculativement la législation morale et politique de son pays.

Tels sont les résultats obtenus par la Réforme, qui, malheureusement, procéda par voie de révolutions. Fallait-il, pour les obtenir, qu'une scission profonde et durable s'opérât entre l'Église et les partisans des idées nouvelles? était-il nécessaire qu'une opinion philosophique fût élevée à la hauteur d'une religion? hâtons-nous de le dire : nous ne le pensons pas. Il y a pour nous, dans Luther, deux personnages bien distincts : le réformateur et le révolutionnaire. Autant nous admettons le premier, autant nous repoussons le second. L'un a voulu mettre de l'ordre dans le chaos du monde intellectuel en proposant la solution rationnelle de

tous les problèmes, et l'autre n'a voulu que propager le désordre dans les États civilisés, en érigeant contre l'unité indivisible du dogme religieux, tel qu'il existe dans le catholicisme, la division indéfinie du protestantisme : triste conséquence de l'opposition brutale qu'il fit à l'obédience reconnue jusqu'alors! En un mot, nous revendiquons l'homme d'affirmation qui fait triompher la réalité du savoir et la virtualité de la raison; mais nous répudions l'homme de négation qui tient en échec les conditions métaphysiques de l'être et la virtualité de la foi.

D'ailleurs, la mission du protestantisme négateur est finie : l'esprit humain ne lui a donné une adhésion de plusieurs siècles que pour en extraire tout ce qui était utile au progrès des sociétés, dont il a tant de fois compromis l'existence ! Or, ce progrès ne peut plus s'effectuer aujourd'hui qu'en vertu d'un principe affirmatif, inconditionnel, absolu, seul propre à mettre d'accord les nombreuses antinomies de notre civilisation. Jusqu'à présent, le monde temporel est resté le domaine exclusif du protestantisme; mais le monde spirituel est resté tout entier au catholicisme. Le premier n'a jamais pu voir que les conditions temporelles et purement physiques de la morale : mais le second em-

brasse ou peut embrasser à la fois, sans ébranler aucun de ses dogmes, ou mieux, en les consolidant, si l'on osait ainsi parler, le second embrasse à la fois les conditions éternelles et temporelles, physiques et métaphysiques de la morale. Évidemment celui-ci doit absorber celui-là, non comme principe général, mais comme fait particulier et accessoire, à un jour donné de telle ou telle civilisation. Et ce jour est plus prochain qu'on ne le suppose, car son aurore déjà se lève à l'horizon de notre intelligence. Des signes infaillibles se présentent de toutes parts. Ne dirait-on pas que, selon ce qui est écrit, nous allons tous parvenir, sous l'égide providentielle de la grâce et du libre-arbitre, de la raison et de la foi, à l'unité d'une même croyance religieuse, d'une même connaissance du fils de Dieu, malgré cette propagande anti-chrétienne qui cherche à compromettre absolument, sous nos yeux, en lui préparant une chute nouvelle, toutes les destinées suprêmes de l'humanité sur la terre?

Quoi qu'il en soit, remontons à l'origine de cette scission fatale du catholicisme et du protestantisme dont nous entrevoyons le terme. Remontons-y maintenant que nous n'avons plus

à redouter la résurrection de ces bataillons formidables qui envahirent l'ordre social pour y propager la terreur et l'anarchie, tantôt au nom du pape et tantôt au nom de Luther ou de Calvin. Certes, avouons-le, en pesant de tout son poids moral sur les diadêmes des rois et sur les droits des nations, la papauté avait accumulé bien des torts aux yeux de l'Europe qui lui gardait rancune. Les âmes vertueuses en gémissaient, au fond de leur conscience; elles regardaient souvent le trône de de Saint-Pierre avec une sévérité respectueuse, ou critiquaient ouvertement le côté humain de sa puissance, mais sans rien lui enlever de cette auréole surnaturelle qu'il tient de la main de Dieu!

Saint Bernard s'était écrié, au milieu du XII[e] siècle : « Qui me donnera que je voye avant de » mourir, l'Église romaine comme elle était dans » les premiers jours? » A ces pieuses remontrances adressées au pape Eugène III, le cardinal Julien avait ajouté celles-ci qu'il écrivit au pape Eugène IV, vers le milieu du XV[e] siècle : « Les esprits » semblent devoir bientôt enfanter quelque chose » de tragique. Je vois que la cognée est à la racine; » l'arbre penche, et, au lieu de le soutenir pendant » qu'on le pourroit encore, nous le précipitons par

» terre. Les corps périront avec les âmes. » Et, malgré ces loyaux avertissements, la papauté continua son œuvre de conquête politique sur l'autorité séculière, en substituant le despotisme à l'émancipation, l'intolérance à la charité, et en laissant allumer les bûchers de l'Inquisition pour remplacer le rayonnement de la foi, qui s'éteignait dans le découragement et dans le doute.

Le moine de Wittemberg fut moins respectueux envers le Saint-Siége que Saint-Bernard et que le cardinal Julien ne l'avaient été, puisqu'il commença la lutte avec des réformes et puisqu'il la finit avec des révolutions. L'orgueil du sectaire se substitua, dans son âme, à l'humilité du chrétien. Il éprouva dès lors, je ne sais quel infernal besoin de subjuguer, d'un seul coup, et le monde spirituel et le monde temporel, pour traiter de puissance à puissance avec la papauté, dût-il démoraliser la civilisation générale dans ce conflit d'un seul homme contre tous les pouvoirs moraux de l'univers! En présence des tendances absolument subversives que ce rénovateur superbe exprimait, une grande stupéfaction se répandit de l'un à l'autre bout de l'Europe. On pressentait déjà que l'antagonisme de l'élément ecclésiastique et de l'élé-

ment laïque, ces deux pôles de la vie sociale, devait aboutir bien vite à une guerre anti-sociale, et changer les bases du monde politique et moral, en émancipant les peuples, après avoir imposé à l'autorité des rois l'esclavage de l'opinion individuelle.

Cette portée redoutable de la Réforme n'échappa point à la perspicacité des principaux chefs d'États qui essayèrent de la diriger ou de l'amoindrir, mais non de l'étouffer, car elle pouvait leur être utile au besoin, et ils ne devaient pas craindre de s'en servir, soit pour repousser les envahissements du Vatican; soit dans l'intérêt de leur égoïsme. D'ailleurs, c'était un élément nouveau qui s'introduisait dans la politique, et l'on espérait généralement l'employer de manière à tenir la papauté en échec, au cas où l'on ne voudrait pas lui laisser les coudées franches, selon l'intérêt du moment, durant la grande lutte des royautés européennes déjà commencée entre François Ier, Charles-Quint et Henri VIII. Lorsque cette lutte de monarque à monarque parvint à son terme, une forte partie du continent avait abjuré ses croyances religieuses; et la Réforme se trouvait constituée peu à peu à l'état de puissance temporelle, sous le nom de protestantisme. Elle avait créé plusieurs

Églises nationales ou particulières, avec l'espoir d'anéantir un jour l'Église universelle dont on méconnaissait le caractère divin !

Après ce résumé d'une des phases les plus extraordinaires et les plus régénératrices de l'histoire humaine, il n'entre pas dans notre sujet d'énumérer les institutions qui s'élèvent ni les institutions qui s'écroulent à cette époque de guerre sociale, de guerre religieuse et de guerre politique. Ceci se passait déjà en Europe : voyons ce qui se passait à Paris. Laissons François Ier s'allier aux Luthériens pour affaiblir la puissance de l'empereur d'Allemagne, et constatons seulement que cela ne l'empêche pas de faire brûler les protestants par *douzaines*, de les envoyer aux galères par *centaines*, et de les expulser du royaume par *milliers*. C'est le commencement de *la tragédie luthérienne*, disait Érasme ; Dieu seul pouvait en prévoir la fin !

Pendant ce temps, les chefs de l'Église s'assemblaient à Trente. Ils invitaient les protestants à venir prendre place dans leur concile, au nom des entrailles de Dieu, parce qu'ils espéraient procurer ainsi la paix au monde, après avoir obtenu leur conversion.—*Per Viscera Dei, quoniam sancta syn-*

odus sperat conversionem. — Mais les Pères de Trente, centres du pouvoir spirituel, quoique disposés à réformer l'état ecclésiastique, et à fixer les bases d'une conciliation, en consacrant l'indépendance du pouvoir temporel, agirent trop sous l'influence despotique de l'Espagne, pour que la France catholique acceptât toutes leurs décisions, qui lui semblaient contraires à l'esprit de l'Église-gallicane. L'unité religieuse ne devait donc pas sortir d'une situation générale pleine de divisions et de défiances. La question restait la même, après comme avant le concile de Trente : — le protestantisme doit-il faire désormais l'éducation des sociétés?

A cette question, la Bourgeoisie de Paris, qui rejetait pourtant certaines décisions du concile répondit négativement. Elle désirait le double concours de la grâce divine et du libre-arbitre humain, dans le Christianisme; elle reconnaissait aussi le droit et la nécessité d'approprier la forme sensible de la religion au progrès des mœurs et des idées; mais elle ne voulait pas que la parole de l'homme pût dénaturer ou renverser impunément l'œuvre de Dieu.

CHAPITRE III.

LA BOURGEOISIE DE PARIS, AVANT, PENDANT ET APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Pour bien apprécier la résistance de la Bourgeoisie de Paris aux envahissements du protestantisme, et pour conserver à cette résistance la signification qui lui est propre, nous avons déjà fait connaître toutes les tendances de la Réforme. Il nous reste maintenant à raconter les événements de cette révolution presque surhumaine que Luther provoqua parmi les hommes.

Avant lui, bien des hérésiarques et des schismatiques s'étaient révoltés contre l'Église; mais leurs doctrines, condamnées par les conciles, avaient péri sous les foudres papales, après avoir fait naître dans la société plus ou moins de discordes. Le monde n'en avait jamais été gravement troublé. Messire l'official s'assemblait pour juger les fauteurs d'hérésies; un bûcher s'allumait; les hérétiques y montaient, et la civilisation les

regardait brûler, faute de pouvoir mieux faire.

Avec une pareille éducation qui était, en quelque sorte, la même pour chaque peuple, pouvait-on croire qu'un simple moine querellant le pape Léon X sur le trafic des indulgences, fît de cette discussion une affaire d'État, et parvînt, en niant toute espèce d'autorité, à s'emparer du gouvernement de l'esprit humain ?

C'est pourtant ce que réalisa Martin Luther. Avant lui, le principe de la souveraineté dans les États émanait exclusivement de Dieu : telle était, du moins, l'opinion générale en un temps où l'on ne tenait aucun compte de la raison individuelle ; après lui, le principe de la souveraineté dans les États émana exclusivement du peuple : telle fut, du moins, la doctrine prétendue rationnelle de quelques esprits, et qui, depuis, a prévalu dans l'opinion générale. Partout où régnait un principe supérieur à l'homme, le protestantisme fonda la puissance du sentiment individuel. Or, le jour même où cette opinion, mode, caprice, fantaisie, idée passagère, exclusive, nécessaire aux peuples, mais incapable de rien constituer à elle seule, car elle naît et meurt presque simultanément, fut présentée sous la forme d'un principe suffisant par

lui-même, une lutte formidable commença dans le monde. Cette lutte divisa les hommes en deux partis généraux, mais contradictoires : celui du droit divin, qui considère Dieu comme la source de toute souveraineté ; et celui du droit humain, qui la fait découler du peuple. Ces deux principes, ayant chacun leurs conséquences monarchiques ou démocratiques, résument, par leur antagonisme, les phases diverses de la civilisation moderne.

Le conflit général des idées compromit les intérêts matériels des sociétés. Établir, comme un droit absolu, incontestable, la souveraineté de la raison individuelle, en matière religieuse et en matière politique, n'était-ce pas enseigner aux peuples un principe social absolument contraire à toute sociabilité humaine ? Quoiqu'élevé à l'état de puissance dominante, l'individualisme, en effet, ne cesse point pour cela d'être l'individualisme, c'est-à-dire, la ruine de toute généralisation politique et civile, l'affirmation de l'égoïsme personnel et la négation du vrai sentiment de l'humanité.

Cette exaltation fatale de l'homme isolé doublait, sans doute, la valeur relative de quelques êtres privilégiés sous le rapport de leur position sociale ou sous le rapport de leur intelligence, mais elle

diminuait prodigieusement la somme des intérêts collectifs. Le génie protestant attestait incontestablement le réveil de la raison humaine; il donnait à l'homme la faculté de penser, et, par conséquent, celle de créer; mais il imprimait une direction fatale à son libre-arbitre, et devenait, entre les mains d'un petit nombre de personnes, un levier formidable de destruction, en dénaturant le double but de l'Église et de l'État. Dès son origine, il parut destiné à frapper, non-seulement l'association morale et universelle des hommes, qui constituait la papauté, mais encore les communautés politiques et les corporations diverses qui constituaient l'état de la Bourgeoisie et des classes populaires, ou mieux, la société civile à toutes les époques; car les associations formaient, pour ainsi dire, un arbre à mille branches qui avait fleuri dans tous les siècles, et que la faux révolutionnaire a pu seule abattre, alors qu'il s'agissait uniquement de l'émonder. — Cette conclusion inexorable et nécessaire, au point de vue du rationalisme, les hommes de 89 l'ajoutèrent à l'argument émis par le docteur Martin Luther.

A peine l'esprit de secte fut-il substitué à l'esprit de corps, que les partis politiques se constituèrent

sur les débris de l'unité sociale. Ces partis, luttant en faveur du principe protestant contre la royauté, expression complète de l'autorité considérée sous les rapports du droit divin et du droit humain, habituèrent peu à peu les sociétés aux plans d'une république, favorable au droit humain et hostile au droit divin. Mais l'opinion de quelques individus ne pouvait, en aucun cas, devenir la croyance universelle; aussi la féodalité, qui ressuscitait dans l'État par suite d'une transformation luthérienne, toute bardée de fer qu'elle était, ne fut-elle pas assez forte pour élever une Église et un État particuliers, constitués par la protestation et par la négation, sur les ruines de l'Église catholique et de la monarchie, constituées par l'affirmation rationnelle et par la foi, au sein de la Bourgeoisie de Paris.

La communion religieuse du genre humain n'avait été réalisée que par le principe chrétien de l'égalité; rien ne pouvait plus se faire régulièrement dans le monde en vertu d'un principe contraire. L'esprit protestant uni à la féodalité par des liens indissolubles, comptait seulement, au nombre de ses propagateurs, les princes et les chefs de l'aristocratie, qui ne représentaient que le côté matériel de la société; il avait donc besoin d'enrôler sous

son drapeau, des prélats, des magistrats, des savants, des hommes de lettres, et toutes les influences de la Bourgeoisie qui exprimaient à la fois l'intérêt intellectuel et l'intérêt industriel, la plus grande activité des forces humaines. Douze pêcheurs, sans fortune et sans instruction, douze *prolétaires*, comme on dirait aujourd'hui, avaient suffi au christianisme pour envahir le monde et pour établir la communion universelle des hommes avec Dieu. Le protestantisme ne recrutait ses fidèles que dans les classes privilégiées ; il avait besoin d'éblouir les peuples avant de les éclairer au moyen de l'imprimerie, ce sens nouveau que la civilisation venait de donner au corps social, et qui devait le faire participer à tous ses progrès. Sans cette puissance matérielle, qui multiplie les forces de la pensée, le protestantisme n'aurait eu sur les temps modernes que l'influence restreinte d'une opinion philosophique. Mais elle eut beau lui ouvrir tous les horizons de la vie humaine, l'imprimerie ne put jamais l'universaliser comme forme religieuse, parce qu'il lui manqua toujours un principe d'unité.

Une autre cause majeure des progrès de la révolution luthérienne, c'est la guerre sanglante

qu'on lui déclara dès son origine. La persécution la fit vivre, tandis que la tolérance l'aurait tuée. Malgré les supplices et les bannissements ordonnés par François Ier contre les huguenots, le calvinisme avait pris une extension si grande qu'il effraya la société. Henri II était à peine monté sur le trône, que le prévôt des marchands vint le trouver, au milieu d'un repas qu'il présidait chez l'évêque, et lui parla en ces termes :

« Sire, la ville de Paris a toujours eu pour de-
» vise : — *Un Dieu, un roy, une loy.* —Son zèle ar-
» dent pour la religion de ses pères la portera tou-
» jours à s'opposer vigoureusement aux nouveautés
» pernicieuses qu'y voudroient introduire de mau-
» vais et faux chrétiens que l'hérésie a séduits, et
» qui sont toujours étrangers ou regardés comme
» tels par les habitants de la capitale du royaume. »

Puisque la Bourgeoisie de Paris considérait les protestants comme des *étrangers*, la royauté pouvait donc impunément réagir contre eux, dissiper leurs associations et même les proscrire, non plus selon les principes du *bon plaisir*, formule despotique, mais légalement; surtout depuis l'édit d'Écouen qui prononçait leur condamnation à mort *avec défense d'amoindrir la peine*. Triste système que celui-

là ! On semblait croire, en proclamant cette législation barbare, qu'il suffisait d'abattre des têtes pour triompher des idées. Les bourgeois ainsi le voulaient.

Le règne de Henri II se trouve, en quelque sorte, résumé dans les registres de la Prévôté des marchands, tant il aimait à s'appuyer sur l'autorité municipale, source première de toute puissance vraiment populaire. Ce prince régla le mode d'élection du prévôt des marchands, des échevins et des officiers de la ville de Paris. La capitale devait choisir vingt-quatre conseillers municipaux qui pouvaient être choisis, savoir: sept parmi les notables bourgeois; sept parmi les petits marchands, et dix parmi les officiers de Cours, maîtres des requêtes et maîtres des comptes. Le conseil exerçait une autorité souveraine en matière de police; les quarteniers veillaient sur leurs quartiers et avaient en sous-ordre des dizainiers et centainiers; la garde bourgeoise était armée pour conserver l'ordre et pour faire le guet aux portes ou sur les remparts; enfin les maîtres des métiers répondaient pour tous ceux qui étaient rangés sous leurs bannières : ils étaient tenus de déclarer leur âge, le lieu de leur naissance et leur taille, afin que l'on sût le

chiffre réel des forces actives de la grande cité.

Catherine de Médicis, reine-bourgeoise, comptait s'en servir avec succès. Après la défaite de Saint-Quentin, qui ouvrait les portes de Paris à Philippe II, la reine de France vint, à l'Hôtel-de-Ville, faire un appel au patriotisme des bourgeois, et leur demander une somme de cent mille écus destinés à organiser une vigoureuse résistance contre le fils de Charles-Quint. Henri II quitte l'armée; il accourt à Paris « pour » assurer les habitants de cette grande et très-opu» lente ville alors si troublée que chacun ne pensoit » qu'à fuir et à se sauver aux extrémités du royau» me. » Quelques succès remportés par le duc François de Guise, font cesser un moment les inquiétudes de la Bourgeoisie; mais une assemblée des notables, convoquée dans la capitale, va les rendre plus fortes que jamais, car l'esprit de secte s'y manifeste avec orgueil. Les membres du Parlement de Paris qui ont acheté leurs offices et leur anoblissement, veulent se séparer du Tiers-État et former, sous le nom d'*État de la justice*, un quatrième ordre distinct, ayant le droit de marcher immédiatement après la noblesse. Pour réaliser une pareille séparation, il eût fallu étouffer dans le cœur

des classes populaires le sentiment de l'égalité et changer, par un monopole exclusif, les bases même du droit commun.

Au reste, cette tendance nous prouve combien étaient grands les progrès que le protestantisme avait déjà faits dans la magistrature. Un jour (15 juin 1557), le Parlement s'assemble et délibère, sur l'édit d'Écouen, en présence de Henri II. Doit-on conserver cette ordonnance inexorable ; ou bien, doit-on l'anéantir ? — Les avis se partagent ; Armand du Terrier, président de la Chambre des enquêtes, propose d'en référer à un concile, seul juge compétent en matière d'hérésie. Claude Viole et Anne du Bourg soutiennent cette opinion avec véhémence, et prophétisent, pour un avenir très-prochain, la ruine de toute autorité. Un autre conseiller, encore plus téméraire que ses collègues, ajoute, en s'adressant au roi : *Craignez qu'on ne vous dise, comme autrefois Élie à Achab* : C'EST VOUS QUI TROUBLEZ ISRAEL !

Telle devait être, au point de vue du rationalisme politique et social, la dernière conséquence des principes exclusifs de la Réforme.

Henri II, attaqué comme roi, se leva pour punir comme roi. Les orateurs séditieux furent arrêtés

et condamnés à mort par leurs propres collègues qui s'arrogeaient déjà le droit de juger toutes les consciences.

Sous ce rapport, les prétentions du Parlement devenaient donc aussi formidables aux classes populaires qu'au prince lui-même, qui essaya de le contenir au moyen de certains édits ; mais les magistrats refusèrent de les enregistrer, et toutes les tentatives du gouvernement échouèrent contre cette résistance. Il eût fallu, pour en triompher, une autorité morale que n'avait plus la royauté. Le chancelier Michel de l'Hospital, qui rappela dans le seizième siècle l'âme du vertueux Gerson, suspendit cette oppposition, en exilant du département de la justice tous les officiers malfaiteurs et ignares, plus enclins à rechercher l'or et le pouvoir qu'à faire l'application des grands principes de la jurisprudence ; et en créant, au barreau de Paris, cette école célèbre où vinrent se grouper tour-à-tour Christophe de Thou, Achille de Harlay, Jean Bodin, Mathieu Molé, et tant d'autres disciples qui, par leur mérite et par leur intégrité, se rendirent dignes de remplir glorieusement les premières charges de la magistrature aussi bien que le mandat du peuple dans les assemblées politiques.

Michel de l'Hospital appartenait à cette classe de la société où l'on s'efforçait de résister aux envahissements de l'huguenoterie, et, sans être *romaniste*, selon l'expression d'alors, où l'on se contentait d'être chrétien à la manière de Saint-Louis. Né dans la haute Bourgeoisie, qui tenait le milieu entre la noblesse et le populaire, il n'avait pas encore vécu dans l'atmosphère de la cour ; en revanche, il était en parfaite communion de sentiments et d'idées avec la magistrature et les confréries d'avocats et de gens de loi, aussi savants dans le droit civil que dans le droit canonique : phalange si désireuse d'imprimer une direction salutaire aux événements, qu'elle sollicitait une réforme dans l'Église et par l'Église, ne croyant pas qu'il fût impossible de l'obtenir au moyen de la convocation d'un concile national et des doctrines gallicanes, pour prouver que l'autorité et la liberté ne sont pas incompatibles.

Telles étaient les opinions que le chancelier de l'Hospital essaya de faire prévaloir au sein du gouvernement. Organe des idées conciliatrices, il voyait se grouper autour de lui Pasquier, Alciat, Dumoulin, du Tillet, greffier du Parlement de Paris, et quelques autres jurisconsultes éclairés

qui crurent et eurent raison de croire, en ces temps d'iniquités, que le but de tout pouvoir doit être le triomphe de la justice. Aussi chercha-t-on à amoindrir leur influence pacifique en les désignant sous le nom de *politiques*, alors qu'on ne pouvait plus être que romaniste ou huguenot, c'est-à-dire batailleur.

L'histoire n'a peut-être pas assez tenu compte des efforts que fit Michel de l'Hospital pour accomplir cette haute réforme dans la situation respective des partis, quoique Montaigne et Brantôme, ces deux beaux esprits du XVI[e] siècle, lui aient accordé une place *à côté des sages les plus renommés de l'antiquité.* L'existence publique du chancelier fut un véritable apostolat qu'il expia dans la disgrâce, où il attendit la mort. Poète, jurisconsulte, financier, orateur, philosophe, administrateur, il eut, en quelque sorte, toutes les supériorités. Si Estienne Pasquier désirait que *tous les chanceliers et gardes-des-sceaux moulassent leur vie sur la sienne,* c'est qu'il retrouvait en lui le type de la perfection morale perdu au milieu de l'immoralité universelle; car l'Hospital représentait à la fois l'esprit de tolérance, de charité chrétienne et de mansuétude vis-à-vis d'une société subjuguée par les

Guises, acteurs personnels, violents et terribles qui devaient s'emparer brutalement de la scène politique afin de jouer, dans un drame sanglant, toutes les destinées du christianisme.

Nulle conciliation n'était possible entre deux caractères aussi différents. Pendant que les Guises jettent dans l'opinion les bases d'une puissance formidable, l'Hospital, homme de paix, compromet la sienne en faisant une rude guerre à l'iniquité administrative, judiciaire, politique et sociale. Il a déjà sauvé la tête du prince de Condé, auteur de la conjuration d'Amboise, lorsque le cardinal de Lorraine vient demander, en plein conseil, l'établissement de l'Inquisition pour détruire les hérétiques. Le chancelier repousse, avec une sainte indignation, ce système de terreur emprunté à la politique farouche des rois d'Espagne, et fixe lui-même, par l'édit de Romorantin, qui est son ouvrage, la juridiction ecclésiastique en matière d'hérésie, *considérée comme simple délit.* L'Hospital obtint, ce jour-là, peut-être, le plus beau triomphe qu'il soit donné à l'homme de tenter. S'armant de la parole pour renverser les bûchers qui se dressaient à la fois dans toute l'Europe, dominée par l'Espagne, il sut conquérir un principe néces-

saire à l'humanité : l'indépendance de sa pensée.

La victoire du chancelier fut décisive ; il fallait en profiter et compléter la défaite des Guises par la restauration des grandes assemblées représentatives. C'était l'opinion de l'Hospital ; mais les princes de Lorraine, auxquels le Parlement avait décerné le titre de *conservateurs de la Patrie,* déclarèrent que la convocation d'une représentation générale serait extrêmement dangereuse ; et que, pour éviter des malheurs publics, « l'assemblée prochaine devoit se composer de » tous les États du royaume, au reste du Tiers-État » qui ne seroit point convoqué, parce que le but et » la fin du roi n'étoit que pour le soulagement, paix » et repos dudit Tiers-État. »

La Bourgeoisie qui fut, dans toutes les époques, au dire de Savaron, *la plus intéressée à la tenue des Estats*, ne vit point sans peine les notables s'assembler à Fontainebleau (août 1560). Elle protesta contre les actes de cette représentation particulière ; et avisa, de son côté, aux exigences de la situation. « Les membres du Tiers-État » se réunirent le vendredi, huitième de novembre » 1560, et entendirent les plaintes et doléances » faites sur le fait de la religion, par plusieurs gens

» de bien, marchands et bourgeois de la ville de » Paris, en l'Hôtel de la dite ville, devant MM. les » prévots des marchands et échevins. »

Voici le résumé de leurs remontrances :

— « Qu'il plaise à la Majesté du roi commencer » le plus tôt que faire se pourra le concile national » de l'Église-gallicane, usant en cela de l'autorité » que Dieu lui a donnée, qui est, selon la parole » d'icelui, réprimer les erreurs et abus, redresser » le vrai service qu'il demande de nous, et autori- » ser la pure doctrine; suivant aussi en cela » l'exemple de plusieurs sages et vertueux princes, » comme empereurs et autres, mêmement de ses » prédécesseurs rois de France, lesquels sans s'atten- » dre grandement à la volonté des papes, ont plu- » sieurs fois assemblé conciles nationaux, pour la » réformation de leur Église (1). »

Ces doléances de la Bourgeoisie de Paris qui consacrait, selon le droit traditionnel, l'émancipation du pouvoir royal vis-à-vis de la papauté, n'eurent pas plus de succès que les votes de l'assemblée des notables au moyen de laquelle l'Hospital avait espéré arriver à un concordat entre les catholiques et les calvinistes. Toutes ces tenta-

(1) De Thou, *Mémoires de Condé*, tom. VI.

tives d'union ne vinrent aboutir qu'à une provocation. Le duc François de Guise et l'amiral de Coligny, celui-ci chef des protestants, celui-là chef des catholiques, se donnèrent un défi de guerre civile, au milieu même du grand conseil présidé par le roi de France. L'arquebuse allait être appelée au secours du syllogisme.

Pour prévenir cette sanglante réaction, l'Hospital résolut alors de *consulter la nation entière par ses représentants, dans une audience publique et générale que le roi donneroit à la France.* Les États furent convoqués à Orléans (13 décembre 1560) ; et, dans la séance royale, l'illustre chancelier prononça les nobles paroles suivantes : — « L'admission des langues ne fait la séparation des royaumes ; mais celle de la religion, au lieu d'un royaume en fait deux ; et il est bien difficile que les hommes, étant en telle diversité et contrariété d'opinions, se puissent contenir d'en venir aux armes... ô tous ces noms funestes, noms de parti et de sédition, Luthériens, Huguenots, Papistes ne changeons pas ce beau nom de chrétiens. » Et s'adressant plus particulièrement aux chefs des divers partis, il ajoute : — *La cause de Dieu ne veut être défendue avec armes : mitte tuum gladium in vaginam.* — Le

chancelier termina cette harangue en exprimant le désir de voir les députés former, en vertu de leurs votes communs, *un ordre qui fût un règlement pour la Maison de France*, car il voulait obtenir, au milieu même des plus grandes divisions, l'unité sociale, par la réalisation de la liberté prise dans son acception universelle.

De l'Ange, « orateur du peuple et Tiers-État, se » plaignit que combien que la religion chré- » tienne soit le seul bien de la paix et union, tant » envers Dieu qu'envers les hommes, néanmoins » sont entrées en icelle tant de sectes et d'opinions » qu'elle semble qu'elle veuille produire le rebours » de son naturel, sçavoir est guerres civiles, dis- » cords, afflictions et tourmens entre les hommes, » et est certain que pasteurs et ministres se sont » tellement endormis en leurs charges, qu'ils ont » laissé entrer trois vices monstrueux en l'Église. » C'est à sçavoir, l'ignorance grande des saintes » lettres, l'avarice questueuse des ministres et le » délaissement de toutes choses appartenantes à » l'office et devoir d'un vrai pasteur, lesquels trois » maux intolérables ont donné grande occasion à » plusieurs de sentir et de parler sinistrement dudit » état ecclésiastique et mettre, ENTRE LES GENTILS-

» HOMMES, les schismes et divisions qui s'y voient à » présent. »

Le Tiers-État et particulièrement la Bourgeoisie de Paris que représentaient, dans l'assemblée nationale, Guillaume de Marle, prévôt des marchands, Nicolas Godfroy et Jean Sanguin, échevins, et Claude Marcel, voulaient distribuer les immenses richesses du clergé en trois parts afin de consacrer, la première, aux pauvres; la seconde, aux pasteurs; et la troisième « à la réparation des » églises et œuvres pitoyables, comme à l'entre- » tenement des hôpitaux de toutes sortes, et collé- » ges, pour l'instruction des enfants, soit ès lettres, » métiers, ou édifices érigés ou à ériger ès villes » et lieux les plus peuplés. » Ces réformes si importantes et si nécessaires à la civilisation, le Tiers-État les proposait au clergé et à la noblesse; mais il désirait qu'elles fussent légitimées par *un concile général franc et libre* où la question de l'unité religieuse serait résolue.

Outre la réformation complète du clergé, c'est-à-dire, de l'État ecclésiastique, la Bourgeoisie demandait encore celle des ordres généraux de la nation, c'est-à-dire, de l'État civil et politique. Michel de l'Hospital l'encouragea dans cette double

tendance. Protecteur des nombreux priviléges du Tiers-État, il les défendit contre les empiètements de la noblesse, et rédigea le célèbre *règlement de la marchandise* qui est encore aujourd'hui le code commercial de tous les peuples.

Tant de résultats obtenus malgré la résistance des princes de la maison de Lorraine, devaient nuire à leur popularité dans l'esprit des bourgeois de Paris; aussi les Guises voulurent-ils, après la mort de François II, que la représentation nationale fût dissoute. L'Hospital s'opposa fermement à cette dissolution, au nom du principe qui dit : *Le roi ne meurt jamais en France* ; c'est alors que les *États-Généraux se déclarèrent opprimés par la tyrannie des Guises.*

Afin de lutter avec plus d'avantage contre le chancelier toujours en négociation ouverte avec le véritable esprit français, alors exprimé par le Tiers-État, les Guises s'allièrent à Catherine de Médicis; donnèrent une prépondérance terrible au génie italien, et dénaturèrent notre caractère national, en le faisant vivre dans une atmosphère de haines et de vengeances. Fidèles à cette maxime : — *diviser, pour régner* — inventée par Catherine,

ils sèment les factions dans l'État, avec l'espoir d'y recueillir la suprême puissance. N'ayant pu dissoudre l'assemblée représentative, ils voulurent y introduire l'anarchie, en y surexcitant l'esprit d'Ordre ou de classe et de parti. Dès ce moment, la noblesse refusa de voter avec le Tiers-État; les protestants ne délibérèrent plus en présence des catholiques; et l'on ne songea plus à leur conciliation parce que la Bourgeoisie retirait ses plans de réforme politique et religieuse.

On le sait : la Bourgeoisie voulait supprimer toutes les sinécures du clergé; rétablir les élections populaires des évêques et des abbés, telles qu'elles existaient avant le concordat du pape Léon X et de François Ier; en finir avec les persécutions religieuses; suspendre les pensions et les traitements des officiers royaux; détruire la vénalité des charges dont la honte retombait sur toute la magistrature; régler l'état général de la France politique, morale et religieuse; déterminer les rapports des individus et des pouvoirs entre eux de même que les rapports des villes avec la métropole; et fixer enfin, au milieu de l'ébranlement universel des institutions, un système représentatif qui se renouvellerait tous les cinq ans,

mais qui n'en deviendrait pas moins la base immuable de la monarchie.

Une telle constitution était large et parfaitement en harmonie avec les besoins de l'époque. Mais les Guises et Catherine de Médicis y firent obstacle; et toutes ces doctrines régénératrices furent perdues pour la civilisation. Les députés, parmi lesquels on répandait chaque jour de nouvelles dissidences, durent se séparer alors sans produire aucun vote définitif. L'Hospital soumit au Parlement une ordonnance rédigée avec les remontrances du Tiers-État. Cette démarche était illégale et inconstitutionnelle, puisque les règlements des États-Généraux avaient force de loi dès qu'ils portaient la signature du monarque; aussi inspira-t-elle au procureur-général Bourdin, l'un des plus âpres adversaires du chancelier et l'un des plus fougueux partisans du monopole parlementaire, la déclaration suivante : — *Les Parlements sont établis pour voir et considérer les délibérations des États et y faire les modifications qui peuvent être justes.* — Une pareille usurpation de pouvoir plaçait le sentiment des compagnies judiciaires au-dessus de la volonté royale et de la volonté populaire, ou mieux, de la souveraineté nationale.

La conduite de l'Hospital, en cette circonstance, nous semble d'autant plus inexcusable, que les prétentions de la magistrature n'étaient un secret pour personne. Un prédicateur contemporain, Robert Messier, raconte quelque part le fait significatif que voici : — « Un peintre avait représenté » les trois ordres de la société, à sçavoir : l'Agricul» ture qui disoit : — *Je nourris les deux autres.* — » L'Église qui disoit : — *Je prie pour eux.* — La No» blesse qui disoit : — *Je les défends tous deux.* — » Survint un nouveau peintre qui ajouta l'image » du Barreau lequel disoit : — *Je les dévorerai tous* » *les trois* (1). »

Puisque les envahissements de la magistrature avaient lieu dans la région sociale, il fallait ne pas lui ouvrir la région politique : c'est pourtant ce que fit Michel de l'Hospital. Désespérant de vaincre désormais la résistance du Parlement, il résolut de se passer de lui ; suspendit les poursuites dirigées contre les protestants, auxquels il permit le libre exercice de leur culte dans l'intérieur de leurs maisons; défendit aux citoyens de s'injurier entre eux en se traitant réciproquement de huguenots et de romanistes; et prit des mesures sévères

(1) *Varii sermones.*

contre les émeutiers de quelque religion qu'ils fussent. Ces ordonnances, non soumises à l'enregistrement, furent adressées aux gouverneurs des provinces ; mais le Parlement s'opposa à leur publication. Toutes les assemblées politiques ou judiciaires étant hostiles à la pensée du chancelier, il résolut de négocier la pacification générale au milieu d'une conférence particulière qui eut lieu à Poissy. L'on y entendit tour-à-tour, le cardinal de Tournon, chef spirituel des catholiques, et Théodore de Bèze, chef spirituel des protestants, débattre solennellement leurs opinions et leurs croyances; mais après ce colloque célèbre qui devait amener la paix, chaque parti jeta un cri de guerre. On s'était blessé avec la dialectique; le poignard allait remplacer la parole.

Une convocation nouvelle des États-Généraux à Moulins retarda cette réaction. Dans la séance d'ouverture, l'Hospital attaqua rudement la mauvaise administration de la justice, cause première de tous les malheurs publics; s'écria « qu'il fallait punir les » ministres sévèrement et ôter des petites juridictions » du royaume ces sortes de pestes et ces sangsues de » la misérable populace ; et retrancher tant de juges » superflus qui ne se nourrissoient que du sang du

» peuple; » demanda le rétablissement de l'unité judiciaire telle qu'elle existait sous Louis XII, sans prendre garde que pour accomplir une œuvre semblable, il était nécessaire d'avoir l'âme et le caractère de Louis XI; et termina sa harangue en défendant toutes les prérogatives du pouvoir monarchique, alors méconnues par les compagnies du Parlement : — « Le roi, dit-il, ne peut souffrir que ceux » qui n'ont pas le droit de vérifier les ordonnances, » s'attribuent le droit de les interpréter ; cela est de » l'autorité de celui-là seul qui fait les lois, c'est-à- » dire, du prince. »

Michel de l'Hospital répondait en ces termes à la fameuse proposition du procureur-général Bourdin, qui représentait le monopole parlementaire comme l'expression du droit commun. L'ordonnance de Moulins eut principalement pour but d'affaiblir l'action du Parlement et celle des autorités civiles dans les provinces, en créant des tribunaux consulaires dont les offices furent donnés à des bourgeois révocables, après six mois de charge ; mais « la difficulté de trouver tous les six » mois de nouveaux sujets propres à cet emploi, de » les assembler autant de fois qu'il était néces- » saire, et encore plus, celle d'accorder tous ces

» esprits si souvent partagés de sentiments et d'in-
» térêts, furent autant d'obstacles au développe-
» ment de la police (1). »

Pour couronner tant de généreux efforts, Michel de l'Hospital voulut permettre aux protestants le libre exercice de leur culte, et rédigea l'édit de tolérance qui produisit de sanglantes émeutes dans le royaume. Il fut très-mal accueilli par les bourgeois de Paris qui, peu à peu se rapprochaient des Guises. Lorsque les romanistes et les huguenots sortaient, ceux-ci de leurs prêches, ceux-là de leurs sermons, rarement ils se rencontraient sans se provoquer ou sans se battre. Ces rixes particulières devinrent bientôt générales, car les deux partis étaient toujours en présence. Des batailles furent livrées et des massacres eurent lieu. Le prince de Condé, généralissime des protestants, vint mettre le siége devant Paris ; mais les bourgeois, indignés de se voir menacés de la famine par une poignée d'adversaires, dispersèrent cette armée dans une seule rencontre, ne pouvant souffrir *la grande honte de laisser une mouche assiéger un éléphant.*

L'histoire de cette époque fiévreuse est pleine de meurtres et d'empoisonnements ; on cesse de

(1) De la Marre, *Traité de la Police*, tom, 1er, pag. 38.

combattre, pour mieux s'égorger. Dans ces déplorables entreprises du fanatisme religieux, on cherche vainement les traces du génie humain qui appartient de droit à notre patrie. La France est italienne de mœurs, de caractère et d'art; mais les merveilleux travaux du Primatice et de Léonard de Vinci ne peuvent faire oublier les trames odieuses de Catherine de Médicis ni celles des partis qui cherchent à s'entredétruire, sous prétexte de mieux définir la vie éternelle !

L'Hospital ne pouvait pas être l'homme de cette situation brutale et sauvage, lui qui avait conservé, dans son cœur, le véritable culte de l'humanité. Déjà, il n'exerçait plus sur les événements qu'une influence négative ; l'influence positive appartenait à la maison de Lorraine. Le duc François de Guise, assassiné par un protestant, avait transmis son nom et sa popularité au Balafré: personnalité révolutionnaire, en présence de laquelle tout marchand d'herbe de la place Maubert ou du cimetière des Innocents, les ouvriers des faubourgs, les bateliers des ports et autres *menus populaires,* s'écriaient : *Guise! Guise !* — Nous verrons bientôt cette multitude servir les projets des princes de la maison de Lorraine, lorsque cette race grande et

forte, trouvant les rois de France trop faibles et trop petits, voudra porter sa main sur la couronne des Valois et invoquer en sa faveur, pour légitimer son usurpation, la généalogie de Charlemagne!

On conçoit facilement la domination que le duc Henri de Guise exerçait parmi les bourgeois de Paris, car, quelles que fussent d'ailleurs les dissonnances de ses actes et de son caractère, il se trouvait toujours en harmonie avec les passions de son époque. L'Hospital, au contraire, ne pouvait plaire aux masses populaires, puisqu'il blâmait hautement leurs excès. Impuissant désormais à faire triompher le principe de réformation générale, au milieu des ambitions individuelles, une seule force lui reste : celle de l'inertie. Le chancelier s'isole *en ce département de la cour où il souffre tant de choses et depuis si longtemps ;* il ne revêt une fois encore les insignes de son autorité que pour proclamer, devant tous les magistrats du royaume et en présence des Guises, propagateurs des doctrines politiques les plus extra-légales, cette belle maxime : « *Dans aucune circonstance, il n'y a aucune raison de ne pas appliquer la loi.* »

« Je sais bien, ajoute-t-il, je sais bien que j'au- » rai beau dire, je ne désarmerai pas la haine de

» ceux que ma vieillesse ennuye. Je leur pardonne-
» rois d'être impatiens, s'ils devoient gagner au
» change. Mais quand je regarde autour de moi, je
» serois bien tenté de répondre comme un vieil bon-
» homme d'évêque, qui portoit comme moi une gran-
» de barbe, et qui la montrant, disoit : — *Quand*
» *cette neige sera fondue, il ne restera que de la boue.* »

Il n'avait pas achevé de retracer, en ces termes énergiques, l'immoralité d'une des plus graves situations de l'histoire, qu'on avait résolu d'exclure le vertueux chancelier du conseil où se tramaient déjà les plus horribles complots. L'Hospital pressentit sa disgrâce et voulut épargner aux hommes qui gouvernaient l'opinion publique ce dernier outrage. Il venait de s'apercevoir, avec un morne découragement, qu'après avoir combattu avec tant d'opiniâtreté pour la paix et pour la société, les partis cherchaient à l'entraîner du côté de la guerre civile. Alors ce philosophe comprit que l'homme de bien ne devait pas rester plus longtemps homme politique, et il rendit les sceaux de l'État, en disant : — *Les affaires du monde sont trop corrompues pour que je puisse m'en mêler.*

Michel de l'Hospital se retira près d'Étampes, dans son château de Vignay, qui resta fermé aux séduc-

tions politiques, mais dont il devait faire ouvrir les portes aux massacreurs de la Saint-Barthélemy, déjà groupés dans Paris pour réagir, par l'assassinat, contre les conspirations protestantes. En attendant, on cherche un misérable propre à venger le duc François de Guise; Maurevert se présente. Le protestantisme domine un instant la société; Coligny prend la direction de l'État; et, par son influence personnelle, une minorité factieuse dicte ainsi des lois à tous les ordres de la nation. Faut-il un autre prétexte pour que la maison de Lorraine veuille frapper Coligny? La mort du chef des catholiques, tué par une balle huguenote, malgré le pardon sublime qui sortit de sa bouche avec le dernier souffle de vie, n'exige-t-elle pas la mort du chef des protestants? Telle est l'argumentation des Guises. Il leur importe de détruire, en abattant un homme, le centre où se rallie toute une faction rivale; car, selon eux, l'arquebuse d'un bravo italien peu régénérer la société française.

Maurevert guette Coligny pendant trois jours; enfin, le vendredi, 22 août, il l'aperçoit, l'ajuste, mais ne l'atteint qu'au bras gauche au lieu de le frapper au cœur. C'est alors que la maladresse d'un assassin sert de signal à une extermination

générale. Tandis que les agents du duc de Guise courent de la place Maubert au cimetière des Innocents, et soulèvent contre les protestants la population des ports et celle des faubourgs, le Balafré se rend au Louvre avec Catherine de Médicis. Après avoir résolu, en plein conseil, le massacre des hérétiques, ils disent à Charles IX : — *Rien ne peut arrêter la justice populaire; si vous la désavouez, vous perdez votre couronne.*

Depuis plusieurs jours, le Louvre s'était mis en rapport avec l'Hôtel-de-Ville. Charles IX écrivait lui-même, le 21 août, aux échevins, pour leur déclarer qu'un édit, récemment promulgué et portant défense, à toutes personnes, de quelque état et de quelque condition qu'elles fussent, de fabriquer ou de fondre aucune pièce d'artillerie, ne les concernait nullement. Après avoir mis ainsi l'Échevinage au-dessus des lois, le roi manda le prévôt des marchands au Louvre (23 août), « le soir bien tard, » lui commanda de se saisir des clés de la ville, et » d'en faire soigneusement fermer les portes ; faire » tirer tous les bateaux du côté de la ville et la fer- » mer de longues chaînes ; de faire mettre en armes » tous les capitaines, lieutenants, enseignes et » bourgeois des quartiers et dizains, et les faire te-

» nir prestes par les cantons et carrefours pour re-
» cevoir et exécuter les commandements de Sa Ma-
» jesté ; de faire tenir l'artillerie preste, tant dedans
» de l'Hôtel-de-Ville que devant et la place de Grève,
» et autres commandements tant à lui qu'au corps
» de la ville : pour l'exécution desquels on fit ex-
» pédier mandements portant des ordonnances aux
» quarteniers, archers, arquebusiers et arbales-
» triers et autres officiers de la ville qui furent en-
» voyés le 24, jour de la Sainct-Barthélémy. Les
» sergents, tant à pied qu'à cheval ; les bourgeois,
» manants et habitants, suffisants et capables de
» porter armes, doivent tous se trouver présente-
» ment, lesdicts bourgeois armés des armes dont
» ils se pourront mieux aider devant l'hôtel d'icelle
» ville, pour le service du roy, repos et sécurité de
» ceste ville, suivant le très-exprès commandement
» du seigneur roy, sans y faire faute sous peine de
» la vie (1). »

Suivant l'ordre du duc de Guise, ordonnateur suprême de l'horrible mouvement qui se prépare, le maréchal de Tavannes s'occupe de ses préparatifs militaires. On s'adresse dans la journée au peuple des halles, qui couve depuis longtemps des haines

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville. — x. fol. 31.

féroces contre les huguenots, et il répond : « Nous vous jurons que vous en aurez nouvelle, » car nous y mettrons si bien les mains, à tort et » à travers, qu'il en sera mémoire à jamais (1). »

Avant la fin du jour, les quarteniers durent forcément visiter toutes les hôtelleries de Paris, inscrire sur des listes les noms de tous les huguenots, marquer d'un signe toutes leurs habitations, et rallier, sous les armes, plus de soixante mille bourgeois pour égorger une poignée d'hommes, au nom du salut public !

Cependant le duc de Guise n'est pas entièrement sûr de la Bourgeoisie de Paris, qui professait naguère les opinions de Michel de l'Hospital, et qu'il importe de compromettre de la manière la plus odieuse. Il mande en son hôtel Jean Charron, prévôt des marchands, et Claude Marcel, qui vient de quitter cet office. « Messieurs, leur dit-il, » il s'agit de nous délivrer, sous le bon plaisir du » roy, de tous les huguenots; convoquez ce soir » pour minuit, les échevins, les capitaines de quar» tiers, tous en la Grève, et là nous dirons com» ment il faudra expédier. »

A minuit, les portes de l'Hôtel-de-Ville s'ouvrent.

(1) Brantôme.

Le duc de Guise arrive le premier ; puis viennent les notables bourgeois, les échevins, les quarteniers et une foule d'hommes des halles. Chacun s'introduit et se range dans une salle vaste, mais ténébreuse comme la pensée du moment. C'est à peine si l'on peut voir Charron, revêtu des insignes de sa magistrature, et Guise, qui ouvre cette séance abominable, en annonçant que le massacre des huguenots va avoir lieu, au même instant, sur toute la surface du royaume.

Le prévôt des marchands parle à son tour :

— « Or sus, mes amis, dit-il, le roi a pris la ré-
» solution d'exterminer tous ces séditieux qui, l'an-
» née dernière, ont pris les armes contre lui, et de
» détruire entièrement cette race de méchants. Par
» ma foi, cela est venu bien à point, car leurs prin-
» ces et capitaines, sont comme en prison dans
» l'enclos de la ville. C'est par eux qu'on commen-
» cera cette nuit. Quant aux autres, leur tour arri-
» vera. L'horloge du Palais donnera le signal...
» prétez bien l'oreille... entendez-vous?.. » On l'accable de questions : ses réponses ne se font point attendre.

— Et quelles marques aurons-nous? dit un bourgeois.

— Un mouchoir blanc autour du bras gauche et une croix au chapeau.

— Pourquoi travailler dans les ténèbres? reprend un autre.

— Au premier signal, on allumera des flambeaux aux fenêtres.

— Et les maisons des huguenots, à quel signe les reconnaître? ajoute un troisième.

— Deux raies blanches en croix sur la porte.

— Et des armes ?

— En voilà ; mais il faut éviter de les faire briller ou retentir (1).

Au moment de se séparer, on convint qu'il serait enjoint aux gens de métiers de mettre des flambeaux à leurs fenêtres, afin de bien voir et de frapper sans se tromper. Le duc de Guise, l'âme entièrement satisfaite, se rendit au Louvre ; et les compagnies bourgeoises, divisées par petites sections, se répandirent dans les divers quartiers de la ville pour y commencer leur œuvre maudite, dès que le signal serait donné.

Quelques instants après, une scène non moins épouvantable se passait au Louvre, dont l'Hôtel-

(1) *Histoire de la Saint-Barthélemy*, par M. Audin, pag. 238.

de-Ville n'était que la succursale. Pendant que le conseil royal se réunit, Paris s'illumine pour le massacre comme pour une nuit d'allégresse publique. Les compagnies bourgeoises prennent les armes; les cris de : —*Mort aux Huguenots!* — retentissent au loin; mais Charles IX, en proie à d'horribles convulsions et à une sueur de sang, hésite à donner l'exécrable signal. Le duc de Guise, idole des bourgeois, et Catherine de Médicis, qui les abhorre, assiégent une dernière fois le monarque, déjà épuisé par une lutte indicible. Charles IX est enfin subjugué: le protecteur naturel de la société consent à en devenir le bourreau (24 août 1572).

Mille clartés funèbres paraissent simultanément au Palais, aux Tuileries, sur les bords de la Seine, sur les places publiques, sur les édifices, dans toutes les rues où les bourgeois promènent la mort. Notre plume ne retracera pas les crimes innombrables qui furent commis au glas du tocsin; pas même l'assassinat de Coligny, première victime de cette nuit. Les huguenots sont morts ou ont pris la fuite, mais le massacre continue. Le noble, le prêtre, le savant, le bourgeois, les femmes, les enfants, les vieillards eux-mêmes tombent

sous le poignard des égorgeurs qui ne poussent qu'un seul cri, au milieu de tant de victimes : — *Tue! tue!* — Quiconque est riche ou puissant devient digne de la mort ; et les vengeances particulières donnent aussi un effroyable supplément à cette boucherie générale.

Pour mettre un terme au carnage, le prévôt des marchands et les échevins accoururent au Louvre, dès le matin ; et y firent d'énergiques remontrances à la suite des quelles Charles IX, ce même prince, qui avait lui-même tiré sur les huguenots, mais de trop loin, selon Brantôme, et qui autorisa les magistrats civils à faire les apprêts du massacre, leur ordonna de monter à cheval pour *empêcher tous meurtres, pilleries, saccagements et sédition.* Il est juste de dire qu'ils n'en continuèrent pas moins durant sept jours entiers.

Cette œuvre de destruction humaine dura donc plus longtemps que la Création divine ! Nulle puissance au monde ne pouvait désormais arrêter l'effusion du sang. Chaque horde d'assassins qui traversait les quartiers de la Sorbonne, les rues Saint-Jacques, Saint-Victor , Saint-Jean-de-Beauvais, Mouffetard, et tout le faubourg Saint-Marcel où les artisans et les ouvriers se livraient silencieu-

sement aux nobles travaux de l'industrie, cherchait à se recruter parmi toute sorte de gens sans aveu; leur donnait, pour marque distinctive, une banderole blanche; et jetait à cette populace quelques-uns de ces mots, qui n'ont de sens que dans le langage du crime : — « Un doigt sur le front, supplice du » fer ; à la Conciergerie, supplice de l'eau ; à Marcel, » salut et liberté ! » On voyait marcher à leur tête les héros de ces massacreurs émérites, le front paré de couronnes de fleurs ; et les bourgeois s'écriaient, à leur approche : — « Voilà Guise! voilà » Atticus ! voilà Pétrucci! voilà Cosseins! voilà » Parlabous! » Mais toutes ces célébrités, dégoutantes de sang humain, n'osaient disputer la palme du carnage à Crucé, tireur d'or, qui « se vantoit, » en montrant son bras nu, d'avoir égorgé, dans » un seul jour, plus de quatre cents personnes (1);» et qui parcourut la ville, pendant quatre jours et quatre nuits, vêtu d'un mauvais manteau bleu, portant deux poignards à sa ceinture, une large croix sur la poitrine et sur les épaules, et une dague à chaque main; s'arrêtant à peine dans la rue pour manger à la hâte un morceau de pain que lui jetaient ses affreux compagnons, mais s'entendant

(1) *De Thou.*

annoncer de loin par la voix de la terreur universelle : — *Gare à Crucé, voilà Crucé !*

Cependant, Crucé ne résumait pas en lui seul tous les honneurs de ces horribles journées ; car il eut de nombreux rivaux, parmi lesquels il nous suffira de citer un polisseur, de sa troupe, qui prenait des hommes et leur coupait les mains pour les faire dévorer par ses chiens; et le boucher Pezou qui assommait des victimes à coups de massue ; et le comte de Coconas, assassin aristocratique à l'instar du duc de Guise, mais plus barbare que lui, puisqu'il rachetait les prisonniers faits par la populace, les forçait insidieusement à renier Dieu, et les tuait ensuite pour leur manque de foi, les uns après les autres, bien lentement, afin de prolonger leur agonie ; et Réné qui, pareil à Locuste, tenait positivement école de poisons, et enfin, l'avocat Jean Ferrières, qui jette encore sur cette époque sinistre je ne sais quoi de plus formidable et de plus monstrueux que tous les autres, puisque les mémorialistes le désignent simplement sous le nom de *Massacreur*.

En ce temps-là vivait, à l'angle de la rue des Carmes, dans une chambre dont l'unique mobilier se composait d'une chaise de bois peint, d'une

coupe de faïence fêlée, et d'un peu de paille qui lui servait de lit, le sage et le savant Pierre Ramus, que les rois allaient souvent visiter, ne craignant pas de monter à un cinquième étage pour s'incliner devant la majesté du génie. Successeur de Gerson et précurseur de Descartes, ce philosophe jouissait d'une célébrité européenne; et cette vaste renommée, qui n'était comparable qu'à son intelligence, il l'avait acquise ou édifiée, en renversant, par une éloquence pleine de sarcasme, le vieux système de la scolastique et de l'empirisme; en un mot, il accomplissait, malgré les résistances de la plupart des docteurs de l'Université de Paris, surtout malgré celle de Charpentier, chef de la doctrine aristotelienne et son plus cruel adversaire, la rénovation du monde moral et l'affranchissement de la pensée humaine, en cherchant, hors de la routine, les principes d'une science positive et rationnelle.

Or, pendant que la populace de Paris, parmi laquelle on eût pu remarquer Charpentier et ses nombreux élèves, se livrait aux plus épouvantables forfaits; Pierre Ramus, agitant sans doute le problème de la destination morale de l'homme, se promenait, seul, au milieu de la cour du

collége de Presles, qui proclama tous les triomphes de sa vie, et qui, cette fois, allait être témoin de sa mort. Un jeune disciple vient droit à lui, interrompt sa méditation, et lui montrant du doigt la place Maubert, pleine de massacreurs, il s'écrie : — « Les voilà ! les voilà ! » — Ramus comprend aussitôt que le philosophe, assez téméraire pour mettre en doute l'infaillibilité d'Aristote, doit partager le sort des huguenots ; il remonte alors dans sa chambre pour y mourir ainsi qu'il a vécu.

Un homme arrive, suivi d'une multitude d'assassins et d'étudiants. A sa haute stature, à son front chauve, à son corps voûté, à ses yeux où brille la double flamme de l'intelligence et de la haine, bien plutôt qu'à sa robe usée sur les bancs de l'école, on reconnaît Charpentier, qui a déjà tué le docteur Lembin, pour n'avoir pas assez ménagé son amour-propre en expliquant Horace. D'un signe, il arrête sa troupe meurtrière, parce qu'il a besoin d'un tête-à-tête avec Ramus ; ensuite, il monte précipitamment l'escalier qui conduit à la retraite de son rival.

La porte s'ouvre ; et le colloque suivant s'établit entre les deux philosophes :

« — C'est moi ! c'est moi ! — Je t'avais reconnu.

» — Il faut mourir ! — La vie ! — Je te la vends.
» — Combien? — Tout ce que tu possèdes. —
» Soit. »

Ramus plonge sa main dans la paille ; il en retire une bourse pleine d'or qu'il destinait à l'*entretenement* de quelques pauvres écoliers. Charpentier la prend et s'enfuit. Alors son ignoble troupe s'agite et s'ébranle : « Vive Aristote ! crie-t-elle ; mort aux » huguenots ! » Bientôt la porte du collége est enfoncée ; et la demeure du philosophe envahie. En ce moment suprême, Ramus, assis sur la paille, dictait son testament philosophique à l'élève dont l'histoire a perdu le nom, mais qui devait transmettre à Descartes les idées supérieures de son maître. On le frappe, c'est-à-dire, on le tue. Son cadavre est jeté par les fenêtres, et les écoliers se dispersent, après s'être partagé ses entrailles. La populace reste pour frapper à coups de verges le corps sanglant de Ramus, et pour couvrir de boue cette figure majestueuse que les princes de la terre ont si souvent baisée, en signe de respect et d'admiration. On le traîne jusque devant l'église Notre-Dame et on le précipite dans la Seine ; mais il surnage devant le pont Saint-Michel, d'où ses disciples le retirent avec un pieux recueillement.

Ils lavent son cadavre, le couvrent de leurs vêtements et se préparent à l'emporter; mais la populace les disperse à coups de pierres. Le lendemain, on jetait dans un égout le tronc d'un homme que l'on avait décapité; c'était tout ce qui restait de Pierre Ramus. Un chirurgien avait pris sa tête pour compléter avec elle ses études anatomiques ou phrénologiques.

La mort de Ramus ne fut ni moins horrible ni plus cruelle que celle des huit mille personnes qui périrent dans le massacre. Il fallut plus d'un mois pour donner la sépulture aux cadavres que l'on ne mit point en vente, car il y eut des marchés où on les adjugea au plus offrant. Les eaux de la Seine avaient charrié tant de victimes, qu'elles gardèrent la couleur rougeâtre de leur sang durant plusieurs semaines; et Charles IX, en proie aux remords qui se faisaient spectres, pour mieux torturer sa conscience, appelait ses courtisans et leur disait : — « Ce n'est pas le roi qui a fait » sonner le tocsin; ce n'est pas le roi qui a dis- » tribué des croix blanches aux quarteniers; ce » n'est pas le roi qui a dit aux meurtriers : » Tue! tue! ce n'est pas le roi qui a versé le sang » de ses sujets. Que le sang retombe sur la tête

» des coupables, mais paix à l'innocent. Allons! » écrivez aux gouverneurs des provinces! écrivez » aux ligués, désavouez cette nuit horrible. Hâtez-» vous! »

Catherine de Médicis cherche à calmer son délire; un complot menaçait les jours de tous les princes, dit-elle avec quelque apparence de raison, et l'amiral de Coligny voulait la ruine de la monarchie. Le Parlement s'assemble par son ordre. L'amiral, première victime du carnage, est *condamné comme coupable de lèse-majesté... Ses enfants sont déclarés vilains, roturiers, intestables, indignes et incapables de posséder états, offices, dignités et biens dans le royaume. Tous les ans, le 24 août, fête de la Saint-Barthélemy,* selon les termes du même arrêt, *on fera des prières publiques et des processions générales pour remercier Dieu de la punition des coupables.* Dès que le Parlement eut rendu cet arrêt, dicté par Catherine de Médicis, des hérauts d'armes parcoururent les rues de Paris, jetant au peuple des médailles en cuivre et en argent, représentant le roi de France, assis sur son trône, un sceptre d'une main et un glaive de l'autre, avec cette légende : *Charles IX, dompteur des rebelles, 24 août* 1572; et un *Te Deum* fut chanté solennellement à Notre-Dame, comme

si l'on voulait rendre la divinité solidaire de tous les crimes que l'homme peut commettre sur la terre !

Il faut lire les traditions populaires de cette époque, pour bien juger de l'effet moral que la Saint-Barthélemy, tragédie atroce, produisit sur l'esprit même de ceux qui en furent les auteurs et les acteurs. Le plus grand nombre d'entre eux périt misérablement ; on les trouva morts dans leur lit, le corps marqué de larges taches bleuâtres, la face toute défigurée, les paupières consumées, et l'orbite de l'œil remplie d'une flamme dévorante. Les médecins, consultés sur ces symptômes formidables et mystérieux, avouèrent l'impuissance de la science humaine à expliquer les secrets desseins de la vengeance divine ; les astrologues devinrent muets, lorsqu'on voulut les faire lire dans le livre du ciel, où mille signes funestes ressemblaient aux mots prophétiques qui annoncèrent à Balthasar sa mort prochaine et la ruine de son Empire ; mais nul Daniel ne vivait après tant de meurtres. Les bourgeois, rassemblés sur les ponts et sur les places publiques, regardaient, avec une morne stupeur, des feux livides circuler dans l'espace ; et des figures sanglantes, sortant du sein

des nuages, s'élever partout où quelque grand forfait avait été accompli, mais s'arrêter longtemps au-dessus du Louvre, d'où était parti le signal du massacre. Quelque temps après, Charles IX mourut lui-même d'un mal surnaturel, à la suite d'une longue sueur de sang, comme en expiation de celui qu'il avait fait répandre, et en présence de sa nourrice protestante, à laquelle il disait encore dans son agonie : « — Que de sang et que de » meurtres ! » Rien n'avait pu mettre un terme à ses remords ; pas même l'idée, fausse peut-être, mais politique, d'avoir sauvé la monarchie.

L'esprit de faction, incarné, il est vrai, dans le protestantisme, se manifestait de toutes parts, et l'autorité de Charles IX était particulièrement attaquée par la haute aristocratie qui acceptait les idées religieuses nouvelles comme un moyen d'opposition politique. Nous l'avons déjà dit, pour mieux déplacer le but des États, les protestants déplacèrent le principe de la souveraineté, qui, selon eux, ne résida plus en Dieu, mais dans la nation. Ainsi l'humanité fut partagée en deux grands partis : celui du droit divin, avec ses conséquences théocratiques et monarchiques, celui du droit humain, avec ses conséquences primitivement aristo-

cratiques, ensuite démocratiques, et toujours républicaines. Cette scission provoquait ainsi, dès le XVIe siècle, au sein de la Bourgeoisie de Paris, des luttes révolutionnaires. L'affirmation religieuse, sociale et politique n'était plus la seule arbitre des événements, puisque la négation se posait résolument devant elle, et lui contestait ses titres à la domination des peuples, avec un ton d'autorité qui annonçait qu'elle régirait souverainement le monde à son tour, pour s'affirmer elle-même.

Or, le triomphe de ce principe subversif devait avoir lieu, non pas seulement par une immense voie-de-fait, mais aussi en vertu du développement de l'intelligence. La société subissait alors mille transformations plus ou moins révolutionnaires, soit par le glaive, soit par les livres : armes bien plus redoutables. Au moyen des livres, ou mieux de la force morale, on remplaçait les lettres chrétiennes par les lettres païennes, souvenirs des Républiques grecque et romaine; la foi par le doute; le spiritualisme par le sensualisme; et au moyen des armes, ou mieux, de la force matérielle, on dictait des lois dans la cité ; on empiétait sur les prérogatives et les priviléges de la Bourgeoisie, afin de la dépouiller de ses droits politi-

ques, parce qu'il n'était plus besoin d'une représentation générale des Ordres là où l'on désirait établir la souveraineté de la volonté individuelle, pour conquérir en faveur de l'homme isolé, abstraction faite des corporations, la liberté et l'indépendance; en un mot, on voulait convertir l'État monarchique en un État républicain, par la résurrection de l'esprit grec et romain approprié aux civilisations modernes; ou subjuguer le génie des peuples par le despotisme matériel et féodal dont l'Angleterre protestante a conservé le type.

La haute Bourgeoisie de Paris, celle qui formait le tiers-parti, longtemps dirigée par Michel de l'Hospital, réagit contre une tendance aussi radicalement révolutionnaire, avec d'autant plus d'influence qu'elle était restée neutre, durant les odieuses journées de la Saint-Barthélemy. Si la populace avait poursuivi l'huguenoterie, les gens de loi et de science n'avaient point pris la casaque cramoisie pour lui faire la chasse, ni trempé leurs mains dans le sang, car ils pressentaient que ces actes de barbarie devaient retarder la marche de la civilisation européenne, dont les progrès étaient déjà si rapides. Travaillant sans relâche à concilier, par un principe supérieur aux connaissances

de cette époque, et par le développement des doctrines pures du christianisme, tant de systèmes et tant d'intérêts ennemis, la haute Bourgeoisie semblait avoir compris que la liberté religieuse était désormais nécessaire au monde, si l'on voulait fixer un symbole de communion universelle. Mais, comme cette conquête suprême de l'humanité ne pouvait être réalisée que par le triomphe de la raison, pour détourner les hommes de cette direction salutaire, l'esprit de secte, qui travaille les sociétés comme les individus, entreprit de leur faire faire fausse route. C'est ainsi que l'autorité du pape, exprimée par l'institution de l'ordre des Jésuites, ayant voulu peser sur les destinées de la France, dans le but de contenir le développement si considérable du protestantisme, on vit s'élever tout-à-coup une scission entre l'Église-gallicane et la cour de Rome relativement au concile de Trente, qui empêcha le retour à l'unité religieuse, par la réconciliation des catholiques et des protestants.

« L'obstacle que le concile de Trente apporte à » la réunion étant murement pesé, dit Bossuet, » on jugera peut-être que c'est par la direction » secrète de la Providence que l'autorité du con- » cile de Trente n'est pas encore assez reconnue

» en France ; enfin que la nation française, qui a » tenu le milieu entre les protestants et les roma- » nistes, soit plus en état de travailler un jour à la » délivrance de l'Église, aussi bien qu'à la réin- » tégration de l'unité... Il semble que Dieu n'a » point voulu qu'il en fût autrement, afin que le » royaume de France conservât la liberté et de- » meurât en état de mieux contribuer au réta- » blissement de l'unité ecclésiastique, par un con- » cile plus convenable et plus autorisé (1). »

Un pareil résultat pouvait être obtenu en vertu de la liberté religieuse déjà inhérente aux mœurs ; mais cette idée nouvelle et pacifique, dont l'esprit humain avait fécondé la société, ne devait naître législativement qu'après cinquante années d'anarchie et de guerres civiles. Ce qui console de tant de calamités, c'est la certitude du progrès. Quelles que soient d'ailleurs ses douleurs et ses défaillances, au moment suprême, la civilisation n'avorte jamais.

(1) Correspondance de Bossuet et de Leibnitz.

CHAPITRE IV.

LA BOURGEOISIE DE PARIS AU TEMPS DE LA LIGUE.

Première Phase.

On avait prouvé matériellement aux peuples qu'il valait mieux détruire que réformer, nier que croire : il n'en fallait pas d'avantage pour opérer sur-le-champ un ébranlement immense dans l'esprit humain ; et pour préparer, dans l'avenir, la plus grande révolution qui ait bouleversé le globe. L'histoire a déjà retracé les nombreuses épouvantes des règnes de Henri VIII et d'Élisabeth d'Angleterre où les supplices, la spoliation et la destruction du droit de propriété devinrent les éléments les plus actifs de l'institution protestante. Il se rencontra des conseillers qui proposèrent au roi de France de se mettre à la tête d'un mouvement luthérien, et d'imiter, en tous points, la conduite sanglante de Henri VIII ; François 1er et ses succes-

seurs s'y refusèrent. La Bourgeoisie de Paris protesta, en maintes circonstances, contre les intrigues de la cour qui convoitait les biens innombrables du clergé; suivant en cela l'exemple de la haute aristocratie que l'appât des richesses ecclésiastiques avait rendue huguenote. Disons-le donc à sa louange : la Bourgeoise contint la noblesse; mais elle ne put empêcher les princes luthériens d'apprendre aux peuples qu'il y a deux manières de révolutionner les Empires : la première, consistant à substituer le fait brutal au droit traditionnel, en ce qui concerne la propriété : la deuxième, plus immédiate peut-être, parce qu'elle est plus directe, à déplacer le principe de l'autorité politique et sociale; comme si ce double renversement, identique à une négation absolue, n'était point de nature à compromettre les destinées générales des États civilisés!

En effet, à peine ces étranges doctrines eurent-elles obtenu l'adhésion des peuples, que de grandes calamités sociales se manifestèrent de toutes parts. L'on vit alors éclater ces crimes de lèse-humanité, qui attestent le dernier terme de la dégradation morale, quels qu'en soient d'ailleurs les auteurs, car rien ne peut les absoudre; puisqu'ils

ont pour but de soustraire les grands partis à toute direction salutaire.

Il faut placer la Saint-Barthélemy à la tête de ces catastrophes. La plupart des nations frémirent au récit de tant de massacres. Les protestants de chaque pays, unis entre eux par les liens d'une solidarité commune, prirent les armes pour venger leurs correligionnaires; et, n'ayant plus rien à ménager vis-à-vis de la royauté qui avait donné le signal de leur extermination, ils avouèrent publiquement le dernier mot de leur politique, annonçant la fondation prochaine de Républiques féodales et fédératives et le renversement de toutes les monarchies. Il s'agissait donc de l'avenir de chaque peuple en particulier et du pouvoir en général. Si l'armée coalisée menaçait spécialement la France, et, surtout, Paris, c'est que Paris était le boulevard de l'Europe catholique; c'est qu'il représentait, dans le monde, la foi politique et sociale; en un mot, c'est que dans son sein se faisait tout le travail des civilisations humaines, selon les vraies tendances spirituelles et temporelles du christianisme.

A cette association formidable des huguenots, qui résumait toutes les forces ardentes du pro-

testantisme, Paris dut opposer la Ligue ou Sainte-Union au sein de laquelle se groupèrent tous les représentants de l'intérêt catholique. En vertu de ce puissant contre-poids, l'équilibre fut maintenu en apparence ; mais au lieu d'obtenir un résultat pacifique, tout le monde se précipita vers les guerres civiles et religieuses.

On ne voyait plus, au milieu de la sociabilité, que deux armées, deux camps, deux drapeaux. D'un côté, celui des *romanistes* (les idées gallicanes étaient subjuguées par la brutalité des faits), porté par toute sorte de gens : par les Guises, par les prédicateurs transformés en soldats et en tribuns, par la populace ; passant tour-à-tour des mains cruelles de François de Guise, de Henri-le-Balafré, de Mayenne, du duc d'Aumale ou du vieux cardinal de Bourbon, à celles des curés, des quarteniers, du peuple des Halles et du maître-d'armes Bussy-le-Clerc, qui, après avoir recueilli l'héritage moral de tous les massacreurs de la Saint-Barthélemy, faisait trembler Paris au nom du comité des Seize, et rivalisait de puissance avec tous les chefs de parti, rois ou princes compétiteurs à la couronne de France, comme pour prouver cette pensée d'un philosophe contemporain : —

Les âmes des empereurs et des savetiers sont jetées à même moule (1). De l'autre côté, le drapeau des protestants, fièrement soutenu par le roi de Navarre. Autour de lui se rangeaient les principaux chefs de la noblesse française, les Bourbons, les Condé, les Chatillons, les d'Andelot, les Croï, les Larochefoucault, les Grammont, les Duras, les Soubise et tant d'autres propagateurs des opinions huguenotes, au moyen desquelles ils espéraient obtenir des gouvernements dans les provinces ; et reconstruire le pouvoir féodal, sur les ruines des immunités bourgeoises : unique but de la haute aristocratie depuis plusieurs siècles.

Entre ces deux groupes d'hommes d'action, toujours prêts à se faire la guerre, jamais à traiter de la paix, et qui donnent une si rude physionomie aux dernières années du XVI[e] siècle, il faut placer les hommes de savoir et de transaction qui transformèrent cette civilisation militante en une des époques les plus fécondes et les plus merveilleuses de l'esprit humain. C'est ainsi que nous retrouvons encore les splendides figures d'Amyot, de Cujas, de Jean Bodin, de Miron, de Pithou, de Joseph Scaliger, de Charron, de Montaigne, de Sé-

(1) Montaigne, liv. II, chap. XII.

guier, de Pasquier, etc., dans ce dédale d'intrigues et de guerres où se sont perdues tant de nobles intelligences ! Tous ou presque tous appartenaient à la classe parlementaire, issue de la Bourgeoisie qui donnait à ses fils aînés une charge de judicature achetée à beaux deniers, quand elle n'obtenait pas pour eux une place de clerc à Notre-Dame ou à Saint-Gervais, afin d'en faire des chanoines ; tandis que les fils cadets prenaient habituellement un état et entraient, pour n'en plus sortir, dans les corporations des orfèvres, des tréfileurs de soie, des marchands d'épices, ou autres riches arts et métiers. Aussi, le Parlement et la Bourgeoisie, qui devait en partie ses immunités et son organisation à Saint-Louis, étaient-ils favorables à la paix, aux libertés gallicanes, c'est-à-dire, à la véritable tradition catholique ; et hostiles aux innovations, soit romanistes, ou mieux espagnoles; soit protestantes, ou mieux radicalement révolutionnaires.

L'action gouvernementale de cette riche et notable Bourgeoisie avait été brisée par la Saint-Barthélemy : et la scène politique appartenait aux partis extrêmes. Déjà le protestantisme, voulant concentrer le progrès social dans les seules formes

de l'indépendance individuelle, trop souvent fatale à l'émancipation générale, faisait, pour la première fois, intervenir l'imprimerie dans les affaires humaines où elle allait jouer, dès cet instant, un rôle décisif. Il venait de publier le célèbre traité de la *Servitude volontaire ou le Contre un;* œuvre de La Boëtie, enfant de seize ans, que la philosophie de cette époque a placé au rang de ses grands hommes, et dans laquelle il se proposait *de chercher si les autres façons de République sont meilleures que la Monarchie,* pour tendre plus directement à une complète rénovation des sociétés.

« Veoir, disait-il, un nombre infiny, non pas
» obeïr, mais servir; non pas estre gouvernez,
» mais tyrannisez; n'ayants ny biens, ny parents,
» ny enfants, ny leur vie mesme qui soient à eulx!
» Souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautés,
» non pas d'une armée, non pas d'un camp bar-
» bare contre lequel il fauldroit despendre son
» sang et sa vie devant, mais d'un seul! non pas
» d'un Hercules, ne d'un Samson, mais d'un seul
» hommeau, et le plus souvent du plus lasche et
» femenin de la nation... Appelerons-nous cela
» lascheté?... Les bestes (se m'aid' Dieu), si les

» hommes ne font trop les sourds, leur crient :
» *Vive liberté!* »

Après avoir aussi rudement attaqué l'essence même de tout pouvoir humain, Étienne de La Boëtie tâche, il est vrai, de respecter l'autorité des constitutions nationales. « Les nostres roys, ajoute-t-
» il, encores qu'ils naissent roys, si semble-il qu'ils
» ont esté non pas faicts comme les autres, mais
» choisis par le Dieu tout-puissant, devant que
» naistre, pour le gouvernement et la garde de ce
» royaume. Encores quand cela ny seroit pas, si ne
» vouldrois-je pas entrer en lice pour débattre la
» tradition de nos histoires. »

Mais ce que La Boëtie n'avait point osé faire, de peur de révolutionner sa patrie, François Hotman devait l'entreprendre sans crainte, au nom du protestantisme dont il exprimait toutes les tendances. Retiré à Genève, après les massacres de la Saint-Barthélemy, ce publiciste y composa en latin un livre fameux qu'il appella : *Franco-Gallia,* titre qu'un traducteur contemporain remplaça par celui-ci : *la Gaule Française.* Dans cet ouvrage, où se trouvent résumés les essais politiques de la pensée protestante, Hotman cherche, pièce à pièce, en fouillant les chroniques latines du moyen-âge, les

vestiges de la constitution primitive du gouvernement national. Cette constitution, sans doute perdue sur la route du temps, il prétend l'avoir retrouvée. Pour mieux enlever le pouvoir suprême aux rois, il en dote les peuples; et ce publiciste audacieux prouve ainsi qu'il n'est jamais donné à l'homme de détruire la souveraineté, mais seulement de la déplacer.

Admettant l'autorité des siècles passés pour approuver les opinions du moment, François Hotman transforme la raison historique en symbole unique de la foi protestante; un pareil philosophe eût voulu mettre toute l'humanité au service d'un parti. C'est dans ce but mesquin et faux qu'il rendit la royauté, jusqu'alors maîtresse de la chose publique avec le concours de la représentation générale, sujette de l'opinion individuelle; aussi disait-il qu'à toutes les époques, « elle se transmettait par le choix du peuple, quoique toujours dans la même famille; que le peuple était le vrai souverain, qu'il faisait les lois dans le grand conseil national appelé, selon les temps, champ de mars, champ de mai, assemblée générale, placite, cour, Parlement, États-Généraux; et qu'il était maître de déposer les rois, de faire la paix

» et la guerre et de décider, en dernier ressort, » toutes les affaires de l'État. »

Telles étaient les doctrines exprimées dans la *Gaule Française*, livre étrange et sans modèle dans aucune littérature, où l'argumentation la plus subtile bouleverse le fondement de toute société monarchique, et où l'esprit de généralisation atteste, en faveur de l'écrivain, une intelligence libre et fière subissant le joug de l'erreur : aussi exerça-t-il une influence désolante sur plusieurs générations. Tous les hommes du tiers-parti, consciencieusement dévoués à la cause du progrès social par la monarchie, c'est-à-dire par l'alliance de l'autorité et de la liberté, attaquèrent ce formidable publiciste. Alors parurent les innombrables travaux de Joseph Scaliger, d'Étienne Pasquier, de Fauchet, de Dutillet, de Ducange, de Baluze, de Lecointe, de Duchesne, de l'Académie des inscriptions, des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ; et tant d'autres investigations savantes, entreprises dans le seul but de rétablir les véritables éléments de notre histoire, en réfutant le système de François Hotman. Précurseur de la philosophie du XVIIIe siècle, sous prétexte de résoudre le grand problème du gouverne-

ment et de la liberté humaine, il ne trouvait dans les annales des peuples qu'une protestation générale contre l'autorité.

On le voit : la publication de ce livre était un acte pleinement subversif. Aucun de ses adversaires n'avait encore porté la bataille scientifique sur son véritable terrain, lorsque Jean Bodin, élevé à la fameuse école de droit de Toulouse presque en même temps que Cujas, le célèbre jurisconsulte, et qui vint, plus tard, inscrire son nom sur le tableau des avocats de Paris, résolut de combattre les tendances politiques d'Hotman, le fondateur de l'école révolutionnaire des réfugiés, à Genève. Cet écrivain ne pouvant pardonner aux Valois, qui avaient ordonné le massacre des huguenots, voulait tuer le principe de leur autorité. C'est dans ce but qu'il attaqua la monarchie par sa base, et crut, comme le dit Montaigne, lorsqu'il fait allusion aux doctrines protestantes, *amender les défauts particuliers par une confusion particulière et guérir les maladies* du corps social *par la mort.* Jean Bodin voyait les événements humains de plus haut, et sans aucune préoccupation de parti, par cela seul qu'il n'agissait qu'en vue de la morale universelle. Après avoir médité longtemps

sur les deux ouvrages que l'Italien François Patrizio écrivit au XV[e] siècle, comparé tour-à-tour *de regno et regis institutione* et *de institutione reipublicæ*, et confronté, par conséquent, la royauté pure avec les principes généraux de la démocratie, il publia son livre intitulé : *de la République ou traité du Gouvernement,* œuvre complète, consacrée à la discussion de toutes les doctrines relatives à la science sociale, où Montesquieu trouva l'idée première *de l'Esprit des Lois;* et où l'Europe entière eût pu trouver une conclusion monarchique mise en rapport avec les progrès du siècle et de la civilisation.

Il n'en fut point ainsi, parce que les idées et les opinions politiques d'un camp réagissaient déjà trop sur l'autre. Paris, centre de la résistance ultra-catholique et représentant dans le monde le principe de l'autorité, se trouvait subjugué par Henri de Guise, en faveur duquel on voulait opérer un déplacement du pouvoir royal, alors exercé par le dernier des Valois. Les massacreurs de la Saint-Barthélemy avaient trouvé tant de complices parmi les bourgeois, qu'un intérêt affreux, mais puissant, existait désormais entre les classes populaires et le prince qui, ayant reçu une

estocade sur la face, n'était plus appelé que le *Balafré* par les Halles et les métiers dont il était l'idole. Henri III, au contraire, qui avait fait tant de vaillantises à Jarnac et à Moncontour, perdait sa popularité depuis qu'il avait remis la direction de son gouvernement au parti conciliateur, créé par Michel de l'Hospital. En faisant quelques concessions politiques aux huguenots, on conservait l'espoir, toujours poursuivi par la haute Bourgeoisie, mais toujours déçu, d'amener, entre les romanistes et les protestants, une réconciliation praticable sur le terrain des idées gallicanes. Mais dès lors les Halles, rendues inquiètes par les Guises, par l'influence directe ou indirecte de la diplomatie espagnole, par les pamphlets calomnieux et par les prédicateurs de toutes les paroisses, ne virent plus dans Henri III, qu'un ennemi de la religion. Il avait beau multiplier ses visites aux monastères, ses pèlerinages aux reliques, ses processions avec les pénitents des *Frères-Battus:* actes de dévotion qui lui semblaient propres à gagner les suffrages des confréries ; on ne lui tenait compte de rien et les curés montaient en chaire pour lui reprocher, non sans raison, les scandales et les débauches de son existence dépravée. Ce n'était pas assez que

cette prédication de chaque jour, pour exciter la fibre populaire contre la personne royale; et la caricature vint au secours de la parole. On représentait Henri III *escorté de ses beaux mignons, portant les cheveux frisés et refrisés par artifices,* dit le journal l'*Étoile :* emblème de ses ignobles voluptés qu'il mêlait à une piété ascétique.

La royauté, ayant ainsi perdu toute autorité morale sur le peuple de Paris, ne retrouvait plus assez de forces pour tenir tête aux événements, de quelque côté qu'ils vinssent. Ses conseillers eux-mêmes, inspiraient des haines violentes, parce qu'en religion, comme en politique, ils continuaient la tradition nationale, alors que la société était en majeure partie, soit romaniste, soit protestante; et que chacune de ces deux fractions, partant d'un principe absolument contradictoire et ne voulant rien laisser debout de toutes nos institutions, concluait également au prochain renversement de la monarchie ou du monarque.

Sur ces entrefaites, Henri de Navarre, tête du protestantisme, s'avança contre Paris avec une armée de reîtres et de lansquenets allemands. Beaucoup de politiques, c'est-à-dire, de membres du tiers-parti, craignant d'être poursuivis par les fu-

reurs de la multitude qui les rendait responsables des événements, parce qu'ils refusaient d'accepter le concile de Trente, coururent se réfugier sous la bannière du Navarrais. Henri III fut obligé de traiter avec le prince Bourbon, car il n'était pas en force pour le combattre. On lui fit subir les plus dures conditions. Il accorda aux protestants la convocation des États-Généraux; le désavœu de la Saint-Barthélemy; la réhabilitation de l'amiral Coligny; le libre exercice de leur culte dans tout le royaume, excepté à Paris et à la cour; leur entrée dans les parlements et dans la magistrature; et la cession de La Rochelle, de Montauban, de Niort, de la Charité, de Saumur, de Saint-Jean-d'Angely, de Cognac et de Mézières, c'est-à-dire, un véritable démembrement du royaume. La conséquence immédiate de cette pacification et de l'édit de Beaulieu qui la promulguait, fut de constituer un État dans l'État et de fonder, sur une large base, la puissance politique du protestantisme, auquel on abandonnait, en quelque sorte, les destinées ultérieures de la civilisation.

La Bourgeoisie de Paris, s'étant soulevée contre ce traité de paix, entraîna toute la France dans une résistance terrible. Les villes avaient formé,

sous Charles IX, diverses confédérations pour opposer une digue aux débordements de la faction huguenote. Ces confédérations se réunirent dans une pensée commune et protestèrent simultanément contre l'édit de pacification, tandis que les bourgeois de Paris, ayant à leur tête le lieutenant-général Pierre Bruère et son fils, Mathias, firent des enrôlements et réunirent, sur la proposition de l'avocat David, à toutes les résistances particulières, la *Ligue* ou *Sainte-Union* qui fut dès lors une association universelle des corporations et des confréries de métiers, de la province et de la capitale, de la société laïque et de la société ecclésiastique, de toutes les forces nationales et des forces européennes, dont Henri-le-Balafré sera bientôt le directeur.

L'acte d'union fut signé, à Paris, par *les princes, seigneurs, gentilshommes et autres, tant de l'état ecclésiastique, de la noblesse, que du Tiers-État, sujets et habitants de notre bonne ville et cité de Paris, et faubourgs d'icelle.* On n'y parlait absolument que de défendre le roi, la liberté de l'État et la religion. Car, disaient-ils, « ce n'est pas notre » intention de travailler aucunement ceux de la » nouvelle opinion, qui voudroient se contenir sans » entreprendre aucune chose contre l'honneur de

» Dieu, le service du roi, bien et repos de ses su-
» jets, promettons et jurons les conserver sans
» qu'ils soient aucunement recherchés en leurs
» consciences, ni molestés en leurs personnes,
» biens, honneurs et familles, pourvu qu'ils ne
» contreviennent aucunement à ce qui sera par Sa
» Majesté ordonné après la conclusion des États-
» Généraux. »

Rien de plus légitime que ces principes ouvertement avoués ; mais aussi, rien de plus perfide que le but caché au vulgaire. Henri-le-Balafré, ne voulant pas que les protestants formassent un État particulier dans l'État général, n'en créait pas moins, par cet acte, un peuple à part au milieu même de la nation ; il est vrai qu'il espérait être élu chef suprême de la *Sainte-Union* et jouir de toutes les prérogatives de la royauté. Le duc d'Alençon, ayant combattu avec les *politiques* sous le drapeau du protestantisme, devait être condamné comme coupable du crime de lèse-majesté divine et humaine ; tandis que Henri III serait déclaré inhabile à porter le sceptre et renfermé dans un monastère, d'où il ne sortirait que sous le froc d'un pénitent. De peur qu'une révolution aussi complète n'épouvante la Bourgeoisie, libre d'opinion,

mais esclave de la loi salique, certains publicistes, aux gages de la maison de Lorraine, sont chargés de prouver que les Valois règnent en vertu d'une vieille usurpation; et que les Guises, véritables descendants de Charlemagne, doivent porter la couronne de France, en vertu du principe qui règle l'hérédité monarchique.

Voilà donc le but réel de la *Ligue*, qui agissait universellement sous l'influence du Balafré; aussi vit-on échouer, dans les bailliages convoqués pour élire les députés à la représentation nationale, tous les candidats soupçonnés, non-seulement de calvinisme, mais encore de tolérance religieuse. Lorsque les Ordres furent assemblés, Nicolas l'Huillier, prévôt des marchands, présida la Bourgeoisie; mais en l'absence du chef de la municipalité de Paris, les fonctions de président étaient remplies par Jean Bodin, qui a recueilli dans ses Mémoires *tout ce qui s'est négocié en la compagnie du Tiers-État de France, en l'assemblée générale des trois États, assignée par le roi en la ville de Blois, au* 15 *novembre* 1576.

Les députés de Paris, zélés partisans de la *Ligue*, firent demander par Pierre Versoris, avocat au Parlement, *qu'il plût au roi unir tous ses sujets en une religion catholique romaine.* Jean Bodin,

organe du parti conciliateur et désirant le triomphe de la liberté de conscience, voulut substituer, à cette remontrance des bourgeois de Paris, la proposition suivante : — *Qu'il plaise au roi maintenir ses sujets en bonne paix et dedans deux ans, tenir un conseil général ou national, pour le fait de la religion.*

En émettant cette opinion, Jean Bodin n'avait d'autre but que d'ajourner, à un temps plus calme, la solution du problème religieux qui divisait le monde; aussi le duc de Guise s'empressa-t-il d'entraîner l'assemblée vers les questions les plus passionnées et les plus décisives. C'est alors qu'on vit les députés dépouiller le pouvoir royal de toutes ses prérogatives et annuler l'édit pacificateur de Beaulieu, au nom de la souveraineté nationale.

L'assemblée s'attribuait donc la direction suprême du gouvernement. Elle exigeait que toutes les mesures prises à l'unanimité eussent force de loi par le seul fait. Henri III, ne pouvant se laisser dépouiller du droit de sanction, essaya de suspendre les séances des États; mais les députés se réunirent malgré l'ordre du prince. Jean Bodin, esprit libéral, et par conséquent, zélé défenseur des prérogatives royales, leur déclare, en sa qualité

de président : « qu'ils n'ont plus de puissance, que » c'est un crime capital de s'assembler sans man- » dement du roi et de traiter de la paix ou de la » guerre, cas réservés à la souveraineté. » Cette logique rigoureuse ne convient pas aux députés, qui ont appris dans le livre d'Hotman *qu'ils peuvent déposer les rois :* ils restreignent de plus en plus l'influence de la royauté sur les affaires de la nation ; et se mettent au-dessus de toute constitution monarchique.

Deux siècles plus tard, une situation identique reparut au sein de nos derniers États-Généraux. Louis XVI avait ajourné leur séance ; mais les députés de la Bourgeoisie, assemblés dans un jeu de paume, jurèrent de régénérer le droit politique et se déclarèrent constituants. — Jean Bodin et le duc de Liancourt, en voyant tant de villes se prononcer en faveur de la Ligue et du Tiers-État rebelle, n'avaient-ils pas raison de dire ; le premier, à Henri III et le second, à Louis XVI : « — Ceci n'est pas une » révolte, mais une révolution ? »

L'assemblée nationale avait déjà moralement déposé Henri III, puisqu'elle s'était elle-même constituée, de son plein droit, au-dessus de la royauté, dont l'existence officielle devait être mise

en discussion, dès qu'il s'agirait de donner un chef à la Ligue. Le principe protestant d'élection que François Hotman substituait au principe d'hérédité monarchique, allait infailliblement renverser du trône le successeur de Charles IX, et y asseoir le duc de Guise, au nom des catholiques, si Catherine de Médicis n'eût exhorté Henri III à faire alliance avec ceux-là même qui voulaient le détrôner. Il jura la Ligue, la fit jurer aux députés et aux bourgeois de Paris, et s'en déclara le chef. Ce coup d'État, qui le transformait en chef de parti, rendit momentanément au roi de France la plénitude de ses pouvoirs et ajourna l'usurpation.

A peine les États-Généraux furent-ils dissous, que Henri III, prince tour-à-tour courageux et lâche, actif et indolent, énergique et voluptueux ou *féminin*, se mit lui-même à compromettre une puissance morale qu'il n'avait pu reconquérir qu'en la dénaturant. Les bourgeois de Paris le virent sortir d'une procession pour entrer *aux monastères des nonnains*, et quitter l'habit de pénitent pour revêtir un costume d'amazone, *ouvrant son pourpoint, découvrant sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que lors le portoient les dames*

de la cour. Il n'abandonna ce vêtement que pour prendre le deuil du duc d'Anjou, seul prince qui eût été propre à continuer la race des Valois, et qui venait de mourir d'un flux de sang, selon les uns ; du poison, selon les autres. Henri III est dégradé moralement et reconnu incapable de régner ; Henri de Navarre est déchu de ses droits à la succession royale comme protestant ; Henri-le-Balafré conspire pour s'emparer du trône et n'ose pas y monter : c'est pourtant dans le triomphe politique de l'un de ces trois hommes que doivent se résumer tous les désastres engendrés par les guerres civiles et religieuses.

La mort du duc d'Anjou ressuscita la *Sainte-Union*, dont la vie semblait s'éteindre depuis que Henri III s'en était déclaré le chef. Henri-le-Balafré la ralluma, en se mettant à la tête d'un mouvement qui avait pour but d'empêcher un prince huguenot de posséder, par voie d'héritage, la couronne du roi fils aîné de l'Église romaine. Cet homme énergique, symbole de la Bourgeoisie, parce qu'il était prince du sang royal ; et idole des masses populaires, parce qu'il les avait conduites au massacre de la Saint-Barthélemy, paraissait être seul grand, alors que tout le monde se trouvait petit. Pré-

voyant une alliance prochaine entre le roi de France et celui de Navarre, alliance dictée par la communauté de leurs intérêts, malgré la divergence de leurs opinions religieuses, le Balafré voulut faire servir toutes les puissances européennes à son élévation personnelle. Puisqu'il importait aux rois de maintenir le catholicisme, seule religion fondée sur l'autorité, il se posa comme le représentant de ce principe universel quoiqu'il l'attaquât par sa conduite à l'égard de son souverain ; il s'allia avec Philippe II, le prince le plus riche de la chrétienté, qui possédait les plus grandes forteresses, et les plus grandes munitions de guerre ; la plus forte infanterie, la plus forte cavalerie et la plus forte armada ; il obtint du pape une déclaration qui autorisait et sanctionnait d'avance toute révolution, puisqu'elle était fondée sur ce principe, savoir : qu'il est permis de faire la guerre, même à son souverain, pour la conservation de la religion catholique. — En agissant ainsi, le pape autorisait le bouleversement de l'État pour assurer le repos de l'Église.

Les prédicateurs lisent et commentent en chaire le Bref pontifical, excitent les bourgeois contre Henri III ; opposent enfin au roi de Navarre, son héritier direct, le cardinal Charles de Bourbon,

vieillard infirme qui se laisse donner le double titre de premier prince du sang et de chef de la Ligue par le pape, par le roi d'Espagne, par le prince maître du Saint-Empire, par les princes de la maison d'Autriche, par le grand-maître de Malte, par le doge de Venise, par le doge de Gênes, par les chefs de la République de Lucques, par le grand-duc de Florence, par les ducs de Savoie, de Ferrare, de Clèves, de Parme, par les évêques de Cologne, de Mayence et de Trêves; en un mot, par toutes les grandes puissances de l'Europe que Henri-le-Balafré enrôle sous son drapeau et qui doivent légitimer son usurpation.

Lorsque le duc de Guise eut intéressé tant de princes à son triomphe personnel, pour le compte d'une idée religieuse; et qu'il eut communiqué aux bourgeois de Paris la déclaration du pape l'autorisant à faire la guerre au roi sous un prétexte catholique, il alla commencer les hostilités dans la province. Les conseils électifs de chaque quartier de la capitale commandés par les quarteniers, par les dizainiers et par les cinquanteniers se mirent en correspondance avec la municipalité, et l'on résolut d'attendre les événements.

Cependant, les Parisiens venaient, sur la pro-

position d'un bourgeois nommé La Rocheblond, de fonder une constitution pareille à celle des quarteniers. Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, Jean Prévôt, curé de Saint-Séverin, Jean Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Jean Lincestre, curé de Saint-Gervais, Jean Hamilton, curé de Saint-Côme, Jacques Canilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois; Lemaître et Neuilli, présidents au Parlement; Caumont, Ménager, Louis d'Orléans, avocats; Ermé, le farouche massacreur, Bussy-le-Clerc, son digne rival en gloire ignoble et en férocité; La Chapelle, procureur; La Morlière, notaire; Michel Marteau, sieur de La Chapelle, maître des comptes, et quelques autres meneurs de la Ligue, s'empressant de réaliser le projet de La Rocheblond, afin de dominer la Bourgeoisie, formèrent un conseil composé de seize ligueurs choisis entre les plus fougueux et les plus actifs, pour commander les seize quartiers de la ville. Tout membre se chargeait d'enrôler des compagnies entières sous les drapeaux de la faction : celui-ci entraînerait ou le Parlement ou la Chambre des comptes, ou la Cour des Monnaies, ou celle du Châtelet, ou celle des huissiers; celui-là, les docteurs et les

écoliers de l'Université, les sergents à cheval et à verge, toutes les corporations de métiers. On forma un comité central avec les anciens massacreurs de la Saint-Barthélemy, les curés fanatiques et les professeurs des divers colléges qui gouvernèrent Paris au moyen de la terreur.

Tous les ligueurs obéissaient à ce conseil suprême; des compagnies nombreuses s'organisèrent pour appuyer ses actes et ses opinions sur la force matérielle; de comités semblables furent fondés au sein de la province, avec laquelle on entretenait des correspondances directes et régulières : tout se faisait au nom de Guise. *La France est folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse.*

Mais que fait donc Henri III, au moment où la Bourgeoisie passe au service de son formidable adversaire? Il attend au lieu d'agir ; il reste seul avec une poignée de soldats et le faible appui des *politiques*, au sein desquels on aperçoit les nobles figures des de Harlay et de Christophe de Thou, ces deux intelligences du Parlement, tandis que le Balafré s'entoure de toutes les forces matérielles du pays. La Sorbonne déclare, dans un de ses arrêts, « qu'on peut enlever le gouver-

» nement à un roi incapable, comme on ôte l'ad-
» ministration au tuteur qu'on a pour suspect. » Le triomphe d'une semblable doctrine indique ouvertement la victoire prochaine du duc de Guise, mais les ligueurs l'accusent d'indifférence ; ils l'appellent à Paris pour qu'il y donne lui-même le signal de l'insurrection ; la Bastille, l'Arsenal, le Temple, le Châtelet, le Louvre seront pris, la garde royale égorgée, Henri III fait prisonnier et déchu du trône. Tel est le programme que les Seize espèrent exécuter dans une seule journée.

Tant de précipitation effraya le duc de Guise, homme de lenteur et quelquefois même d'inaction. Il envoya sur-le-champ, à Paris, son frère, le duc de Mayenne, qui devait peser toutes les chances de succès. Mayenne, séduit par l'audace et le nombre des ligueurs, partage leurs projets et leurs espérances, règle avec eux un nouveau plan d'insurrection et dresse même des tables de proscription, qui reparaissent fatalement à chaque guerre civile. On n'attendait plus que le signal, mais Henri III, averti par Nicolas Poullain, lieutenant du prévôt de Paris, qui était initié aux trames secrètes du comité directeur, fait arriver un corps de Suisses ; il n'en fallut pas davantage pour

décourager les ligueurs, car ils craignaient que le roi de France ne livrât leurs chefs à la justice prévôtale. C'était supposer à Henri III une audace qu'il ne pouvait avoir : aussi devait-il perdre, en quelques heures d'humiliation et de détresse, les derniers restes de sa virilité politique.

Cela eut lieu dans *la Journée des Barricades.*

Revenus peu-à-peu de leur découragement, les conjurés semblent augmenter d'audace à mesure que Henri III redouble de pusillanimité. Une armée de Lorrains et d'Espagnols vient détruire l'effet moral produit par la présence des Suisses. « La capitale est pleine de visages inconnus, » dit Mézerai ; « les rues et les maisons de pelotons de » gens empressés et de murmures confus qui signi- » fient une tempête prochaine (1). » Les bourgeois, habitués au maniement des armes par de fréquents exercices, écrivent au duc de Guise d'arriver au plus tôt afin de se mettre à leur tête, le menaçant de choisir un autre chef s'il refuse de prendre sur-le-champ la direction du mouvement révolutionnaire. Le Balafré ne balance plus; il est prêt à combattre son roi.

(1) Tom. IX, pag. 197.

En ce moment, Henri III délibère s'il ne le fera point mourir; et la duchesse de Montpensier, sœur de Guise, *montre des ciseaux d'or qu'elle porte suspendus à son côté pour faire la tonsure à Henri III, quand il sera confiné dans un cloître.*

Le Balafré entre dans Paris accompagné seulement de huit partisans (9 mai 1588). « Mais comme » une pelote de neige s'augmente en roulant et de» vient aussi grosse que la montagne d'où elle s'est » détachée, de même, au premier bruit de son ar» rivée, les Parisiens quittèrent leurs maisons pour » le suivre et, en un moment, la foule s'accrut » de manière qu'avant d'être au milieu de la » ville, il avait déjà plus de trente mille personnes » autour de lui (1). » On le salue de toutes parts, on le presse, on touche ses vêtements, on veut lui baiser les mains ; les femmes, du haut des fenêtres, lui jettent des fleurs et des rameaux. Louise de l'Hospital-Vitry, le visage couvert d'un masque, monte sur une boutique de la rue Saint-Honoré ; et, quittant son masque, elle s'écrie : « Bon prince, » puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés ! » La multitude ajoute : « — Vive Guise! vive

(1) *Histoire de Henrico-Catherino Davila. trad. de l'Italien,* par l'abbé Mallet.

» Guise! le pilier de l'Église! Hosanna filio David! »

Les bourgeois le portèrent, en quelque sorte, jusqu'au Louvre, où l'attendait Henri III. Leur entrevue fut grave; elle pouvait être définitive. Le roi de France tenait dans son palais le plus formidable agitateur du royaume, et dans ces temps affreux, l'assassinat passait pour un moyen de gouvernement et de civilisation. Guise tremblait; le monarque tremblait aussi, même en reprochant sévèrement au duc ses conspirations secrètes, mais connues, et sa présence à Paris, malgré l'ordre formel de son souverain. Henri III se contenta de quelques paroles humbles que Guise prononça pour s'excuser. Cette conférence ne fut pas longue: le Balafré se hâta de quitter le Louvre, et en le revoyant, les bourgeois répétèrent: « — Vive le » pilier de l'Église! Hosanna filio David. »

Lorsque le pape Sixte-Quint apprit que le duc de Guise était entré, presque seul, à Paris, il s'écria: — *O l'imprudent!* — Mais lorsqu'on lui annonça que Henri III l'avait laissé sortir de son palais, il ajouta: — *O le pauvre homme*!

Si le Balafré avait peur au Louvre, il cessa de craindre, dès qu'il eut fait le démembrement de l'armée qui l'attendait dans les rues. Le lendemain, il se ren-

dit chez Catherine de Médicis avec une bonne escorte, et l'accusé de la veille, devint à son tour accusateur. « Vous êtes coupable de la perturbation sociale, » dit-il au roi qui s'excuse et répond que la cause de tous les désordres est évidemment la présence de tant d'étrangers séditieux dans Paris. Guise paraît en convenir ; il approuve la publication d'un édit qui ordonne leur expulsion ; il consent même à ce que des fouilles soient faites chez tous les bourgeois pour s'assurer de la sortie des Lorrains et des Espagnols, et à ce que le maréchal de Brissac entre dans la ville, suivi des gardes et des Suisses, pour en assurer la tranquillité. Mais les agents du duc donnent un tout autre but à ce développement de forces royales, c'est-à-dire : l'arrestation de cent vingt ligueurs et l'oppression de la Bourgeoisie. Aussitôt, les Parisiens courent aux armes ; la milice urbaine refuse de prendre le mot d'ordre du roi qui lui est transmis par le prévôt des marchands et accepte celui du duc de Guise, autour duquel se rangent tous les corps de métiers.

Le signal de la révolte part de la place Maubert où l'on dresse une barricade. En un instant les rues sont dépavées : les Suisses et les gardes culbutés ; des chaînes tendues dans les divers quar-

tiers; et quelques heures suffisent pour amener l'insurrection du Pré-aux-Clers, centre du mouvement populaire, jusque devant le Louvre, centre de l'autorité royale.

Henri III, au lieu d'agir, était plongé dans une stupeur profonde. Après leur avoir défendu de charger les insurgés, il laissa tranquillement cerner et désarmer ses troupes éparpillées au hasard. Le duc de Guise n'était pas plus résolu que lui. Se défiant toujours des ligueurs et de la fortune, il tremblait au fond de son palais, dès les premières heures de l'insurrection, et se ménageait les moyens de fuir ou de la désavouer. Au reste, il négociait encore avec Catherine de Médicis, faisant d'autant plus de concessions que le triomphe du peuple était loin d'être complet. Habile à profiter des événements qu'on avait provoqués en son nom, dès qu'il se vit le héros d'une révolte faite sans lui, il rompit les négociations, et sortit de sa retraite. Les bourgeois s'écrièrent : — *Vive Guise!* mais, il répondit à la multitude: *Mes amis, c'est assez; messieurs, criez vive le roi!*

Le premier usage qu'il fit de son activité, fut d'empêcher sept ou huit cents écoliers et presque autant de moines d'assaillir Henri III, au

fond de son palais, du côté de la ville ; et une armée de quinze mille bourgeois, Lorrains et Espagnols, de l'assiéger du côté de la campagne. Les prédicateurs marchaient à leur tête, disant aux émeutiers : — *Allons prendre frère Henri de Valois dans son Louvre.*

La captivité de Henri III aurait fait de la journée des barricades une véritable révolution. Catherine de Médicis délivra le roi par ses stratagèmes : aussi le Balafré, furieux d'être pris au piége, s'écria-t-il avec rage : *Vous m'amusez, madame, et vous me perdez.* — Le départ du roi changeait entièrement la situation. Au lieu de finir un mouvement révolutionnaire, la journée des barricades n'était plus qu'un commencement de guerre civile. « Henri de Valois et Henri de Guise restèrent » au-dessous de leur position, dit Châteaubriand ; » l'un faillit de cœur, l'autre de crime : la partie fut » remise aux États de Blois (1). »

La journée des barricades consacrait néanmoins une rupture absolue entre les classes populaires et la monarchie des Valois.

Puisque le peuple de Paris avait vaincu sans

(1) *Études Historiques*, tom. III, pag. 483.

le duc de Guise, il était naturel que ce dernier fût embarrassé de sa victoire. Après s'être emparé des deux Châtelets, du Temple, de l'Arsenal, de la Bastille et de Vincennes, il cassa tous les officiers de la milice urbaine, tous les magistrats, civils et judiciaires, tous les commandants de la force armée qui appartenaient au parti de la conciliation religieuse, et les remplaça par des ligueurs. Le conseil des Seize se constitua maître de l'Hôtel-de-Ville ; le gouvernement de Paris fut confié au cardinal de Bourbon, celui de la Bastille, à Bussy-le-Clerc, et la Prévôté des marchands, à La Chapelle-Marteau, descendant d'Étienne Marcel dont la famille s'était perpétuée sous les noms de Martel, Marceaux, etc., (1) au sein même de l'Échevinage. La Ligue passait de l'état d'opposition, à l'état de gouvernement. Lorsque Henri de Guise eut reçu le serment des nouvelles autorités, désirant ne plus s'arrêter dans la voie révolutionnaire, il alla trouver Catherine de Médicis : — *Madame*, lui dit-il, *le peuple est notre maître!* — Ce qui revenait à dire : — *Madame, je suis le roi!*

Tout faisait donc croire que le Balafré allait mar-

(1) M. Capefigue, *Histoire de la Réforme, de la Ligue, et du règne de Henri IV.* tom. III, pag. 2.

cher en avant sans regarder en arrière ; car, après avoir constitué le gouvernement de la petite Bourgeoisie et des Halles, il se mit sur la défensive et étendit son autorité de province en province : mais bientôt on le vit reculer et ouvrir des négociations avec Henri III. Le duc n'osait pas encore s'affranchir absolument du roi, et le roi comptait avec le duc. Il craignait de l'avoir offensé en ne se laissant pas prendre dans le Louvre, tandis que Guise cherchait à se justifier de son propre triomphe, pour décider le monarque à rentrer dans Paris. La fameuse confrérie des pénitents, dont le roi faisait partie, vint le trouver à Chartres où diverses députations de la Bourgeoisie le sollicitaient également, avec quelques sentiments de repentance, au sujet de leurs rébellions. Le roi se décide enfin. Revenu dans sa capitale, il signe en pleurant l'édit d'union par lequel il accorde pleine et entière amnistie aux insurgés, s'engage à convoquer les États-Généraux, nomme Henri de Guise, lieutenant-général des armées nationales ; et exclut de la couronne de France tout prince non catholique, par un article spécial qui devient une loi fondamentale de l'État.

A Paris, le triomphe de la Ligue avait consacré la

défaite de la haute Bourgeoisie qui formait le tiers-parti royaliste, hommes de transaction et de progrès dont les idées étaient écrasées par le matérialisme des événements, mais qui espéraient prendre leur revanche aux États-Généraux convoqués à Blois, où une lutte décisive allait s'engager entre eux, catholiques selon Saint-Louis; et le populaire, catholique selon la Ligue. Quant aux huguenots, ils se trouvaient tout-à-fait hors de cause.

Dès les premières séances parlementaires, une grande majorité se déclara en faveur des ligueurs. Ils donnèrent au cardinal de Guise la présidence du clergé; au comte de Cossé-Brissac, qui avait paru à la tête des bourgeois de Paris dans la journée des barricades, la présidence de la noblesse; et à La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands et membre du conseil des Seize, la présidence du Tiers-État. De pareils hommes ne pouvaient diriger les travaux de la représentation nationale dans le vrai sens de la civilisation monarchique; aussi Étienne Pasquier écrivait-il au premier président Achille de Harlay. « — Je ne vis jamais tel désor-
» dre comme celui qu'on apporte pour donner or-
» dre aux affaires de France... en tout ce qui se

» présente contre le roi, le chemin est aplani et » sans épines. »

Henri de Guise était l'âme de ces agitations révolutionnaires. C'est ainsi qu'il fit rédiger le premier article du cahier de la Bourgeoisie où le roi de Navarre était déclaré *hérétique et notoirement relaps, criminel de lèse-majesté divine et humaine au premier chef, inhabile et incapable de succéder à la couronne de France;* qu'il demanda la mise en exécution de tous les édits inexorables anciennement promulgués contre les huguenots, et la propagation des principes émis au concile de Trente qui n'admettaient l'*autorité des rois qu'autant que l'Église romaine pouvait les déposséder en certains cas et pour certaine prévarication;* enfin, qu'il poussa les trois Ordres à contraindre Henri III pour qu'il le désignât lui-même comme son propre successeur, quoiqu'il eût juré de ne point mourir *avant d'avoir mis et tenu la tête de ce tyran entre ses jambes pour lui faire une couronne avec la pointe de son poignard* (1) !

Le Balafré marchait lentement, mais sûrement, vers l'exécution de ce dessein. Après avoir licencié les compagnies qui servaient d'escorte à Henri III,

(1) *Déclaration de Henri III après le meurtre du duc.*

licenciement qu'il opéra en vertu de son titre de généralissime des armées, il s'était emparé des clés de toutes les salles du palais. Catherine de Médicis, habituée au crime, devina son projet et dit au roi : — « Monsieur mon fils, il faut s'en » dépêcher, c'est trop longtemps attendre ; mais » donnez si bon ordre que vous ne soyez pas trompé » comme vous fûtes aux barricades de Paris. » Quelques amis avertissent Henri de Guise du danger qui le menace ; et le duc répond : — « Il est trop » poltron, il n'oseroit. » — Ensuite, il va passer une nuit d'ivresse chez la belle marquise de Noirmoutiers, ne se doutant pas qu'il doit tomber, des bras de cette femme, entre ceux de la mort. Après le double meurtre du cardinal de Guise et du Balafré, les principaux chefs de la Ligue ayant été arrêtés ; Richelieu, prévôt de France, aïeul du fameux cardinal, entra avec les archers dans la salle du Tiers-État, et fit prisonniers, par ordre du roi, le président de Neuilli, La Chapelle-Marteau, prévôt des Marchands, Compans et Cotte-Blanche, échevins de Paris. Amenés au palais, Henri III leur montra le cadavre du duc de Guise, couvert d'un manteau gris et d'une croix de paille, en leur disant :

« — Messieurs, voilà votre roi de Paris habillé
» comme il le mérite... »

Ensuite, il alla trouver sa mère.

« — Madame, je suis maintenant seul roi, s'é-
» cria-t-il, je n'ai plus de compagnon.

» — Que pensez-vous avoir fait? répondit Cathe-
» rine de Médicis; avez-vous l'assurance des villes?
» C'est bien coupé, mon fils, mais il faut coudre. »

Dès que la nouvelle de l'assassinat du duc et du cardinal de Guise parvint à Paris, la consternation fut grande au sein des classes populaires. Elles craignirent d'abord que le roi n'arrivât à la tête de son armée; ensuite, lorsqu'elles virent que Henri III n'agissait contre personne, elles agirent contre lui. Les Seize s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville, s'assurèrent de toutes les portes et déclarèrent que nulle réconciliation n'était désormais possible avec *Henri de Valois*. On le dépouillait ainsi du caractère royal : déchéance provisoire que les Halles rendirent définitive.

Les prédicateurs, qui, en haine de l'hérésie, étouffaient tout sentiment de charité, dévouèrent le roi aux malédictions publiques. Lincestre, du haut de la chaire, déclara dans l'église de Saint-Barthélemy que *le vilain Hérode* (anagramme de

Henri de Valois) *n'étoit plus rien pour les François.* « Tous les bons catholiques, ajouta-t-il, doivent » s'unir pour tirer vengeance des crimes du roi, et y » employer, s'il est nécessaire, jusqu'au dernier de- » nier de leur bourse, jusqu'à la dernière goutte de » leur sang. Jurez-le tous avec moi et levez la main » en signe de votre serment. » Achille de Harlay, qui entendait ce sermon, restait immobile d'étonnement; mais Lincestre s'adressant directement à lui : — « Levez la main, monsieur le président, » dit-il; levez-la bien haut, encore plus haut, afin » que le peuple la voye. »

Des services funèbres furent célébrés dans toutes les églises en l'honneur du duc et du cardinal de Guise, et des processions eurent lieu. A l'une de ces processions, « on vit à côté des enfans, tant fils » que filles, hommes que femmes, qui étoient tous » nus en chemise, tellement qu'on ne vit jamais » une si belle chose. Ce bon religieux de chevalier » d'Aumale s'y trouvoit, jetant à travers d'une sar- » bacane des dragées musquées aux demoiselles » auxquelles il donnoit des collations, auxquelles » la sainte Beuve n'étoit oubliée, qui, seulement » couverte d'une fine toile et d'un point coupé à la » gorge, se laissa une fois mener par-dessous le

» bras au travers de l'église de Saint-Jean, et mu-
» guetter au scandale de plusieurs (1). »

Cette procession, partie du cimetière des Innocents, se rendit à l'église Sainte-Geneviève où la statue de Henri III, placée sur un autel, fut piquée au cœur selon les règles mystérieuses de l'*envoûtement.* Plus de cent mille garçons et jeunes filles, qui assistaient à cette cérémonie, ayant chacun un cierge de cire jaune, l'éteignirent et le foulèrent aux pieds sur le seuil de l'église, en s'écriant :

« — Dieu éteigne la race des Valois ! »

La plupart des prêtres refusèrent l'absolution aux bourgeois qui reconnaissaient encore la royauté de Henri III. La Sorbonne, cette grande autorité morale du temps, rendit un décret pour délier tous les Français du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à ce prince. Mais le *bureau de la ville,* c'est-à-dire, l'édilité parisienne, était loin de partager les rébellions des Seize et des Halles; car la Bourgeoisie proprement dite comprenait que la Commune ne devait pas elle-même détruire l'État. Loin de proclamer la déchéance du roi, elle lui écrivit, en termes pleins de soumission, pour lui réclamer son prévôt des marchands, et ses échevins, retenus pri-

(1) *L'Estoile.*

sonniers à Blois. Le Parlement adopta le même système de négociations. Un arrangement était probable ; alors, le conseil des Seize déclara qu'il fallait, à tout prix, se rendre maître de la situation et briser révolutionnairement les autorités civiles et judiciaires. Les pouvoirs publics une fois tombés, plus rien ne devait rester debout de la société monarchique. Un ancien maître d'armes, devenu gouverneur de la Bastille après la journée des barricades, Bussy-le-Clerc servit d'expression à cette crise politique aussi redoutable que profonde. En effet, le 10 janvier (1589), dès les huit heures du matin, Bussy-le-Clerc sort de la Bastille avec une troupe d'hommes armés, entre, le pistolet à la main, dans la grand'chambre dorée du Parlement, présente un papier au président, et lui dit : — « Faites droit à cette requête. » — Les magistrats délibèrent longtemps, car on exige de leur conscience la confirmation du décret de la Sorbonne. — « Je vois bien, » poursuit alors Bussy-le-Clerc, d'une voix brutale, « je vois bien, puis» qu'il vous faut si longue réflexion pour approuver » des conclusions si justes, qu'il y en a parmi vous » qui nous trahissent, ainsi qu'on l'a dit. Cela étant, » vous, Achille de Harlay, premier président, vous,

» messieurs Pothier et de Thou, suivez-moi ; ve-
» nez-en l'Hôtel-de-Ville où l'on a quelque chose à
» vous dire. »

Achille de Harlay lui demande en vertu de quel pouvoir il agit. — « Hâtez-vous, répond Bussy-le-
» Clerc, hâtez-vous, si vous ne voulez que j'em-
» ploie la force. »

Puis, sortant de sa poche une liste de noms, il veut en donner lecture ; alors tous les conseillers se lèvent ensemble et déclarent qu'ils sont prêts à suivre leurs chefs. Soixante magistrats traversent Paris, en grand costume : on les mène par le Pont-au-Change, et par les quais, jusqu'à la place de Grève. Ils vont entrer dans l'Hôtel-de-Ville ; mais Bussy-le-Clerc leur crie d'une voix impérative : — « Prenez à droite et ne vous lassez pas. » Et ces magistrats, la gloire du siècle et de la patrie, sont conduits à la Bastille, en traversant des rues pleines de populace, qui les accable d'insultes, d'outrages, de railleries.

Quelques conseillers, dévoués en secret aux ligueurs ou trop pusillanimes pour braver la prison et peut-être la mort, abandonnèrent leurs collègues. Bussy-le-Clerc les obligea de tenir audience ; Barnabé Brisson devint leur président. Édouard Molé

remplit les fonctions de procureur du roi ; Jean Lemaître et Louis d'Orléans, celles d'avocats du roi. Nul n'osait se compromettre avec l'inflexible gouverneur de la Bastille ; tout le monde tremblait devant lui. « A la vérité, la face de Paris étoit misé-
» rable, car l'on eût vu un Leclerc, un Louchard,
» un Senault, un Morlière, un Olivier et autres, qui,
» avec main armée, fourrageoient les meilleures
» maisons de la ville, principalement où ils sça-
» voient qu'il y avoit des écus, et ce, sous un mas-
» que digne de tels voleurs : pour ce, disoient-ils,
» qu'ils étoient royaux et de bonne prise ; mais par-
» dessus tous les autres brigands, avoit ce M. Bussy-
» le-Clerc (car ainsi se faisoit-il appeler) la grande
» puissance ; car, encore que par la ville ou par le
» conseil, quelques-uns des prisonniers eussent
» ordonnance de sortir, ils ne sortoient pas toute-
» fois que quand il plaisoit à monseigneur de Bussy,
» auquel, outre les trois, quatre ou cinq écus
» qu'il exigeoit par jour de chaque tête pour la
» dépense, quoique fort maigre, il falloit encore
» faire quelque présent de perles ou de chaînes d'or
» à madame et de vaisselle d'argent et deniers
» comptans à monsieur, avant d'en sortir (1). »

(1) *L'Estoile.*

Malgré l'influence du duc d'Aumale, qui avait été élu gouverneur de Paris, Bussy-le-Clerc, surnommé *le grand Pénitencier du Parlement*, domina cette ville, jusqu'à la fondation du *conseil des Quarante*, formé par tous les Ordres de l'État, dans l'unique but de rendre à la capitale une espèce d'administration et de police. La Ligue prit un esprit si révolutionnaire, que le Parlement, *toutes chambres assemblées*, sous la présidence de Barnabé Brisson, ordonna qu'une information fût faite *contre les meurtriers et assassinateurs de MM. les cardinal et duc de Guise, et tous ceux qui se trouveront chargés et coupables, et leur chef, Henri de Valois*. On rendit cette ordonnance en la forme suivante : — *Arrest de la Court souveraine des Pairs de France*. Le Parlement de la Ligue avait donc la prétention de représenter la haute aristocratie, et de faire revivre le pouvoir souverain de la cour des Pairs, même contre la royauté, aux grands applaudissements du *menu populaire*.

Quoi qu'il en soit, la noblesse de robe, à peine séparée de la Bourgeoisie, ne reculait pas devant le jugement d'un roi, en 1589; il n'appartenait pourtant qu'à la Convention nationale d'aller si avant dans le crime, sous les auspices de la Terreur, en 1793.

L'existence de la monarchie était donc gravement compromise, à Paris et dans les États-Généraux ; mais ceux-ci se dissolvaient d'eux-mêmes. Henri fut obligé de se justifier par une *déclaration,* assez semblable à un réquisitoire, qu'il dirigea contre le duc de Guise, et dans laquelle il disait : « Les Mémoires et les lettres ne sont point perdus, » des pratiques et recherches d'amitié faites avec » le roi de Navarre et les hérétiques, tant de- » hors que dedans le royaume, à quelle con- » dition que ce fût, pourvu qu'on lui promît » amitié et assistance à son établissement... Les » pensions qu'il tiroit des étrangers, par quelles » promesses et à quelles fins ; les alliances qu'il a » cherchées, ses crimes contre le roi, dont il médi- » toit la mort. »

Et pendant que Henri de Valois était forcé d'adresser sa propre justification à la Bourgeoisie de Paris pour empêcher sa condamnation, Henri de Navarre en appelait à la nation du jugement rendu par les États-Généraux, qui l'avaient déclaré *coupable du crime de lèse-majesté et incapable de succéder à la couronne de France.* Dans cet écrit remarquable, il invoquait la paix, l'unité, le principe de l'autorité : loi protectrice, génératrice

et régénératrice de tout ordre public; mais, en ce moment, Toulouse, Rouen, Lyon, Marseille, Orléans, Dijon, cinquante-cinq grandes villes, centres des opinions les plus contradictoires, se constituaient révolutionnairement à l'instar de Paris, où dominait toujours une démocratie sauvage et brutale, commandée par Bussy-le-Clerc : homme-typique, qui résuma dans son triomphe insolent toutes les défaites de la société.

La faction des Seize, maîtresse de tous les pouvoirs de l'État, faisait poursuivre le procès criminel intenté contre *le ci-devant roi de France.* Pour réprimer la révolte presque générale de ses sujets, et pour réduire à l'impuissance l'hostilité de la plupart des gouvernements européens, qui semblaient intéressés à la chute de la royauté française, Henri III venait de contracter alliance avec le roi de Navarre. C'est alors seulement que Sixte-Quint le frappa d'excommunication, pour avoir osé mettre à mort un prince de l'Église. Le monarque Valois se décourageait en présence de cette situation inextricable; mais le Béarnais tâchait de ranimer son énergie, en lui disant : « — Le remède à cela, » c'est de vaincre, et vous serez absous; mais si nous

» sommes battus, nous serons excommuniés, ag-
» gravés et réaggravés. »

Cette alliance d'un prince catholique avec un prince protestant, et de deux armées, diverses d'opinions ou de doctrines religieuses, quoique réunies sous un même drapeau et reconnaissant un même chef, c'est-à-dire, un même souverain, paraissait impie aux yeux des ligueurs; mais elle signala, au milieu de tant d'agitations et de fureurs, les premiers progrès de l'esprit de tolérance qui devait fixer la civilisation.

Les deux Henri allaient marcher sur Paris, espérant d'en finir d'un seul coup avec l'opposition des Seize, des prédicateurs et des Halles, qui épouvantaient les parlementaires et toute la Bourgeoisie. Mayenne, expression modérée de la maison de Guise (1), accourut au plus vite, se présentant à tous comme un libérateur. On lui fit un si bon accueil qu'il résolut d'affaiblir l'influence des Seize dans *le conseil des Quarante*, en l'augmentant de quatorze membres, choisis entre les principaux dignitaires du royaume. Ce conseil, ainsi renouvelé, renferma dès lors les princes de la Ligue, les

(1) M. Capefigue, *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, tom. v, page 273.

présidents, les avocats et les procureurs du Parlement, le prévôt des marchands et les échevins, intéressés à faire triompher provisoirement l'influence de Mayenne. La plupart d'entre eux lui offrirent définitivement la couronne; mais il n'osa point l'accepter , car il craignait de s'aliéner l'affection des principaux meneurs de la Ligue *qui vouloient bien être ses compagnons, et non pas ses sujets, et qui désiroient plutôt établir une démocratie que conserver la royauté.* Mayenne reçut néanmoins le titre de *lieutenant-général de l'État-Royal et couronne de France;* et les villes, qui s'étaient soustraites à l'autorité de Henri III, reconnurent son pouvoir suprême, parce qu'il devenait, à leurs yeux, le chef de l'opinion catholique.

Cependant, les événements militaires étaient loin d'être favorables aux ligueurs. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, avait été chassé successivement de toutes ses positions par le roi de Navarre, qui, s'étant déjà rendu maître de Pontoise et de Poissy, vint planter sur les hauteurs de Saint-Cloud le drapeau de la monarchie, pendant que les prédicateurs de la capitale y prêchaient le régicide. L'anarchie avait redoublé aux approches du danger; car le système de modération était aban-

donné pour les mesures les plus implacables, dirigées contre quiconque paraissait favorable à la royauté de Valois, contre les politiques et contre ceux qui avaient émigré. Henri III, vindicatif comme tous les caractères faibles, méditait aussi des projets non moins sinistres contre la capitale de son royaume.

Deux grandes voix dominaient cette situation critique; celle de Henri III, qui, se voyant entouré de quarante mille soldats aguerris, s'écriait : « — Paris, chef du royaume, mais chef » trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une » saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, » de la frénésie que tu lui communiques; encore » quelques jours, et l'on ne verra plus ni tes mai- » sons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où » tu auras été (1) ! »

Et celle d'un curé qui disait, du haut de la chaire chrétienne devenue un pouvoir dans l'État alors que chaque église était un club : — « J'entends mettre en question s'il est permis de » tuer Henri de Valois. Pour moi, je serais prêt à » le tuer à tous les moments, excepté quand je » consacre le corps du Seigneur. »

(1) *Henrico-Catherino Davila.*

La situation politique n'avait donc pas changé depuis la convocation des États de Blois. Le débat s'agitait alors entre Henri III et Henri de Guise, ou mieux, le peuple de Paris ; il se résume encore aujourd'hui entre le roi de France et sa capitale. Cette cité tremble devant le monarque ; mais le monarque ne tremble plus devant la cité. L'antagonisme n'en est pas moins formidable entre la royauté et la démocratie parisienne.

Jacques Clément, en tuant le roi, sauva la ville ; mais il ne put frapper la royauté, car il n'est point donné à l'homme de détruire ce principe qui sert de garantie aux destinées des sociétés modernes.

C'était le 1er août 1589. Le régicide venait de s'accomplir à Saint-Cloud ; la duchesse de Montpensier parcourait les rues de Paris, distribuait aux bourgeois des écharpes vertes, couleurs de la maison de Lorraine, et leur disait : — *Bonne nouvelle, mes amis, bonne nouvelle ! le tyran est mort ; il n'y a plus de Valois en France !*

En moins d'un siècle, la rupture de Luther avec le Saint-Siége avait produit tant de catastrophes, et dénaturé tellement les principes du monde politique et du monde religieux, que le fanatisme d'un moine, voulant tuer le roi très-chrétien qu'il

croyait l'ennemi du pape, dut s'armer d'une idée protestante pour commettre ce crime. Le malheureux ! il s'imaginait agir dans l'intérêt ultérieur de la religion, et il n'était que l'aveugle instrument d'un parti ou d'une opinion qui, en démoralisant l'homme individuel, faisait obstacle au développement de l'humanité sur la terre.

Cette étrange confusion du bien et du mal est le trait le plus caractéristique d'une civilisation exprimant, en tous lieux, l'envahissement de l'État par l'Église ou de l'Église par l'État, au moyen de la révolte. A la confédération insurrectionnelle des protestants, les bourgeois de Paris avaient dû opposer la Ligue : véritable comité de salut public, qui préserva la religion du triomphe de l'hérésie, tout en bouleversant le royaume. Comme le sentiment religieux étouffait la raison monarchique, l'ordre public ne pouvait reparaître que lorsque la Bourgeoisie, abandonnant les voies-de-fait et rentrant dans les voies-de-principe, aurait mis d'accord ces deux éléments sociaux, également indispensables au bien-être matériel et moral des peuples.

—

CHAPITRE V.

LA BOURGEOISIE DE PARIS AU TEMPS DE LA LIGUE.

Deuxième Phase.

Nous avons essayé de montrer à la suite de quelles révolutions successives Paris, qui représentait autrefois le principe d'ordre et d'autorité dans le monde, par son alliance intime avec le pouvoir royal, était devenu l'expression d'une anarchie épouvantable, ayant le régicide pour auxiliaire. Les bourgeois, ardents catholiques, s'étaient faits les réalisateurs politiques des principes protestants, afin de mieux servir la papauté. Dès lors commença un drame terrible dont la mort de Henri III fut le premier acte, et celle de Henri IV le dénoûment.

Il ne dépendit pas des Parisiens que le régicide commis par Jacques Clément, n'obtînt un résultat plus décisif; mais la Ligue n'avait qu'une force

de résistance, nullement une force de régénération ; aussi la délivrance de Paris ne fut-elle que momentanée. L'armée royale, après avoir immolé l'assassin sur le cadavre de Valois, se dispersa pour se rallier ailleurs, sous les ordres de Bourbon. Les bourgeois de Paris allumèrent mille feux de joie durant la nuit du 1er au 2 août 1589 ; les prédicateurs, qui maudissaient la royauté, descendirent de leur chaire et canonisèrent le moine régicide, pendant que l'on criait, dans toutes les rues de la capitale, avec le privilége de la Sainte-Union et l'approbation des théologiens : les *actes du martyre de frère Jacques Clément, de l'ordre de Saint-Dominique.*

La question de l'hérédité royale en France occupait toute la chrétienté. Le pape, qui naturellement devait se préoccuper de l'avenir spirituel des peuples, faisait mille efforts pour empêcher un prince protestant de prendre, dans le monde, la place du fils aîné de l'Église romaine. De son côté, le roi d'Espagne employait ses immenses richesses à se créer des partisans, dans l'unique but d'anéantir la loi salique et, par suite, l'ordre de succession. Mayenne, toujours au-dessous de son ambition, n'ose prendre la couronne; mais il conserve le

titre de lieutenant-général du royaume, et, sous le nom de Charles X, fait proclamer roi de France, le vieux cardinal de Bourbon, alors prisonnier du Béarnais. Enfin, le cardinal Cajétan, légat du pape, heureux de voir un prince qui relève de son autorité spirituelle, chef temporel de la société française, arrive aussitôt à Paris pour soutenir la Ligue et proclamer l'arrêt suivant, au nom de la Sorbonne :

« Quiconque soutiendra que Henri de Bourbon » peut être honoré du titre de roi, doit être re- » gardé comme pernicieux à l'Église de Dieu, par- » jure et désobéissant à sa mère, et en doit être » retranché comme membre pourri et gangrené. »

Lorsque les théologiens eurent juré, sur les saints Évangiles, d'observer ce décret, le légat voulut que le prévôt des marchands, les échevins, les officiers municipaux, les capitaines de chaque quartier et tous les chefs de la Bourgeoisie de Paris, déclarassent, par serment, « qu'ils ne feroient ja- » mais ni paix ni trève avec le Béarnais, et qu'ils » emploieroient leurs vies et leurs biens à la déli- » vrance du roi Charles X. »

Il fallait, pour cela, que les Parisiens marchassent contre le Béarnais ; et le Béarnais, au con-

traire, qui s'était engagé solennellement à maintenir le catholicisme dans l'État, marchait contre les Parisiens après la fameuse bataille d'Yvry, où Mayenne avait été culbuté. Déjà maîtresse de Corbeil, de Lagny, de Montereau et de Saint-Denis, l'armée royale vint mettre le siége devant Paris. L'on vit alors celle des ligueurs, composée de huit mille étrangers et de cinquante mille bourgeois, commandée par le duc de Nemours, fuir, à toutes jambes, dans les rues de la ville; et se laisser poursuivre *quasi vis-à-vis du Pont-Neuf*, par douze mille fantassins et trois mille cavaliers. Il est vrai que ceux-ci avaient à leur tête le seul prince qui pût exprimer honorablement, quoique protestant, la foi guerrière, chevaleresque et monarchique de nos traditions nationales.

Le roi de la Ligue venait de mourir en captivité; mais nul bourgeois ne s'en préoccupa. Tandis que les canons de l'armée royale battaient en brèche les créneaux de la Bastille et les murailles du faubourg Saint-Marcel, le Parisien jurait, à son tour, le décret de la Sorbonne; on voyait défiler devant lui une multitude de moines, travestis en soldats et qui en avaient le courage. Ces démonstrations peu nombreuses, d'abord, se terminèrent par une immense

parade religieuse, que l'on appela depuis : *procession de la Ligue.*

« La procession fut telle, disent les malicieux
» auteurs de la *Satire Ménippée*. Ledit recteur Roze,
» quittant sa capeluche rectorale, prit sa robe de
» maistre ès-arts avec le camail et le roquet et un
» haussecol dessous, la barbe et la tête rasées de
» frais, l'espée au côté et une pertuisanne sur l'é-
» paule. Les curés Amilton, Boucher et Lincestre
» un petit plus bizarrement armez, faisoient le pre-
» mier rang, et devant eux marchoient trois petits
» moinetons et novices, leurs robes troussées, ayant
» chacun leur casque en tête, dessous leurs capu-
» chons, une rondache pendue au col..... Maistre
» Julien Pelletier, curé de Saint-Jacques, marchoit
» à côté, tantôt devant, tantôt derrière, habillé de
» violet en gendarme scholastique, la couronne et
» l'épée et le poignard et une hallebarde sur l'é-
» paule, en forme de sergent de bande, qui suoit,
» poussoit et haletoit pour mettre chacun en rang
» et ordonnance. Puis suivoient, de trois en trois,
» cinquante ou soixante religieux, tant Cordeliers
» que Jacobins, Carmes, Capucins, Minimes,
» Feuillans et autres, tous couverts avec leurs ca-
» puchons et habits agraffez, armez à l'antique ca-

» tholique, sur le modèle des Espitres de saint
» Paul. » Ce spectacle, aussi extraordinaire que bizarre, exprimait symboliquement toutes les forces actives de l'Église militante.

« Treize cents moines parurent à cette proces-
» sion. Après eux, ajoutent les mêmes écrivains,
» marchoient les prévosts des marchands et esche-
» vins, bigarrez de diverses couleurs, puis la cour
» de Parlement, telle quelle, les gardes italiennes,
» espagnolles et wallonnes de monsieur le lieute-
» nant; puis les cent gentilshommns de fraiz gra-
» duez par la Sainte-Union, et après eux, quelques
» vétérinaires de la confrairie Saint-Éloy. » Le cortége s'arrêtait, de temps en temps, pour entonner des cantiques et pour tirer des salves de mousqueterie. Pendant une de ces haltes, le cardinal Cajétan ayant voulu que le défilé eût lieu devant lui, fut blessé mortellement, dans une arquebusade, par un moine qui ne savait pas que son arme fût chargée. Et le peuple, en le voyant mourir, de s'écrier : — *Fortuné cet aumônier d'être tué en si sainte action!*

Les bourgeois de Paris, peu courageux par nature, assistaient aux processions et aux sermons dans toutes les églises, et montraient le même em-

pressement à s'enrôler dans les compagnies. Ils défendaient la Ligue par peur, mais avec un zèle extrême, luttant aussi contre la misère et contre la disette. On vit alors les classes riches veiller noblement aux besoins matériels des classes pauvres, avec cette admirable sollicitude qu'inspire la charité chrétienne; et les royalistes de Paris, qui avaient des intelligences au sein même du comité de la Sainte-Union, chercher, dans ces calamités publiques, assez de ressources morales pour obtenir le triomphe immédiat de leurs opinions. Quelques mouvements populaires eurent lieu : le cri de ralliement était : — *Du pain ou la paix* !

Les ligueurs craignaient que la ville ne se levât en masse, et n'approuvât un manifeste qui résumait si laconiquement tous les malheurs de la patrie; aussi firent-ils rendre une ordonnance par laquelle on défendit de parler de paix ou de trêve sous peine de mort. Plusieurs exécutions furent ordonnées : on tremblait devant l'opinion ; pour en triompher, on décréta la terreur universelle!

Cependant la famine succède à la disette et le siége continue. Les magistrats font sortir de la ville une grande quantité de pauvres et de malades ; le Béarnais ne veut pas qu'ils entrent dans son

camp ; et huit mille Parisiens meurent de faim en moins de douze jours. « C'étoit chose pitoyable de » voir les pauvres défaillir et tomber en faiblesse, » se mourant peu à peu, dans les hôpitaux, sur les » fumiers et au milieu des rues; et tous commu- » nément, tant à cause de la faim que de la mau- » vaise nourriture, devenoient gros et enflés par » tout le corps comme hydropiques : spectacle qui, » à la vérité, émouvoit un chacun d'une compas- » sion qu'il est impossible d'exprimer (1). »

Les vivres manquaient entièrement ; il fallut manger des chevaux, des ânes, des chiens, des chats ; les animaux les plus immondes. Au bout de quelques jours, ce nouveau genre de subsistance fut également épuisé. La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, ne put pas même trouver, dans toute la ville, une seule cervelle de chien, pour faire un bouillon à l'un de ses parents qui était extrêmement malade. Les Parisiens, ayant mangé la peau même des animaux, se trouvaient réduits à vivre avec des os de mort, dont on faisait de la farine ; les boulangers la pétrissaient et en formaient du pain : quiconque en avait mangé, mourut. Trente mille personnes

(1) *Discours véritable et notable du siége de Paris.*

succombèrent à cette horrible famine. L'œuvre des fossoyeurs était si grande, qu'ils ne purent plus y suffire ; les rues de Paris restèrent pleines de cadavres et de mourants. — Pendant ce temps, les soldats de l'armée royale donnaient des vivres aux bourgeois de la ville et les leur faisaient parvenir au bout de leurs piques, sous les yeux mêmes du roi Bourbon.

Cet acte d'humanité accompli par un prince contre lequel on employait les moyens les plus barbares, pour l'empêcher de monter paisiblement et légalement sur son trône, étonna tout le monde. L'opinion publique s'en empara et devint de plus en plus favorable à sa cause. Les démonstrations et les institutions même de la Ligue n'eurent bientôt plus de sens pour un grand nombre de Parisiens qui devaient peut-être la vie à la générosité du Béarnais. Ils se réunirent, un jour, aux environs du palais où les ligueurs tenaient ordinairement leurs assemblées, et, de là, se répandirent dans les divers quartiers de Paris, en s'écriant : — *Paix ou pain ! bas les armes ! bas les armes au nom du conseil de l'Union !*

Plusieurs compagnies leur obéirent et ouvrirent

les portes aux troupes royales. C'en était fait de la puissance des moines et des ligueurs, si les conjurés n'eussent crié trop tôt. Quelques-uns d'entre eux furent pris le même jour, et le lendemain on les pendit aux piliers des Halles, par ordre de ceux qu'ils auraient, peut-être, fait pendre justement, à la même heure et à la même potence, s'ils eussent triomphé.

Le péril avait donc été grand pour les chefs de la Ligue. Déjà l'esprit de la Bourgeoisie et du Parlement semblait les abandonner ; et l'on demandait partout des conférences pour la paix. Le Béarnais accorda une trève ; mais, pour l'obtenir, il fallut que les meneurs de la faction s'inclinassent devant lui et reconnussent, en quelque sorte, sa puissance morale. Sous ce rapport, la pacification lui était plus utile que la continuation de la guerre.

En effet, *une assemblée eut lieu pour adviser aux affaires et remontrer à M. de Mayenne ce qui seroit jugé plus expédient.* Le Parlement, la Chambre des comptes, les compagnies souveraines, le chapitre de Notre-Dame, les autres chapitres, les principaux monastères, deux bourgeois de chaque quartier, les quarteniers, les conseillers municipaux,

les échevins et le prévôt des marchands assistèrent à cette séance où devait éclater *le sentiment quasi universel des habitants de Paris.* On y proposa *de sommer le roi de Navarre de se faire catholique, pour ce que le seul subject de la religion tiroit les esprits du plus grand nombre ;* et cette proposition fut appuyée par les députés de treize quartiers. La majorité était immense contre les ligueurs ; le dénoûment de la guerre civile paraissait donc très-prochain. Rien ne semblait devoir empêcher cette solution pacifique, lorsque l'arrivée subite de Mayenne et du légat fit tout avorter. Ils en appelèrent d'une assemblé particulière à une assemblée générale ou nationale, et promirent de la convoquer immédiatement.

La conduite de Mayenne, dans cette grave circonstance, fut sévèrement blâmée par la Bourgeoisie, ainsi que cela résulte de la lecture des pamphlets qui nous signalent les moindres mouvements de l'opinion publique, et qui ont joué un rôle extrêmement important durant cette dernière phase de nos révolutions semi-politiques et religieuses. La plume satirique des publicistes avait remplacé la parole enflammée des prédicateurs.

« Dites-moi, je vous prie, disait-on dans un » pamphlet célèbre, qui a déféré cette qualité am- » bitieuse et magnifique au duc de Mayenne, de » lieutenant-général de l'État et couronne de » France? Cela, empereur, roi, monarque, sont-ce » pas, comme nous vivons, tous synonymes? Sont- » ce pas tous titres de souveraine dignité? Sont-ce » trente ou quarante Louchards ou Oliviers qui » ont composé en France un nouveau Magistrat » souverain?... Quelle risée que ceste souveraine » dignité, qui, à qui que soit, ne pouvoit par les trois » États mêmes de France, vivant le roi, être défé- » rée, l'a pourtant été au duc de Mayenne, et par » un petit nombre du bas populaire de Paris avec » le mépris extrême de tous lesdits États... et à » bien l'estimer, il n'est rien davantage que pré- » vost des marchands et eschevin dans Paris, en- » core moins solennellement créé que de coutume. » Il est le tribun du peuple, et sa guerre et la vôtre » est la guerre du peuple contre les États Royal et » Aristocratic, et toute la noblesse de France. Car » sans doute, et tout le monde y voit clair, vos » vrais desseins sont de vous affranchir en démo- » cratie, être régis par tribuns et magistrats popu- » laires, usurper une puissance sur les autres villes

» de France, exterminer toute la noblesse et vous » emparer de tous leurs biens (1). »

La faction des Seize, toujours en travail, portait sans doute le germe de tous ces bouleversements; car elle était devenue le refuge de tous les révolutionnaires les plus exaltés et les plus féroces. Hostiles à la politique de Mayenne, parce qu'il a voulu leur commander au lieu de leur obéir, ils démolissent pierre à pierre l'autorité qu'ils lui ont construite dans une journée d'enthousiasme. « Ce gros pourceau, disent-ils, ne sait que » dormir et faire la guerre aux bouteilles, » quand il faudrait la déclarer implacable et sans merci aux membres du Parlement et des autres cours souveraines qui ont osé parler de paix. Le duc a repoussé leurs sanglantes requêtes ; mais le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne les acceptent. Obtenant, par cette double protection, un ascendant formidable et odieux sur tous les partis qui divisent la société, ils s'intitulent : « Ceux du con» seil des seize quartiers de la ville de Paris, con» trefaisant le conseil de quelque république. »

Bussy-le-Clerc est l'âme de ce pouvoir anarchi-

(1) *Le manifeste de la France aux Parisiens et à tout le peuple français.* Ier fragment, pag. 39.

que et sans nom, qui profite de la confusion universelle pour envahir l'ordre social. Cet homme, symbole vivant de la pensée démagogique et de toutes ses tendances absolument subversives, en veut à quiconque est revêtu d'une ombre d'autorité; à quiconque ne devient pas l'exécuteur de ses épouvantables arrêts. Dictateur en plein conseil, il n'oublie pas dans la rue qu'il fut autrefois maître d'escrime, car la dague qu'il porte à ses côtés est toujours tachée de sang. Au reste, il a su choisir ses assesseurs, ou plutôt ses ministres; colonels de quartiers, centeniers, magistrats, tous s'effacent devant lui. Paris accepte honteusement le joug de cet individu, parce qu'il a renoué la chaîne des traditions révolutionnaires, en s'entourant des Saint-Yon et des Legoix : noms plusieurs fois terribles et barbares au milieu de cette capitale, comme parmi les générations humaines !

Cette fois pourtant, leur fatale célébrité devait pâlir devant la renommée si atrocement rayonnante de Bussy. Malheur au bourgeois qu'il soupçonne d'hostilité ; quelle que soit d'ailleurs son opinion, il périra. Son cousin Brigart, ligueur ardent , est accusé d'avoir écrit une lettre à Saint-Denis, centre de l'armée royale; il faut que

la justice informe; Bussy se charge de l'arrêter, *nonobstant son cousinage*, de l'enfermer à la Bastille et de surveiller son procès. Brigart est acquitté ; alors Bussy condamne ses juges : « Il faut, dit-il, » épurer à fond le Parlement, il faut jouer aux » couteaux, les juges de Brigart en mourront ! »

Barnabé Brisson, premier magistrat du Parlement de la Ligue et libérateur de Brigart, ose hasarder, devant le chef des Seize, quelques réflexions sur la fatalité du moment. — « Né» cessité ! » s'écrie Bussy-le-Clerc, « nous savons » que c'est la couverture de tous que cette » nécessité, mais je vous dirai : je n'ai qu'un en» fant, — on parle de la nécessité, — je le mange» rai plutôt à belles dents que de me rendre jamais, » et j'ai une épée bien tranchante avec laquelle je » mettrai en quatre quartiers le premier que je » saurai ou oirrai seulement qui parlera de paix. »

Cette éloquence du meurtre fut écoutée avec dégoût. Elle nous montre quelles étaient les passions sauvages de la populace, alors même que les princes se disputaient tranquillement la couronne de France. Les candidats étaient nombreux : le duc de Guise, fils du Balafré, le duc de Savoie, le duc de Nemours, le nouveau cardinal de Bour-

bon, le duc de Mayenne et l'infante d'Espagne, ou mieux, Philipppe II lui-même, qui versait d'innombrables doublons entre les mains des principaux ligueurs, afin que son nom pesât de tout leur poids dans la balance de notre avenir politique. Forts de la double alliance qu'ils ont contractée avec la cour de Rome et celle de Madrid, les Seize veulent dominer, comme il leur convient : par la terreur. C'est alors qu'ils se donnent une organisation définitive ; et qu'ils forment un comité secret, composé de dix personnes, à la tête duquel on voit briller cette infernale trinité : Bussy-le-Clerc, Legoix et Saint-Yon !

Un jour que le comité s'était réuni chez La Bruyère, l'un des *décemvirs,* Bussy proposa de renouveler la formule de l'Union et fit signer, à tous ses collègues, un papier blanc qui, disait-il, devait être rempli par les docteurs de la Sorbonne. On le croit sur parole ; chacun signe, chacun autorise de la sorte une épouvantable proscription. Bussy-le-Clerc avait résolu *d'épurer à fond le Parlement* et de mettre à mort les juges qui sauvèrent la vie à Brigart. Il réalisa cette pensée féroce, le 15 novembre 1592.

Dès quatre heures du matin, il avait posté sa

troupe à l'extrémité du pont Saint-Michel, où le président Brisson passait ordinairement pour se rendre au Palais. Lorsqu'il paraît, on se jete sur lui et on le traîne jusqu'au Petit-Châtelet. Cromé, l'un des plus farouches compagnons de Bussy, donne lecture d'une sentence qui déclare le magistrat coupable de lèse-majesté divine et humaine, lui montre, d'un côté, un prêtre pour le confesser ; de l'autre côté, un bourreau pour le pendre. Brisson pâlit, il n'a pas encore aperçu Bussy qui se tenait caché. En le voyant, il se sent le courage de mourir, car l'homme de bien ne doit point trembler devant un scélérat. On l'entend s'accuser à haute voix de n'avoir pas toujours rempli ses devoirs de magistrat avec une conscience irréprochable ; et s'écrier avec piété : — *Justus es, Domine, et rectum judicium meum.* Alors le prêtre s'éloigne, mais le bourreau s'approche, le pend et l'étrangle à la fenêtre de la chambre du conseil.

D'autres ligueurs, parmi lesquels se trouvaient une foule de moines et d'écoliers, amènent les conseillers Larcher et Tardif ; ils sont livrés aux mêmes juges, au même prêtre, au même bourreau.

En présence de ces trois nobles victimes, les Seize, qui avaient assisté à leur supplice, décré-

tèrent la formation d'une Chambre ardente, dont Bussy-le-Clerc serait le président. Les cadavres des parlementaires furent traînés en place de Grève, pendant la nuit, et attachés à une potence, avec ces écriteaux :

— *Barnabé Brisson, l'un des chefs des traîtres, et hérétique.*

— *Claude Larcher, l'un des fauteurs des traîtres, et politique.*

— *Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des princes catholiques.*

Le lendemain, une foule de bourgeois encombrait la place de Grève. Bussy-le-Clerc ose y paraître; il interroge d'un regard fauve cette multitude qui proteste, par un morne silence, contre les exécutions de la veille; et il comprend toute la portée de cette répulsion morale qu'il inspire. Se décidant à parler, en vain dénonce-t-il au peuple, c'est-à-dire à la populace, par laquelle il espère faire sanctionner ses assassinats : « la trahison permanente des politiques parlementaires qui alloient vendre la ville à l'hérétique ! » En vain lui adresse-t-il encore cet appel sauvage au pillage, aux égorgements à domicile, dans l'espoir de terrifier les uns et d'entraîner les autres : « — Suivez-moi !

» suivez-moi! et avant la nuit, ce sera fait de tous » les méchants ; je sais leurs noms et leurs de» meures, il ne faut pas qu'un jour nouveau se » lève sans que Paris soit net de traîtres. » Bourgeois et populace restent également impassibles, rougissant des crimes qu'ils laissent commettre par leur manque d'énergie. Le dictateur s'aperçoit alors que c'en est fait de son ignoble pouvoir, et que la barbarie, quelque menaçante qu'elle soit, va donner enfin raison à l'humanité !

Les pamphletaires portent, en effet, au cœur de la Bourgeoisie de Paris, des coups plus assurés que ceux de ce maître d'armes.

« Considérez aujourd'hui l'état de votre ville, » disent-ils, naguère la plus célèbre et la plus opu» lente de l'Europe ; en quelles mains elle est venue, » et sous quel gouverneur ? Si des déserts de l'A» frique vous eussiez fait venir tous les troupeaux » de bêtes cruelles, pour la dépeupler et la rendre » déserte, en pourriez-vous plus tôt avancer la ruine? » et si vous cherchez les chiens de cette chasse, » vous trouverez que ce ne sont que ceux qui al» loient le passé de porte en porte flairer les euïezs, » bêtes de boucherie et de carnage, les ordures et

» les plus vils excréments de votre ville, et dont
» les uns se sont emparés d'une forteresse, les au-
» tres d'une autre, pour s'assurer contre la puis-
» sance du magistrat et brigander plus impunément
» tout le monde. N'avez-vous point honte, vous
» autres bourgeois, anciens et bons marchands,
» qui possédez des biens de juste acquest, qui com-
» posez la partie la plus saine et la plus entière de
» la cité, qui ne pouvez conserver vos familles que
» par un ordre et une police, de souffrir parmi vous
» ces poudreux matois et ces loups ravissants, et
» que vous ne convenez tous pour repurger votre
» ville de ces mauvais garnimens et de vendiquer
» la seureté publique? C'est à dire vrai, votre ville
» est aujourd'hui, par la présence de ces hommes,
» une nouvelle Égypte, où toutes sortes de villon-
» neries, de vols publics et de rançonnements s'exer-
» cent. Ne vous prend-il point envie de vomir en
» voyant devant vos yeux ces harpies publiques, un
» commissaire Louchard, un La Ruë, Le Clerc, Oli-
» vier, Senault et leurs compagnons, naguère bat-
» teurs de pavés et pauvres belistres, se promener
» maintenant parmi vous, accompagnés d'une
» grande suite et enrichis du sac des meilleures
» maisons? Mais si une étrange stupeur vous tient

» et que vous soyez insensibles, que les ruines de
» vos voisins, de vos concitoyens et de tant de gens
» de bien ne puissent vous mouvoir, ouvrez pour
» moins les yeux sur vous-mêmes et voyez votre
» ruine présente : jugez que peut être la durée d'un
» gouvernement si violent, si sanguinaire, si con-
» fus et si plein d'extorsions ? Combien peut demeu-
» rer debout une république, où tous les or-
» dres sont pervertis, le temple de justice pollu,
» les crimes impunis, l'innocence opprimée et la
» violence en règne ; où les magistrats sont sans
» commandement, le peuple sans obéissance, les
» lois sans autorité, les gens de bien sans suffrages,
» et où les plus vils et les plus méchants comman-
» dent (1). »

Bussy-le-Clerc n'écouta pas, à coup sûr, cette sentence de la même manière que le président Brisson avait écouté la sienne. Il sait que le prévôt des marchands et les conseillers du Parlement organisent une réaction formidable ; et que Mayenne vient au secours du parti bourgeois et parlementaire, avec une armée nombreuse. Le conseil des Dix s'assemble ; Boucher propose d'al-

(1) *Manifeste de la France aux Parisiens et à tout le peuple françois.* 2e fragment.

ler, à la tête des Seize, au-devant de Mayenne pour sonder ses intentions. Bussy fait prévaloir cette motion. En voyant les hommes de sang et de faction escorter le lieutenant-général du royaume, chaque bourgeois est frappé d'épouvante ; nul ne peut entendre la promesse que Mayenne fait au colonel d'Ambray : « —Je vous assure que dans vingt-
» quatre heures je vous en ferai raison. »

Il tint parole.

Averti des assemblées tumultueuses qui se formaient aux Cordeliers, où les Seize avaient transporté le centre de leur action, Mayenne résolut d'en finir d'un seul coup avec eux. Les neuf principaux factieux étaient déjà condamnés à mort, dans sa pensée et de sa propre autorité. Ses troupes s'emparèrent de tous les carrefours, le mercredi, 4 décembre, à quatre heures du matin ; Nicolas Ameline, avocat au Châtelet, Jean Aymont, procureur au Parlement, Barthélemy Auroux et le commissaire Louchart, tous membres du comité des Dix, furent pris dans leurs lits, avant le jour ; et puis, étranglés et pendus à la salle basse du Louvre. Les autres condamnés avaient fui de leur domicile. Les recherches continuaient, pendant que Mayenne conduisait lui-même Bussy-le-Clerc sur la route

de Bruxelles, où il allait reprendre de nouveau son ancienne profession de maître d'armes. On trouva, dans son domicile, six cent mille francs en espèces et d'autres immenses richesses, de toute nature, qu'il avait gagnées au service de la Ligue.

Ce coup d'État, qui fit renaître un instant l'ordre et la police dans Paris, fut mortel au parti de Philippe II et à la faction de Seize. Mayenne prononça l'abolition de leur conseil et de leurs assemblées ; les capitaines des diverses compagnies bourgeoises, les conseillers municipaux et les notables Parisiens reprirent la direction des affaires civiles ; et les seize anciens colonels de quartiers reparurent à la tête de leurs hommes d'armes. Dans une convocation qui eut lieu pour *donner quelque acheminement au repos public et faire cesser les maux que l'on voyoit,* treize d'entre eux se déclarèrent en faveur du roi de Navarre. Leur majorité attestait l'influence déjà forte des idées nouvelles par lesquelles certains esprits admettaient la séparation de l'État et de la religion, du sacerdoce et de l'empire, selon les doctrines de l'Église-gallicane ; c'est-à-dire la distinction des vérités acquises par l'humanité, au prix de ses sueurs ou de son propre sang ; et des vérités révélées, que

l'homme ne put obtenir qu'au prix du sang de Dieu. On les désignait déjà sous le nom de *Politiques*, parce qu'ils professaient le dogme religieux de la civilisation future.

Le Béarnais pouvait entrer dans Paris, de vive force ; mais il prévoyait que les chefs de la Ligue préféreraient détruire cette grande cité que d'assister pacifiquement au triomphe du principe monarchique : aussi leva-t-il le blocus pour se porter contre Mayenne et contre le duc de Parme qui venaient de réunir leurs armées, aux environs de Chartres. Cette circonstance amena un changement radical dans la situation réciproque des partis : elle prépara la dernière phase de la Ligue ; drame étrange qui devait se dénouer par une comédie bouffonne et aristophanique dont la *Satire Ménippée* devint l'expression.

En effet, à peine le Béarnais abandonne-t-il le siége de Paris, que les ligueurs, naguère si tremblants, reprennent de l'audace; et que les prédicateurs remontent en chaire pour ameuter toutes les passions de la multitude contre ses partisans :

« — Mes amis, disent-ils; si jamais ce méchant » relaps et excommunié entre à Paris, il nous ôtera » notre Sainte-Messe, fera de nos églises des éta-

» bles à ses chevaux et fera de nos ornements des » chausses et livrées à ses pages et laquais ; et cela » est aussi vrai comme est vrai le Dieu que je vais » manger. — Priez bien monsieur Saint Jacques » de vouloir donner de son bourdon sur la tête du » Béarnais. — Il faut tuer tous les politiques. » — Une saignée de Saint-Barthélemy est néces- » saire. »

Ceuilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois avait dit, dans un de ses sermons : — *Je livre aux crocheteurs toutes les maisons des politiques.* Le lendemain du jour où il parla ainsi, on lisait dans quelques endroits de la ville et même sur les portes de Saint-Germain-l'Auxerrois, le placard suivant qui mérite d'être reproduit :

« — Monsieur de Ceuilly, nous trouvons fort » étrange de ce que vous voulez vous aider de nous » pour assassiner et voler tant de gens de bien et » d'honneur. Encore que soyons pauvres gens et » simples, si est, ce que nous savons fort bien, que » les commandements de Dieu, dont vous ne parlez » pas dans vos sermons, sont au contraire. Qui vous » croiroit, ce seroit le chemin de prendre le para- » dis par escalade, comme vos quatre martyrs du » Louvre, qui font la cuisine en enfer en vous at-

» tendant et vos confrères. Ne faites donc état de » nous en vos assemblées et meschantes factions. » Nous vous étrennerons, au premier jour de l'an, » d'un chaperon vert. — Vos bons amis, en faisant » mieux, *les Crocheteurs.* »

On le voit : nous ne sommes plus au temps où les fureurs publiques, excitées par la voix des prédicateurs, dégénéraient en séditions et en massacres. Une réaction salutaire se prépare de toutes parts ; déjà les bourgeois répondent unanimement aux appels de guerre, par ces cris bien significatifs : *Paix ou pain!* Les forces actives et puissantes de la société passent visiblement dans le parti du roi de Navarre; et Mayenne, dont le nom est devenu odieux aux anciens compagnons de Bussy, perd la tête en voulant tour-à-tour s'arranger avec l'Espagne, avec les Politiques, enfin avec le Béarnais lui-même, dont la conversion religieuse prochaine n'est plus qu'une affaire d'État.

Quoique tant d'événements fissent subir à la situation mille métamorphoses diverses, elle n'en restait pas moins la même, sous le rapport des principes. Le problème politique, social et religieux de tout un siècle était résumé dans cette question : — A qui appartiendra le trône de Fran-

ce? Et cette question, une représentation générale des Ordres de la nation était appelée à la résoudre.

Les États se réunirent à Paris, le 25 janvier 1593, dans la grande salle du Louvre, où Mayenne, suivant sa promesse, les avait convoqués. Les catholiques royalistes, de l'armée navarraise, refusèrent de répondre à ses lettres de convocation, parce qu'en y répondant, ils eussent reconnu son pouvoir; mais le 28, un trompette apporta de leur part la proposition suivante, adressée aux représentants : — « Si ceux du parti de l'Union veulent dé-» puter de bons et dignes personnages, en un lieu » dont il sera convenu, entre Paris et Saint-Denis, » pour aviser aux moyens de finir les troubles, » nous sommes prêts d'y en envoyer aussi. »

L'assemblée décida, malgré les efforts de l'ambassadeur d'Espagne et du légat de Rome, qu'elle « entrerait en conférence avec les royalistes pour » le bien de la religion et le repos public. » Une députation se rendit à Surène, où les deux partis allaient traiter : et les bourgeois, attroupés à la Porte-Neuve, s'écrièrent en voyant passer les députés : — « La paix! Bénis soient ceux qui la pro-» curent, et maudits les autres qui l'empêchent. »

Le Béarnais avait repris le siége de Paris, mais

il accorde sur-le-champ une trève de quelques jours ; il promet aussi d'abjurer les doctrines protestantes et d'embrasser la foi catholique.

De retour à Paris, les députés reprennent leurs travaux législatifs dans l'unique but de reconstituer le pouvoir monarchique, sur les débris d'une démocratie encore formidable. Vainement Gilbert Genebrard, archevêque d'Aix, essaie de prouver, dans un sermon prêché à Notre-Dame, en présence des États-Généraux, que « la loi salique est positive » et partant changeable au gré du législateur, qui est » le Peuple françois en corps ; » la mission de l'assemblée, maîtresse des destinées de l'État, est parfaitement définie dans ses mandats impératifs. La France attend tout de ses décrets, car il ne lui suffit pas présentement de ruiner les projets factieux de tel ou tel parti ; il faut encore qu'elle fonde, avec la royauté, l'unité religieuse et sociale, sur des institutions nouvelles où viendra s'incorporer l'esprit de l'avenir.

Nous l'avons dit souvent : tous les rois, princes, ducs ou évêques, les grandes et les petites puissances de l'Europe, étaient intéressés à l'élection du roi. Philippe II, qui, par son influence, disposait du catholicisme, sous le rapport temporel, ne né-

gligeait aucun moyen d'obtenir, pour lui ou pour l'infante, la splendide couronne de Charlemagne. Son ambassadeur propose, aux députés, de proclamer Isabelle reine de France, à la condition expresse qu'elle épousera un prince français et catholique. Il parle, et les doublons de son maître, mis au service de son éloquence, achèvent de convaincre les États : l'élection royale, ce problème si compliqué, n'est déjà plus qu'une simple question de forme.

C'en était fait de la monarchie française, définitivement soustraite à l'influence morale de nos législations primitives, si le président Jean Lemaître, *accompagné d'un nombre suffisant de conseillers*, ne se fût rendu auprès de Mayenne, pour le sommer, « au nom de l'autorité dont il était revêtu, de » prendre les mesures les plus énergiques afin que, » sous prétexte de religion, nul étranger ne vînt » s'asseoir sur le trône de nos rois, déclarant tous » traités, pactes ou conventions qui tendroient à ce » but, nuls, contraires à la loi salique et aux autres » lois fondamentales du royaume. »

Cette démarche courageuse, qui sera admirée de tous nos siècles monarchiques, produisit une sensation profonde, alors qu'aucun pouvoir public

n'était régulièrement constitué. L'invocation seule du droit empêcha la ruine de notre nationalité, car les États de la Ligue, si ridiculisés par les pamphlets de cette époque, se séparèrent bientôt pour ne plus se réunir.

Les bourgeois de Paris, épuisés à la suite de tant d'excès, ne songeaient plus à continuer la guerre; mais ils adressaient à Mayenne de bien tristes remontrances au sujet de la ruine publique :

« O que nous eussions été heureux, s'écriaient-
» ils, si nous eussions été pris dès le lendemain que
» nous fûmes assiégés ! ô que nous serions mainte-
» nant riches, si nous eussions fait cette perte...
» nos reliques seroient entières, les anciens joyaux
» de la couronne de nos rois ne seroient pas fon-
» dus comme ils sont; nos faubourgs seroient en
» leur être et habités comme ils étoient, au lieu
» qu'ils sont ruinés, déserts et abattus. Notre ville
» seroit riche, opulente et peuplée, au lieu que
» vous en tirez la mouëlle et le plus cler denier.
» Nos fermes des champs seroient labourées et nous
» en recevrions le revenu, au lieu qu'elles sont
» abandonnées, désertes et en friche. Nous n'au-
» rions pas vu mourir cent mille personnes de faim,
» d'ennui et de pauvreté, qui sont mortes en trois

» mois dans les ruës et dans les hôpitaux, sans mi-
» séricorde et sans secours. Nous verrions encore
» notre Université florissante et fréquentée, au lieu
» qu'elle est du tout solitaire, ne servant plus qu'aux
» paysans et aux vaches des villages voisins. Nous
» verrions notre palais rempli de gens d'honneur,
» de toutes qualités, et la salle, et la gallerie des
» merciers pleine de peuple à toutes heures, au
» lieu que nous n'y voyons plus que gens de loisir,
» se pourmener en large et l'herbe verte qui croît là
» où les hommes avoient à peine espace de se re-
» muer. Les boutiques de nos ruës seroient garnies
» d'artisans, au lieu qu'elles sont vuides et fer-
» mées ; la presse des charrettes et des coches se-
» roit sur nos ponts, au lieu qu'en huit jours on
» n'en voit passer une seule, que celle du légat.
» Nos ports de Grève et de l'École seroient cou-
» verts de basteaux pleins de bléds, de vins, de foins
» et de bois; nos halles et nos marchés seroient
» foulés de presse de marchands et de vivres, au
» lieu que tout est vuide et vague, et n'avons plus
» rien qu'à la merci des soldats de Saint-Denis,
» fort de Gournay, Cheureuse et Corbeil. Ha, mon-
» sieur le Lieutenant ! permettez-moi que je m'ex-
» clame en cet endroit par une petite digression,

» hors du cours de ma harangue, pour déplorer ce
» pitoyable état de cette reine des villes, de ce Mi-
» croscome et abrégé du Monde (1) ! »

Ce bilan de la société, qui résumait toutes les pertes morales et matérielles considérées sous le rapport des intérêts privés, dissipa les dernières illusions de la Bourgeoisie, en donnant le premier signal d'un ralliement populaire autour de la royauté proprement dite. Les Parisiens n'oublièrent point que le Béarnais avait promis d'abjurer l'opinion protestante, et de faire publiquement un acte de foi catholique. Le monarque tint sa parole, sachant que le principe religieux, après avoir abattu le principe monarchique, pouvait seul le relever. Il ne fut véritablement roi de France, et ne prit le titre de Henri IV que le 25 juillet 1593, lorsqu'il eut abjuré l'hérésie, entre les mains de

(1) *Satyre Ménippée de la vertu ou catholicon d'Espagne*, publiée par Pierre Leroy, aumônier du cardinal de Bourbon, en 1593. Cette composition ingénieuse fut augmentée par plusieurs autres écrivains qui lui conservèrent son premier titre. Pierre Pithou et Gillot, chanoine de la Sainte Chapelle, prirent une grande part à ce travail original ; Gui le Fèvre, sacristain du duc d'Alençon, et Florent Chrétien, précepteur de Henri IV, ont également collaboré, dit-on, à ce pamphlet célèbre qui donne une si parfaite connaissance de l'esprit général d'une des époques les plus curieuses et les plus dramatiques de l'histoire de la Bourgeoisie de Paris.

l'archevêque de Bourges, dans l'église de Saint-Denis, où il prit le caractère de fils aîné de l'Église romaine.

Les bourgeois de Paris, accourus en foule à Saint-Denis pour assister à son abjuration, malgré les défenses de Mayenne, changèrent tout-à-coup la haine qu'ils avaient pour lui, dit Mézerai, *en une véritable affection.* Au lieu de le désigner, comme naguère, sous le nom de *Béarnais,* ils ne l'appelèrent plus désormais que *Notre Roi;* et la légitimité de ce titre fut presque aussitôt reconnue par toutes les villes du royaume. Dès ce jour-là, Henri IV fut ce qu'il devait être : l'incarnation vivante de l'autorité nationale.

Si la Ligue eût été purement catholique, ses chefs auraient cessé sur-le-champ leurs déclamations factieuses; mais les doublons de Philippe II avaient ruiné leur patriotisme. Ils gardèrent, avec un soin extrême, les clés de Paris, afin que le peuple n'en ouvrît point les portes aux troupes royales; et les prédicateurs s'efforcèrent même de raviver les passions révolutionnaires, mortes avec le principe moral qui avait fait leur énergie, pour mieux attaquer Henri IV.

« Cet hypocrite, disaient-ils, a fait sa conversion

» au jour de l'Évangile qui dit que les loups vien-
» dront en habits de brebis. Aussi ce renard a pris
» exprès ce jour-là pour ouïr la messe, afin que,
» sous peau de brebis, il pût entrer dans la berge-
» rie et la dévorer. Mais c'est un méchant relaps
» excommunié, un vieil loup gris, après lequel tout
» le monde doit huer, que tout le monde doit
» chasser au lieu de le recevoir. Sa conversion ne
» vaut rien ; elle est feinte ; la cérémonie qu'on y a
» observée est une farce et une bouffonnerie, et
» la messe qu'on y a chantée est puante et abomi-
» nable (1). »

Les orateurs étaient encore hostiles à Henri IV ; mais les écrivains lui devenaient, chaque jour, de plus en plus favorables. Or, les bourgeois se moquèrent de toutes les excitations haineuses de la chaire, et adoptèrent, avec enthousiasme, les opinions promulguées par l'imprimerie, qui s'adressait aux intérêts moraux et aux intérêts matériels, comme le fait aujourd'hui notre presse politique. Elle manifestait noblement, après tant de sanglantes divisions, le besoin d'une réconciliation universelle. De tels principes, déposés au sein d'une

(1) *L'Estoile.*

société bouleversée, obtiennent bien vite l'assentiment des partis honorables, et surtout celui de la Bourgeoisie. Les Parisiens se soulevèrent alors contre les ligueurs ; cette réaction fut poussée si loin, qu'un bourgeois ayant trouvé seize poules dans sa basse-cour, en tua une, disant : — *Je ne veux point de seize chez moi.*

Le duc de Mayenne *voyoit d'heure en heure défiler son parti* (1), qui se mourait dans des convulsions de toute espèce ; mais la société venait se ranger autour de Henri IV, qui, par son abjuration, avait résolu le problème de l'avenir religieux de la France, considéré sous le rapport politique. La mission de la Ligue était finie ; elle avait empêché, malgré ses formes démocratiques et par elles peut-être, que la France catholique et monarchique, ne subît le joug d'un protestantisme républicain et féodal : c'était là tout son but ; il ne lui restait donc plus rien à faire.

Les Guises, tant de fois vainqueurs de la royauté par leur alliance intime avec les bourgeois de Paris, étaient vaincus sans retour par ces mêmes bourgeois, agissant contre eux avec la royauté. Pendant que Mayenne sortait de la capitale suivi

(1) *Mézerai.*

de sa femme et de ses enfants, le comte de Brissac avisait aux moyens d'y faire entrer Henri IV. Jean Lemaître, président au Parlement, les conseillers Molé, d'Amour et du Vair; L'Huillier, prévôt des marchands; Langlois et Néret, échevins; et un certain nombre de colonels ou capitaines des divers quartiers de la ville, organisaient différentes réunions populaires pour obtenir le même résultat, c'est-à-dire, la restauration du pouvoir royal. Ces honnêtes citoyens, désirant donner son salut à la patrie, mais non pas lui vendre sa délivrance en stipulant le prix de leur soumission, sortirent de la ville et ne demandèrent au roi que l'engagement moral « de ne faire aucun outrage à pas un des habi-
» tants de Paris, ni en son corps, ni en ses biens;
» de leur octroyer une abolition générale sans ex-
» ception aucune; de les prendre tous en sa sauve-
» garde; et quant aux étrangers, de leur accorder
» vie et bagues sauves. »

Cet engagement fut contracté, le 21 mars 1594, d'un commun accord entre Henri IV et les chefs de la Bourgeoisie. On se sépara pour se réunir la nuit suivante, au milieu même de Paris.

Prévoyant les événements qui doivent achever leur ruine, les ligueurs et les Espagnols entourent

le comte de Brissac, gouverneur de Paris et chargé, par conséquent, de toute l'autorité militaire, afin qu'il ne puisse agir contre eux. Ils l'accompagnent dans ses rondes pour le tuer à la moindre appréhension; tel est l'ordre du duc de Féria. Le prévôt des marchands et les échevins, symboles de l'autorité civile, sont moins surveillés. Ils introduisent dans la ville des soldats déguisés et appartenant à l'armée de Henri IV; font distribuer, au domicile de tous les bourgeois royalistes, des lettres qui les avertissent de se tenir prêts à recevoir ce monarque entre trois et quatre heures du matin; et les engagent à se rendre, en armes et avec l'écharpe blanche, dans les différents postes qui leur sont assignés, pour combattre à outrance, s'il le faut, quiconque voudra s'opposer à la paix publique et à la restauration monarchique de la société.

Avant l'heure indiquée, le prévôt des marchands et le comte de Brissac, qui s'était soustrait à la surveillance des Espagnols, avaient pris possession de la Porte-Neuve; Néret et Langlois se trouvaient également, l'un à la porte Saint-Honoré, l'autre à la porte Saint-Denis, tandis que Jean Grossier, capitaine du quartier Saint-Paul, bais-

sant la chaîne qui traversait la Seine à l'Arsenal, faisait pénétrer, dans l'intérieur de Paris, les garnisons de Melun et de Corbeil. L'armée royale, arrivant des deux côtés à la fois, s'empara du Louvre, de l'Arsenal, du Grand et du Petit-Châtelet, du Palais, des principales places, des carrefours, des ponts et de leurs avenues. Une cinquantaine de lansquenets seulement essayèrent quelque résistance : deux d'entre eux furent tués, et les autres, mis en fuite sur le quai de l'École. Mais pendant que l'armée de Henri IV poursuivait ainsi les soldats de la Ligue, les bourgeois, s'étant assurés de leurs quartiers, cadenassaient les portes des maisons habitées par les chefs de cette faction et multipliaient leurs postes ou leurs corps-de-garde, afin que pas un d'eux ne fît obstacle à une régénération politique si nécessaire aux progrès ultérieurs de la civilisation.

Henri IV parut enfin à la Porte-Neuve ; le pont se baissa devant lui. Le prévôt des marchands lui présenta les clés de Paris ; et d'innombrables acclamations populaires saluèrent le roi de France. A peine fut-il entré au Louvre, que L'Huillier, Néret, Langlois, le comte de Brissac, tous ceux qui exerçaient une autorité quelconque dans la ville,

en parcoururent les rues, annonçant aux bourgeois la paix et l'amnistie générale.

Au point du jour, les soldats étrangers, Wallons, Espagnols et Napolitains, sortirent de Paris ; « ils » avoient leurs enseignes ployées et leurs caisses » ouvertes et emmenoient avec eux quelques restes » de prostitution et environ une trentaine de li- » gueurs passionnés. »

Le Parlement, les différentes Cours souveraines, et l'Université elle-même qui faisait sa soumission, toutes les corporations de métiers, les principaux membres de la municipalité, revêtus de leurs robes mi-partie rouge et tanné ; et les autres chefs de la Bourgeoisie de Paris, Jean L'Huillier, prévôt des marchands, Langlois et Néret, échevins ; Guillaume Morin, greffier et procureur de la ville ; Le Lièvre, La Place, Viole, d'Ambray, Le Comte, Le Prestre, Sanguin et Des Prez, conseillers municipaux; Guerrier, Bouvart, Canaye, Huot, de Cholly, Parfait, Bourlon, Du Tertre, Le Roux, Lambert, Nicolas et Carrel, quarteniers, avec leurs cinquanteniers et leurs dizainiers, vinrent au Louvre, le lendemain, offrir à Henri IV, « le présent de » joyeux avénement, confitures, dragées, hyppo-

» cras et bougies, le priant d'excuser la pauvreté
» de la ville de Paris. »

Le roi répondit : « — Hier, vous m'avez offert vos cœurs et maintenant vous m'offrez vos biens; je les accepte de bon cœur. »

Comme toutes les révolutions humaines, celle du XVI[e] siècle, si énergiquement résumée dans la Ligue, suspendit momentanément les rapports sociaux des hommes entre eux, ainsi que leurs relations commerçiales ; appauvrit les riches bourgeois sans faire la fortune des ouvriers besogneux, et anéantit aussi tous les principes du droit commun. En disant quelles institutions étaient tombées, à cette époque, nous avons signalé celles que Henri IV devait relever ou régénérer. La Sorbonne, l'Université, la communauté des Jésuites fondée à Paris sous le patronage de la maison de Lorraine, le Parlement, les lois, les mœurs : tout était, en quelque sorte, à refaire selon les principes d'un nouvel ordre public. Pour étouffer un si grand nombre de divisions, il fallait dégager peu à peu l'unité politique et sociale ; et fortifier surtout le pouvoir royal, en l'absence duquel certains hommes s'étaient mis par la violence au-dessus de l'humanité. La multitude d'ordonnances, de déli-

bérations et d'arrêts attentatoires à l'autorité du roi, créés par la Ligue, furent anéantis au greffe même du Parlement, qui les avait enregistrés et conservés. Pierre Pithou, célèbre jurisconsulte sans magistrature, se chargea de les détruire. Il fut l'un des principaux rédacteurs de la *Satire Ménippée;* travailla avec ardeur à la réduction de Paris et *étoit à la fois,* au dire du président de Thou, *le conseil des ministres et le juge perpétuel des grandes affaires.* Turnèbe et Cujas, dont il fut l'élève, lui avaient appris, à l'école de Toulouse, tous les éléments d'un savoir supérieur aux connaissances de son époque. Cette intervention de Pierre Pithou, qui avait eu si cruellement à souffrir durant la Ligue, porta bonheur à Henri IV, lorsqu'il eut conquis son royaume. Le Parlement, reconstitué sur des bases monarchiques, ordonna d'abord au duc de Mayenne de se soumettre à la loi sous peine d'être déclaré coupable de lèse-majesté; ensuite, sur la proposition du premier président Jean Lemaître, il décida qu'une procession annuelle aurait lieu le 22 mars, pour célébrer l'anniversaire de l'entrée de Henri IV dans Paris, et le retour de la paix sociale, au sein de la patrie rendue à ses nobles destinées.

Le triomphe politique de la monarchie consacra celui de la tolérance religieuse. Il y eut quelques supplices ; mais aucune représaille ne fut commise au nom du roi. Les veuves de Barnabé Brisson et de Tardif, obtinrent le droit de poursuivre judiciairement les assassins de leurs maris, et la belle-mère de Larcher, ceux de son gendre. Bussy-le-Clerc, Cromé, Hamilton, et quelques membres de l'ancien conseil de Dix, qui avaient pris la fuite, furent roués en effigie. On condamna le geôlier, le bourreau, l'huissier et le prêtre à mourir sur une potence ; et neuf autres coupables, à vivre sur les galères de l'État.

Après ces condamnations, nécessaires pour relever l'autorité morale du Parlement, la politique changea de principes, sous l'influence de Pierre Pithou, qui s'occupait avec son frère, l'avocat François Pithou, à mettre de l'ordre dans le chaos du droit canonique ; faisait revivre en un beau livre, toutes les franchises de l'Église-gallicane ; fixait les limites du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel ; favorisait la réforme disciplinaire du clergé catholique, et préparait l'édit de Nantes : législation en vertu de laquelle on assura aux protestants le libre exercice de leur culte. La

société était enfin disposée, après tant de guerres civiles et religieuses, à accepter les pacifiques réformes que Michel de l'Hospital avait offertes aux partis armés, et dont Pierre Pithou lui-même ne devait pas voir la réalisation; car l'édit de Nantes fut promulgué deux ans après sa mort.

L'éclat de toutes ces conquêtes, dont on agrandissait l'empire de l'esprit humain, doit rejaillir sur la tête de Henri IV, puisqu'il contribua, par chacun de ses actes, au développement des idées qui font la gloire de son époque. Le portrait du Béarnais est trop populaire pour que nous le donnions ici; « les paysans, dit Voltaire, répètent encore » aujourd'hui qu'il voulait qu'ils eussent une » poule au pôt tous les dimanches : expressions » triviales, mais sentiment paternel. » Familier autant que brave, par ses qualités extérieures il sut conserver l'affection des bourgeois de Paris, qui lui furent toujours fidèles, malgré l'inconstance et la légèreté de leur caractère qu'il semblait impossible de fixer. Il est vrai que Henri IV protégeait leurs intérêts, en modifiant le système réglementaire des communautés d'arts et de métiers, où avaient déjà pénétré des tendances contraires à la liberté individuelle; et en les ren-

dant conformes aux ordonnances de 1521 et de 1530, que le célèbre Bodin acceptait *comme la meilleure garantie* de l'indépendance des citoyens.

Durant les troubles religieux, ce bel ordre avait été altéré et corrompu, au dire du savant Loyseau (1), par les frais du droit royal et du banquet de réception que l'on payait aux maîtres en entrant dans la maîtrise ; par la vente faite aux communautés de mille odieux priviléges ; et, notamment, par l'avidité des rois de France, qui devinrent marchands de titres de maîtrise. Vainement une ordonnance de Henri II (1553) corrigea-t-elle quelques abus ; Henri III, par un édit de 1581, plaça les corporations d'arts et métiers sous le coup d'une loi générale et assujettit à la jurande et à la maîtrise, dans un but purement fiscal, tous les artisans du royaume. D'autres édits encore plus tyranniques furent rendus, particulièrement celui d'avril 1597, qui assujettissait les marchands à la même loi que les artisans et qui faillit compromettre la popularité de Henri IV. Voulant détruire le fâcheux effet que cette ordonnance avait produit au sein de toutes les communautés de la Bourgeoisie, le Béarnais s'empressa de promulguer un règlement

(1) *Des Ordres du Tiers-État.*

général des maîtrises. Il réagissait ainsi, contre l'odieux arbitraire de ses prédécesseurs, en faisant triompher le droit commun. Dans l'exposé des motifs, il déclarait que le nouvel édit était porté « pour » esviter aux partialités, monopoles, longueurs, » et excessives dépenses qui se pratiquent journelle- » ment au très-grand intérest et dommage des pau- » vres artisans désirant obtenir le degré de maîtrise » en tous estats ou professions industrielles. » Par ce règlement qui prohibait les banquets de réceptions, en n'autorisant que les droits de cotisation et réception pour le roi et pour la jurande, Henri IV anéantit beaucoup d'abus et sut prouver qu'il aimait le peuple, sans égoïsme, avec le vrai sentiment de l'humanité. On l'entendit souvent comparer les devoirs d'un monarque à ceux d'un bon père de famille et dans des termes qui méritent d'être recueillis par l'histoire :

« S'il a soin de ses enfans, disait-il, ils prospè- » rent. Les rois, mes prédécesseurs, tenoient à » deshonneur de savoir combien valoit un teston ; » mais, quant à moi, je voudrois savoir ce que » vaut une pite, et combien de peine ont les pau- » vres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne soient » chargés que selon leur portée. »

Après avoir agrandi sa capitale, formé la place Royale, restauré tous les ponts, construit celui au milieu duquel nous apercevons encore sa statue, renouvelé enfin la constitution morale et physique de Paris, Henri IV donna un développement immense à l'industrie en creusant le canal de Briare qui réunit la Seine à la Loire, et fit succéder, aux souffrances générales du peuple, un bien-être à peu près universel. Pour nier ce progrès de la prospérité publique, si vite réalisé par l'influence morale de la royauté, après les désastres de la Ligue, il faudrait brûler toutes les assignations que les commissaires de Paris adressaient aux bourgeois, les sommant de comparaître devant le lieutenant-civil, qui croyait, par l'application des lois somptuaires, empêcher le *menu populaire* de rivaliser de magnificence avec les plus grands seigneurs de la cour : faible barrière que celle des édits et des amendes pour arrêter, dans le domaine de la civilisation, la marche ascendante de la Bourgeoisie !

Pour guérir cette fièvre de luxe qui consommait le capital productif, on creusa de nouveaux canaux où la fortune publique put circuler et s'accroître. Le premier besoin des personnes était

la jouissance matérielle, depuis que la société avait été soumise à tant de tortures morales : Sully sut le comprendre en véritable homme d'État. Génie précurseur, il s'occupa sérieusement des éléments générateurs de la richesse sociale, des moyens qui l'entretiennent ou l'augmentent, et détermina enfin le rôle économique de la France. Là où ne régnaient que le monopole, le privilége et l'arbitraire, il voulut fonder l'empire du droit commun. Dans une époque de substitution et de main-morte, il fit du principe de la mobilisation la source la plus abondante des prospérités générales; mais comme il la voyait et ne pouvait la voir que dans la valeur de la propriété du sol, il posa, au nom de la monarchie, le premier terme d'un argument émancipateur dont le dernier devait être l'affranchissement de la terre encore esclave, c'est-à-dire l'anéantissement complet du droit féodal que le XVIIIe siècle décréta au nom du principe révolutionnaire.

Cette direction libératrice donnée aux finances en faveur desquelles on avait jusqu'alors opprimé les peuples, aurait, sans doute, mérité à Sully et à Henri IV, le concours de toute la nation, si les États-Généraux eussent été convoqués; mais on

ne voulut pas les assembler, dans un intérêt purement fiscal. Pour se procurer des ressources, le surintendant des finances fut contraint d'assujettir à l'impôt de *la Paulette*, tous les offices vendus au bénéfice de l'État. Comme ces offices perdaient de leur valeur, on les rendit héréditaires, en accordant aux magistrats le droit de les céder et de les vendre. C'est ainsi que les Parlements, qui s'efforçaient d'abandonner les rangs de la Bourgeoisie et de former un quatrième Ordre dans le royaume, constituèrent peu à peu ce qu'on appela plus tard la *Noblesse de robe*, par opposition, à la *Noblesse de l'épée*. Cette aristocratie nouvelle, fondée sur la ruine du droit représentatif, puisqu'elle seule en avait désormais l'exercice au détriment de la nation, à qui l'on interdisait la discussion de ses intérêts, de son indépendance et de son avenir, laissa marcher le pouvoir dans la voie du despotisme.

Tout, à l'intérieur, favorisait cette tendance de la monarchie moralement préjudiciable à la Bourgeoisie et aux classes populaires. Henri IV, obligé de louvoyer entre les protestants qui lui reprochaient d'avoir embrassé le catholicisme, et les catholiques qui lui reprochaient d'avoir confié

l'administration publique à un protestant (Sully), craignait de renouveler les anciennes querelles religieuses, en convoquant les États-Généraux. D'ailleurs, l'opposition que François Miron, prévôt des marchands fit contre lui, lorsqu'il voulut supprimer les rentes de l'Hôtel-de-Ville dont ce magistrat devait être le conservateur, attestait un grand danger pour l'autorité royale, car le chef de la municipalité parisienne prodiguait, dans ses discours, les allusions à Néron. Il semblait ainsi confronter Henri IV, monarque populaire et généreux, avec ce tyran de Rome, dont le nom a mérité l'exécration du genre humain. Si les papes qui avaient longtemps refusé au Béarnais, non pas seulement l'absolution, mais encore le titre de roi, l'appelaient en Italie pour qu'il fût médiateur entre le Saint-Siége et la République de Venise, et en quelque sorte, pacificateur du monde, les curés de Paris protestaient encore contre sa domination au nom des idées ultramontaines, et déchiraient, à leur missel, la prière qui devait lui être adressée comme chef de l'État. Lorsque le Parlement leur ordonna, par un arrêt du 7 juin 1606, de reprendre le *Domine, salvum fac regem,* ils ne cédèrent qu'à la violence ; et quelques fanatiques se promi-

rent, alors, de tuer le prince pour lequel on les contraignait de prier.

Le nombre des conspirateurs, qui voulurent attenter à sa vie, nous montre de quelle manière perverse on interprétait le christianisme. Pierre Barrière, Vareide, Aubri, le chartreux Ouin, Arger, l'Italien Ridicovi, un capucin de Milan, un vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, et un tapissier, avaient déjà échoué dans l'accomplissement du régicide, lorsque Jean Châtel, fils d'un gros marchand de draps de Paris, enfant de dix-neuf ans qui se faisait le continuateur des vieux démagogues de la Ligue, vint frapper Henri IV, d'un coup de couteau, en plein Louvre et au milieu de toute sa cour. La blessure du roi fut légère; mais l'audace de l'assassin fut épouvantable. Il était élevé par les jésuites Guignard et Guerêt. L'écrit suivant se trouvait dans leur domicile : — « On a fait une immense faute à la » Saint-Barthélemy de ne point saigner la veine » basilique. » — Le mot *basilique* veut dire *royale*. — « Faut-il donner le nom de roi de France, à un » Sardanapale, à un Néron, à un renard de Béarn ? » L'acte de Jacques Clément est héroïque. Si on

» peut faire la guerre au Béarnois, il faut le guer-
» royer ; si non, qu'on l'assassine. »

Le supplice des malheureux, qui enseignaient d'aussi abominables doctrines, donna satisfaction à la justice nationale ; mais rien ne put empêcher que l'antagonisme de l'État et de l'Église ne s'exprimât par un nouveau régicide. Henri IV espéra vainement échapper à ces tentatives criminelles en soumettant son pouvoir politique à toutes les consécrations religieuses ; tandis qu'il allait secourir les protestants en Allemagne, où il voulait ruiner la prépondérance espagnole, on persuada aux anciens ligueurs qu'il allait faire la guerre à la cour de Rome. Cette calomnie arma la main de Ravaillac, qui poignarda le roi de France pour sauver le pape, dont la destinée lui paraissait compromise. (14 mai 1610.)

Un boucher de Paris, demanda qu'on lui livrât le régicide, après sa condamnation, *promettant de l'écorcher avec tant d'industrie, si lentement et en ménageant tellement ses forces, que, même entièrement dépouillé de sa peau, il pourroit encore endurer le supplice* (1). La disposition particulière de ce bou-

(1) *Histoire de France sous Louis XIII*, par M. Bazin. Tome Ier, pag. 53.

cher nous apprend quel était l'esprit général de la Bourgeoisie et des classes populaires.

Le couteau de Ravaillac ne pouvait nullement couper court aux plans diplomatiques de Henri IV, parce qu'ils déterminaient le but même de la royauté française au sein de l'Europe; aussi Richelieu en poursuivit-il l'exécution avec la toute-puissance de son génie. Il n'en fut pas de même pour la politique intérieure du Béarnais qui, ne pouvant vivre, en quelque sorte, que par lui et qu'avec lui, dut subir son propre destin.

Protestant de la veille et catholique du lendemain, Henri IV, en se détachant de toute considération de secte et de parti, semble avoir voulu rendre à la monarchie son vrai caractère, manifesté par l'union absolue de l'autorité divine et de la liberté humaine, au seul effet de rétablir la paix entre les deux grandes croyances religieuses et politiques, qui divisent le monde social ainsi que le monde chrétien. Cette pensée supérieure à son siècle, n'a pas même pu être réalisée jusqu'à ce jour, malgré le concile de Trente, malgré la guerre de trente ans et celle de sept ans, malgré la paix de Westphalie et celle de Paris ; enfin

malgré nos restaurations et nos révolutions, qui démontrent l'antagonisme incessant des sectes et des partis dans les sociétés modernes ; mais elle reste toujours dans l'esprit des peuples, à l'état de problème et comme moyen transitoire, pour obtenir ce but définitif, que doit amener infailliblement la succession des générations et le développement des lumières ; car, ainsi que l'a dit Jean-Paul : « Les humains, de même que les fleu-
» ves, n'ont jamais grandi qu'en s'éloignant de
» leur source. »

CHAPITRE VI.

PROGRAMME RÉFORMISTE DE LA BOURGEOISIE AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1614.

Le crime de Ravaillac venait d'être commis, et une terreur panique régnait déjà dans la cité où l'on redoutait encore de nouvelles catastrophes. Lorsque les bourgeois apprirent que le Parlement s'était réuni au couvent des Augustins, le calme reparut dans les esprits, mais non dans la rue ; car une émeute formidable grondait autour de l'hôtel habité par l'ambassadeur d'Espagne, que la multitude accusait d'avoir pris part au régicide.

Toutes les Chambres s'étaient donc assemblées au plus vite. Le premier président de Harlay, quoique malade et alité, se fit porter à l'audience. La délibération avait commencé ; chaque magistrat exprimait librement ses opinions, lorsque le duc d'Épernon et le duc de Guise entrèrent dans la salle, revêtus de leur pourpoint et l'épée à

la main, pour faire prévaloir les conclusions de l'avocat-général Servin, demandant, au nom de Marie de Médicis, l'*administration des affaires pendant le bas-âge du roi son fils, avec toute puissance et autorité.* A six heures et demie, le Parlement prononça l'arrêt qui institua *la reine, mère du roi, régente en France;* et le lendemain, un lit de justice confirma solennellement cette décision, en présence du jeune Louis, qui, surmontant la faiblesse de son âge, prononça quelques paroles d'une gravité vraiment souveraine.

L'établissement du conseil de régence, institution nécessaire à l'ordre public, ne put prévenir le désordre où l'assassinat du roi devait inévitablement replonger la société. Si la tranquillité générale n'était pas profondément troublée durant le jour, en revanche, on entendait, au milieu de la nuit, quelques hommes crier : aux armes! « Ils » étoient mis à cette besogne, comme on le décou» vrit depuis, par certains grands seigneurs qui » vouloient sonder le cœur du menu populaire et » voir s'il n'y auroit pas moyen de le pousser à une » révolte, sédition ou carnage. » L'aristocratie essayait donc de ressusciter l'esprit révolutionnaire de la Ligue pour réagir contre l'État; mais la

Bourgeoisie, — *merciers et boutiquiers*, — prit les armes et dissipa tous ces agents provocateurs. « Ce-
» lui qui me le conta, dit le rédacteur de l'*Étoile*,
» est un mercier rousseau nommé Saint-Germain,
» qui tient sa boutique en la place du Change, au
» Palais ; bon bourgeois et homme de bien, qui
» sortit pour donner la chasse à cette canaille, et
» alla le lendemain avec les autres trouver M. le
» premier président, pour lui demander justice de
» tels mutins et perturbateurs. »

Le Parlement s'assembla de nouveau ; il ordonna que le livre de Jean Mariana, ayant pour titre : — *De rege et regis institutione*, — serait brûlé devant l'église Notre-Dame par la main du bourreau. Cet ouvrage avait été déjà censuré et condamné par la Sorbonne, lors de son apparition, en 1599, parce que son auteur, jésuite espagnol, qui enseignait publiquement à Paris, y soutenait *qu'il est permis de se défaire d'un tyran et qu'il admire l'action détestable de Jacques Clément.* Les magistrats défendirent à toute personne d'écrire ou de faire imprimer tous traités contraires à la déclaration de la Sorbonne.

Quoique le clergé eût consenti à donner, aux prônes des paroisses de Paris, lecture de ces arrêts

par lesquels on espérait maintenir la paix et la concorde, certains prédicateurs, notamment le père Gontier qui prêchait à Saint-Étienne-du-Mont, n'en reprirent pas moins en chaire, leurs provocations séditieuses. Les hôtels aristocratiques se remplirent de soldats ; « une jeune noblesse par- »couroit les rues toute la nuit, avec tel bruit et »insolence et si grand cliquetis d'armes, »que la Bourgeoisie s'en épouvanta, parce qu'elle « ne sa- »voit à qui on en vouloit.» Chacun se croyait à la veille d'une seconde *Journée des Barricades :* première explosion du volcan révolutionnaire qui renfermait les dernières flammes de la Ligue.

Il fallut que le Parlement intervînt une fois encore. « Furent publiées par les carrefours de la »ville à quatre trompettes, défenses de tirer ar- »quebuse ni mousquet passé sept heures du soir »et ce sur peine de vie. » Cette ordonnance calma un peu l'exaspération des bourgeois ; car le peuple « commençoit fort à murmurer et à menacer tout »haut du couteau et du sac tous ces tireurs et »coureurs de nuit par les rues, qui étoient pour la »plupart jeunes mignons, courtisans fraisés, frisés »et emmoustachés. Le père Cotton, confesseur de Henri IV et du roi-mineur, prêchant un jour dans

la chapelle du Louvre, parlait d'eux en ces termes: — « Quand ils retroussoient leurs moustaches pour regarder en haut, vous eussiez dit qu'ils alloient prendre les étoiles au ciel pour les manger en capirotade. »

A peine les mesures de haute police étaient-elles prises pour prévenir toute sédition, que Marie de Médicis apprit l'arrivée prochaine du prince de Condé, chef de l'opposition aristocratique. Elle confirma sur-le-champ l'édit de Nantes, apaisant ainsi les frayeurs des huguenots qui craignaient *que le jeu ne tournât contre eux* (1). Marie avait un puissant intérêt à leur faire oublier les violences de Catherine; aussi voulut-elle qu'on les appelât, du moins à Paris, aux charges et aux honneurs de la municipalité, aux conseils et aux assemblées de toute espèce autorisées dans la ville, qu'on les incorporât dans les compagnies bourgeoises et qu'on leur distribuât les mêmes armes qu'aux catholiques.

Après ces dispositions préliminaires, la régente manda au Louvre « tous les colonels, capitaines et » autres chefs, les dizainiers, les quarteniers et au- » tres officiers de la ville, pour recevoir leur ser-

(1) *L'Estoile.*

» ment de fidélité ; » remplit les places vacantes, nomma des officiers pour les quartiers nouvellement bâtis, et n'oublia pas « de les exhorter à l'a» vertir de tout ce qui se passeroit, à veiller à la » tranquillité publique, et à obliger tous les habi» tants d'avoir leurs armes prêtes pour s'en servir » en cas de besoin (1). »

Lorsque le prince de Condé vint à Paris (6 juillet), il vit bien qu'il était impossible à la noblesse, même avec un chef habile, d'entamer cette formidable organisation de la Bourgeoisie ; mais au lieu de détruire l'esprit de faction, Marie de Médicis préféra l'entretenir, en flattant la cupidité des grands. On offrit à Condé l'hôtel de Gondi, trente mille écus de meubles pour le garnir, les gages de douze écuyers et de vingt gentilshommes ainsi que ceux de leurs valets. Le comte de Clermont eut une pension de deux cent mille livres, et l'on accorda cent mille écus au duc de Guise, sous prétexte de payer ses dettes. Ce fut un fatal exemple donné à toute la haute aristocratie qui vint prendre domicile à la cour, dans l'atmosphère enivrante des passions et des cupidités individuelles ; aussi

(1) *Mémoires de Pont-Chartrain. — Journal de ce qui se passa durant l'année* 1610.

la curée devint-elle bientôt générale. Les bourgeois n'assistèrent point, sans murmurer, à ce trafic honteux des consciences, où celui qui achète est toujours au niveau de celui qui se vend. En ce moment, les classes populaires avaient à cœur de relever l'ascendant moral de la royauté que l'on dégradait et que l'on appauvrissait, pendant que les seigneurs, riches et triomphants, se disaient : — *Le temps des rois est passé ; celui des princes et des grands est revenu : sachons nous faire valoir.*

Pour vaincre les résistances de la Bourgeoisie, Marie de Médicis révoqua cinquante édits bursaux créés par Henri IV, suspendit l'exécution de quatorze édits semblables et obligea, par suite d'un nouveau bail, les fermiers de sel à diminuer d'un quart le prix de cette denrée. On donnait satisfaction pleine et entière aux intérêts matériels, mais on ne faisait rien pour contenter les intérêts moraux : première force des Empires. Il est vrai que Malherbe, à qui la régente accordait cinq cents écus de pension, dit quelque part : *Alors tout le monde fut content, et qui ne l'étoit, fit semblant de l'être.*

Tant que le trésor public put suffire à la cupi-

dité des grands et aux besoins de l'État, on vécut au jour le jour, dans le désordre ; mais enfin sans discordes. Les turbulences n'éclatèrent que lorsque le surintendant des finances fut obligé de suspendre ses paiements. Les chefs de la noblesse voulurent alors qu'on leur accordât en puissance et en dignité ce qu'on ne pouvait plus leur donner en argent. Quelques-uns demandèrent le gouvernement des châteaux, des villes et des provinces; quelques autres prétendirent dominer dans le conseil même de la régence ; tous voulaient justifier leur maxime: *Le temps des rois est fini; celui des princes et des grands commence.*

Marie de Médicis comprit aussitôt, mais trop tard, la gravité d'une pareille situation. Le prince de Condé, César de Vendôme et le prieur, son frère, les ducs de Mayenne, de Guise, de Nevers et de Bouillon, presque tous les grands qui s'étaient mis à la tête du *menu populaire* durant les troubles de la Ligue, avaient réuni autour d'eux une armée formidable de nobles et de partisans. La régente, se défiant de la Bourgeoisie de Paris, contracta une alliance avec la cour de Madrid ; et le mariage du roi-mineur avec l'infante d'Autriche ajourna les conflits. A cette occasion solennelle, on

organisa un brillant carrousel où tous les seigneurs jeunes et vieux, galants et riches, ayant crédit chez les marchands de Paris ou bonheur au jeu, pussent faire des prouesses de cour, en attendant mieux.

Les fêtes n'étaient pas encore finies, que les calvinistes, mécontents de la retraite de Sully et inquiets pour leur avenir, par suite de l'alliance espagnole, s'assemblèrent à Saumur, y renouvelèrent l'édit de Mantes, véritable projet de République; et commencèrent leurs hostilités contre la Monarchie.

Puisque les protestants donnaient le signal de la révolte, rien ne devait empêcher les princes turbulents de se joindre à eux; car ils espéraient, en agissant ainsi, arriver plus sûrement à leur but. Au lieu de se créer un drapeau, les grands seigneurs catholiques acceptèrent celui des protestants, parce que leur force militaire était immense. En effet, ils possédaient, au milieu de l'État, deux cents places de sûreté remplies de fortes garnisons et commandées par les plus habiles capitaines, seuls capables de diriger, à leur gré, la guerre civile dans tout le royaume.

La République féodale pouvait, d'un jour à

l'autre, sortir de ces retranchements inaccessibles à la royauté, et imposer au pays ses théories subversives par une seule voie-de-fait victorieuse.

La lutte s'engage donc entre les catholiques et les protestants, entre la monarchie et la République, au détriment de la démocratie proprement dite et pour le compte de la féodalité. Le duc de Rohan, chef des calvinistes, s'empare de Saint-Jean-d'Angely à main armée. Bientôt l'esprit révolutionnaire de la province pénètre dans la capitale où chaque jour éclatent de nouvelles séditions; et Marie de Médicis incapable de réagir soit contre la révolte populaire, soit contre la révolte aristocratique, s'attaque à la Bourgeoisie, et défend l'ouverture de la foire de Saint-Germain. *Il vaut mieux,* dit-elle, *que cinq cents marchands soient ruinés que si l'État étoit troublé* ! Cependant les mécontents poursuivent leurs hostilités jusqu'au traité de Sainte-Menehould (15 mai 1614) ; et contraignent la régente à convoquer les États-Généraux, car ils veulent appuyer leur égoïsme sur le suffrage universel.

Le parti aristocratique espérait avoir sans cesse la majorité dans les États contre la royauté, c'est-à-dire, contre la démocratie vraie. Depuis la pro-

mulgation du concordat sous François Ier, toutes les dignités de l'Église appartenant aux grandes familles féodales, il était évident que le clergé et la noblesse devaient ne représenter qu'un même esprit et qu'un même intérêt; ceux d'une classe, d'un parti, d'une faction. Qu'allait donc faire la Bourgeoisie au milieu de ces deux Ordres, délibérant sous la pression des princes révoltés? Puisque les deux Ordres privilégiés exprimaient uniquement le fait brutal, l'opinion républicaine et l'anarchie, le Tiers-État, symbole du droit commun, devait logiquement exprimer l'ordre, le sentiment général et la raison monarchique. C'est ce qui arriva.

L'ouverture des États-Généraux se fit à l'hôtel du Petit-Bourbon, situé près du Louvre, le 2 octobre 1614. Les trois Ordres, au lieu de délibérer ensemble, ainsi que cela se pratiqua sous Louis XII, alors que la communion politique était semblable à la communion religieuse, ou mieux, alors que l'une et l'autre formaient seulement deux actes d'une même foi, les trois Ordres opinèrent par bailliages et par gouvernements séparés. Le clergé s'assembla au couvent des Augustins, la noblesse, au couvent des Cordeliers où les ligueurs se réunissaient

autrefois, et le Tiers-État, à l'Hôtel-de-Ville. Il y eut cependant une salle, dans le couvent des Augustins, où les députés de tous les Ordres purent conférer en commun, malgré cette constitution distincte qui convenait trop au clergé et à la noblesse pour ne pas prévaloir.

Dans une séance préparatoire, mais générale, Robert Miron, prévôt des marchands, président de la Bourgeoisie, en sa qualité de premier magistrat de la ville de Paris, et frère de l'ancien prévôt des marchands qui fit une si cruelle opposition à Henri IV, avait formulé le principe de l'égalité humaine, en ces termes : *Nous sommes tous membres d'un même corps.* — Cette proposition déplut singulièrement à l'aristocratie qui répondit par l'organe de son orateur : *que le roi reconnoîtroit quelle différence il y avoit entre sa noblesse et ceux qui lui sont inférieurs* (1). Dès l'ouverture des États, la Bourgeoisie et la noblesse, le fait et le droit se

(1) *Recueil très exact et curieux de tout ce qui s'est passé de singulier et de mémorable en l'assemblée générale des États, tenue à Paris, en l'année* 1614, *et particulièrement en chacune séance du Tiers-Ordre*, par Florimond Rapine, député du Tiers-État. Procès-verbal qui renferme, comme on le verra par les nombreux emprunts que nous lui ferons, des détails indispensables à quiconque veut s'occuper de l'histoire de notre droit public.

trouvèrent donc en lutte; ce dualisme prolongé devait enfanter l'unité.

Le lieutenant-général de Xaintres résuma ainsi les doléances générales, dans la chambre du Tiers-État: — « Nos provinces ne nous ont-elles pas » députés vers Sa Majesté pour représenter les » misères qui les font gémir et ployer sous le » faix insupportable de la taille, qui est venue à » un tel excès, que tous les sujets du roi en » sont démesurément opprimés? N'est-ce point là » le but de notre délégation? N'est-ce pas pro- » prement notre fonction de présenter les larmes » et les pleurs de nos pauvres habitants, des » misérables laboureurs, et de tout le peuple, » pour émouvoir à pitié et compassion le cœur » du roi? En quelle estime nous auront nos » provinces quand elles oiront que d'un cou- » rage viril nous aurons méprisé notre propre » intérêt, demandant que les charges que nous » possédons héréditairement soient vouées au » public, aux plus capables et estimés, et non » retenues par ceux qui ont plus de biens, de » richesses et de crédit? Ne sera-ce point se » saigner soi-même que de bannir de nous les » considérations de notre profit et intérêt particu-

» lier ? Pourrons-nous rendre à nos concitoyens » plus de témoignage de probité, que lorsqu'ils » verront que, par notre moyen, le prix exces- » sif des charges sera ravalé aussi bas qu'il est » maintenant excessif et exorbitant. Alors nous » contraindrons les médisans à prendre autre con- » fiance de nous, qu'ils n'ont pas, eux qui nous » ont estimés être du tout contraires à la révoca- » tion de l'inique partie de la Paulette, d'autant » que la plupart de cette compagnie possède les » charges plus relevées et honorables du royaume, » d'autant plus nous devons nous porter, par la » liberté et sincérité des États, et l'obligation de » nos consciences, à l'abolition de ce droit, qui » fomente l'ignorance, ferme la porte à la vertu et » à la doctrine. »

A la suite de ce discours éminemment patriotique, Robert Miron *fait goûter à la compagnie* les trois propositions suivantes : surséance à l'envoi de la commission des tailles, ou au moins réduction; surséance du droit annuel ou de la Paulette ; surséance du paiement des pensions, afin qu'il ne soit pas *dit désormais que le roi ne sera servi que par des mercenaires, et que ceux qui ne le seront pas lui dénieront tout devoir*. Les députés de la Bour-

geoisie s'empressèrent de communiquer ces motions aux deux Ordres privilégiés; le clergé les trouva d'abord *raisonnables, pondéreuses et dignes d'une grande et profonde délibération;* mais la noblesse, piquée au vif, les rejeta sur-le-champ.

Il fut résolu que Savaron, lieutenant-général du bailliage de Clermont, se rendrait au Louvre, assisté d'un député de chaque gouvernement, pour adresser de très-humbles remontrances au roi et à la reine. L'orateur de la Bourgeoisie parla en ces termes :

« Sire, les gens du Tiers-État, prosternés à vos » pieds, supplient Votre Majesté d'ouïr et de recevoir » favorablement leurs très-justes remontrances. Si » Votre Majesté est relevée en grandeur et puis- » sance par-dessus tous les rois de la chrétienté, » si votre nom trois fois Auguste environne la terre » et trajette les eaux, si vos doubles couronnes » vous ont acquis le titre illustre de roi très-chré- » tien, c'est aujourd'hui, Sire, que vous devez faire » connoître aux provinces de votre royaume, repré- » sentées par les députés des États, qu'il a plu à » Votre Majesté de convoquer, en votre ville capi- » tale de Paris, pour réformer les abus qui ont terni » depuis longues années la beauté de votre État.

» Sire, le lys est une belle plante, droite et d'une » naïve blancheur; vos actions doivent être royales, » justes, pleines de pitié et de miséricorde; c'est le » fondement sur lequel vous devez asseoir le su- » perbe édifice de votre grandeur. »

Après cet exorde, Savaron entre en matière et demande la suppression des tailles et des pensions, réforme particulièrement nécessaire, à cause de la misère publique; « parce *qu'on voyoit les » hommes, dans les pays de Guyenne et d'Auvergne, » paître l'herbe à la manière des bêtes;* que pour » arriver aux honneurs, il falloit invoquer la déesse » *Pécune;* que l'empereur Charlemagne avoit pro- » mis les charges, dignités et grades à l'Ordre de la » noblesse, en cas qu'elle s'en rendît capable par » la voie de la vertu; que si elle s'en départoit, il » la pourvoiroit de l'ordre inférieur, ce qui étoit » arrivé. »

Le roi répondit : « — Que le Tiers-États dresse » ses cahiers, — » et la reine ajouta : « — Je pro- » mets d'y répondre favorablement. »

La noblesse fut d'autant plus indignée du discours de Savaron, qu'il ne renfermait que des principes justes. Elle récrimina contre le Tiers-État; mais le peuple qui absolvait ses chefs natu-

rels, parce qu'ils plaidaient sa propre cause, gronda autour des Cordeliers. Le clergé essaya de rétablir la bonne harmonie entre les deux Ordres, pour éviter des séditions ; nul accommodement n'était possible sans l'intervention de la royauté.

La Chambre ecclésiastique proposa aux députés cette formule de réparation : « — Nous avons » beaucoup de regret du mécontentement des no- » bles ; notre intention n'a point été de les offenser, » reconnaissant leur Ordre comme supérieur à ce- » lui du Tiers-État, et le suppliant de lever tout » ressentiment. »

Tandis que les deux Ordres privilégiés cherchent à humilier la Bourgeoisie, de Mesme, lieutenant-civil de Paris, entre dans la Chambre de la noblesse, avec douze députés du Tiers-État, et proclame hautement le principe de l'égalité humaine, triomphant par ces mêmes discussions au moyen desquelles on croit l'anéantir.

« Les trois Ordres, dit-il, sont trois frères, en- » fants de leur mère commune, la France. Au pre- » mier, qui est le clergé, est arrivée en partage la » bénédiction de Jacob et de Rébecca, ayant obtenu » et remporté le droit d'aînesse ; au second, repré- » senté par la noblesse, sont échus les fiefs, comtés

» et autres dignités de la couronne; au cadet, ou » troisième, qui est le Tiers-État, sont arrivées les » charges de judicature. Le clergé est donc l'aîné, » la noblesse, le puîné ; le Tiers-État, le cadet. Pour » cette considération, le Tiers-État a toujours re- » connu Messieurs de la noblesse être élevés par- » dessus lui; en témoignage de quoi, il a, dès » l'entrée des États, le premier fait les compli- » ments, et s'est toujours maintenu au respect et » honneur qu'il doit à cet Ordre, qui n'a jamais été » blessé par aucun du Tiers-État, de fait, ni de vo- » lonté, comme il est prêt de reconnoître, selon » l'écrit qui en a été dressé par Messieurs du clergé, » — *ce qu'il dit sans lire le papier ;* — mais aussi la » noblesse doit reconnoître le Tiers-État comme » son frère, et non pas le mépriser de tant que de » ne le compter pour rien, étant composé de plu- » sieurs personnes remarquables, qui ont des char- » ges et dignités, desquelles vous avez bien souvent » affaires, et lesquelles vous ne dédaigneriez pas » d'exercer, comme de fait plusieurs des vôtres y » sont constitués, et ne méprisent pas non plus de » prendre alliance dans le Tiers-État et le Tiers- » État chez eux. Ainsi, que la noblesse donne la » paix à la France, nous du Tiers-État, qui portons

» caractère de juges, la donnons aux familles qui » sont en division entr'elles ; au reste, il se trouve » bien souvent, dans les familles particulières, que » les aînés ravalent les maisons et que les cadets » les rélèvent et portent au point de la gloire. »

Ces dernières paroles furent très-mal accueillies par les nobles. « Ce n'est pas seulement aller de » pair, murmuraient-ils ; mais c'est fouler aux » pieds la noblesse et constituer le Tiers-État au- » dessus d'elle..... Il ne sauroit y avoir aucune fra- » ternité entre eux et nous; nous ne voulons pas que » des enfants de cordonniers et savetiers nous ap- » pellent frères. Il y a autant de différence entre eux » et nous, comme entre le maître et le valet. » Malgré ce mépris superbe à l'égard de la Bourgeoisie, la noblesse fut obligée de reconnaître son autorité morale. Alors seulement, toute division cessa entre les trois Ordres ; et ils demandèrent en commun l'établissement d'une Chambre de justice, afin de réprimer les abus des *Traitants*, qui étaient parvenus à se créer des richesses énormes au milieu de l'appauvrissemeut général.

On donnait le nom de Traitants à quelques bourgeois auxquels les derniers princes de la maison de Valois avaient vendu, moyennant certaines

avances, la perception des taxes ou impôts; et pour lesquels on avait créé des offices de finances. Quoiqu'ils retirassent de leurs avances dix et quinze pour cent, ils n'en gagnaient pas moins encore un quart ou un tiers sur leur marché. Ces officiers, peu nombreux dès l'origine et liés entre eux par l'intérêt personnel, déployèrent une si honteuse avidité dans l'administration de leur charge, et commirent tant d'exactions, « par déguisement » ou interversion de deniers, suppositions de noms » et personnes, falsifications d'état, comptereaux, » inventaires, cahiers de frais, rôles, acquits, quit- » tances, taxations, faussetés, péculats, rétentions » de deniers, doubles et faux emplois, fausses re- » prises (1), » qu'on les surnommait *harpies et sangsues de l'État.*

Toute la gestion des finances publiques reposait entre leurs mains rapaces; et Sully, qui en moins de dix ans, avait pu remplir le Trésor, à ce point qu'on n'y aperçut pas le vide fait par deux cent millions de dettes payées par lui, fut impuissant à y remédier. Les députés allaient examiner cette grave question d'économie politique, lorsque Jean de Beaufort, bourgeois de Paris,

(1) *L'Art des Traitants.*

adressa et présenta au roi, *en l'assemblée de ses États-Généraux*, une brochure ayant pour titre : — *Le Trésor des trésors de France volé à la couronne par les inconnues faussetés, artifices et suppositions commises par les pricipaux officiers de finances, avec les moyens d'en retirer plusieurs millions d'or et soulager le peuple à l'avenir.*

On ne lira pas sans intérêt un fragment de ce curieux ouvrage.

« Les trésoriers comptables, dit Jean de Beau-
» fort, se sont tellement enrichis, devenus insolens,
» superbes, arrogans, quoiqu'issus de gens de
» moyenne condition, de mestier et d'artisans,
» qu'il semble que quand Satan eût eu la nomina-
» tion de tels officiers, il n'en eût sçu choisir de
» plus perfides et meschans, n'ayant rien omis en
» arrière de tout ce qui se peut excogiter de cau-
» telles et de ruses pour toujours voler vos finances,
» rompre le lien des loix, bref, jusques à s'être
» voulu non seulement égaler, mais surpasser au
» dot et mariage de leurs filles de vos prédécesseurs
» rois, l'un ne donna que cent mille livres à sa
» fille, ainsi que remarque du Haillant (1) ; ayant

(1) Premier auteur qui ait écrit l'*Histoire de France* dans notre langue nationale. Il mourut en 1610, après avoir joui, pendant quarante ans, d'une immense renommée.

» aucuns donné à leurs filles cent-cinquante et » jusques trois cent mille livres en mariage. »

Ce faste inouï, dénoncé à la Chambre du Tiers-État, souleva d'universelles clameurs. Il faut lire encore *le Fouêt des Financiers ou Poursuites de Jean Bourgoin au conseil, en la cour de Parlement et en la Cour des Aides, sur les persécutions, violences, attentats et voies de fait, contre lui, par les financiers, à cause du livre de la Chasse aux Larrons,* et l'on verra quelle était l'insolence des partisans que ni les compagnies judiciaires, ni la Chambre des comptes, ni la Cour des Aides n'osaient poursuivre, quoique la France entière demandât justice aux pieds du roi (1). C'est alors que Robert Miron, prévôt des marchands et président de la Bourgeoisie, les dénonça personnellement à la représentation nationale.

Les trois Ordres n'eurent qu'une voix contre les abus des financiers; mais c'était le seul point sur lequel ils pussent entièrement s'accorder. On n'a pas oublié les événements qui précédèrent leur convocation. Le clergé et la noblesse espéraient réagir ensemble contre le pouvoir royal, et mâter l'indépendance de la Bourgeoisie, au cas où l'on

(1) Voir le *Pressoir des Esponges.*

ne parviendrait pas à l'entraîner dans une révolte générale. Ce résultat ne leur paraissait pas douteux, car l'aristocratie bourgeoise, possédant toutes les charges de judicature chercherait, elle aussi, à conquérir son indépendance. Mais le Tiers-État, au lieu de substituer le monopole au droit commun, l'esprit d'insubordination à l'esprit d'ordre et de progrès, l'égoïsme enfin au vrai sentiment de l'humanité, resta fidèle à son mandat et devint, par le seul fait, le régulateur et le régénérateur de la civilisation française.

Dès que le conflit qui avait éclaté entre l'aristocratie et la Bourgeoisie eut cessé, le clergé et la noblesse proposèrent au Tiers-État de délibérer en commun afin de rédiger ensemble un cahier général. On voulait, de la sorte, écarter ses projets de réforme par la majorité des suffrages : mais il était trop tard : le cahier da la Bourgeoisie se trouvait déjà prêt.

En tête de ce cahier figurait un article formulé par les députés de Paris et de l'Ile-de-France, et adopté par tous les membres de la Chambre du Tiers-État. Les doctrines qui s'y trouvent exprimées, ont exercé depuis cette époque une si grande influence sur nos destinées politiques et

sociales, que nous devons en reproduire le texte presque entièrement. Voici donc la profession de foi du Tiers-État :

« Pour arrêter le cours de la pernicieuse doc» trine qui s'introduit depuis quelques années, con» tre les rois et les puissances souveraines, établies » de Dieu, par des esprits séditieux qui ne tendent » qu'à les troubler et subvertir : le roi sera supplié » de faire arrester, en l'assemblée de ses Estats, » *pour loi fondamentale du royaume, qui soit invio» lable et notoire à tous*, comme il est reconnu sou» verain en son État, tenant sa couronne que de » Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle » qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait au» cun droit sur son royaume, pour en priver les » personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou » absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance » qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou prétexte » que ce soit (1). — Tous les sujets, de quelque » qualité et condition qu'ils soient, tiendront cette » loi pour sainte et véritable, comme conforme à » la parole de Dieu, sans distinction, équivoque,

(1) Ce paragraphe rappelait le premier vote de la Bourgeoisie lorsqu'elle fut appelée aux États-Généraux par Philippe-le-Bel, pour s'opposer aux empiétements de Boniface VIII, qui voulait détruire les libertés de l'Église-gallicane, consacrées par Saint-Louis.

» ou *limitation quelconque,* laquelle sera jurée et si-
» gnée par tous les députés des États, et doréna-
» vant, par tous les bénéficiers et officiers du
» royaume, avant que d'entrer en possession de
» leurs bénéfices, et d'être reçus en leurs offices :
» tous précepteurs, régents, docteurs et prédica-
» teurs tenus de l'enseigner et publier. — L'opi-
» nion contraire, même qu'il soit loisible de tuer
» et de déposer nos rois, s'élever et rebeller contre
» eux, secouer le joug de leur obéissance, pour
» quelque occasion que ce soit, est impie, détes-
» table, contre vérité et contre l'établissement de
» l'État de la France, qui ne dépend immédiate-
» ment que de Dieu. — Tous livres qui enseignent
» telle fausse et perverse opinion seront tenus pour
» séditieux et damnables ; tous étrangers qui l'écri-
» ront et publieront, pour ennemis jurés de la cou-
» ronne ; tous sujets de Sa Majesté qui y adhéreront,
» de quelque qualité qu'ils soient, pour rebelles,
» infracteurs des lois fondamentales du royaume,
» et criminels de lèse-majesté au premier chef : et
» s'il se trouve aucun livre ou discours écrit par
» quelque étranger ecclésiastique ou d'autre qua-
» lité, qui contienne proposition contraire à la dite
» Loi, directement ou indirectement, seront les

» ecclésiastiques de mêmes ordres établis en France,
» obligés d'y répondre, les impugner et contredire
» incessamment, sans respect, ambiguité ni équi-
» vocation, sur peine d'être punis de même peine
» que dessus, comme fauteurs des ennemis de cet
» État. Et sera ce premier article, lu chacun an,
» tant aux cours souveraines, qu'ès bailliages et sé-
» néchaussées dudit royaume, à l'ouverture des
» audiences, pour être gardé et observé avec toute
» sévérité et rigueur. »

Ce projet de loi fondamentale, obligatoire pour tous les citoyens, nobles ou roturiers, prêtres ou hommes d'armes, exprimait l'idée capitale du siècle et les tendances de la civilisation qui avait besoin de réaliser, dans la société politique, l'émancipation temporelle de la royauté vis-à-vis de la papauté, en consacrant à nouveau les actes traditionnels des héritiers de Saint-Louis : question vitale qui avait amené la mort des deux derniers rois ; principe conservateur et régénérateur, favorable, sans doute, aux races royales, mais plus encore aux classes populaires. Le clergé, voulant se soustraire aux règles du droit commun, en appela à la noblesse et contracta, avec elle, une nouvelle alliance, afin de renverser, d'un commun accord, le

système réformateur proposé par la Bourgeoisie, en faisant triompher les doctrines ultramontaines du concile de Trente.

Le conflit, entre les Ordres de l'État, fixait l'attention de toute l'Europe. Jamais, en effet, lutte plus solennelle : il s'agissait de savoir lequel des deux principes allait dominer la société, ou de la subordination, ou de la révolte.

Le clergé disait que « l'Église ne pouvoit se » maintenir en la discipline sans la vigueur du con- » cile de Trente; » et Robert Miron répondait que « si » tout bon catholique français admettoit ce concile » pour le regard de la doctrine et de la foi, tout » bon catholique français repoussoit ce qui étoit » ordonné par ledit concile pour l'Italie et l'Espa- » gne, l'inquisition et autres décrets hostiles à l'É- » glise-gallicane et à l'État. » En parlant ainsi, le prévôt des marchands soutenait les principes publiquement professés par Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris, dans son écrit, intitulé : *De la puissance ecclésiastique et politique* : petite brochure qui valut à ce professeur célèbre de mesquines persécutions, mais une immense renommée.

Que la Bourgeoisie et Robert Miron s'appuyas-

sent sur l'autorité d'Edmond Richer, soutenu par les magistrats de Paris contre les décrets proscripteurs empruntés à la politique de Philippe II, c'était bien, sans doute ; mais, ce qui valait infiniment mieux et ce qui leur donnait surtout une force irrésistible, c'est que les deux premiers Ordres défendaient uniquement les intérêts d'un parti, tandis que le Tiers ne se préoccupait que des besoins de la société. En effet, « cette compagnie du » Tiers-État, où réside le corps des officiers de la » justice du royaume, pour défendre le pauvre peu» ple, avoit pris opinions des députés ordonnés par » l'assemblée générale de toute la ville de Paris ra» massés en l'hôtel ordinaire où président les pré» vôts des marchands et échevins, où étoient plus » de trois cents personnes tirées de toutes commu» nautés ecclésiastiques, compagnies souveraines » et bourgeois de chacun quartier, après avoir été » sollicités et invités, tant par écrit apportés à » l'Hôtel-de-Ville par tous les corps, que discours » de vive voix, que le principal point des Estats » étoit d'avoir soin de l'État et du Maître d'ycelui. »

Cette division des idées aussi bien que des intérêts, entre les députés de la représentation nationale, reposait sur le principe et même sur l'exer-

cice de l'autorité ; elle prit, dans les premiers jours de l'année 1615, un tel caractère de violence, que Louis XIII dut leur faire « expresser intribitions » et défenses d'entrer en aucune nouvelle délibéra- » tion sur ladite matière ; mais il sut bon gré et re- » mercia le Tiers-État de ce qu'il avoit fait et de sa » bonne volonté. » La Bourgeoisie pouvait seule demander l'application immédiate du despotisme pour obtenir plus tôt la liberté.

Malgré l'intervention du roi, l'antagonisme des trois Ordres, commencé avec les États-Généraux, ne devait finir qu'avec eux. Leur cloture fut fixée au 27 février, dans la même salle où l'ouverture en avait été faite. Robert Miron, président du Tiers-État, entouré d'Israël Desneux et de Pierre Clapisson, échevins ; de Pierre Sainctot et de Jean Perrot, conseillers de l'Hôtel-de-Ville, et de Nicolas Paris, simple bourgeois, « étant à genoux sur » un carreau de velours, proche d'un petit banc, » couvert d'un drap d'or à fleurs-de-lys sans nom- » bre, » parla au roi en ces termes :

« Sire, je parois aujourd'hui devant vous, au » nom du Tiers-État de votre royaume grandement » incommodé et affaibli par diversité d'indisposi- » tions qui le travaillent, pour vous représenter ses

» douleurs et ses plaies, afin que par votre prudence, et de la reine, votre mère, les remèdes nécessaires puissent y être apportés.

» Soient tenues pour lois fondamentales de l'État :

» — Que dorénavant, de dix ans en dix ans, il soit fait assemblée générale de votre royaume.

» — Qu'aucuns sujets de Votre Majesté, de quelque état et condition qu'ils soient, ne peuvent avoir ligue ou association entre eux, ni autres princes et seigneurs étrangers, sinon du gré et consentement de V. M., et de quoi ils ne pourront être déchargés par aucune lettre de grâce.

» — Que tous gentilshommes et autres prenant pensions des princes étrangers, soient tenus pour criminels de lèse-majesté.

» — Que tous ceux qui feront levées d'hommes, magasins d'armes, assemblées et conseils sans votre congé, soient tenus pour criminels de lèse-majesté, et ne leur soit donné aucune grâce, et soit permis à toutes personnes leur courir sus, les tailler en pièces et désassembler à son de tocsin pour cet effet.

» Votre Majesté est suppliée d'ordonner que les seigneurs soient tenus d'affranchir dans leurs fiefs tous les serfs. »

Ensuite, faisant le sommaire des questions agitées dans les divers chapitres du cahier de la Bourgeoisie, Robert Miron demande la réforme de la constitution ecclésiastique et nobiliaire et celle de toutes les institutions privilégiées qui ne sont point en harmonie avec les principes du droit commun; la réforme des hôpitaux, véritable résumé de l'économie sociale, c'est-à-dire : classification de la richesse publique, dominée déjà par le formidable problème du paupérisme; la réforme de la justice, dans son esprit et dans ses statuts, afin qu'elle ne soit plus vénale et qu'elle embrasse uniquement les nombreux rapports des lois; la réforme de l'Université, afin que l'instruction nationale prenne possession de toutes les conquêtes de l'esprit humain; la réforme de la *police et des marchandises*, afin que « tous édicts d'arts et métiers, et lettres de maîtrises accordées en faveur » d'entrées, mariages, naissances, régences des » rois, reines et leurs enfants, ou d'autres causes » quelles qu'elles soient, soient révoquées, sans » qu'à l'avenir il soit octroyé aucunes lettres de » maîtrises, ni fait aucun édit pour lever deniers » sur les artisans, pour raison de leurs arts et métiers; que l'exercice desdits métiers soit laissé

» libre à tous les sujets, sous visitations de leurs
» ouvrages et marchandises par experts et prud'-
» hommes, qui à ce seront commis par les juges de
» la police ; et que les marchands et artisans, soit
» de métiers jurés, ou autres métiers, ne payent
» aucunes choses pour leurs réceptions, lèvement
» de boutiques ou autres, soit aux officiers de jus-
» tice, soit aux maîtres jurés et visiteurs de métiers,
» ou marchandises, et ne fassent banquets, ou au-
» tres dépenses quelconques, ni même pour droit
» de confrérie, ou autrement, sous peine de con-
» cussion à l'encontre desdits officiers, et de cent
» livres d'amendes contre chacun desdits jurés ou
» autres, qui auront assisté auxdits banquets, pris
» salaires, droits de confrérie, ou autre chose.

» L'établissement de la police et de la marchan-
» dise, ajoute Robert Miron, vous sera, Sire, une
» recommandation, car c'est ce qui règle et enri-
» chit les grandes villes, afin que les célèbres mar-
» chands soient reconnus et remis en honneur, et
» qu'ils aient plus de part aux charges publiques
» qu'ils n'en ont eu par le passé.

» Ce sont, Sire, les vœux et requêtes du *Tiers-*
» *État qui représente tout votre peuple*, ou des gens
» qui représentent le Tiers-État, la plupart honorés

» du titre d'officiers de Votre Majesté, ès-premières
» charges des provinces, lesquels encore qu'ils s'a-
» baissent, comme ils doivent, au plus humble de-
» gré de respect, ne se tiennent pas pourtant avilis
» ni ravalés en un état si bas que l'humble conte-
» nance en laquelle ils se présentent devant Votre
» Majesté, autrefois commune, en cette action, à
» tous les Ordres, les doive rendre méprisables. Et
» si contre la respectueuse coutume de toute an-
» cienneté pratiquée par les plus grands du royau-
» me, voire par les princes et les évêques, les autres
» Ordres ont recherché, en ces derniers siècles,
» d'être dispensés de rendre à notre exemple, cette
» exubérance de respect au trône. Quant à nous,
» nous avons pris à honneur de nous maintenir en
» la règle de cette profonde humilité devant notre
» prince souverain. Ce n'est pas pour cela que nous
» ne sachions bien quels nous sommes et que,
» hors cette action, en tant que touche vos sujets,
» de quelque qualité et condition qu'ils puissent
» être, nous représentons Votre Majesté en nos
» charges, et qui nous outrage, viole votre autorité,
» voire commet en certain cas le crime de lèse-ma-
» jesté.

» Mais, ainsi que j'ai parlé, comme député du

» Tiers-État, avec liberté, ce qui est néces-
» saire de la part de Votre Majesté, pour le réta-
» blissement et la manutention de cet État, aussi
» semble-t-il être de mon devoir, qu'en la même
» qualité et comme prévôt des marchands de votre
» bonne ville de Paris, je dise, avec la même li-
» berté, ce qui est nécessaire de la part des sujets,
» de quelque qualité et condition qu'ils soient.....
» que Votre Majesté n'estime et ne fasse état désor-
» mais que des vertueux en toutes professions;
» qu'eux seuls soient appelés aux charges ecclésias-
» tiques et séculières; qu'elle se propose toujours
» devant les yeux que les bons serviteurs du roi
» seront ceux qui le seront le plus de Dieu et de la
» vertu actuelle. Ce faisant, Votre Majesté sera à
» jamais bénie de la main de Dieu Éternel, qui fera
» pleuvoir sur vos couronnes, la rosée du ciel,
» et foisonnera votre royaume de la plénitude de
» la terre. »

A peine le prévôt des marchands avait-il fini de parler, que le roi, s'étant découvert et s'adressant au Tiers-État : « — Messieurs, dit-il, je vous remer-
» cie de tant de peine qu'avez prise pour moi depuis
» quatre mois. Je ferai voir vos cahiers et leur ré-
» pondrai promptement et favorablement. »

Tout le conseil de Louis XIII était donc appelé à méditer sur ce discours, qui renferme, en quelque sorte, les éléments généraux du droit politique moderne. La Bourgeoisie de cette époque, formée par les écrits ou les leçons du chancelier Michel de l'Hospital, de Bodin, de Cujas, de Fermat, de Pierre Pithou, de Grotius : en un mot, de tous les plus fameux jurisconsultes ou publicistes qui aient abordé de front le problème constitutif de la sociabilité humaine, marchait vers l'avenir avec les lumières du passé. Craignant le despotisme féodal, elle réclamait le despotisme royal pour sauvegarder la liberté du peuple. Ainsi furent proclamés, au commencement du XVII[e] siècle, tant de principes politiques, dont les uns ne devaient être réalisés, dans le monde des événements, qu'à la fin du XVIII[e], et dont les autres le seront sans doute avant les dernières années du XIX[e] ; car il suffit que la pensée de l'homme en conçoive le besoin, pour qu'ils appartiennent de droit à l'humanité.

En effet, presque tous les vœux de Robert Miron, ou mieux, de la Bourgeoisie, aux États de 1614, vulgarisés en 1789, ont été rangés au nombre de nos lois par les législateurs du XIX[e] siècle; et son plan de réorganisation industrielle, en vertu

de la liberté de travail et du droit commun, sous la forme corporative, servira positivement de base à la société nouvelle, dès que le temps aura vaincu l'utopie des Économistes et l'égoïsme de quelques individus qui barrent le passage aux progrès de la civilisation.

La Bourgeoisie avait insisté pour que les membres de la représentation nationale ne se séparassent point, avant que des commissions permanentes, élues par eux, n'eussent, de concert avec les ministres de Louis XIII, fait convertir les décisions du Tiers-Etat, en arrêts, édits et ordonnances. Mais les deux Ordres privilégiés étaient trop intéressés à la ruine du droit commun, pour ne pas se retirer aussitôt. Le gouvernement eut donc à choisir entre deux systèmes : celui du clergé et de l'aristocratie, qui voulaient égoïstement perpétuer, dans la société, les principes révolutionnaires de la Ligue, et celui du Tiers-État, qui voulait, en sauvegardant ses propres intérêts, ouvrir tous les emplois à quiconque serait digne et capable, et rétablir l'ordre, en créant un pouvoir royal absolu sur les ruines du despotisme féodal.

Au lieu d'embrasser le système de la Bourgeoisie, qui aurait donné à la royauté une puissance

inébranlable, Marie de Médicis préféra suivre le parti du clergé et de la noblesse, ou mieux, mettre les destinées de la monarchie à la merci du plus téméraire et du plus audacieux. La nation entière s'indigna de cette alliance monstrueuse, qui faisait de la royauté, symbole de tout un peuple, la représentation de quelques individus intéressés à l'affaiblir ou à l'abattre. D'innombrables brochures témoignèrent hautement du désespoir des classes populaires; le Parlement se mit lui-même à la tête de l'opposition, espérant obtenir ainsi la réalisation des promesses faites aux députés du Tiers-État; mais le conseil royal cassa la décision des magistrats, et la prépondérance des mauvais principes étouffa le génie de la réforme.

C'est alors que Marie de Médicis, privée du concours de la nation durant la seconde guerre civile, fut obligée, pour obtenir la paix, de partager le pouvoir entre le prince de Condé, généralissime des mécontents, et Concini, fils d'un notaire de Florence, métamorphosé en marquis d'Ancre, en maréchal, en premier ministre, malgré une impopularité qui n'égalait que sa fortune.

Monté au sommet du pouvoir par mille brigues de cour, une seule cabale devait le renverser. Pen-

dant que le prince de Condé expiait des projets de révolte sous les verrous de la Bastille, ses partisans tournèrent leurs armes contre Concini, qui mourut frappé de plusieurs coups de pistolets sur le pont-levis du Louvre (24 avril 1617). Le Parlement légitima sa mort, en le reconnaissant coupable du crime de lèse-majesté; condamna sa femme à perdre la tête, et déclara son fils *ignoble et incapable de tenir aucun état dans le royaume* (1). Le peuple des Halles n'avait pas attendu que les magistrats eussent rendu cet arrêt, pour traîner le cadavre de Concini dans les rues, en criant : *Le roi est roi!*

Louis XIII ne fit acte d'autorité qu'en exilant la reine-mère et qu'en invitant le duc de Luynes à recueillir l'héritage de Concini. De Luynes entra dans le conseil royal au moment où Marie de Médicis venait d'en sortir. Il vécut peu; sa mort ouvre la carrière à un grand seigneur, qui marque une grande époque dans l'histoire générale et qui s'appelle Armand Plessis-Richelieu.

Tout annonce, en lui, une prédestination politique surnaturelle. Dès le premier jour, et jusqu'à sa dernière heure, il nous montre un de ces gé-

(1) *Histoire des favoris*, par Pierre du Puy.

nies vigoureux qui résument les hautes tendances de son siècle et subjuguent leur sentiment particulier pour faire triompher la raison de l'État.

Évêque de Luçon et déjà célébre à l'âge de vingt-neuf ans, Richelieu fut chargé de haranguer Louis XIII, pour le clergé, aux États-Généraux de 1614. Alors il eut l'occasion de répudier les doctrines romanistes qui humiliaient les couronnes royales devant la tiare; de donner son adhésion pleine et entière aux principes gallicans exprimés dans le cahier du Tiers-État, et de proclamer enfin, comme la Bourgeoisie, « qu'au sortir de tant de » discordes et qu'en présence de tant de passions, » la seule chance de salut contre l'anarchie, était » l'établissement d'un pouvoir sans limitation quel- » conque. »

Richelieu se trouvait donc en parfaite communion de pensées avec le Tiers-État. Ses actes ne nous démentiront pas. Il nomma Robert Miron intendant de la province du Languedoc, et les bourgeois de Paris virent avec joie leur ancien chef occuper une des charges les plus honorables de la monarchie. On pressentait, d'ailleurs, que des réformes capitales allaient s'accomplir. Puisque la révolte dominait partout et l'autorité nulle part, il

fallait nécessairement étouffer la première pour ranimer la seconde. Ce plan était gigantesque, mais il n'était pas plus grand que Richelieu. Ce que la nation entière n'avait pu faire dans les États-Généraux, il se proposa de le réaliser à lui seul, dans le gouvernement, dût le ministre torturer le libre-arbitre du roi pour mieux émanciper la royauté, aux applaudissements de tout un peuple!

Le plus redoutable ennemi de l'ordre social était, à coup sûr, le protestantisme, car il entretenait une faction armée dans le pays, un État dans l'État, une république dans un royaume : on devait donc songer « à le faire rentrer dans la règle commune : » ainsi disait le cardinal. Mais tandis que le ministre dirige les forces nationales contre le parti huguenot, Soubise, chef des huguenots, traite avec Charles Ier et livre à l'Angleterre une partie du territoire français pour prix de son alliance. Le jour où les murailles de La Rochelle s'écroulèrent sous la main de Richelieu, en engloutissant le protestantisme, considéré comme puissance politique, la France et la monarchie furent donc sauvées par la victoire.

Si la noblesse a combattu avec Richelieu, elle essaiera bientôt de combattre contre lui. D'im-

menses complots s'organisent; le roi de France, les deux reines, deux ministres, des généraux, et les premiers magistrats du royaume se liguent pour renverser le cardinal ; et tant d'illustres coalisés, fiers de leur victoire probable, viennent positivement échouer à la fameuse *Journée des Dupes.* Richelieu triomphe contre tous; mais sa fortune personnelle est celle de la civilisation.

Sa politique est désormais inexorable. Autant il éclate d'insubordinations aristocratiques, autant il y a de poursuites extra-légales. Après avoir attaqué la noblesse protestante par la noblesse catholique, le cardinal attaque d'abord la noblesse de l'épée par la noblesse de robe, séparée de la Bourgeoisie ; affaiblit ainsi l'une et l'autre de ces deux puissances redoutables; ensuite, lorsque l'échafaud, la prison ou l'exil ont terrassé la première, il essaie de détruire la seconde avec de simples lettres-patentes, qu'elle est obligée d'enregistrer elle-même. Le Parlement résiste; et Richelieu, déjà vainqueur de l'aristocratie, qui ne représente que le privilége et l'égoïsme social, reste calme devant cette opposition, quoiqu'elle prenne pour prétexte le droit public.

Ayant déjà fixé l'unité territoriale et l'unité

politique, le cardinal cherchait à conquérir l'unité judiciaire, selon les vœux que le Tiers-État avait enregistrés dans le cahier de ses doléances. A cet effet, il supprima une foule d'offices héréditaires et en créa quelques autres non-héréditaires ; car si d'une main il renversait le monopole ; de l'autre, il relevait le droit commun. Le Parlement de Paris, s'étant prononcé en faveur de *la Paulette*, c'est-à-dire contre la pensée de Richelieu, fut mandé au Louvre. Tous les conseillers traversèrent Paris à pied et la tête découverte; ils allaient se mettre à genoux devant le roi qui les menaça « de placer sept » ou huit d'entre eux dans un régiment de mousque- » taires pour y apprendre l'obéissance. » Le président Barillon et les conseillers Paul Scarron, Lainé, Bidaut, Sevin et Sallot furent exilés. En vain la compagnie osa-t-elle arrêter : « que sans référer » à une interdiction injuste et arbitraire, leurs col- » lègues seroient invités à venir occuper leurs pla- » ces accoutumées ; » Richelieu les avait déjà sous sa main. A la suite de ce coup d'État, il créa quinze nouveaux offices dans le Parlement, pour mieux le dominer; mais les magistrats refusèrent d'en admettre les titulaires et provoquèrent, de la sorte, ces fameuses lettres-patentes, dressées

en forme d'édit, où Richelieu disait, par la bouche de Louis XIII :

« — Voulons et entendons que les Édits concer-
» nant le gouvernement et l'administration de l'É-
» tat, soient publiés et enregistrés par nosdits offi-
» ciers sans en prendre connaissance, ni faire
» aucune délibération sur iceux, » parce que « les
» monarchies sont fondées sur le pouvoir d'un
» seul. »

Le despotisme était proclamé en France pour la première fois ; en agissant ainsi, Richelieu ne faisait que seconder le mouvement général, et, par conséquent, irrésistible de son époque. L'autorité souveraine, si longtemps mise en question par les représentants de la noblesse et de la Bourgeoisie, du protestantisme et de la papauté elle-même, ne devait revenir à la royauté, pleine, entière, incontestable, absolue, qu'en traversant le chemin ouvert par le cardinal.

Malgré les guerres longues et quelquefois désastreuses qu'il eut à soutenir, Richelieu n'imposa jamais au peuple que des taxes modérées. Il récompensait largement la science et le mérite ; plaçait, dans les premières charges de l'État, de l'administration et du clergé, les hommes capables de

toute condition, ainsi que la Bourgeoisie l'avait demandé par un article spécial de ses remontrances ; et faisait, dans chacun de ses actes, l'application du principe de l'égalité humaine. Si les données générales de sa politique intérieure furent dictées par la Bourgeoisie, il compléta, par son propre génie, le système de politique extérieure que Henri IV avait ébauché. L'une servit de couronnement à l'autre. Partout, d'immenses obstacles se dressèrent devant Richelieu, c'est-à-dire, devant la France, car il en était la personnification absolue ; et partout ses résultats furent immenses. Chaque lutte eut sa péripétie formidable et son dénoûment glorieux. C'est ainsi que la guerre, excitée par lui dans toute l'Europe, ouvrit nos frontières à la coalition des peuples, menaça notre capitale, épouvanta la Bourgeoisie ; mais n'entama point la fortune de Richelieu.

En effet, au mois de mai 1635, deux armées étrangères envahissent le territoire ; les Impériaux inondent la Bourgogne, et les Espagnols, qui ont pénétré dans la Picardie, ne sont déjà plus qu'à trente lieues de Paris, où règne la terreur. Pendant que les religieux et les religieuses sortent de leurs couvents, les habitants des campagnes

voisines entrent dans la ville et demandent un refuge à la Bourgeoisie. Le travail des boutiques et des ateliers est interrompu; déjà les murmures du peuple servent de prélude aux émeutes dirigées contre le cardinal. Quant à lui, tranquille au milieu de l'anxiété générale, il se montre, seul et sans gardes, dans les rues de Paris; harangue les bourgeois et réveille, en leur âme, le dévouement au roi et à la patrie. Le désordre cesse; les compagnies de la ville, les corporations de métiers et les communautés religieuses accourent au Louvre; chaque Parisien apporte ses dons volontaires au trésor royal; et quiconque n'a point d'argent, offre son bras et son courage. Louis XIII, recevant les députés des différents métiers et confréries, voulut les embrasser tous également; et *les jurés du corps des savetiers eurent part au même honneur* (1).

Ce mouvement de patriotisme fut si puissant, que Richelieu, ayant balayé les étrangers jusques au-delà des frontières, passa inopinément du système défensif à celui de l'agression. S'il poursuivit ses ennemis de l'intérieur, à l'effet de réaliser en France la constitution offerte par la Bourgeoisie à la royauté, il poursuivit ceux de

(1) *Hist. du Patriotisme français.* Tom. 5, pag. 405.

l'extérieur, afin de réaliser en Europe la haute pensée de Henri IV et de mâter, d'un seul coup, la double prépondérance de la maison d'Autriche, qui avait le pied droit de l'autre côté du Rhin, le pied gauche de l'autre côté des Pyrénées.

Ce que Richelieu ne fit point par les armes, il le fit par la diplomatie. Au moment où les négociations entre la France, l'Autriche et l'Espagne, commencèrent à Rastisbonne pour se terminer à Casal, on y vit arriver, avec Brulart, ambassadeur, Joseph de Paris, célèbre capucin que le cardinal consultait sans cesse et dont il disait souvent : — « Je ne » connois aucun ministre ni plénipotentiaire en » Europe capable de lui faire la barbe, quoiqu'il » y ait bonne prise. » — Un pareil agent convenait à Richelieu ; car, en déterminant à chaque nation la place qu'elle devait désormais occuper sous le soleil et le poids qu'elle devait avoir dans la balance européenne, il mesurait à chacune sa part de puissance et de civilisation.

Quelques écrivains ont voulu comparer Richelieu à Louis XI ; on ne saurait nier qu'il y ait une identité frappante sinon dans le caractère, du moins dans la destinée de ce prêtre et de ce roi. L'un et l'autre parurent pour dompter la ré-

volte féodale. Ils firent sortir la royauté d'un état d'anéantissement presque complet et la transformèrent en pouvoir absolu; ils placèrent la France à la tête des nations; prirent les éléments de leur autorité dans les cahiers du Tiers-État à la représentation générale; et reconstruisirent l'unité politique, à la suite de tant de divisions, en satisfaisant, par des moyens quelquefois inexorables, les intérêts les plus impérieux de l'humanité.

Mais si Louis XI frappait ses ennemis en secret, avec crainte et sans alléguer la moindre excuse, Richelieu frappait les siens publiquement, avec conscience et au nom de la raison d'État. Le roi protégea les premiers imprimeurs et ne connut que les éléments matériels de transformation mis au service de la pensée humaine; tandis que le cardinal résuma tous les progrès faits, au moyen de l'imprimerie, dans les arts, les mœurs, les coutumes, la politique et le droit. Pendant que Descartes, réformant le savoir humain, créait le doute méthodique pour arriver à l'affirmation rationnelle, Richelieu fondait l'Académie française pour créer la langue. Poète, il contraignit Rotrou, Boisrobert, et même l'auteur du *Cid* à devenir ses collaborateurs. Non content d'occuper le trône politique, malgré

l'existence de Louis XIII, il aspirait encore au sceptre tragique, malgré l'existence de Corneille. En même temps qu'il formulait les destinées matérielles de la France, il désirait formuler ses destinées intellectuelles, morales et religieuses, afin de fixer le gouvernement monarchique dans cette région supérieure aux sectes et aux partis, d'où l'on découvre les conditions physiques et métaphysiques des sociétés : aussi le nom de cet homme résume-t-il un âge entier de notre civilisation.

CHAPITRE VII.

AGITATIONS DE LA BOURGEOISIE DE PARIS DURANT LA FRONDE.

Si Richelieu avait trouvé les éléments de son autorité dans le cahier du Tiers-État, ses adversaires y avaient aussi trouvé les éléments de leur opposition. Le cardinal-ministre était trop occupé de fortifier la royauté, pour avoir le loisir de réformer l'état populaire. Il savait pourtant qu'en émettant le vœu d'une représentation nationale périodique et qu'en réclamant le libre exercice de toute profession, art ou métier, Robert Miron avait demandé qu'aucune taxe ne fût imposée aux membres des corporations à propos de la maîtrise. Richelieu imposa silence à la grande voix du pays, et ne laissa parler que ses propres décrets. Mais immédiatement après sa mort et à celle du roi, qui trépassa cinq mois après le ministre, il y eut une double réaction. D'un côté, les grands seigneurs

essayèrent de réparer en un jour quinze années d'exil et de proscription; de l'autre, le Parlement se hâta de déchirer les lettres-patentes qui lui interdisaient toute délibération relative au gouvernement et à l'administration publique.

Louis XIII avait établi un conseil de régence pour son fils, âgé de sept ans. Anne d'Autriche prenait le titre de régente; mais la réalité du pouvoir appartenait à Mazarin, continuateur de Richelieu. Pour s'affranchir du ministre, Anne d'Autriche se mit à la tête de l'aristocratie, qui forma le parti des *Importants*. Mazarin quitta aussitôt le gouvernement et la cour, alors à Saint-Germain; et la régente conduisit le roi-mineur à Paris, où les bourgeois fraternisèrent joyeusement avec une armée de nobles, sans se douter que cette alliance devait enfanter des catastrophes.

La situation se résumait en trois partis : celui de la reine-mère; celui de l'aristocratie; celui du Parlement. Ces deux derniers partis étaient d'autant plus exigeants et plus intraitables envers celui de la régente, qu'ils avaient tremblé longtemps devant Richelieu. Anne d'Autriche ne s'était point affranchie du conseil de régence pour accepter un autre esclavage; aussi rappela-t-elle Mazarin, pré-

férant subir le joug d'un homme que celui de deux Ordres révoltés. Ce coup d'État produisit un soulèvement général : la noblesse et les parlements se coalisèrent contre la régence. A la tête des nobles, parut le prince de Condé, qui méprisait autant les magistrats que les bourgeois, dont il eût *voulu manger, chaque matin,* disait-il, *un plat d'oreilles à son déjeuner;* et le Parlement dirigea l'armée populaire, qui croyait marcher à la conquête de la liberté du travail : liberté que Richelieu oublia de réaliser par le despotisme.

Les premières hostilités eurent lieu en pleine cour. Nous ne parlerons pas des intrigues, des marches et contre-marches, des calomnies, des épigrammes, des chansons ni des libelles qui furent faits contre le *ministre-bourgeois et italien :* escarmouches sérieuses soutenues par de jeunes et belles duchesses qui jetèrent leur cœur dans la mêlée; engagements contractés pour la bataille, mais dérobés par l'amour. Une ordonnance rédigée par Mazarin, qui envoyait en prison ou en exil les courtisans et les duchesses, produisit un effet immédiat; ensuite, on acheva de réduire la noblesse en livrant l'Épargne à toutes ses prodigalités. Un tel système devait épuiser bien vite le

trésor public; aussi le Parlement cessa-t-il son opposition, se promettant de la reprendre, avec avantage, en temps opportun.

Les profusions ministérielles avaient été si abondantes, que la cour fut bientôt contrainte à vivre de peu : il fallut engager les pierreries de la couronne pour défrayer la table du roi, car on ne pouvait se résoudre à employer des ordonnances fiscales qui livreraient l'autorité à la merci des magistrats. Particelli, dit *Émeri*, fils d'un paysan de Sienne, dont Mazarin avait fait un contrôleur-général, s'était déjà procuré quelques ressources en créant des offices de jurés-mouleurs, mesureurs et porteurs de charbon et de bois, lorsqu'il reçut ordre de chercher, dans les registres des Cours souveraines, quelque vieil édit, tombé en décrépitude, mais qu'il serait facile de remettre en vigueur, sans avoir recours à l'enregistrement. Particelli en découvrit un, daté de 1548, par lequel « il étoit défendu de bâtir des » maisons dans les faubourgs de Paris, à peine de » démolition desdites maisons, confiscation des ma- » tériaux et amendes arbitraires. » Comme la capitale s'était considérablement accrue depuis près d'un siècle; et que des rues nouvelles avaient été

tracées hors de l'enceinte de la ville, on crut faire fortune avec un pareil expédient : mais évidemment on ne pouvait gagner que des revers.

Lorsque les bourgeois eurent entendu publier (15 mars 1644) l'ordonnance qui les « condamnoit à démolir leurs maisons, si mieux n'aimoient payer une taxe calculée pour chaque » toise de construction, » ils reprirent la pique des anciens ligueurs, avec l'intention bien arrêtée de démolir le Louvre plutôt que d'obéir à cette loi. Les émeutes furent formidables. Une escorte de soldats accompagna le lieutenant-civil et les autres officiers du Châtelet, qui devaient procéder au toisé ; mais la grand'chambre du Parlement, jalouse d'attaquer l'autorité royale, à propos d'un édit impopulaire, intervint en faveur des propriétaires, défendit de passer outre, adressa à la reine de très-humbles remontrances « pour la supplier de décharger le peuple de Paris » de cette imposition qui lui étoit à grand dommage ; » et put se vanter, en commençant la guerre, de ne vouloir que la paix.

Mazarin dut céder : il ne fut même plus question de ces inventions financières, parce qu'un autre

Italien, nommé Tonti, employé auprès de *Faricelli*, avait imaginé des emprunts en rentes viagères, distribuées en plusieurs classes, et payées au dernier vivant de chaque classe : elles furent appelées *Tontines*, du nom de leur inventeur. On émit d'abord un million vingt-cinq mille livres annuelles, qui donnèrent, au dernier survivant, un revenu prodigieux. C'était, depuis Sully, le premier essai de mobilisation appliqué à la richesse nationale et une forme nouvelle du crédit qui se révélait avec éclat. Les bourgeois et les magistrats eux-mêmes, séduits par l'intérêt, achetèrent des rentes : et le succès inespéré des *Tontines* valut au Trésor dix-huit millions.

Grâce à ce système ingénieux, Mazarin gouverna tranquillement pendant les vacations. A la rentrée du Parlement (7 septembre), les conseillers des enquêtes et des requêtes demandèrent une assemblée générale des Chambres « pour travailler à réformer l'État que les déprédations des finances » et le mauvais ménage de l'administration mettoient en péril. » La grand'chambre voulut s'opposer à cette convocation ; mais elle n'empêcha pas les conseillers de se réunir au nombre de quatre-vingt-quatorze, dans la salle de Saint-

Louis. Ils y prirent la résolution « de se transporter dans la grand'chambre, d'y sommer par trois » fois le premier président de mettre en délibération ce qu'il convenoit de faire, vu l'état des affaires publiques ; à son refus, de s'adresser au » second président, puis au troisième, et enfin aux » plus anciens des enquêtes, si tous Messieurs de » la grand'chambre refusoient d'ouvrir la délibération. »

Mazarin crut ajourner la crise en donnant ordre d'enfermer le président Barillon dans un château-fort, et de faire sortir de France le président Gayant, avec les conseillers Le Comte et Queslin par le chemin de l'exil (25 mars 1645). Ce coup d'État brusqua les événements. Toutes les Chambres du Parlement s'assemblèrent et se rendirent, en corps, au Palais-Royal à l'effet de solliciter le retour en grâce des quatre magistrats. Gayant, Le Comte et Queslin furent rappelés de l'exil ; mais Anne d'Autriche refusa de « renvoyer Barillon » au Parlement pour lui être son procès fait et » parfait par les voies ordinaires. » Des remontrances réitérées n'ayant obtenu aucun succès, toutes les Cours de justice suspendirent leurs travaux

pendant trois mois, et la mort seule du prisonnier mit fin à leur résistance.

La soumission du Parlement n'était qu'une trève ; elle ne pouvait donc ramener la confiance dans le conseil. Mazarin l'exploita pourtant et fit enregistrer dix-neuf édits fiscaux avec la solennité d'un lit de justice tenu en présence du roi et de *son exprès commandement;* néanmoins il n'osa pas soumettre aux magistrats un édit qui établissait un droit sur toutes denrées et marchandises nécessaires à l'approvisionnement de Paris. La Cour des Aides consentit à son enregistrement, mais la grande magistrature refusa d'en reconnaître la compétence. Elle fut mandée au Palais-Royal où le président Le Coigneux parla en ces termes, devant le conseil et les princes :

« Il ne s'agit pas d'examiner ce qui se faisait à
» des époques, dit-il, qui ne sont plus en rapport
» avec les temps présents. La Cour des Aides était
» déjà instituée, et sa juridiction s'était formée lors-
» que le domaine des rois suffisait à toutes les dé-
» penses de l'État : les droit d'aides étaient alors
» des suppléments peu considérables et toujours
» temporaires. Depuis, le domaine des rois a été
» anéanti ; les aides, au contraire, sont devenues

» permanentes et forment presque la totalité des » ressources du Trésor. Si, dans ce nouvel état de » choses, on veut conserver les anciennes limites » des juridictions, et que le Parlement n'ait à re- » connaître que des matières domaniales, sa com- » pétence est réduite à rien, et sous couleur de » respecter la coutume, on change la loi fonda- » mentale de l'État, en dépouillant la première » compagnie du royaume.

» D'ailleurs, la coutume ne peut prévaloir contre » la nature des choses. La sûreté de la capitale est » sous la garde du Parlement, son devoir est d'en » assurer la tranquillité, et ce devoir suppose le » droit de prendre connaissance des impôts sup- » portés par les habitants; de s'assurer que ces im- » pôts ne passent pas leurs facultés : car quel moyen » de maintenir l'ordre dans une grande ville, si les » citoyens sont réduits au désespoir par la rigueur » des exactions ? »

Émery crut répondre victorieusement aux magistrats dont la cause, bonne ou mauvaise, était celle de la Bourgeoisie, en leur prouvant que son édit du tarif fixé aux entrées serait payé par tous les consommateurs, sans distinction de rangs ni de priviléges. Le contrôleur-général espérait do-

miner l'opposition égoïste des Cours souveraines par le triomphe du droit commun, appliqué au système financier ; mais cette opinion neuve, hardie, et qui révélait déjà un grand progrès dans l'esprit humain, allait être rejetée, parce qu'elle émanait du pouvoir royal, si Mazarin n'eût employé la grande ressource des lits de justice. Une pareille situation politique devenait perplexe; et ce qui en redoublait la gravité, c'était le mérite personnel de chaque magistrat du Parlement. Tous ensemble, forts de leur supériorité, voulaient substituer, en quelque sorte, au despotisme d'un seul, la tyrannie d'une assemblée qui résumait l'intelligence publique.

L'opposition des Cours souveraines avait ordinairement cessé, toutes les fois que les ministres s'étaient décidés à faire intervenir la royauté d'une manière directe. On annonça donc une séance royale, pour obtenir ce résultat; mais Omer Talon, avocat-général, dont le devoir était de requérir à l'enregistrement, le repoussa lui-même, en adressant au roi-mineur les remontrances suivantes :

« Sire, n'est-ce pas une illusion dans la morale, » une contradiction dans la politique, de croire que

» des édits qui, par les lois du royaume, ne sont » pas susceptibles d'exécution jusqu'à ce qu'ils » aient été rapportés et délibérés dans les Cours » souveraines, passent pour vérifiés, lorsque Votre » Majesté en a fait lire et publier le titre en sa pré- » sence! Un tel gouvernement despotique et sou- » verain serait bien parmi les Scythes et les bar- » bares septentrionaux qui n'ont que le visage » d'homme. Mais en France, Sire, le pays le plus » policé du monde, les peuples ont toujours fait » état d'être nés libres et de vivre comme vrais » Français. » (7 septembre 1645.)

Par ce discours célèbre, Omer Talon généralisa, dans tout le royaume, l'influence révolutionnaire du Parlement de Paris : toutes les Chambres assemblées osèrent, mais le lendemain seulement, déclarer *que l'enregistrement en présence du roi n'étant pas libre, devoit être considéré comme une formalité sans valeur.* Cette décision rétroactive émancipait complétement la magistrature vis-à-vis de la royauté. Anne d'Autriche espéra vaincre les conseillers en les sommant de répondre nettement, et par arrêt, à cette interpellation positive : — « Le Parlement se croit-il le droit de limiter » l'autorité royale? » — En achetant l'hérédité,

cette compagnie avait acquis une grande indépendance dans l'administration de la justice; en politique, elle n'avait aucun titre légal ; mais puisqu'on « levoit le voile qui doit toujours couvrir tout ce que » l'on peut dire et tout ce que l'on peut croire du » droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais bien ensemble que dans le silence, » la salle du Palais crut pouvoir profaner les mystères (1). » On vit alors la Cour des Comptes, la Cour des Aides, le Grand-Conseil, la Prévôté des marchands et l'Échevinage se coaliser avec le Parlement, et rédiger une loi fondamentale qui fixait la prépondérance absolue de la magistrature, c'est-à-dire, celle de la haute Bourgeoisie ou noblesse de robe.

Toutes ces compagnies formèrent, par délégation, une assemblée souveraine et constituante, composée de soixante députés, pour discuter dans la Chambre de Saint-Louis, diverses questions relatives à la réformation de l'État. La régente et le conseil royal protestèrent vainement contre les décisions de cette Chambre : elles avaient obtenu d'avance les applaudissements de la Bourgeoisie et la sanction du peuple, parce que la magistrature était, en apparence, l'organe de leurs intérêts.

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

Après douze jours de délibérations, les membres de la Chambre de Saint-Louis rédigèrent une ordonnance en vingt-sept articles, ayant pour but, plus ou moins immédiat, de mettre la prérogative royale, symbole du droit commun, sous la dépendance étroite des compagnies souveraines, expression du monopole.

Plusieurs articles de cette ordonnance méritent d'être rapportés :

Article Ier. — Les intendants de justice et toutes autres commissions extraordinaires non vérifiées ès-Cours souveraines, seront révoqués dès à présent.

Article II. — Les traités des tailles, taillons, subsistances seront dès à présent révoqués, lesdites tailles assises en la forme ancienne, avec diminution d'un quart au profit du peuple ; tous prisonniers détenus pour raison de ce, seront élargis.

Article. III. — Ne seront faites aucunes impositions et taxes qu'en vertu d'édits et déclarations bien et dûment vérifiées ès-Cours souveraines, avec liberté des suffrages. Il est défendu à toutes de faire et continuer aucune levée de deniers et impositions de taxes, qu'en vertu d'édits et déclarations vérifiées ès-dites Cours, *à peine de vie.*

ARTICLE IV. — Aucun sujet du roi, de quelque qualité et de quelque condition qu'il soit, ne pourra être détenu plus de vingt-quatre heures, sans être interrogé, suivant les ordonnances, et rendu à son juge naturel, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms, par les geôliers, capitaines et tous autres qui les détiendront.

ARTICLE VI. — Aucun retranchement de gages attribués par édits, aucune révocation de survivances et hérédité des offices, sans la sanction ès-Cours souveraines, seront interdits à la couronne.

ARTICLE XVII. — Toutes les affaires contentieuses qui se jugent administrativement seront rendues au Parlement et Cours souveraines.

ARTICLE XIX. — Il ne pourra être fait aucune création d'offices de judicature et de finance que par édits vérifiés ès-Cours souveraines, avec la liberté entière des suffrages; il sera défendu à toutes personnes de faire ou d'avancer telles propositions pernicieuse, tendantes à la ruine desdites compagnies, à peine d'être punies exemplairement comme perturbateurs du repos public.

ARTICLE XXI. — Les membres ès-Cours souveraines seront exactement payés de leurs gages et

l'on fixera, pour ces dépenses, des assignations particulières, indépendantes des États du roi.

Par cette ordonnance, la Chambre de Saint-Louis s'emparait de l'administration publique; diminuait d'un quart toutes les impositions, afin d'agir impunément contre l'autorité monarchique, en satisfaisant l'intérêt populaire; proclamait le principe de liberté individuelle, moins utile à la Bourgeoisie qu'à la noblesse, dont on voulait obtenir le concours; enlevait à la régence les moyens de détruire les majorités existantes, en lui interdisant la faculté de créer de nouveaux offices; assurait aux magistrats une existence politique, fondée sur la vénalité des charges, mais indépendante de la royauté; en un mot, renversait toutes les institutions de la société pour fonder la toute-puissance d'un parti.

Anne d'Autriche ne pouvait accepter une pareille constitution, sans anéantir elle-même l'autorité monarchique. Des conférences eurent lieu entre le Parlement et le conseil de régence; mais nulle conciliation n'était plus possible, puisque la Chambre de Saint-Louis avait fait, de son ambition et de son égoïsme, une affaire de bien-être public, d'État et de civilisation. La noblesse et la Bour-

geoisie soutenaient ses conclusions; le gentilhomme, dans son hôtel, pensait, pour la première fois, comme le marchand, dans sa boutique. On voyait partout le Parlement, nulle part le roi; aussi Mazarin voulut-il que le jeune Louis XIV se montrât dans Paris. Les bourgeois n'élevèrent aucun cri sur son passage; ils réservaient leur enthousiasme pour l'opposition et prodiguaient leur indifférence au gouvernement.

Plus la magistrature avançait sur le terrain de la politique, plus la royauté reculait. Quoique la ressource des lits de justice fût épuisée, une séance royale eut lieu cependant. Le chancelier Séguier annonça que plusieurs articles de la Chambre de Saint-Louis étaient adoptés, d'autres rejetés; mais il invita cette assemblée à cesser immédiatement ses délibérations. Le premier président Molé et l'avocat général Omer Talon, magistrats courageux, esprits fermes, caractères énergiques, répondirent sur-le-champ : — « Sire, dit le président, ce superbe appareil qui marche à votre » suite, et cette pompe avec laquelle Votre Majesté » vient ici, n'impriment pas tant de respect de votre » puissance royale au cœur des peuples que les lois » et les règlements. »

Et l'avocat-général : « — La contradiction des » suffrages, la résistance respectueuse dont nous » usons dans les affaires publiques ne doit pas être » interprétée comme une désobéissance, mais » comme un effet nécessaire de la fonction de nos » charges et de l'accomplissement de nos devoirs ; » et sans doute ce n'est pas diminuer l'autorité » royale que de l'astreindre à suivre les ordonnan- » ces et de lui faire, comme dit l'Écriture, un » royaume de la loi. »

Lorsque le chancelier, selon l'usage, fit le tour de la salle pour recueillir les suffrages, plusieurs conseillers des enquêtes s'écrièrent : « — Nous » vous dirons notre avis demain, quand le roi n'y » sera plus et que nous pourrons délibérer avec » liberté. » En effet, les assemblées recommencè-rent le lendemain, malgré les défenses de la régente ; et lorsque le duc d'Orléans essaya de ramener les magistrats à l'obéissance, le conseiller Broussel proposa aussitôt de nommer une commission pour examiner la déclaration royale et de délibérer, « sans désemparer, sur les articles de la » Chambre de Saint-Louis, jusqu'à l'entier achève- » ment du travail entrepris pour la réformation de » l'État. »

Pendant que Anne d'Autriche luttait avec un si grand désavantage contre le Parlement de Paris, Henriette de France, femme de Charles Ier, roi d'Angleterre, rentrait dans sa patrie avec ses enfants, afin d'échapper aux proscriptions du Parlement de Londres : une reine fuyait devant les factions ; l'autre les affrontait. Profitant de l'effet moral produit sur le peuple, par la victoire de Lens, que le prince de Condé venait de remporter sur les Espagnols, la régente voulut prendre une grande résolution. Elle ordonna l'arrestation immédiate des présidents Blancmesnil et Chartron, de même que celle des conseillers Broussel, Laîné, Benoît et Loysel. Les trois premiers devaient être enfermés dans des châteaux-forts ; les trois derniers devaient être conduits hors de France.

Gaston de Comminges, lieutenant des gardes, se présente chez Broussel, à l'heure de son dîner, pour l'arrêter au nom du roi. La servante du conseiller descend aussitôt dans la rue, pousse des cris et fait attrouper le peuple. « On nous enlève notre défenseur et notre père, se dit-on partout. » Les bourgeois se joignent au peuple, le Parlement aux bourgeois ; et une sédition formidable envahit toutes les avenues du Palais-Royal.

Le maréchal de La Meilleraye repousse la foule jusqu'au Pont-Neuf, où se trouve le coadjuteur de Paris, esprit délié, subtil, turbulent, dont la physionomie railleuse, coquette et mobile, restera comme l'expression vivante de la Fronde. Un coup de pistolet tiré imprudemment frappe un crocheteur inoffensif; aussitôt le coadjuteur, revêtu de son rochet et de son camail, arrive auprès du mourant, le confesse et harangue le peuple, afin d'éviter l'effusion du sang. Les bourgeois se dispersent aujourd'hui, mais ils se rallieront demain pour une insurrection générale. Plus de cent mille hommes prennent les armes, occupent toutes les positions militaires et construisent deux mille barricades. « Elles étoient dressées avec tant d'in-
» telligence, disent les Mémoires du temps, que,
» de l'aveu des gens de guerre, tout le reste du
» royaume assemblé n'étoit pas capable de les for-
» cer. »

Les bourgeois agissent et le Parlement délibère. Les neveux de Broussel lui demandent justice : il décide que Comminges *sera décrété de prise de corps.* Anne d'Autriche, voulant triompher à tout prix, mande le chancelier Séguier. Elle lui ordonne de se rendre au Palais pour défendre aux magistrats d'in-

tervenir dans les affaires politiques et pour interdire la compagnie, si elle refuse d'obéir. Séguier arrive au Pont-Neuf dans son carrosse, en descend et continue sa route par le quai des Orfèvres, dans une chaise-à-porteur. Le peuple s'empare de lui. On va le mettre à mort; mais la Bourgeoisie accourt, le délivre et protége sa fuite.

Le chancelier s'enferme dans une armoire, à l'hôtel de Luynes, afin d'échapper aux recherches de la populace ; tandis que les magistrats parlementaires sortent du Palais, revêtus de leurs robes et de leurs bonnets, marchent deux à deux, au milieu d'une foule innombrable, et se dirigent vers le Palais-Royal. Les barricades s'ouvrent devant eux ; chaque bourgeois s'écrie à leur approche : « Vous pouvez ordonner avec confiance tout » ce que vous jugerez expédient pour le bien de » l'État ; il se trouvera assez de bras pour exécuter » ce que vous aurez résolu. »

Anne d'Autriche reçoit les magistrats avec sévérité : — « C'est au Parlement, dit-elle, à calmer » l'émotion qu'il a causée ; et s'il en mésarrive, » vous, vos femmes et vos enfants en répondrez sur » vos têtes. »

» — Vous êtes, sans doute, mal informée de l'état

» de Paris, répond Mathieu Molé ; toutes les forces » du roi unies à celles du Parlement, seroient im» puissantes pour calmer la sédition. Je conjure » Votre Majesté de se laisser fléchir et de rendre les » prisonniers. La justice le veut ; votre bonté vous » y convie, et cent mille hommes appuyent cette » demande les armes à la main. »

La régente promet de rendre les prisonniers, si le Parlement s'engage à suspendre ses assemblées. Les magistrats veulent revenir au Palais pour en faire le sujet d'une délibération ; mais le peuple les arrête à la première barricade, et leur dit : « — Broussel est-il libre ? » Les conseillers répondent négativement. Malgré un tumulte inexprimable, ils parviennent cependant à la troisième barricade. Là, un nommé Raguenet, marchand de fer, s'approche de Mathieu Molé, appuie la bouche d'un pistolet sur son front, et s'écrie : « — Tourne, traître, et, » si tu ne veux être massacré toi-même, ramène» nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en » otage. »

Le Parlement revient alors au Palais-Royal et le premier président ose dire à la reine : « — Il » n'est plus temps de rien dissimuler ; il s'agit de » la conservation de la couronne, de la sûreté de

» l'État, de la vie même de Votre Majesté et de celle » du roi, votre fils. »

Anne d'Autriche, toujours inébranlable, obtient la suspension des assemblées parlementaires, et consent ensuite à rendre les prisonniers. Ils rentrèrent à Paris le soir même, au milieu des acclamations populaires.

La Bourgeoisie et le Parlement se réjouissent de leur triomphe; tandis que la régente, ayant ramené le roi-mineur à Saint-Germain, range en bataille ses troupes allemandes et se dispose à mettre le siége devant Paris. Les magistrats rendent aussitôt un arrêt ainsi conçu : « — Il sera pourvu à la » sûreté de la ville; le prévôt des marchands en- » verra dans tous les lieux qui sont sur la rivière » pour y réunir des blés et autres subsistances né- » cessaires à l'approvisionnement de Paris; les » bourgeois se tiendront armés pour la sûreté pu- » blique; et demain, toute affaire cessante, il sera » délibéré sur l'arrêt de 1617, rendu à l'occasion » du maréchal d'Ancre, et qui interdit le ministère » à tout étranger. »

Le conseil de régence voulait bien réduire la révolte parlementaire et bourgeoise par la force; mais nul prince ne se souciait d'engager la lutte

contre le principe de liberté individuelle, qui intéressait beaucoup les chefs de l'aristocratie et nullement les classes populaires. Au lieu de combattre, Anne d'Autriche fut obligée de négocier. Le 24 octobre 1648, les Cours souveraines se réunirent au Palais pour entendre une déclaration royale qui complétait la victoire des compagnies judiciaires auxquelles on abandonnait toute l'autorité politique. Les bourgeois de s'écrier, à cette nouvelle : *Vivent les restaurateurs des libertés publiques et les pères de la patrie!*

Ici commence la deuxième phase de la Fronde. Les princes du sang ayant travaillé sans profit à cette pacification, se liguèrent bientôt avec le Parlement contre la régente; et la cour, rentrée à Paris vers la fin octobre, fut contrainte d'en sortir le jour des Rois, à minuit.

Le lendemain, des troupes furent dirigées contre la capitale; mais les bourgeois n'avaient pas attendu les ordres de leurs colonels, pour prendre les armes et veiller aux portes. Après avoir établi des corps-de-garde à l'effet de maintenir l'ordre public, le prévôt des marchands dut communiquer, aux Cours souveraines, une lettre d'Anne d'Autriche, conçue en ces termes : « Le roi s'est

» déterminé, avec un très-sensible déplaisir, à
» quitter sa bonne ville, pour ne pas demeurer ex-
» posé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers
» du Parlement, lesquels ayant intelligence avec
» les ennemis de l'État, après avoir attenté contre
» son autorité en plusieurs rencontres, s'étoient
» portés à conspirer de se saisir de sa personne. »

Lorsque les magistrats ont achevé cette lecture, un officier des gardes vient leur remettre des lettres-closes qui ordonnent au Parlement de quitter immédiatement Paris et de se réunir à Montargis. La compagnie, au lieu d'obéir, arrête sur le champ que *le paquet cacheté restera déposé au greffe et que le prévôt des marchands pourvoira aux approvisionnements des halles et fera retirer les troupes cantonnées à vingt lieues à la ronde;* ensuite, les députés des Cours souveraines, le coadjuteur, le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et les échevins, convoqués dans la Chambre de Saint-Louis, constituent un grand conseil de police générale et organisent la résistance.

Les colonels des quartiers, de Champlatreux, de Lamoignon, d'Étampes, de Valançay, etc.; tous membres du Parlement, ou choisis parmi les plus notables bourgeois, lèvent chacun un ré-

giment de douze mille artisans et ouvriers, rangés sous les bannières de leurs corporations : tous obéissent au prévôt des marchands. Tandis que la noblesse de robe devient militaire, la noblesse d'épée devient parlementaire. Les d'Elbœuf, les Conti, les Beaufort, les Bouillon, les Chevreuse, les Brissac, etc., désertent la cause royale et embrassent la cause bourgeoise. Le coadjuteur donne à la Fronde, pour généralissime, le prince de Conti, espérant qu'il se conduira sur les remparts, comme le duc de Beaufort se conduit aux Halles, où ses cheveux blonds font merveille ; et certaines duchesses, qui craignent pour la vie de leurs amants, les suivent à l'Hôtel-de-Ville, déclarant « vouloir » loger sous la garde des bourgeois comme otage » de la fidélité de leurs maris et de leur zèle pour » le service de la ville et du Parlement. »

L'armée parlementaire s'empare de la Bastille dont Broussel est nommé gouverneur; mais le prince de Condé, à la tête de l'armée royale, marche victorieusement jusqu'à Charenton. Arrivé là, il s'arrête ; car les magistratures provinciales s'étant déclarées en faveur du Parlement de Paris, Anne d'Autriche n'espère plus rien de cette guerre, et demande une seconde fois la paix. Les offres de la

régente sont mal accueillies par l'aristocratie dans les conseils de la Fronde. Nobles, magistrats et bourgeois s'étaient unis pour la lutte ; une trêve devait les diviser. En effet, la Bourgeoisie et le Parlement se prononcèrent pour la paix ; la noblesse pour la guerre. Celle-ci désirant l'emporter à tout prix, même par la violence, parlait d'emprisonner le Parlement, de l'*épurer* au besoin, et de *faire ce que fit Bussy-le-Clerc au temps de la Ligue,* s'il ne voulait pas la suivre. Malgré ces menaces, les présidents Mathieu Molé et de Mesme, députés auprès d'Anne d'Autriche par les Cours souveraines, ouvrirent la conférence de Rueil et préparèrent un projet de pacification, tandis que le duc de Bouillon, chef des frondeurs aristocratiques, levait des armées, nommait des généraux, se liguait avec les Espagnols, et attendait l'arrivée prochaine de Turenne pour reprendre les hostilités sur une échelle formidable.

Un événement bien plus grave transformait, en ce moment, la politique générale de l'Europe. Le Parlement anglais, obéissant aux ordres d'Olivier Cromwell, faisait dresser un échafaud sur la place *Wite-Hall*, pour y décapiter la royauté, en la personne de Charles Ier ! Or, l'esprit révolutionnaire de

Londres se manifestait également à Paris ; car le peuple de France « ne parloit que de république et » de liberté ; on alléguoit l'exemple de l'Angleterre : » on disoit que la monarchie étoit trop vieille, qu'il » étoit temps qu'elle finît (1). » La crise devenait de plus en plus redoutable : il s'agissait de revenir à l'ordre, ou de précipiter la France dans l'anarchie. Mathieu Molé préféra sacrifier les prétentions égoïstes du Parlement et sauver l'État, que faire triompher l'esprit de révolte sur les ruines de la civilisation.

Sa conduite fut noble et digne ; mais elle consterna la magistrature et la Bourgeoisie. Le populaire crie à la trahison! des attroupements se forment devant les portes de la Grand'Chambre ; des individus, à mine féroce, menacent de les enfoncer, si Mathieu Molé ne lui est livré sur-le-champ. Les conseillers pâlissent tous, à l'exception de Mathieu Molé : « son visage est le seul sur le- » quel il ne paraît aucune altération (2) à cette » nouvelle ; au contraire, on y voit quelque chose » de surnaturel et de plus grand que la fermeté. » Ses amis lui proposent de sortir par le greffe et de

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*
(2) *Ibid.*

se retirer chez lui sans être vu ; il leur répond, comme premier président : — « La Cour ne se ca» che jamais ; » fait ouvrir les portes de la salle et descend par le grand escalier, en donnant le bras au coadjuteur. Dès que la populace aperçoit l'héroïque magistrat, elle redouble ses cris et ses menaces ; Molé reste impassible. Un misérable s'approche de lui, appuie sur son front la bouche d'un mousqueton, et lui dit : — « Je vais te tuer. » — Molé, sans écarter son arme, lui répond froidement : — « Quand vous m'aurez tué, il ne me fau» dra que six pieds de terre. »

Malgré les fureurs de la populace excitée par la haute aristocratie, le Parlement accepta le projet de pacification ; et Mazarin, habile à corrompre des gens à demi-corrompus, ouvrit le Trésor royal aux grands seigneurs dont il voulait acheter la neutralité. C'était le meilleur moyen de rallier des hommes plus passionnés dans leurs amours que dans leurs opinions, et qui semblaient ne guerroyer contre le roi que pour faire la paix avec leurs maîtresses.

Toute la noblesse revint à la cour ; le duc de Beaufort, surnommé le *roi des Halles*, et le coadjuteur, restèrent seuls au milieu des magistrats et des

bourgeois dont les intérêts se trouvaient compromis par le mauvais état des finances ou du crédit public, à la suite de tant d'émeutes, qu'ils avaient eux-mêmes provoquées. Les fermiers de ces rentes devaient déposer, chaque semaine, cent vingt-huit mille livres à l'Hôtel-de-Ville, pour que cette somme fût répartie entre les rentiers, sous la surveillance du prévôt des marchands et des échevins. Le service des rentes avait été suspendu pendant les troubles, lorsqu'un arrêt du conseil, daté du 14 juillet, ordonna aux fermiers de remplir leurs obligations, à partir du 19 septembre suivant. Plusieurs jours avant l'expiration de ce terme, ceux-ci demandèrent à résilier leur bail et se déclarèrent incapables d'en exécuter les conditions. Cette banqueroute était désastreuse pour la Bourgeoisie; aussi les fermiers furent mandés par les députés de toute la magistrature, et retenus prisonniers dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. Mais là, ils reçurent leurs amis et insultèrent, par une dépense fastueuse, à la détresse publique. C'est alors que les rentiers envoyèrent une délégatation au duc de Beaufort et au coadjuteur, pour les supplier d'accorder leur protection au pauvre peuple de Paris.

Le coadjuteur conseilla aux délégués d'élire douze

syndics, qui surveilleraient les intérêts généraux; et leur recommanda Guy Joly, conseiller du roi au Châtelet. Celui-ci, âme damnée du prélat, lui promit de se faire une blessure au bras, tandis que le coadjuteur devait apposter quelqu'un pour lui tirer un coup de pistolet, lorsqu'il passerait dans la rue. Comme le sort de Joly intéressait les bourgeois de Paris, ceux-ci prirent aussitôt les armes, parce qu'on leur avait persuadé que Mazarin voulait faire assassiner tous les syndics, afin de ruiner le peuple. Trois mille rentiers, en habits noirs, se rendirent au Palais, demandant que toutes les Chambres du Parlement fussent convoquées sur l'heure. Molé leur répondit qu'il s'agissait d'une affaire criminelle qui devait s'instruire selon les formes ordinaires de la justice : et la discussion fut renvoyée au lendemain.

Comprenant la gravité de l'accusation calomnieuse portée contre lui, et craignant que l'aristocratie ne passe de nouveau dans les rangs de l'armée bourgeoise et populaire, Mazarin fait aussi tirer plusieurs coups de fusil sur la voiture du prince de Condé, pour en accuser le duc de Beaufort, le coadjuteur et le vieux Broussel. Quelques témoins déclarent avoir entendu dire à

l'archevêché qu'on voulait assassiner Condé et la *Grande-Barbe* (c'est ainsi qu'on avait surnommé Mathieu Molé) ; le prince de Condé se laisse prendre à cette mystification de Mazarin, de même que les bourgeois à celle du coadjuteur.

Ce dernier, le duc de Beaufort et Broussel vinrent se justifier devant le Parlement. Ainsi la comédie de la Fronde, si burlesque et si ridicule, toute éblouissante de plumes et de rubans, allait tourner bientôt au drame. Après les huées et les soupirs des salons ou des ruelles, on devait entendre la voix aigre, terrible, sanglante de l'émeute ; après les feux croisés de couplets et d'épigrammes, les feux bien nourris de mousquetons ; enfin, après les parades musquées des *petits-maîtres*, les voies-de-fait de la populace.

Un jour, le président Lagrange demande au Parlement, la mise en liberté d'un nommé Belot, arrêté sans décret spécial : Molé répond que l'arrestation de cet homme est nécessaire, et qu'on attend de lui d'importantes révélations. Le conseiller Daurat blâme sévèrement cette violation de toutes les formes judiciaires. Aussitôt le premier président se lève et déclare qu'il abandonne sa charge à celui qu'on en croira le plus digne.

Les conseillers se provoquent mutuellement ; toute la magistrature se partage en deux rangs ennemis : *Si le moindre laquais eût alors tiré l'épée dans le Palais, Paris étoit confondu* (1).

L'agitation du Parlement allait finir. Louis XIV, entrant dans sa quatorzième année, était déclaré majeur le 5 septembre 1651. Ce jour-là, toutes les fontaines de Paris versèrent du vin par torrents ; et le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers municipaux, les quarteniers et autres notables bourgeois accompagnèrent le roi au Palais et l'entendirent prononcer, d'une voix ferme, ces paroles qui devaient changer la situation : — *Je suis venu en mon Parlement pour vous déclarer que, suivant la loi de mon État, j'en veux prendre moi-même le gouvernement.*

Au système de la régence, qui n'existait qu'en vertu d'un décret de la magistrature souveraine, succédait l'action virtuelle de la royauté qui était, selon les idées d'alors, supérieure aux hommes et aux pouvoirs secondaires qu'elle avait primitivement créés. Le Parlement, interprète du droit public, dut renoncer à son rêve de monarchie parlementaire qu'il voulait substituer à la monarchie

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

des États. La magistrature et la Bourgeoisie rentrèrent dans le domaine de la légalité, satisfaites, l'une et l'autre, d'avoir renversé un ministère fier et habile; mais n'ayant pas l'âme assez énergique pour se prononcer résolument, soit en faveur de la servitude, soit en faveur de la liberté. Les classes moyennes avaient fait peur à la cour qui s'était humiliée devant elles; cela suffisait à leur amour-propre. Il n'en était pas ainsi de la haute noblesse dirigée par le prince de Condé, qui, passant brusquement du pouvoir à l'opposition, traita avec l'Espagne et se mit en révolte dans le but de s'emparer du trône pour fonder une monarchie féodale sur les ruines de la monarchie unitaire. — Après avoir combattu dans les provinces, il vint résumer ses luttes révolutionnaires au milieu même de Paris.

A son approche, le Parlement déclara criminels de lèse-majesté, les princes qui s'étaient ligués avec lui. Cet arrêt n'empêcha point Condé, homme de guerre et de parti, en qui revivait l'âme des Guises, d'entrer dans la capitale avec les ducs de Nemours, de La Rochefoucault et de Beaufort. La populace s'étant ameutée sur les places publiques, s'écria : *Mort aux Mazarins! vivent les princes!* Mais la Bourgeoisie prit les armes; elle maintint

l'ordre matériel en dispersant les groupes séditieux ou en arrêtant leurs chefs, qui furent condamnés à mort et immédiatement exécutés.

Malgré cette répression énergique et un arrêt qui mettait sa tête à prix, le prince de Condé osa se présenter, le lendemain, au Parlement. Il y fut mal accueilli par le président Bailleul : — « La » compagnie ne peut voir de bon œil, dit ce » magistrat, un prince du sang criminel de lèse- » majesté, en alliance déclarée avec les ennemis » de l'État et siégeant sur les fleurs de lys, les » mains encore tachées du sang des troupes » royales. »

Condé ne sortit du Parlement que pour entrer dans la Chambre des Comptes. Le premier président Nicolaï leva aussitôt la séance et quitta l'assemblée. Le prince, qu'accompagnaient partout les ducs d'Orléans, de La Rochefoucault et de Beaufort, se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville où se tenait, sous la présidence du prévôt des marchands, une réunion générale de la haute Bourgeoisie, représentée par seize membres du Parlement, huit députés de la Chambre des Comptes, six de la Cour des Aides, deux de toutes les compagnies ecclésiastiques, séculières et régulières, savoir : Notre-

Dame, la Sainte-Chapelle, la Sorbonne, les Pères de l'Oratoire, les Chartreux, Saint-Victor, Saint-Martin-des-Champs, etc.; par huit bourgeois de chaque quartier de Paris, huit maîtres de chacun des six corps des marchands; enfin, par les conseillers municipaux et par les quarteniers. Les princes arrivent : le prévôt des marchands se lève et dit : « — Je romprai la séance si Leurs Altesses veulent » prendre part à la délibération. »

Repoussé par toute la Bourgeoisie, Condé fut conduit, d'humiliation en humiliation, jusqu'à la Cour des Aides, où il se crut obligé de prononcer quelques paroles de justification : « — Je n'ai ja- » mais eu, dit-il, d'autres pensées que d'employer » ma vie pour le bien du royaume et l'exécution » des volontés de la compagnie. »

Puisque le chef des rebelles avait commencé par se défendre, il fallait bien que le président Jacques Amelot ne terminât la séance qu'après l'avoir accusé :

« En la place où je suis, dit-il, je ne puis dissi- » muler qu'il y a sujet de s'étonner que M. le Prince » revienne dans Paris, non-seulement sans avoir » obtenu des lettres d'abolition et de rémission, » mais encore qu'il paraisse dans les compagnies

» souveraines comme triomphant du roi, notre » maître; et, ce qui est le comble de l'audace, qu'il » ose faire battre le tambour dans la ville la plus » fidèle du royaume, pour lever des soldats contre » Sa Majesté avec des deniers venus d'Espagne!

» — Que dites-vous là, monsieur? s'écrie le duc » d'Orléans en l'interrompant; vous nous traitez » plus mal que le président Bailleul. »

Et le prince de Condé ajoute, en répondant au magistrat : « — Cela est faux ! »

Jacques Amelot reprend avec plus de véhémence : « — Qui ose m'interrompre? Le roi ne le » ferait pas, ou, s'il le faisait, il ne le devrait pas » faire. Mais vous, monsieur, vous ne le devez ni » ne le pouvez, grâces à Dieu. Qu'est-ce qui n'est » pas véritable? Est-ce que vous ayez fait battre le » tambour? est-ce que vous ayez reçu des deniers » d'Espagne? Celui qui a battu le tambour a passé » devant ma porte; il portait l'écharpe isabelle. Si » vous le désavouez, qu'il soit à l'instant pendu » habillé comme il est de vos couleurs; et si » vous l'avouez, il est donc trop vrai que vous » êtes criminel de lèse-majesté. Quant aux deniers » venus d'Espagne, tous les présidents et tous les » conseillers du Parlement de Bordeaux déposeront

» que vous en avez reçu ; et, depuis huit jours en-» core, les registres des banquiers, témoins muets, » mais irrécusables, prouveront que vous avez reçu » six cent mille livres. Sur cette somme, vous avez » envoyé cent cinquante mille livres en Guyenne, » au colonel Balthasar ; vous avez employé ici une » partie du reste à lever des troupes ; et si vous » n'aviez touché ces deniers d'Espagne, quel moyen » auriez-vous de faire la guerre contre le roi ? »

Le prince l'interrompit, et, regardant les autres magistrats, il s'écria : « — Monsieur, la Cour ne » vous avouera pas sans doute de tout ce que vous » me dites.

» — Mon aveu est sous mon bonnet, répliqua le » président. Il n'y a dans cette compagnie que de » bons serviteurs du roi, et pas un ne désavouera » mes paroles. »

En s'exprimant ainsi, Amelot levait fièrement la tête ; mais le prince de Condé baissait la sienne avec confusion :

« — Vous auriez dû m'avertir en particulier et » non pas devant tout le monde.

» — Si vous m'aviez fait l'honneur de me rece-» voir en particulier, je vous aurais adressé ces re-

» proches; mais je ne pouvais me taire en ce lieu, » sans être prévaricateur à ma charge.

» — Et moi, si je vous souffrais plus longtemps, » je serais prévaricateur à mon honneur.

» — Votre honneur! monsieur, ajouta vivement » Amelot, votre honneur! ah! si vous eussiez été » jaloux de le conserver, vous n'auriez pas fait ce » que vous faites. »

Cette réprobation universelle de toute la magistrature contre les princes, allait anéantir leur révolte, si, par des moyens odieux et méprisables, ils n'eussent excité la populace contre les autorités civiles et judiciaires. Voici comment un certain Du Bosq-Montandré, écrivain aux gages de M. le Prince, travaillait la multitude.

« — Lâchons hardiment la bride; faisons carnage sans respecter ni les grands ni les petits, ni » les jeunes ni les vieux, ni les mâles ni les femelles. Sortons de nos gîtes, de nos tanières, quittons nos foyers, faisons voltiger nos vieux drapeaux, battons nos caisses, alarmons tous les » quartiers, tendons nos chaînes, renouvelons les » barricades, mettons nos épées au vent, tuons, saccageons, brisons, sacrifions à notre vengeance tout » ce qui ne se croisera pas pour le parti de la liberté. »

Cependant, les grands seigneurs quittent leurs habits dorés et revêtent les guenilles du bas peuple, auquel ils désignent les conseillers des Cours souveraines qu'il doit immoler; car, selon eux, pour obtenir le triomphe de la justice, il faut massacrer tous les magistrats. Le duc d'Orléans parcourt les rues de Paris avec une escorte composée de quatre ou cinq mille bandits; et, plus loin, le duc de Beaufort se promène entouré des malfaiteurs qu'il a fait sortir des prisons, pour en former une cour digne du *roi des Halles*. De leur côté, les nobles dames, princesses ou duchesses, vont les saluer à leur passage, en vociférant, de leur bouche aristocratique, les obscénités les plus grossières.

Pour prévenir d'immenses catastrophes, le prévôt des marchands et les échevins, Le Fèvre, Levieux et Guillois se montrent partout où l'émeute gronde; partout où il y a péril pour eux et pour l'ordre social dont ils sont le symbole. On les accuse de vouloir affamer la ville d'après les conseils de la cour; et pourtant, quoique le commerce soit arrêté, quoique les artisans ne puissent plus travailler dans leurs ateliers, faute d'ouvrage, les ports, les marchés ni les halles n'ont jamais été

mieux approvisionnés. La calomnie, arme formidable au service de tous les révolutionnaires, donne bientôt aux émeutes je ne sais quelle physionomie féroce, digne des plus mauvais jours de notre histoire. Quelques hommes, à figure sinistre, poursuivent le prévôt des marchands et les échevins devant le palais du Luxembourg; mais rien n'ébranle ni la municipalité, ni le Parlement qui applaudit à ces nobles paroles d'Omer Talon :

« — Au péril qui nous menace, disait l'avo-
» cat-général, nous devons opposer ou le mépris
» du péril même ou une résistance préparée sui-
» vant les conseils de la prudence. Le mépris du
» péril, chacun de nous le porte dans son cœur,
» et peut ainsi se passer d'assistance. Que si,
» contre cette fermeté naturelle, quelque chose
» peut être donné à la prévoyance, enjoignons au
» prévôt des marchands de faire garder le Palais
» par les compagnies bourgeoises. A la vérité, on
» travaille de toutes parts à nous décréditer. Les
» colonels seront bientôt sans autorité, voire même
» les capitaines sans obéissance. Mais quand l'es-
» prit de rébellion et de désordre sauroit seul se
» faire écouter, nous ne cesserons pas pourtant de

» donner des ordres conformes aux lois ; nous
» saurons mourir, si le moment est venu ; et,
» après tout, dans l'état où la République est
» réduite, il importe peu de vivre. — *Non est tanti*
» *vivere.* »

Ce noble et courageux dévouement aux lois, n'empêchait pas les magistrats d'adresser au roi d'itératives remontrances contre Mazarin. Louis XIV les accueillit favorablement ; il voulut qu'une députation des Cours souveraines, réglât avec lui les conditions d'une paix générale. Si le roi se mettait franchement à la tête de la Bourgeoisie, pour réformer l'État en le pacifiant, le prince de Condé, au contraire, cherchait à le bouleverser, en rangeant autour de lui une population hideuse, comparable à celle qui entourait autrefois Jean-sans-Peur. L'un et l'autre de ces deux agitateurs travaillèrent dans le même but, à deux époques bien différentes ; comme Jean-sans-Peur, Condé ne flattait les passions ou les intérêts populaires que pour mieux s'élever à la royauté ; mais autant le Bourguignon fut grand dans sa révolte ; autant *monsieur le prince fut petit* : il était né trop près de Richelieu.

Certes, la volonté ni l'audace ne manquèrent ja-

mais à Condé ; toutefois il avait trop de sang royal dans les veines pour devenir franchement tribun. Ainsi, lorsqu'après avoir parcouru tous les quartiers populeux de Paris avec son odieux cortége, il monta sur une estrade, au milieu de la place Royale, pour haranguer la multitude, comme l'avait fait Jean-sans-Peur, son éloquence fut telle que les traits de M. le Prince parurent sous le masque d'une démagogie qui ne pouvait tromper personne :

« Messieurs, disait-il, je vous annonce que le » Parlement et l'Hôtel-de-Ville vous trompent ; ils » trahissent le peuple. Il faut que vingt-quatre » d'entre vous dressent une requête pour demander au Parlement de donner arrêt d'union avec » les princes. Je me charge de présenter demain » cette requête, de noter ceux qui, en s'y opposant, se seraient déclarés *Mazarins* et de vous en » livrer la liste pour qu'on puisse s'en défaire. A » demain donc, messieurs, à demain au Palais, à » cinq heures du matin. Soyez en armes. »

Cherchant à éviter d'aussi grands bouleversements, le prévôt des marchands passa la journée à convoquer toutes les compagnies bourgeoises, à établir des corps-de-garde dans les principales rues, à faire tendre des chaînes dans chaque quar-

tier et à organiser de fortes patrouilles qui sillonnèrent la ville durant la nuit. En même temps, le président Bailleul prévenait à domicile chaque magistrat, qu'il n'y aurait point d'assemblée au Palais tant que l'ordre public ne serait point assuré. Mais les princes, ayant besoin de subjuguer le Parlement pour asservir Paris, vinrent trouver les chefs de la magistrature et s'obligèrent, par écrit, à faire leur soumission au roi, s'il voulait seulement renvoyer Mazarin. Tous les magistrats approuvèrent de bonne foi cet engagement fallacieux : dès qu'ils furent réunis au Palais pour le signer, la populace arriva en groupes formidables et proférant ces cris : — *Mort aux Mazarins! Union avec les princes!*

Une lutte horrible s'engagea sur les degrés même du Palais, entre les séditieux commandés par le duc de Beaufort que suivaient un grand nombre de nobles travestis ou couverts de guenilles, et entre la garde du Parlement qui fut soutenue par les milices bourgeoises. Chaque magistrat fit preuve d'un grand courage : les présidents Bailleul, Maisons et Nesmond furent grièvement blessés au milieu même de la salle d'audience ; tous les autres parvinrent à se sauver d'entre les mains de la po-

pulace, passèrent dans les rangs de la milice et délivrèrent leurs collègues, après un combat qui coûta la vie à vingt-cinq personnes.

Au même instant, l'armée royale, conduite par Turenne, attaquait le prince de Condé sur les hauteurs de Charonne. L'un et l'autre de ces deux grands capitaines semblaient appelés à trancher, par leurs armes, le nœud de la situation. Chacun avait fait d'immenses choses avec peu de troupes; mais Turenne l'emportait sur Condé, lorsque mademoiselle de Montpensier, fille du duc d'Orléans, regardant la bataille du haut des remparts de la Bastille, s'avisa d'en diriger les canons contre les troupes du roi. Turenne se retira aussitôt, vaincu, non par le génie de Condé, mais par la jeune princesse, qui sut encore profiter d'une émeute que le duc de Beaufort organisait sur la place de Grève, pour entrer dans l'Hôtel-de-Ville où se trouvaient réunis le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et d'autres officiers civils. Elle leur déclara qu'ils *n'étoient pas en sûreté de leur vie*, s'ils refusaient de signer l'ordre d'ouvrir les portes de la ville à l'armée des princes.

En parlant ainsi, mademoiselle de Montpensier leur montrait l'ordre écrit; les chefs de la Bour-

geoisie eurent la faiblesse de le signer, quoiqu'un arrêt du Parlement lui prescrivît la plus stricte neutralité. Une heure après, Condé se trouvait maître de Paris.

Vainement espéra-t-il disposer, à sa guise, des destinées de cette capitale; malgré sa victoire, à chaque pas qu'il fait dans sa voie révolutionnaire, il peut rencontrer une défaite. La Bourgeoisie ne cède pas, en effet, à la noblesse; les magistrats de tout Ordre conservent leurs charges, et les rebelles ne peuvent étouffer leur résistance même en les menaçant de la mort, car l'assassinat est à l'ordre du jour. Ce système épouvantable durait depuis deux mois; et cependant les princes s'accusaient mutuellement de timidité. C'était à qui donnerait le plan de telle voie-de-fait plus horrible que telle autre : mais Condé trouva un expédient qui l'emporta sur tous les autres par son audace et par sa férocité.

Un arrêt du Parlement convoque les plus notables bourgeois à l'Hôtel-de-Ville où ils se réunissent à six heures du soir, sous la présidence du prévôt des marchands et du gouverneur de Paris. L'assemblée se compose de douze députés élus dans chaque quartier, dans les diverses Cours sou-

veraines, parmi les rentiers et parmi les principaux marchands ; de six choisis dans les six corps de métiers ; des quarteniers, des conseillers de la ville, des échevins ; de tous les curés des paroisses ; enfin des représentants des communautés ecclésiastiques. Au moment où la délibération commence, une foule de soldats, déguisés en artisans, se mêlent à la populace, prennent position dans la place de Grève et s'emparent des maisons voisines, tous prêts à attaquer l'Hôtel-de-Ville au premier signal. Condé et d'Orléans viennent à la séance : dès qu'ils paraissent, des milliers de voix s'élèvent et demandent l'union avec les princes. Le procureur du roi de la ville ne s'en effraie point : il propose, au contraire, d'envoyer une députation à Louis XIV pour le supplier très-humblement de revenir à Paris sans Mazarin, et de donner la paix à ses peuples. La majorité adopte cette opinion. Les princes furieux sortent aussitôt ; et Condé, debout sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, dit à ses hordes sanguinaires : « — Ces gens-là ne veulent » rien faire pour nous, ils ne cherchent qu'à » gagner du temps ; ce sont des Mazarins, faites » ce que vous voudrez ! »

Il dit, monte en carrosse avec le duc d'Orléans,

et le siége de l'Hôtel-de-Ville commence. Un feu de mousqueterie bien nourri est dirigé de la place contre les gardes bourgeoises, barricadées dans l'intérieur. La lutte est vive et meurtrière ; plus de deux cents insurgés sont mis hors de combat. Ceux-ci mettent alors le feu à l'Hôtel-de-Ville ; et la Bourgeoisie succombe à son tour, vaincue par le nombre, par la fumée et par le feu : quelle force humaine peut résister aux éléments ?

Grande quantité de bourgeois furent massacrés sous les yeux du duc de Beaufort ; d'autres, plus heureux, rachetèrent leur vie à prix d'argent. Et pendant que les princes, au fond de leurs palais, triomphaient de tant de désastres, le prévôt des marchands et une douzaine de magistrats n'osaient point sortir des latrines de l'Hôtel-de-Ville où ils s'étaient réfugiés.

La terreur régna dans Paris à la suite de cette fatale journée ; toute la haute Bourgeoisie émigra ; mais Condé profita de la ruine de tous les pouvoirs publics pour constituer sa puissance personnelle. Il nomma gouverneur de la cité, le duc de Beaufort ; Broussel, ce patriarche de la Fronde, qui joua au sein de la grande aristocratie d'alors, le même rôle que le marquis de Lafayette devait

jouer au sein de notre démocratie contemporaine, se laissa faire prévôt des marchands. Enfin un Comité directeur fut institué sous les ordres de M. le Prince. Pour renverser cet échafaudage révolutionnaire, il suffit à la royauté de congédier son ministre ; et les bourgeois de Paris, de leur propre mouvement, allèrent à Saint-Germain supplier le jeune monarque de revenir dans sa capitale.

Le prince de Condé sortit de Paris en fugitif; mais Louis XIV, après avoir amnistié la plupart des frondeurs, y rentra au milieu des clameurs universelles : il apportait une déclaration d'amnistie. Le cardinal de Retz fut néanmoins enfermé à Vincennes. Les conseillers Broussel, Fleury, Martineau, Perrault et quelques autres, se cachèrent momentanément pour reparaître au premier signal de l'opposition parlementaire, dirigée contre les édits royaux. Nul ne pensait encore que Louis XIV pût jamais gouverner l'État, lorsqu'il vint au Palais en habit de chasse et un fouet à la main; et s'adressant aux magistrats qui délibéraient : — « On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées, dit-il; j'ordonne qu'on » cesse celles qui sont commencées sur mes édits. » Monsieur le premier président, je vous défends

» de les souffrir ; et vous, messieurs des enquêtes, » je vous défends de les demander. »

Le Parlement se tut ; Louis XIV avait parlé. Nul conflit n'était plus possible désormais, entre le pouvoir royal et le pouvoir judiciaire. Celui-ci rentrait dans les limites de ses fonctions qui ne dépassent pas le droit privé ; celui-là, au contraire, sortait de l'assujétissement où on l'avait fait tomber pendant la Fronde, pour reconquérir la position supérieure et, en quelque sorte, illimitée, d'où il préside à la formation de l'État.

La Bourgeoisie de Paris applaudit à cette réaction de la royauté contre la magistrature, après avoir suscité et même soutenu la lutte de la magistrature contre la royauté. Rançonnées par les grands et pillées par la populace, les classes moyennes ont hâte de voir la fin de cette crise, où l'on conspirait dans les assemblées, dans les salons, dans les ruelles, dans les ateliers, dans les boutiques et sur la place de Grève. D'ailleurs, les bourgeois n'y ont rien gagné ; on dirait qu'ils ont perdu leur temps sur ce chemin tortueux qui va de Richelieu à Louis XIV, c'est-à-dire du despotisme au despotisme, après tant de cris de liberté; de l'unité à l'unité, après tant de divisions. En effet, l'indépen-

dance de l'individu vis-à-vis de l'État n'est pas proclamée; et si le libre exercice de toute profession ou métier n'est pas un principe fondamental de la société, ainsi que Robert Miron le demandait à Louis XIII, au nom du Tiers-État, il faut peut-être l'attribuer à M. le Prince et à tant de duchesses amoureuses, qui ourdissaient les trames de la Fronde, sans se douter qu'ils ouvraient la scène politique aux *Sans-culottes* et aux *Tricoteuses!*

Quoi qu'il en soit, la noblesse n'a plus son prestige, puisque, de l'aveu de Scarron : — « Tout le » monde se marquise de soi-même, c'est-à-dire » de son chef (1). » — Mais la Bourgeoisie acquiert chaque jour quelque chose en dignité et en indépendance, puisque le principe de l'égalité est entré dans l'administration financière où l'on a fixé celui du droit commun en matière d'impôts; et que le crédit public a paru dans les *Tontines*, réalisé par l'esprit de mobilisation, symbole de la démocratie, toujours en marche vers le progrès, sous l'œil protecteur de la royauté.

(1) *Roman comique.* Chap. IX, pag. 19.

CHAPITRE VIII.

DÉVELOPPEMENT DE LA BOURGEOISIE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

La lutte de la haute aristocratie contre la royauté était morte pour ne plus renaître ; mais celle de la démocratie contre la monarchie absolue allait bientôt commencer pour ne plus finir. La Bourgeoisie devait être l'instigatrice de ce nouveau combat plus formidable que tous ceux qui l'ont précédé. En attendant l'heure de cette crise décisive, que la politique de Louis XIV ajourna jusqu'aux derniers jours du XVIIIe siècle, les classes moyennes prirent position dans l'armée, dans l'administration, dans la magistrature, dans la marine et dans les lettres où se réfugia l'esprit frondeur de l'opposition, tant redouté par le gouvernement. L'égalité se manifesta partout. Fille de Louis XI et de Richelieu, elle grandit sous le règne de Louis XIV, non pas dans la famille aristocratique et bourgeoise où le

droit d'aînesse arrêtait son développement, mais dans l'État; comme si ce principe devait recevoir la sanction du despotisme, avant d'obtenir celle de la liberté.

Le premier soin de Louis XIV, victorieux de la Fronde, avait été de régénérer l'opinion publique par des actes populaires, et de relever le pouvoir royal, depuis trop longtemps humilié par les réactions aristocratiques. Le roi consentit à oublier les conjurations de Condé : prouvant ainsi qu'à ses yeux la gloire militaire effaçait tout, même le crime. Au rebours de Richelieu et de Louis XI, il fit de la clémence un élément d'autorité vraiment digne de la couronne. C'est ainsi que les princes, les parlements, les bourgeois et le peuple, instruments révolutionnaires, se transformèrent peu à peu en instruments monarchiques.

La Fronde avait eu pour prétexte l'omnipotence ministérielle dans le conseil royal; Louis XIV déclara qu'il resterait le maître de ses propres destinées, en tant que souverain. Le chancelier Michel Letellier et Louvois représentèrent auprès de sa personne le parti parlementaire et modéré, qui s'était séparé du parti extrême au temps des troubles et avait accompagné Mathieu Molé à Rueil,

pour se ranger du côté de la prérogative royale. Tous les anciens ministres furent donc révoqués; Fouquet, homme habile, trop habile peut-être aux yeux du roi, conserva seul le maniement des finances; mais il allait bientôt le perdre.

« La réforme des abus, dans l'ancienne monar-
» chie, dit M. Capefigue, était l'espérance de la
» Bourgeoisie et des Halles, le but avoué de chaque
» avénement. Un roi, pour se rendre populaire,
» devait diminuer l'impôt, poursuivre les maltô-
» tiers et livrer même quelquefois à la justice le
» surintendant des finances... La disgrâce de Fou-
» quet est une résolution arrêtée dans l'esprit du
» roi dès qu'il prend la direction des affaires; il
» croit cette disgrâce nécessaire à la force de son
» pouvoir et il n'attend plus que l'instant propice
» pour l'exécuter (1). »

L'établissement d'une Chambre ardente contre les traitants donne le signal d'une *chasse aux Larrons*. Pélisson, Vatel, Gourville, Bruant, etc., passent à l'étranger; d'autres vont à la Bastille, comme coupables *de pilleries, voleries et forceneries :* les uns sont pendus, les autres battus de

(1) *Louis XIV, son gouvernement et ses relations diplomatiques avec l'Europe.* Tom. 1er, chap. 1er, pag. 9.

verges et marqués d'un fer rouge ; tous sont contraints de rendre gorge , aux grands applaudissements de la Bourgeoisie et des classes populaires, qui n'aimèrent jamais ni directeurs des tailles, ni fermiers des gabelles, ni surintendant des finances. Fouquet espéra calmer les murmures du peuple en faisant une cour assidue au roi, qu'il voulait dominer, tout en restant l'ami des frondeurs les plus exaltés. Sur ces entrefaites, il offrit à Louis XIV, dans sa maison de Vaux , une fête si splendide qu'il humilia le roi au lieu de le réjouir.

La disgrâce de Fouquet, prévue depuis longtemps, fut presque immédiate. Colbert, fils d'un marchand de laine de Reims et premier commis des aides, vérifia le double état des recettes et des dépenses du ministre concussionnaire, auquel il devait succéder, avec le titre de contrôleur-général. Peu de temps après, il réunissait dans sa main le Trésor, l'intendance des bâtiments, le domaine du roi avec le triple portefeuille de la marine, de l'intérieur et des affaires étrangères ; car cette intelligence infatigable résumait tous les côtés de l'activité humaine.

Colbert, né dans la classe bourgeoise et mar-

chande, en apporta l'ordre et l'économie au sein de l'administration publique, où régnait naguère la plus étrange confusion. Remaniant l'État populaire au nom de la royauté, il releva moralement la maitrîse, qui fut un certificat d'aptitude et de probité ; conserva soigneusement les priviléges réciproques des chefs d'ateliers et des ouvriers; creusa le canal du Languedoc, pour réunir l'Océan à la Méditerranée, selon les plans de Riquet, et pour agrandir le cercle des opérations commerciales du Midi ; construisit des routes qui favorisèrent les transports et les échanges, et refit à nouveau l'ancienne constitution de la *Marchandise*. Le royaume fut si bien policé que les bourgeois et gens de métiers purent se livrer en toute sécurité à des spéculations individuelles, et non pas seulement à des transactions publiques, par voie d'agglomérations humaines, dans les foires et landits, ainsi que cela se pratiquait depuis le moyen-âge.

Non content de donner une impulsion générale à l'industrie privée, Colbert voulut créer la manufacture royale de Sèvres, pour la porcelaine, et les Gobelins, pour les tapisseries : industries diverses, mais nationales, et qui acquirent une égale renom-

mée dans toute l'Europe. Les ouvrages de ces deux vastes établissements jouirent des mêmes priviléges ; et les ouvriers, de la même exemption de taille et redevance personnelle.

Lorsqu'il voulut accomplir ces grandes transformations au profit de la Bourgeoisie et des classes populaires, Colbert consulta souvent Jacques Savari, auteur du *Parfait Négociant* (1) : véritable encyclopédie qui résumait toutes les connaissances humaines en fait de commerce et d'industrie. Colbert témoignait hautement qu'il désirait rétablir la constitution des travailleurs sur les bases du droit commun, et réaliser toutes les réformes demandées par Robert Miron au sein de la dernière représentation des trois Ordres. Sa vie d'homme d'État fut entièrement consacrée à chercher les éléments de la fortune publique dans la satisfaction complète des intérêts commerciaux et dans l'application, à la propriété industrielle, du principe de mobilisation dont la puissance avait été révélée par Sully, relativement à la propriété du sol. C'est ainsi qu'il fonda un système de crédit inconnu avant lui, et au moyen duquel il put diriger l'esprit de la nation

(1) Deux volumes in-4°. Cet ouvrage obtint un grand nombre d'éditions.

vers les plus grandes conquêtes de l'industrie, par la formation des comptoirs du Sénégal, du Levant, des Pyrénées, du Nord, des Indes-Orientales : immenses créations qui ne demandaient que la liberté pour vivre; mais que le despotisme étouffa plus tard.

Signalons un fait qui sera l'éternelle gloire de Colbert. Un jour que ce puissant travailleur demandait à un entrepreneur quels encouragements il devait donner à l'industrie, c'est-à-dire au travail humain, il lui fut répondu en ces termes, que les Économistes devaient rendre trop fatalement célèbres : *Laissez faire, laissez passer*. Mais ce système de concurrence illimitée devait être repoussé par le ministre, qui préféra donner à son administration une direction plus salutaire, en résumant la science de l'économie politique ainsi qu'il suit : « — Réduire les droits à » la sortie sur les denrées et sur les manufactures » du royaume ; diminuer aux entrées les droits sur » tout ce qui sert aux fabriques; repousser, par » l'élévation des droits, les produits des manufac- » tures étrangères. »

La richesse publique s'accrut sous la garantie de ce système protecteur et prohibitif, qui régla la circulation des produits étrangers, comme celle

des produits nationaux. Colbert révéla également à la société française la puissance du principe d'association, dont les merveilles avaient créé la haute position commerciale de la Hollande. Les chartes octroyées par Louis XIV aux compagnies des Indes et à tant d'autres groupes industriels, devinrent le mobile des grandes entreprises, qui donnent à cette époque une physionomie extrêmement remarquable. « Si l'on avait laissé les forces » éparpillées, observe fort judicieusement M. Cape- » figue, elles se seraient perdues et disséminées; » en leur donnant un corps, une constitution, elles » purent remplir leur destinée ; elles créèrent ce » vaste commerce qui fit la richesse et la gloire de » la France (1). »

Et pendant que toutes ces réformes se réalisaient en faveur de la Bourgeoisie, on creusait de vastes bassins aux ports de Brest, de Rochefort, de Toulon, du Hâvre, de Dunkerque; on y élevait de riches arsenaux; on y construisait aussi des flottes immenses, afin que la marine marchande pût naître et se développer sous la protection de l'Amirauté, alors que Jean-Bart, simple pêcheur

(1) *Louis XIV et son gouvernement, etc.* Tom. Ier, chap. IV, pag. 79.

ou corsaire, devenu chef d'escadre et le type populaire de notre gloire maritime , accomplissait, en plein Océan, toutes les pensées de Colbert. Il est juste de dire que le bras seul du marin pouvait servir l'âme du ministre qui changea l'axe de la fortune publique en subordonnant, pour ainsi dire, la propriété territoriale au capital industriel et financier, les valeurs immobilières aux valeurs mobilières ; et en préparant ainsi les hautes destinées politiques de la Bourgeoisie.

L'unité gouvernementale avait triomphé ; mais il restait encore une autre conquête à réaliser : celle de l'unité judiciaire ; œuvre difficile que Louis XI et Richelieu commencèrent et que Louis XIV devait achever. Paris renfermait encore, à cette époque, huit justices royales, huit justices particulières et seize justices ecclésiastiques. Ainsi trois juridictions distinctes et souvent contradictoires : d'un côté, le prévôt de Paris, escorté de son lieutenant-civil et de son lieutenant-criminel, présidant en robe au Châtelet, et portant l'épée à la tête des troupes dont il avait le commandement, et le Châtelet, avec ses dix siéges différents, le parc civil, le présidial, la Chambre du conseil, la Chambre civile, la Chambre foraine, la Chambre de

police, la Chambre du procureur du roi, le parquet, la Chambre du juge auditeur, et enfin, la Chambre criminelle; d'un autre côté, le prévôt des marchands et le Bureau de la Ville, renfermant quatre échevins, vingt-six conseillers, seize quarteniers, soixante-quatre cinquanteniers et deux cent cinquante-six dizainiers; plus loin, l'officialité et les justices d'Église. Au centre de cette foule d'autorités, s'élevait le Parlement, pouvoir modérateur (1), qui avait donné, au temps de la Fronde, le signal du branle-bas universel.

Pour prévenir le retour d'une semblable anarchie, qui avait compromis un moment les destinées de la couronne, Louis XIV résolut de mettre non-seulement de l'ordre, dans l'administration judiciaire, mais encore de la reconstituer. Deux législations contradictoires étaient alors en présence : la coutume, qui variait d'une province à l'autre ; et le droit romain, introduit en France, depuis le XIVe siècle, pour n'en plus sortir. Coquille, Dumoulin, Boucher, Maisony, Mainard, Laroche, les plus fameux jurisconsultes du XVIe siècle, ainsi que les magistrats les plus érudits, avaient perdu leur

(1) *Nouveau Dictionnaire de Police* par EM. A, Trébuchet et E. Labat. Voir l'introduction.

temps et leur science à vouloir concilier, avec le *Corpus juris*, les soixante-six législations généralement hostiles ou opposées que le grand coutumier de France livrait à l'interprétation des Parlements. Louis XIV parvint à changer tout cela, et comme forme et comme fond, en constituant la justice royale sur les bases d'une puissante unité.

Le système des ordonnances générales, applicable à la jurisprudence civile et à la jurisprudence criminelle, réunit les diverses coutumes des provinces autour d'un seul principe, expression nouvelle du droit; simplifia les formes en préparant des codes spéciaux, appendice de la science publique; et centralisa ainsi, au nom de la royauté, tout le mouvement moral du siècle.

Nulle confusion n'était plus possible, soit en matière civile, soit en matière criminelle; car les *ordonnances* de Louis XIV présentaient alors, et offrent encore de nos jours, un système tellement régulier, que Napoléon les a inscrites, pour la plupart, dans ses codes et dans ses décrets, comme s'il désirait prouver que les hommes de gouvernement, quelle que soit d'ailleurs la diversité de leur origine, représentent les même idées, s'inspirent

des mêmes opinions et forment, en quelque sorte, la même famille.

Les ordonnances furent assez mal accueillies par les Parlements de Paris et de la province, dont elles ruinaient l'influence; et par les procureurs, les clercs et les tabellions-notaires, qui ne pouvaient plus vivre *aux dépens de leurs clients.* Il fallut la grande persévérance de Louis XIV pour triompher des obstacles sans cesse renaissants que l'on suscita contre elles dans toutes les parties du royaume. « Comment, » disaient les vieux frondeurs, « comment, les arrêts de monsieur le premier président et des parlementaires réunis, n'ont plus force de lois en face des ordres du chancelier Letellier? » Et Denis Talon, fils de l'avocat-général, qui avait travaillé, avec tant d'ardeur, au temps des troubles, à faire prévaloir les prérogatives du Parlement contre les prérogatives du roi, ne voyant pas surgir une seule résistance, tant soit peu énergique, s'écriait, avec un morne découragement : « Les maximes du courage sont endormies, et, avec elles, la liberté ! »

Il n'était guère facile de résister à la volonté dictatoriale de Louis XIV, depuis qu'il avait réuni toutes les justices particulières au Châtelet, et

que toutes les classes de la société étaient placées, à l'aide du guet, sous la direction et la surveillance du lieutenant de police : magistrature dont la création (mars 1667) fut ainsi motivée :

« Notre bonne ville de Paris étant la capitale de » nos États et le lieu de notre séjour ordinaire, » nous avons estimé que rien n'étoit plus digne » de nos soins que d'y bien régler la justice et » la police, et nous avons donné notre applica- » tion à ces deux choses. Elle a été suivie de tant » de succès, et plusieurs défauts de la police ont » été déjà si heureusement corrigés, que chacun, » excité par la commodité qu'il en reçoit, concourt » et prête volontiers la main pour la perfection » d'un si grand ouvrage.

» Mais il est nécessaire que la réformation que » nous y apportons soit soutenue par des magis- » trats ; et comme les fonctions de la justice sont » souvent incompatibles et d'une trop grande éten- » due pour être bien exercées par un seul officier » dans Paris, nous aurions résolu de les partager, » estimant que la justice contentieuse et distribu- » tive, qui requiert une présence actuelle en beau- » coup de lieux et une assiduité continuelle, soit » pour régler les affaires des particuliers, soit pour

» l'inspection qu'il faut avoir sur les personnes » à qui elles sont commises, demandent un magis- » trat tout entier ; et que d'ailleurs la police qui » consiste à assurer le repos public et des particu- » liers, à purger la ville de tout ce qui pourroit » causer les désordres, à procurer l'abondance, et » à faire vivre chacun selon sa condition et son » devoir, demandoit aussi un magistrat qui pût » être présent à tout. »

En conséquence, l'édit créait un lieutenant de police dont les attributions se trouvaient déterminées de la manière suivante : « Il connaîtra de la » sûreté de la ville, Prévôté et vicomté de Paris, » du port d'armes prohibées par les ordonnances, » du nettoiement des rues et places publiques ; il » donnera des ordres nécessaires en cas d'incendie » ou d'inondation ; il connaîtra de toutes les provi- » sions nécessaires pour la subsistance de la ville, » amas, magasins qui en pourront être faits ; rè- » glera les étaux des boucheries et adjudications » d'iceux ; aura la visite des halles, foires ou mar- » chés, des hôtelleries, auberges, maisons garnies, » brelands, tabagies et lieux mal famés ;

» Aura la connaissance des assemblées illicites, » tumultes, séditions, désordres qui arrivent à

» l'occasion d'icelles ; des manufactures et dépen-
» dances d'icelles ; des élections des maîtres et gar-
» des des six corps des marchands, des brevets
» d'apprentissage et réception des maîtres, de la
» réception des rapports des visites desdits gardes,
» de l'exécution de leurs statuts et règlements, et
» des renvois de jugements ou avis de notre procu-
» reur sur le fait des arts et métiers, et ce, en la
» même forme et manière que les lieutenants-civils
» exerçant la police en ont ci-devant usé ;

» Pourra établir les poids et balances de toutes
» les communautés de la ville et bourgs d'icelle, à
» l'exclusion de tous autres juges ; connaîtra des
» contraventions qui seront commises à l'exécution
» des ordonnances, statuts et règlements faits pour
» le fait de l'imprimerie par les imprimeurs, en
» l'impression des livres et libelles défendus, et par
» les colporteurs en la vente et distribution d'iceux.

» Les chirurgiens seront tenus de lui donner des
» déclarations de leurs blessés, et qualités d'iceux ;
» pourra connaître de tous les délinquants pris en
» flagrant délit en fait de police ; leur faire et par-
» faire leur procès sommairement, et les juger
» seuls, sinon ès-cas où il s'agit de peines afflicti-
» ves, et audit cas, en fera son rapport au présidial

» (*du Châtelet*) en la manière accoutumée ; et gé-
» néralement appartiendra audit lieutenant de po-
» lice l'exécution de toutes les ordonnances, ar-
» rêts, règlements concernant le fait d'icelle, cir-
» constances et dépendances, pour en faire les
» fonctions, en la même forme et manière qu'ont
» fait ou ont été en droit de faire les ci-devant
» pourvus de la charge de lieutenant-civil exerçant
» la police. Le tout, sans innover ni préjudicier
» aux droits et juridictions que pourroient avoir les
» lieutenants-criminels, particuliers, et notre pro-
» cureur audit Châtelet, et même les prévôts des
» marchands et échevins de ladite ville, de con-
» naître les matières ci-dessus mentionnées.

» Seront tenus, les commissaires au Châtelet,
» huissiers et sergents, d'exécuter les ordres et
» mandements dudit lieutenant de police; même le
» chevalier du guet, lieutenant-criminel de robe
» courte, et prévôt de l'île ; comme aussi les bour-
» geois de prêter main-forte à l'exécution des or-
» dres et mandements, toutes les fois qu'ils en se-
» ront requis.

» Aura ledit lieutenant de police son siége ordi-
» naire particulier dans le Châtelet, en la chambre
» précédemment appelée *la Chambre civile*, et en-

» tendra en icelle les rapports des commissaires, et » y jugera sommairement toutes les matières de » police, les jours de chacune semaine, ou à tel » jour qu'il jugera nécessaire. »

Par suite de toutes ces réformes, l'administration générale de la ville de Paris se trouva répartie entre le Parlement, le Bureau des finances, la Chambre des bâtiments, le Châtelet et l'Hôtel-de-Ville ou *Bureau de la Marchandise*. Le Parlement administra une partie des prisons, dirigea la haute police, et jugea toutes les affaires municipales qui, comme la grande voirie, ne ressortaient pas du conseil d'État. Le Bureau des finances régla immédiatement les affaires qui concernaient la grande voirie, et, par l'intermédiaire de commissaires, celles qui concernaient la petite voirie. La Chambre des bâtiments surveillait l'entretien des édifices publics et réglait tous les différents en matière de constructions. Le Châtelet, dont le lieutenant-général de police restait le chef, dut exercer d'abord la police des personnes, et surveiller ensuite le nettoiement, l'illumination, les halles et marchés, la boucherie, l'exécution des statuts et règlements de chaque communauté industrielle ou de chaque corporation des métiers ; les poids et

mesures des marchands, le Mont-de-Piété, le bureau des nourrices, le corps des pompiers, la voirie de Montfaucon, etc... Enfin, à l'Hôtel-de-Ville, la puissance administrative fut exercée, comme toujours, par le prévôt des marchands et par les échevins. Ces magistrats versèrent, dans le Trésor particulier de la ville de Paris, les revenus communaux, surveillèrent les travaux publics, les boulevards et les fontaines, dirigèrent la police contentieuse sur les ports, sur les quais et sur les ponts, et s'occupèrent des approvisionnements et de la voirie en général.

Ces cinq administrations diverses tendaient au même but, sans que jamais le moindre conflit pût surgir entre elles, tant l'autorité royale, devant laquelle tout s'inclinait, hommes et institutions, imprimait une forte direction au mouvement des esprits. Paris, naguère si triste à habiter, devenait un séjour délicieux. On n'ordonnait plus, comme sous Henri IV, que tout spectacle commençât à deux heures de l'après-midi, parce que les boues et les voleurs rendaient la ville impraticable en l'absence du jour. On ne se heurtait plus durant la nuit, soit avec une bande de filous, appartenant à la trop célèbre *famille de la mère Jeanne*, soit avec

des spadassins vidant, l'épée à la main, une querelle d'amour ou de jeu. Le lieutenant de police y avait mis bon ordre, en purgeant Paris des vagabonds, des truands et des bohémiens qui peuplaient encore la cour des Miracles, et en faisant allumer cinq mille lanternes ou réverbères dans cette capitale qui éclairait le monde par son intelligence.

L'aspect physique de Paris avait donc changé comme son aspect moral. A peine un repavage complet venait-il d'être exécuté, qu'un nouveau plan fut reconnu indispensable et qu'un large mur d'enceinte enveloppa la cité, dont les accroissements déjà se trouvaient hors de toute proportion, tant elle se transformait vite sous l'œil protecteur de l'État.

D'immenses quartiers s'élèvent : celui de Richelieu, celui du Palais-Royal, celui de la place des Victoires, et celui de Bourbon-Villeneuve, remplis d'hôtels où les grands seigneurs, abandonnant leurs manoirs féodaux, viennent se grouper autour de la résidence royale et assister aux petits-levers de Louis XIV. Ne pouvant plus dominer, puisque la civilisation est négative pour eux, ils se résignent à servir.

La royauté victorieuse dresse, à la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Martin, deux arcs de triomphe, pendant que de nouveaux quais se construisent sur la rive droite et sur la rive gauche de la Seine. D'un côté, la Salpétrière, l'Observatoire, l'Hôtel-des-Invalides, ce glorieux asile des enfants du peuple et de la Bourgeoisie mutilés par la victoire; de l'autre côté, le jardin des Tuileries, tracé de la main de Le Nôtre, et le Louvre, commencé par le crayon de Claude Perrault, mais fini par le double ciseau de Philibert de Lorme et de Jean Goujon : majestueux édifices où dormiront les princes et les rois, jusqu'à ce que la démagogie vienne les y réveiller en sursaut!

Partout où la royauté et l'aristocratie élèvent, celle-ci des hôtels particuliers, celle-là des monuments publics, les bourgeois et les marchands fondent de vastes établissements. Les migrations industrielles augmentent en raison du bien-être social : les drapiers sortent de la rue de la Vieille-Draperie; les passementiers, de la rue de la Vieille-Monnaie; les pelletiers, de la rue de la Vieille-Pelleterie ; une foule d'autres corps de métiers désertent les quartiers qui portent leurs noms,

parce qu'ils sont devenus trop étroits pour que les carrosses de l'aristocratie puissent y circuler librement. Leur commerce en souffrait beaucoup trop ; aussi ont-ils cherché ailleurs plus d'espace et de liberté, ce qu'il faut enfin aux progrès de l'industrie.

Le mouvement de la population commerciale se faisait sur la rive droite de la Seine avec plus d'intensité que sur la rive gauche. Ce côté de la ville et la cité elle-même ne formaient plus qu'une annexe d'où l'esprit des affaires s'était retiré pour se réfugier dans les rues Sainte-Avoye, Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré, ou quartier du Palais-Royal ; et s'était mis en contact, de l'une à l'autre rive, avec les rues de Seine, des Petits-Augustins, du Bac et de Bellechasse ; enfin, les corporations marchandes et les classes populaires se groupaient autour de la résidence royale, à l'instar de l'aristocratie. La seule différence qui existât entre la noblesse et la Bourgeoisie, c'est que l'une acceptait la servitude pour l'oisiveté, et que l'autre cherchait l'indépendance pour le travail.

Le chancelier Michel Le Tellier a écrit un Mémoire où nous trouvons des renseignements ex-

trêmement curieux sur la situation de la Bourgeoisie de Paris, à cette époque : « — Dans les six » corps des marchands, dit-il, se trouvent deux » mille sept cent cinquante-deux maîtres et plus » de cinq mille garçons de boutique. Les classes » industrielles, en général, renferment mille cinq » cent cinquante-une communautés d'artisans; on » y compte dix-sept mille quatre-vingts maîtres, » trente-huit mille compagnons et six mille ap- » prentis. Le nombre des tireurs de bois flotté va » jusqu'à quatre cents, celui des porteurs d'eau » jusqu'à six cents, et jusqu'à mille sept cents ce- » lui des porteurs de chaises. Les crocheteurs font » un corps de deux mille quatre cents au moins. » On fait état de quatre mille carrosses roulants au » moins, et d'autant de chevaux; et, sans tout cela, » de quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre » cents hommes capables de porter les armes. »

Chaque nouveau développement de l'industrie augmentait l'importance des classes moyennes; aussi Louis XIV opéra-t-il, dans leur constitution corporative, de grandes réformes. Les unes furent bonnes, les autres mauvaises. Le génie créateur de Sully inspira les premières; mais les secondes furent suggérées par un intérêt purement fiscal,

bien que le roi les présentât comme favorables à l'état populaire.

L'édit du mois de mars 1691, qui modifiait la forme des jurandes, fut accompagné des considérations suivantes : — « Le public a été privé de » l'utilité qu'il en devoit recevoir; la longueur, les » frais et les incidents des chefs-d'œuvre ayant » souvent rebuté les aspirants les plus habiles et les » mieux instruits dans leurs arts, qui ne pouvoient » pas fournir aux dépenses excessives des festins et » buvettes auxquels on vouloit assujétir. D'ailleurs, » les brigues et les cabales qui se pratiquent dans » l'élection des jurés troublent les communautés et » les consomment souvent en frais de procès; et » ceux qui sont choisis et préposés pour tenir la » main à l'exécution des ordonnances, règlements » et statuts ne devant exercer la jurande que pendant peu de temps, se relâchent de la sévérité de » leur devoir et se croient obligés d'avoir pour les » autres, et particulièrement pour ceux qu'ils prévoient devoir leur succéder dans la jurande, la » même indulgence dont ils souhaitent qu'on use » dans la suite à leur égard. »

A ces causes, Louis XIV ordonne que des commissaires, pris dans son conseil, procèderont à la

rédaction des règlements convenables pour le temps des apprentissages, pour l'expédition des brevets des apprentis, pour la forme et la qualité des chefs-d'œuvre; pour les frais de réception des aspirants, pour l'abolition des *buvettes*, festins et frais de confrérie, pour le nombre des visites à faire chez les maîtres, etc.

En attendant la rédaction d'un code industriel et commercial, que Louis XIV promet, et qu'il ne réalisera jamais, on abolit les jurés électifs, qui sont remplacés par des syndics héréditaires; et on institue des offices d'auditeurs examinateurs des comptes pour chaque corps de marchands, à Paris, comme dans toute la France.

Les classes moyennes et populaires, qui avaient été constamment libres d'administrer et de réformer les statuts de leurs corporations, perdent ce privilége; mais la volonté despotique du roi accorde aux Parisiens le droit de prélever, sur les marchands forains, le péage des ponts de la ville, de posséder des fiefs nobles et de porter armes, livrées et ornements de chevalerie. Après leur avoir ravi leurs franchises, on donne aux bourgeois de véritables lettres de noblesse.

La royauté ne cherchait à effacer ainsi toutes les

distinctions sociales que pour réaliser l'unité de soumission, en flattant les tendances de cette époque. Des divisions profondes séparaient encore les classes de citoyens dont La Bruyère nous trace les caractères et les portraits : « Paris, dit-il, est » partagé en diverses sociétés, qui sont comme au» tant de républiques, qui ont leurs lois, leurs » usages, leur jargon et leurs mots pour rire... Il y » a, dans la ville, la grande et la petite robe, et la » première se venge sur l'autre des dédains et des » petites humiliations qu'elle y essuie. De savoir » quelles sont les limites où la grande finit et où la » petite commence, ce n'est pas une chose facile. » Il se trouve même un corps considérable qui re» fuse d'être du second ordre et à qui l'on conteste » le premier. Il ne se rend pas néanmoins, il cher» che, au contraire, par la gravité et par la dépense, » à s'égaler à la magistrature ; on ne lui cède qu'a» vec peine. On l'entend dire que la noblesse de » son emploi, l'indépendance de sa profession, le » talent de la parole et le mérite personnel balan» cent au moins les sacs de mille francs que » le fils du partisan et du banquier a su payer par » son office (1). »

(1) *Les caractères*, Chap. VII.

Malgré cette rivalité, commune à toutes les classes, on peut prévoir déjà l'extinction des Ordres et la suprématie future de la Bourgeoisie proprement dite. « Un homme fort riche, poursuit La Bruyère, » peut manger des entremets, faire peindre ses » lambris et ses alcôves, jouir d'un palais à la cam- » pagne et d'un autre à la ville, avoir un grand » équipage, mettre un duc dans sa famille et faire » de son fils un grand seigneur. »

Si la vanité divise les hommes, le besoin les réunit ; celui de l'argent a réconcilié *la noblesse et la roture*, et la richesse des parvenus, magnifiquement étalée, a fait *évanouir la preuve des quatre quartiers*. Toute disproportion cesse entre la naissance et l'éducation; l'égalité règne, dès que tel ou tel citoyen, dont on cite la grande charge et les superbes alliances, s'est couché roturier un beau soir qu'il sortait de son greffe ou de sa boutique, et s'est levé, le lendemain matin, gentilhomme, avec des titres à foison. Comme ses enfants doivent jouir d'un gros revenu, leurs prétentions ne sauraient être petites ; ils choisiront entre l'Épée, la Robe ou l'Église, car *il n'y a point d'autre vocation*. Nés d'hier, ils marcheront de pair avec les plus vieilles familles du royaume, parce que leur père a réussi ;

mais s'il avait perdu à la grande et mystérieuse loterie du sort, ils entendraient les courtisans dire : « — *C'est un bourgeois, un homme de rien,* » *un malotru* (1) *!* »

Toutes les prospérités, quelles qu'elles fussent d'ailleurs, financières ou industrielles, particulières ou générales, intéressaient la Bourgeoisie, dont elles augmentaient l'influence sociale et politique. La plupart des grandes fonctions publiques étaient presque exclusivement son partage ; aussi la plus haute dignité civile et judiciaire, celle de chancelier, appartenait-elle à un bourgeois : Daniel-François Voisin. Le duc de Saint-Simon, oubliant que ce chancelier avait d'abord rempli avec distinction plusieurs charges dans la magistrature, et qu'il fut ministre et secrétaire d'État (1709) avant d'en prendre les sceaux (15 juillet 1714), constate qu'il « avait essentiellement la plus parfaite qualité sans » laquelle nul ne pouvait entrer et n'est jamais » entré dans le conseil de Louis XIV, qui est la » pleine et parfaite roture, si l'on en excepte le duc » de Beauvilliers. »

Le principe de l'égalité humaine triomphait dans les camps avec autant d'éclat qu'à la cour, de-

(1) *Ibid.* Chap. VI.

puis que Louvois, qui naquit noble de robe et mourut noble d'épée, l'avait introduit dans les cadres de l'armée. Tous les grades militaires étaient accordés au plus brave, quelle que fût d'ailleurs sa naissance ; et le dernier soldat savait le chemin de glorieuse activité qu'il fallait parcourir, sur un champ de bataille, pour y gagner le premier des titres, celui de maréchal de France, depuis que Nicolas Catinat, ancien avocat de Paris, et Abraham Fabert, fils d'un libraire de Metz, l'avaient obtenu sous les yeux de Turenne et de Condé.

Les nobles d'épée, fiers de leurs vieux titres, étaient obligés d'ouvrir leurs rangs à ces nouveaux privilégiés de la fortune et du génie ; mais ils les tenaient fermés à la magistrature héréditaire, même au milieu du XVIIIe siècle, c'est-à-dire longtemps après que la noblesse de robe se fut séparée de la Bourgeoisie ; et quoique plusieurs générations de gloires parlementaires eussent généralisé, en quelque sorte, sa puissance morale. En ce temps-là pourtant, les compagnies judiciaires étaient appelées à prononcer souverainement sur le sort de telle ou telle imposition qui faisait vivre la monarchie ; de tel ou tel livre qui avait déjà pour but de la tuer dans l'esprit des peuples.

L'antagonisme des deux noblesses peut se résumer dans un seul fait acquis à l'histoire. Un descendant des Nicolaï montrait un jour, avec orgueil, la longue galerie des premiers présidents, ses ancêtres, assis depuis plusieurs siècles sur les fleurs de lys, à je ne sais quel grand seigneur ; celui-ci lui répondit par cette épigramme : « — Quelle magni» fique roture ! »

Le gentilhomme de province était alors élevé dans ces idées, qui aujourd'hui n'ont plus de sens pour personne. « Souvent sans toit, sans habits et » sans aucun mérite, il traitait les fourrures et les » mortiers de Bourgeoisie ; occupé toute sa vie de » ses parchemins et de ses titres, il ne les changerait » pas contre les masses d'un chancelier (1). » Le gentilhomme de cour, au contraire, voyant à Paris tant de nobles, dont le père ou les frères aînés sont roturiers, devenu peu à peu esprit fort, parce que ses ressources matérielles sont très-faibles, taxe de folie ses cousins de Bordeaux, de Limoges ou de tout autre lieu ; visite assidûment Guénégaud, Monneret, Borge, Langeois, ou tout autre financier, pourvu qu'il soit également riche ; et se passionne pour sa fille ou pour son coffre, ce qui

(1) La Bruyère, *caractères*. Chap. XI.

est à ses yeux la même chose... Comprend-on maintenant pourquoi Louis XIV accorda aux bourgeois de Paris le droit d'acquérir des fiefs nobles, à cette époque où la terre anoblissait quiconque parvenait à la posséder?

Il importait au monarque absolu d'empêcher que le mécontentement de la Bourgeoisie ne fît explosion dans sa capitale, soit relativement à ses franchises qu'il annihilait ou supprimait; soit relativement aux sacrifices qu'il lui imposait pour l'entretien des armées, car au milieu de tant d'événements militaires, un seul désastre pouvait effacer mille succès. D'ailleurs, l'Espagne et la Hollande, ses ennemies les plus acharnées, n'avaient déclaré qu'une guerre ouverte à Louis XIV; et ils lui faisaient une guerre occulte, en réveillant, dans Paris, contre son autorité : la première, toutes les anciennes agitations de la Ligue, et la seconde, tous les souvenirs révolutionnaires du calvinisme qui aboutirent à la conjuration et au supplice du chevalier de Rohan, décapité en place de Grève.

La paix de Nimègue fut accueillie par la capitale avec un véritable délire. Les bourgeois n'avaient plus rien à craindre pour leurs intérêts matériels; mais les intérêts moraux allaient subir une crise re-

doutable. Puisque les royautés européennes avaient désarmé; les philosophes et les théologiens allaient commencer leurs hostilités : on ne se battait plus à coups de canon, mais à coups de système. L'opinion publique était déjà tenue en éveil par ces controverses religieuses qui fournirent des armes terribles à l'ironie de Voltaire et à l'athéisme de Diderot.

Les jansénistes et les jésuites se trouvent en présence. D'un côté, Pascal, Nicole et Arnaud, trinité révolutionnaire par excellence, qui transforme Port-Royal en une sorte de Pathmos; de l'autre côté, le père Lemoine, Suarez et Molina, trinité conservatrice et progressive, qui représente la tradition de la Sorbonne. Ligués avec les vieux débris parlementaires de la Fronde, les jansénistes, ne pouvant attaquer directement l'autorité de Louis XIV, visent plus haut et bataillent contre la cour de Rome. Ils lui opposent je ne sais quelle doctrine mystique et négative résumée dans le fameux argument de Pascal, qui prétend « que » l'homme, dans son état de péché originel, est in» capable de concevoir, hors de la civilisation, au» cune vérité, et que cette incapacité absolue con» stitue, dans ce monde, son expiation du péché » originel. »

À cette argumentation sans valeur, quoiqu'elle se soit perpétuée jusqu'à nos jours, au sein des sectes religieuses et politiques, les jésuites répondent victorieusement, en se faisant les champions du libre-arbitre de l'homme et en déterminant la puissance positive des lois divines et humaines, pour reconnaître le but suprême de l'humanité. Port-Royal était vaincu par la Sorbonne sur le terrain multiple de la science et du bon sens, de la religion et de la philosophie, de la foi et de la raison ; Pascal essaya de le venger alors avec une arme plus terrible, plus sûre, plus populaire : le pamphlet !

Cette intelligence intraitable et austère, en publiant une à une quelques *Petites Lettres,* qui plus tard furent recueillies sous le titre général de *Lettres Provinciales* , venait de faire un appel direct aux anciennes passions de la Fronde; Escobar se leva aussitôt pour lui répondre avec la même exagération de principes. Il perdit une cause déjà scientifiquement gagnée, en ressuscitant des idées mortes et à jamais ensevelies avec la Ligue. Louis XIV comprit alors qu'il était temps d'intervenir souverainement, puisque les partis, se reconstituant autour de son pouvoir unitaire , cherchaient à lui ravir la direction de l'État, sous

prétexte d'en imprimer une nouvelle à la civilisation.

Tous les évêques de France furent appelés à former un concile national ; et ils adoptèrent, sous l'influence de Bossuet, la célèbre *déclaration de* 1682, résumé complet des priviléges de l'Église-gallicane, qui consacre le libre-arbitre d'un grand peuple, vis-à-vis de la cour de Rome, représentant le sentiment religieux de l'humanité. En sortant du concile où il venait de fixer les vrais principes de l'Église de France, non dissidente ; Bossuet conçut le haut dessein de réunir toutes les sectes, protestantes, jansénistes et autres, dans l'Église universelle, centre de l'affirmation religieuse et symbole de l'unité du monde chrétien.

L'illustre prélat se disait : puisque les catholiques et les dissidents sont généralement d'accord sur l'existence de Dieu, comme rémunérateur, comme rédempteur, comme tout-puissant ; puisqu'ils espèrent en sa miséricorde, qu'ils reconnaissent la Sainte-Trinité et qu'ils croient à la venue du Christ, fils de Dieu, c'est-à-dire puisqu'ils admettent les points fondamentaux de la doctrine, leur réunion morale n'est plus qu'une simple

question de voies et moyens ; et les difficultés, s'il en surgit, doivent être purement politiques, car les préceptes moraux et les obligations qui en découlent rationnellement, ne peuvent pas être mis en doute par la bonne foi.

Si Louis XIV applaudissait aux nobles efforts de Bossuet, c'est qu'il savait combien il importe que l'unité dans la société morale et l'unité dans la société matérielle, obtiennent une manifestation simultanée ; mais Jurieu et Paul Ferri, organes des idées républicaines empruntées au calvinisme hollandais, se firent obstacle et empêchèrent leurs coreligionnaires d'accepter une direction aussi salutaire, par cela seul qu'elle se produisait avec l'approbation du pouvoir monarchique. Vainement Louis XIV organisa-t-il des prédications ambulantes qui parcoururent la province ; les écrits exaltés de la propagande hollandaise luttèrent avec avantage contre la parole conciliatrice.

Le grand roi catholique se trouvait donc, face à face, avec la république protestante que l'étranger fomentait au sein de sa propre monarchie. Adversaire infatigable, il essaie de la convaincre, mais sans succès ; il essaie de l'acheter à prix d'or, ou

de l'épouvanter avec des rigueurs : mais il ne réussit pas davantage. Alors, il se décide à la traiter tout-à-fait en ennemie. L'édit de Nantes est révoqué. Tous les temples de la religion réformée sont démolis ; et pour que le coup d'État soit encore plus empreint de violence et de terreur, la proscription est à l'ordre du jour. On fait mourir sur la roue et sur les bûchers tout protestant qui ne veut pas devenir catholique. Des émigrations considérables ont lieu ; un édit royal menace de la peine capitale quiconque les favorisera. Mais l'élan est donné ; des corporations industrielles, notamment celle des horlogers de Paris, si célèbre par ses merveilleux travaux, émigrent presque en masse, et vont peupler Genève, Amsterdam, tout un faubourg de Londres, des villes entières d'Allemagne. Jamais atteinte plus fatale ne fut portée à notre civilisation, car les arts, les manufactures et la richesse, emportés dans les bagages des émigrants, comme eux et avec eux, changèrent de patrie ! D'autres calvinistes se retirèrent dans les Cévennes, où ils attendirent le développement de la coalition européenne contre Louis XIV, pour repousser, les armes à la main, une législation inexorable qui compromettait, en même temps que

leur existence, toutes les destinées de l'Europe moderne.

Cependant, le congrès de Riswick se réunissait pour arrêter les bases diplomatiques d'une pacification générale. Toute guerre étrangère et toute guerre civile paraissait indéfiniment ajournée ; l'œuvre de conciliation entre le catholicisme et le protestantisme pouvait donc être reprise. Bossuet, l'infatigable lutteur, trouva cette fois, parmi ses adversaires, un médiateur digne de lui, dans la personne de Leibnitz. Ils combattirent tous les deux sur le terrain des grands principes, ne différant l'un de l'autre que par les moyens à employer pour arriver au même but : l'unité religieuse qu'ils voulaient réaliser positivement dans l'Europe troublée, parce qu'elle existait déjà moralement dans leur propre intelligence.

Il importait, d'une part, aux jansénistes, et de l'autre, aux calvinistes d'empêcher que Bossuet et Leibnitz ne missent fin à toutes les dissidences religieuses, car alors ils eussent cessé d'être, en tant que partis plus ou moins prépondérants au sein de la société. Le père Quesnel, réfugié à Amsterdam et qui représentait Port-Royal depuis la mort d'Arnaud, se ligua aussitôt avec les écrivains protes-

tants, exilés depuis la révocation de l'édit de Nantes. Alors parurent mille pamphlets politiques et religieux dirigés contre l'autorité absolue de Louis XIV, à qui l'on opposait le principe de la souveraineté absolue du peuple. Quand ce prince disait : l'*État, c'est moi,* sans doute il individualisait le pouvoir sous prétexte de le généraliser : mais on lui répondait aussi en individualisant le principe de l'autorité, quoiqu'on l'attribuât à l'universalité des citoyens. Cette royauté, sans contrôle, qui fermait la bouche aux Parlements, aux Cours de justice et aux États-Généraux, en ne les convoquant pas, voyait donc s'ouvrir un abîme sous ses pas, puisqu'on la sacrifiait à l'oligarchie municipale de Genève et à la république parlementaire de la Hollande, avec ses États-Généraux, son président, et, surtout, sa prospérité commerciale : types séduisants offerts à la Bourgeoisie de France, ruinée par tant de guerres ; souvenirs de liberté que rendaient encore plus pénibles, pour elle, toutes les violences du despotisme.

Louis XIV tressaillit en présence de cette opposition formidable. Bossuet et Leibnitz furent obligés de renoncer à leur plan de conciliation ; mais les écrivains réfugiés poursuivirent à outrance la publi-

cation de leurs pamphlets, sous la protection occulte de l'Europe protestante officiellement coalisée. L'un d'entre eux, imprimé à Londres, et rédigé en forme de manifeste, renfermait les provocations que voici :

« Exhortation aux François qui avoient encore
» quelque sentiment de leur liberté (dont le nom
» qu'ils portoient n'étoit qu'un vain masque), de
» se servir de l'occasion favorable qui se présentoit
» pour la recouvrer, en joignant leurs armes à celles
» des alliés qui déploroient leur sort, au lieu de le
» rendre plus malheureux par leurs hostilités......
» Pour animer les François à prendre les armes,
» afin de secouer un joug insupportable qui ren-
» doit leur condition pire que celle des esclaves;
» pour obtenir la convocation des États du royaume,
» sans le consentement desquels le roi n'étoit pas
» en droit de faire aucune levée sur son peuple, et
» afin que tous les partisans qui, comme des
» loups ravissants, dévoroient leur substance, fus-
» sent chassés ou sacrifiés à leur colère. »

Cet appel révolutionnaire était de nature à remuer les passions de la Bourgeoisie et des classes populaires, écrasées par toutes sortes d'impôts et vivant avec peine de leur commerce et de leur indus-

trie, tant la guerre avait compromis leur existence matérielle ! Se rassemblant presque tous les jours, soit dans leurs parloirs, soit aux piliers du Palais, soit dans le jardin de l'hôtel de Richelieu, déjà fréquenté par les nouvellistes, elles comparaient leur misère présente avec leur prospérité passée ; aussi donnaient-elles raison aux pamphlets calvinistes, plaidant la cause des franchises municipales et des États-Généraux supprimés et attaquant les tailles que Louis XIV multipliait à l'infini.

Selon un des principes du droit public, les États-Généraux avaient seuls le droit de toucher à l'organisation financière, c'est-à-dire aux impôts directs, taxes, tailles ou capitations, qui frappaient généralement l'homme et la terre, les propriétaires du sol et le sol lui-même, et constituaient les revenus perpétuels de la monarchie. Les édits bursaux, au contraire, fixés par la magistrature et non par la nation, ayant pour objet la création d'emplois et d'offices auxquels on attachait le payement annuel de certaines redevances, et l'établissement de quelques impôts indirects sur la vente de certaines denrées, constituaient les revenus flottants du Trésor royal. Il résultait de cette double organisation que les impôts directs

qui devaient être payés par tous les contribuables sans exception, étaient fondés au nom du droit commun, tandis que les impositions indirectes étaient établies uniquement par le monopole parlementaire. Or, Louis XIV avait foulé aux pieds cette constitution et pris entre les mains du peuple, le dixième de ses revenus, en vertu d'un simple édit. Cet expédient, inventé par le génie fiscal, anéantissait la moyenne et la petite propriété, c'est-à-dire, le bien-être de la Bourgeoisie et des classes populaires, pour satisfaire aux besoins de la royauté.

Louis XIV alla plus loin : il créa de nouvelles rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris et suspendit, pendant quatre ans, le traitement de la magistrature et le quart des intérêts de la dette publique. A la suite de ces banqueroutes partielles, l'État n'offrit plus de sécurité aux capitalistes, et le commerce disparut entièrement avec le crédit.

Plus tard, Louis XIV eut besoin de huit millions; les capitalistes, craignant une banqueroute nouvelle, ne consentirent à prêter cette somme qu'après avoir obtenu trente-huit millions de rescriptions. Cet emprunt n'empêcha pas le roi de faire de l'argent avec les offices municipaux, en disposant

lui-même d'une autorité qui, de tout temps, avait été octroyée par l'élection libre des bourgeois. Quoique cette usurpation de pouvoir n'ait pas eu lieu entièrement à l'égard de la ville de Paris, qui conserva toujours un simulacre d'élection pour les prévôts, échevins et quarteniers (1), il n'en est pas moins vrai que Louis XIV détruisit la liberté civile, la plus nécessaire des libertés publiques, celle qui avait été respectée par toutes les tyrannies et qui avait survécu à la ruine de toutes les civilisations.

Malgré ce trafic des offices, rien ne put sauver la régie qui succombait sous le poids des édits bursaux. Au lieu de réaliser, en faveur des classes ouvrières, les réformes nécessaires afin que les artisans et les ouvriers pussent entrer librement dans les jurandes, en vertu de l'émancipation du travail, on imposa des taxes nouvelles sur les corporations pour prix de la maîtrise, de la reconnaissance de leurs statuts et priviléges; on créa des offices royaux là où il n'y avait primitivement que des charges populaires ou électives; on concéda des lettres de maîtrise sans en avoir qualité; on accorda d'autres dispenses d'épreuves, et

(1) Charles Loyseau. *Traité des offices*. Liv. v, chap. vi.

l'on se rendit encore coupable de mille autres inventions fiscales, indignes de la royauté, puisque la Bourgeoisie les avait flétries par avance dans son cahier général de 1614 : aussi le souvenir de ces États-Généraux était-il très-populaire.

Puisque le travail est le devoir de tout homme qui vit en société, rien n'est plus légitime que sa libre jouissance; mais il entrait dans la destinée de Louis XIV, monarque révolutionnaire qui porta le deuil de Cromwell sous les yeux de la veuve de Charles Ier, de renverser toutes les légitimités humaines. La plus grande, celle qui sert d'assise à la sociabilité, quelle que soit d'ailleurs sa forme politique, celle enfin devant qui toutes les autres doivent tomber, si on la nie; à coup sûr, c'est la propriété! Eh bien! cette légitimité perdit elle-même ses garanties sous Louis XIV, puisque sur une simple prévention de désobéissance, les biens de ses sujets étaient confisqués sans aucune forme de procès.

Tous ces édits spoliateurs étaient datés de Versailles, non de Paris, que la royauté absolue semblait fuir, comme pour dérober ses actes au blâme de l'opinion. Malgré tant de griefs, les bourgeois restaient mornes et calmes dans leur grande cité;

mais les calvinistes, au contraire, s'insurgeaient dans les Cévennes, avec l'encouragement de leurs coreligionnaires de la Suisse et de la Hollande, pendant que la coalition européenne humiliait Louis XIV dans son orgueil et dans sa fortune militaire.

La révolte était ardente, les tentatives de compression furent impitoyables. On donna ordre de brûler tous les villages qui s'élevaient au centre de l'insurrection, pour empêcher qu'elle ne prît un développement trop considérable; mais déjà les *Camisards* avaient organisé une armée, et choisi pour chef un garçon boulanger, à peine âgé de vingt-trois ans, qui fit preuve, en diverses rencontres, d'une audace et d'une bravoure dignes des plus vieux capitaines. Il s'appelait Jean Cavalier. Ses soldats, mêlant à toutes choses le mysticisme religieux qui les animait, le surnommèrent *David*, parce qu'il combattait contre Louis XIV, ce Goliath de la royauté.

Malgré l'énergie sévère déployée par l'intendant de Baville et le maréchal de Montrevel, les camisards faisaient des progrès formidables dans le Languedoc et dans le Dauphiné, où les flottes anglaises et hollandaises venaient débarquer une

armée de calvinistes émigrés, heureux de rentrer dans leur patrie les armes à la main. Craignant de voir le territoire national livré à l'étranger par ses anciens sujets, le roi comprit qu'il était temps de transiger avec l'insurrection. Un traité de paix fut consenti et accepté ; mais en le signant, on peut dire que Jean Cavalier domina moralement Louis XIV, puisqu'il contraignit ce prince, naguère proscripteur des calvinistes, à professer des sentiments d'humanité à leur égard.

L'heure de la décadence avait sonné pour le grand roi, dont les prospérités se trouvaient déjà effacées par les plus tristes revers. Un deuil immense planait sur le royaume, en proie à la famine et sans espoir d'être ravitaillé, car l'Europe coalisée bloquait nos ports avec succès. En des circonstances moins critiques, les bourgeois de Paris avaient toujours vu le Parlement veiller lui-même à la manutention des subsistances ; aussi commencèrent-ils à murmurer contre le conseil de Versailles, qui fut contraint de former une commission, prise dans les Cours souveraines et chargée de délibérer sur l'approvisionnement comme sur la sûreté de la capitale, sous la présidence du lieutenant de police.

Cette commission ne satisfit pas l'opinion du peuple, agitée par les bruits les plus sinistres : « Pourquoi empêche-t-on, disaient-ils, Messei- » gneurs du Parlement de préparer notre pain » quotidien? C'étoit parce que ces braves soutiens » du peuple pourroient voir clair dans ces vols et » rapines. Ne faisoit-on pas des accaparements de » subsistances? qui gagnoit ainsi sur la faim des » chrétiens? c'étoient le conseil, les intendants et » le vieux roi. — Voulez-vous savoir ce qu'on fait » du blé? allez sur la Loire, où l'on jette des mil- » lions de sacs à la rivière; on laissoit pourrir la » farine dans les greniers, et tout cela pour favori- » ser les spéculations des traitants (1). »

Pendant que les ennemis de la monarchie exploitaient cette crise terrible avec de semblables calomnies, toutes les Chambres du Parlement se réunirent pour examiner la situation des classes populaires et y porter remède. Le premier président, le président des Chambres et de la Tournelle, donnèrent 600 livres, et les simples conseillers, 300. On promit une prime à quiconque apporterait des sacs de farine ou de blé aux marchés et halles de Paris; mais chaque parti-

(1) *Journal de La Haye*, juin 1709.

culier, à quelque ordre qu'il appartînt, dut faire, sous peine de confiscation et de mort, une déclaration exacte de tous les grains, farines ou légumes qu'il avait en sa possession.

Ce système de terreur avait pour but et eut pour effet de dissiper la peur qui s'emparait de tous les esprits. Déjà plusieurs émeutes s'étaient formées dans les rues de Paris, à l'entour des Halles ; et les archers s'étaient retirés devant ces attroupements, refusant de tourner leurs armes contre une population affamée. Le lieutenant de police lui-même n'usa de rigueur que contre quiconque cherchait à mettre le trouble dans les marchés ; mais il laissa l'opposition agir et parler tout à son aise, jusqu'au jour où la Bourgeoisie et le Parlement, fort de sa popularité, vinrent imposer la paix à Louis XIV, qui daigna l'accorder à l'Europe.

Ainsi, au déclin de sa glorieuse carrière, le grand roi, qu'on a vu si souvent dicter des lois à l'opinion, était désormais obligé de compter avec elle. Il avait voulu centraliser à la cour de Versailles l'esprit de toute son époque ; et voilà qu'il s'éparpillait à Paris, dans les salons et les ruelles du Marais, qui servaient de refuge à l'opposition religieuse, philosophique et parlemen-

taire. Au commencement de son règne, il avait triomphé de la Fronde politique; mais une Fronde nouvelle éclatait dans les derniers jours de son règne : celle du vieil esprit gaulois et du sarcasme, de la raison et de l'intelligence. En vain avait-il créé l'homme de lettres, esclave du pouvoir dont il recevait des fortes pensions; rien ne retenait dans le présent la plupart de ces imaginations libres et ardentes, où fermentaient déjà les éléments orageux de l'avenir.

Louis XIV avait fait triompher dans le gouvernement, le principe de l'unité monarchique; mais il ne put concilier le dualisme de l'esprit humain, représenté alors, dans les lettres, par deux écoles religieuses, philosophiques et politiques. D'un côté, Corneille, et de l'autre Racine; le premier, élevé autour de la table de marbre de Rouen, où son père était avocat-général, avait composé, pendant la Fronde, tous ses chefs-d'œuvre, exprimant l'indépendance austère du citoyen à la manière des républicains antiques, après avoir eu à lutter avec Richelieu, car ce Sylla de la politique moderne voyait en Corneille plus d'un Marius; le second, au contraire, élevé au milieu des splendeurs de Versailles, donnait à la sublime ordonnance de ses

ouvrages les proportions même de la royauté qu'il encensait, et dont il faisait je ne sais quelle institution orientale et biblique, représentée par Louis XIV, en qui revivait l'âme d'Assuérus et d'Alexandre. Autant Corneille était énergique et austère, autant Racine était sentimental et courtisan. Après avoir tracé d'une main puissante, dans *Britannicus*, le caractère de Burrhus, espèce de bourgeois romain qui osait parler le langage de la vertu, à côté de Néron; il osa parler lui-même de la misère du peuple, à côté de Louis XIV: et le poète, ayant irrité le roi, mourut de timidité pour avoir été courageux une fois dans sa vie!

Boileau, vrai type de la Bourgeoisie parisienne, pousse l'adulation jusqu'à l'idolâtrie la plus basse; mais il transforme la satire littéraire en une arme presque politique, dirigée contre la noblesse, qui l'éclipse à la cour. Molière est plus digne, parce que le génie l'inspire et qu'il reste peuple dans son enthousiasme pour le roi. On sait avec quelle verve inépuisable il poursuit à outrance les marquis de l'Œil-de-Bœuf, sans épargner le bourgeois-gentilhomme. Il ne lance pas contre la monarchie de ces traits pleins de malignité, que Lafontaine décoche avec la fausse bonhomie qui le

caractérise ; car ce dernier, ami de Fouquet, comme tous les vieux frondeurs, garde rancune à Louis XIV. N'osant pas l'attaquer directement, il met en présence le loup et l'agneau, le chêne et le roseau, le pot de terre et le pot de fer, pour avoir le droit de dire à l'absolutisme royal que *la raison du plus fort est toujours la meilleure.*

Lafontaine fut, en son temps, l'ingénieuse expression des rancunes parlementaires du Marais, de même que Béranger a, de nos jours, exprimé l'opposition bourgeoise et demi-républicaine. Si Louis XIV se réfugiait à l'église pour échapper à la sourde hostilité des partis, il entendait Bourdaloue, ce Corneille de la chaire, et Fléchier, qui proclamaient, sur la tombe des grands hommes, les principes d'indépendance devenus nécessaires à la vie des peuples; il entendait Bossuet, qui avait écrit par son ordre l'*Histoire Universelle* et une *Politique tirée de l'Histoire Sainte;* car le monarque craignait que la voix du prélat, après avoir relevé la puissance de l'Église-gallicane, ne renversât celle de l'État politique, tant elle ressemblait à celle d'un tribun ! enfin, il entendait Fénélon, qui lui disait :

« Vos peuples meurent de faim; la culture des » terres est presque abandonnée; les villes et les

» campagnes se dépeuplent; tous les métiers lan-
» guissent et ne nourrissent plus les ouvriers; tout
» le commerce est anéanti; au lieu de tirer de l'ar-
» gent de ce pauvre peuple, il faudrait lui faire
» l'aumône. La France entière n'est plus qu'un
» grand hôpital sans provisions... les séditions
» populaires, qui étaient inconnues depuis si long-
» temps, deviennent fréquentes. Paris même, si
» près de vous, n'en est pas exempt; les magistrats
» sont obligés de tolérer l'insolence des mutins.
» Pendant que vous forcez des places, vous ne songez
» pas que vous combattez sur un terrain qui s'en-
» fonce sous vos pieds et que vous allez tomber
» dans l'abîme, malgré vos victoires. »

Louis XIV, mis en présence de sa propre destinée, est obligé de subir cette liberté de langage qui bat en brèche son propre despotisme. Dès qu'on eut conquis le droit de remontrance avec la parole de Dieu, on put le revendiquer également au nom de l'humanité.

Ainsi, le véritable esprit moderne s'était révélé, au milieu des controverses de la Sorbonne et de Port-Royal, en se proposant de reconstituer l'unité morale dans la société européenne : principe supérieur que Bossuet et Leibnitz avaient parfaitement dé-

terminé, avec l'espoir de concilier toutes les divisions religieuses et politiques. Malgré l'enregistrement de la fameuse bulle *Unigenitus*, qui consacrait la suprématie des papes sur les rois; la philosophie et la théologie progressives avaient fixé les limites respectives du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel sur le terrain des libertés gallicanes. Le doute méthodique de Descartes, législateur suprême du monde savant, conduisait l'esprit humain vers l'affirmation universelle, en garantissant le développement simultané de la raison et de la foi, et caractérisait ainsi la marche transcendante de notre nationalité, en regard de l'Europe hostile et jalouse, dominée par l'esprit de négation. En un mot, la France monarchique, telle qu'elle sortit tout armée du cerveau de Louis XIV, tenait entre ses mains les destinées morales et matérielles des autres États; et ceux-ci, pour mieux s'émanciper vis-à-vis d'elle, eurent l'air d'accepter leur propre servitude.

Alors il se fit dans le monde un de ces mouvements intellectuels, qui précèdent toujours les grandes secousses territoriales. Comme l'Europe protestante et coalisée n'avait pu envahir matériellement la France catholique, elle entreprit de l'en-

vahir moralement, ou mieux, immoralement. La Hollande et l'Angleterre n'attaquèrent plus la France avec des hommes, des vaisseaux et des canons; mais bien avec des livres, des journaux et des idées subversives. C'est ainsi que les ouvrages de Hobbes, de Locke, de Bayle et de Basnage; la gazette de Leyde et celle de La Haye, démoralisèrent l'esprit public, en y jetant les semences du pyrrhonisme et du sensualisme, qui devaient changer l'axe de la civilisation chrétienne, au seul effet de compromettre les destinées générales de la nation française.

Mœurs et institutions : Louis XIV avait tout reconstruit durant sa vie; après sa mort, on devait tout détruire. Aux créations de son despotisme on allait opposer les théories des libres penseurs. Cette monarchie absolue, si appauvrie et si troublée, qu'un prince-dictateur avait substituée à une monarchie des États, on la comparait, aux yeux de la Bourgeoisie stupéfaite, avec une république marchande bien calme et bien riche. L'Europe voulait rompre un à un tous les liens puissants qui rattachaient l'esprit français à ses grandes traditions nationales, pour lui imposer des constitutions impuissantes; et l'opinion publique se pas-

sionna bientôt en faveur des institutions étrangères.

La France s'était donc laissé positivement envahir, puisque les idées anglaises, hollandaises ou genevoises de monarchie parlementaire et de république, se disputaient, présentement, l'avenir de sa propre civilisation. Il devenait évident pour tout le monde qu'il se préparait déjà, dans son sein, et sous l'influence désastreuse de ses ennemis, un nouvel ordre social et une nouvelle forme de gouvernement, puisqu'un groupe d'hommes, considérables par la fonction qu'ils exerçaient dans la société, se donnaient pour mission de commencer une œuvre absolument révolutionnaire, en faisant subir à l'État ces interminables expériences sociales et politiques, dont nous pouvons apprécier aujourd'hui les tristes résultats.

En effet, non content de déplacer le but suprême de la France, au milieu des nations civilisées, l'esprit de secte, se multipliant depuis lors, par son alliance avec l'esprit de parti, a fait subir successivement à notre patrie, et toutes les formes du despotisme et toutes les réformes de la liberté, sans jamais pouvoir fixer d'une manière absolue les grands principes qui seuls doivent mettre les

destinées nouvelles, mais transitoires, du peuple français à la hauteur de l'influence décisive qu'elle a mission d'exercer dans l'humanité.

Le caractère sinistre d'un pareil renversement n'échappa point à l'intelligence supérieure de Leibnitz, qui écrivit ces paroles prophétiques : « La » Providence corrigera les hommes par la révo- » lution même qui en naîtra, car, quoi qu'il puisse » arriver, tout tournera toujours pour le mieux en » général. »

Quoi qu'il en soit, l'ère des bouleversements systématiques va s'ouvrir, sous prétexte de créer un nouvel ordre social; mais en réalité pour constituer le désordre sur la ruine de toute autorité religieuse et politique.

Ainsi devait tomber l'œuvre gigantesque de Louis XIV. Il avait voulu remanier l'Europe comme son propre domaine, et l'Europe remaniait, à son tour, la France comme lui; mais dans un but tout différent. Louis XIV se croyait prédestiné à sauver la société continentale ; et l'Europe conspira la perte de la société française, en enseignant le doute, au lieu et place de la certitude; en substituant le mépris du pouvoir au respect de l'autorité. C'est surtout parmi les classes

moyennes que ces métamorphoses révolutionnaires devaient s'accomplir ouvertement, selon les desseins occultes des sectes qui présidèrent à la démoralisation universelle.

Or, la Bourgeoisie avait considérablement grandi sous la protection d'un prince qui lui demandait presque tous ses ministres, à l'exclusion ou en l'absence de la noblesse, morte matériellement sur tant de champs de bataille, et moralement dans les antichambres de Versailles. Louis XIV était l'expression si absolue de l'unité que, sous certains rapports, il travaillait en faveur du principe de l'égalité politique, dont la France a toujours été si jalouse. Il commit sans doute bien des fautes, mais il sut les expier, tout en conservant, aux yeux des classes bourgeoises et populaires, mécontentes et ruinées, cette auréole indéfinissable qui n'abandonne jamais l'autorité, à moins qu'elle ne s'abandonne elle-même.

Pour détruire cette grandeur morale qui s'affaiblissait au milieu des revers, avec tout l'éclat de ses anciennes prospérités, il fallut détourner la pensée de la Bourgeoisie de tout ce qui ne se résumait pas dans son intérêt matériel. Ce fut l'œuvre des prétendus philosophes qui se promirent d'a-

néantir, d'un seul coup, l'État et l'Église, les principes et les formes constitutives de la nationalité française ; en un mot : toutes les réalités humaines pour mieux réaliser leurs fatales utopies. Emprisonnant l'esprit humain dans un petit cercle de conceptions qui sont ridicules et absurdes, lorsqu'elles ne sont pas odieuses, ils se posèrent résolument, au milieu d'une société en décadence, comme les apôtres de la vraie science et de la liberté humaine ! Ces organes de la fatalité éblouirent le monde qui les accepta comme des intelligences supérieures en fait de gouvernement, ou mieux, comme des instruments de la Providence, parce qu'ils promettaient un changement absolu de condition. A un peuple spolié et ruiné par le despotisme, on venait assurer, disait-on, la fortune et le bonheur par la liberté. Le sensualisme épicurien s'engageait ainsi à constituer sur la terre, ce qui n'existe chrétiennement que dans le ciel !

Ainsi se trouvait perverti désormais le but propre des sociétés. Un siècle avait suffi au génie de la royauté, pour déterminer les destinations matérielles et morales de l'ancienne France, au

milieu du monde civilisé : un siècle suffit également au génie de la révolution, pour convertir notre état monarchique en une République monstrueuse; mais, depuis lors, nous sommes encore à chercher le véritable but de la France nouvelle. En attendant, les partis la choisissent, tour-à-tour, pour victime, comme s'ils devaient trouver, dans ses entrailles saignantes, le secret de ses hautes destinées.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

DU DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

Coulommiers. — Imprimerie de A. MOUSSIN.



